# REVUE AFRICAINE

VOLUME 86 ANNÉE 1942

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

---

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1942

# REVUE AFRICAINE



NUMERO 86

ANNEE 1942

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS


- Sur le pluriel nominal berbère, par M. A. BASSET.
- L'argot des Arabes d'Alger, par M. R. BEN CHENEB.
- La bordure saharienne de l'Algérie orientale, par M. J. DESPOIS.
- De Rome à l'Islam, par M. Chr. COURTOIS.
- A propos de la Rihla du Marabout de Tassaft, par M. H. TERRASSE.





OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

*1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)*

# REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

# REVUE AFRICAINE

Vol. 86

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER
1942



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
*1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)*

# Liste des Membres de la Société

*Président d'honneur :*

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

*Vice-Président d'honneur :*

M. HARDY, recteur de l'Académie d'Alger.

*Membres d'Honneur :*

MM. A. AUDOLLENT, membre de l'Institut, 5, rue d'Amboise, Clermont-Ferrand.

BOSCH Y GIMPERA, professeur à l'Université de Barcelone.

Americo CASTRO, professeur au Centro de Estudios historicos de Madrid.

Abbé CHABOT, membre de l'Institut.

Alfred COVILLE, membre de l'Institut.

Halvdan KOHT, professeur à l'Université d'Oslo.

Hugo OBERMAIER, professeur à l'Université de Madrid.

Comte PELLATI, inspecteur général des Antiquités à Rome.

PUIG Y CADAFALCH, directeur de l'Institut d'études catalanes, à Barcelone.

Georges SMETS, professeur à l'Université de Bruxelles.

G. P. STEVENS, directeur de l'Académie américaine de Rome.

G. SUSTA, professeur à l'Université de Prague.

V. USSANI, professeur à l'Université de Rome.

*Président honoraire :*

M. MARTINO, recteur de l'Académie d'Aix-en-Provence.

*Secrétaires généraux honoraires :*

MM. G. YVER, professeur honoraire à l'Université.

G. ESQUER, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger.

*Membres honoraires :*

MM. J. CARCOPINO, membre de l'Institut, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

CHEVREUX (Charles), préfet du Puy-de-Dôme.

LARNAUDE, directeur-adjoint du cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

H. MASSÉ, professeur à l'Ecole des langues orientales, 19, avenue du Parc, Sceaux (Seine).

RIVIÈRE, préfet des Hautes-Alpes.

## BUREAU

*Président :* M. Gustave MERCIER, délégué financier.

*Vice-présidents* MM. G. MARÇAIS, directeur du Musée Stephane-Gsell.
LESPÈS, docteur ès Lettres, professeur honoraire au Lycée d'Alger.

*Secrétaire général :* M. DESPOIS, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.

*Trésorier:* M. BERQUE, directeur des Affaires musulmanes au Gouvernement général.

*Trésorier-adjoint :* M. MIGON, secrétaire de C. M., détaché à la direction générale des Affaires musulmanes.

*Membres*
MM. Général MEYNIER, directeur honoraire au Gouvernement Général.
ESQUER, administrateur de la Bibliothèque Nationale.
ALAZARD, directeur du Musée National des Beaux-Arts d'Alger.
CANARD, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
LESCHI, directeur des Antiquités de l'Algérie.
VIARD, professeur à la Faculté de Droit d'Alger.
A. BASSET, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
BRUNSCHVIG, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
CANTINEAU, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
EMERIT, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Th. FAYOLLE, receveur des Postes et Télégraphes en retraite.
IBNOU ZEKRI, membre du Conseil National.

## MEMBRES A VIE

MM. Le Général AZAN, 37, rue Général-Foy, Paris (VIIIe).
BOULOGNE, conseiller de Gouvernement honoraire, 14, rue du Général-Foy, Paris (VIIIe).
BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit, rue du Panorama, Alger.
HERBER (Docteur), 10, rue des Postes, Sète (Hérault).
PALLARY (Paul), naturaliste, 1, rue Marie-Feuillet, Eckmühl (Oran).
POINSSOT, directeur des Antiquités et Arts de la Tunisie, 75, rue de l'Eglise, Tunis.
RICARD (Robert), directeur de l'Enseignement au Maroc.
SERGENT (Docteur Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin-d'Essai, Alger.
SERRES (Jean), Consul de France, Tétouan (Maroc Espagnol).



## MEMBRES

MM. Général ABD EL WAHAB, Dar el-Bey (Tunis).
ABOUDOU, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).
ALAZARD (Jean), directeur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, au Musée (Jardin-d'Essai), Alger, *Membre du bureau.*
ALCOVER (R. P. Raphaël), 81, rue Bernardo, Madrid (Espagne).
Mlle ALLAIS, professeur au Lycée Racine, Paris.
ARCHIVES départementales, Alger.
ARCHIVES départementales, Constantine.
ARCHIVES départementales, Oran.
ARCHIVES et BIBLIOTHÈQUE municipales d'Arles en Provence (Bouches-du-Rhône).
MM. ARNAUD (Robert), Gouverneur honoraire des Colonies, Alger.
ASHER, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.
AUBRY (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine d'Alger.
AVERSENG (Pierre), El-Affroun (Alger).
AYMARD (A.), professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.
BARBÈS (L.), contrôleur des Contributions directes, 6, rue Lys du Pac, Alger.
BASSET (André), professeur à la Faculté des Lettres, 58, Télemly, Alger. *Membre du bureau.*
BATAILLON (Marcel), professeur à la Sorbonne.
BAUDOIN (Robert), administrateur-adjoint, M'Sila (Constantine).
BEL (Alfred), correspondant de l'Institut, directeur honoraire de Médersa, Tlemcen (Oran).
BENCHENEB (Rachid), professeur au Collège de Médéa (Alger).
BERGÉ (A.), directeur d'école, 14 ter, rue Rochambeau (Alger).
BERNARD (Augustin), membre de l'Institut, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).
BERQUE (Augustin), directeur des Affaires musulmanes au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger, *Trésorier.*
BERQUE (Jacques), contrôleur civil, Had Kourt (Maroc).
BERTRAND (René), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger, rue Hoche, Alger.
BESSIÈRE (Lucien), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger.
BIBLIOTHÈQUE de la Résidence générale de France, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (VIIe).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale Supérieure, 65, r. d'Ulm, Paris (Ve).
BIBLIOTHÈQUE de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, La Sorbonne, r. des Ecoles, Paris (Ve).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, rue Michelet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
BIBLIOTHÈQUE générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Bône (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Marseille.
BIBLIOTHÈQUE municipale, rue Général-Boissonnet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE municipale, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE Nationale, rue Emile-Maupas, Alger.

Mlle BOULBÈS, professeur à l'E.P.S., avenue Pasteur, Alger.
Mme BOURGAREL-MUSSO, parc Gatliff, Alger.
MM. BOURLON (Marcel), Oran.
BRAUDEL, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, Paris.
BRITISH MUSEUM, Londres (Angleterre).
BRULARD, instituteur à Guettar-el-Aïch (Constantine).
BRUNOT (L.), directeur de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, Rabat.
BRUNSCHVIG, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 20, avenue Aristide-Briand, La Redoute (Alger). *Membre du bureau.*
CABINET CIVIL du Résident Général de France, Rabat (Maroc).
R. P. CALLENS, des Pères Blancs, Ouadhias.
MM. CANARD (M.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 104, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Membre du bureau.*
CANTINEAU, professeur à la Faculté des Lettres. *Membre du bureau.*
CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres, 155, Télemly, Alger. *Membre du bureau.*
CARBONEL (Jules), imprimeur-éditeur, 8, rue Victor-Hugo, St-Eugène (Alger).
CARDONNE (P.), ingénieur agronome, Direction des Affaires économiques, Tunis.
CAUVET, Chef de Bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger).
CAVAZZA (Conte professore Filippo), Bologne (Italie).
CECCALDI (Charles), contrôleur général de l'armée de l'Air, 32, rue Charles-Floquet, Paris (VIIe).
CERBELAUD-SALAGNAC, Montpellier (Hérault).
CHAMBRE DE COMMERCE de Marseille (Bouches-du-Rhône).
Mlle CHANTRÉAUX, 21, rue Rigodit, Alger.
M. CHARLES (Raymond), substitut du Procureur de la République, Le Havre (Seine-Inférieure).
Mme CHOSKI, professeur au Lycée de jeunes filles, Alger.
MM. CHRISTOFLE (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, Palais d'Hiver, Alger.
CLARO, architecte du Gouvernement Général, 11, rue Clauzel, Alger.
COBB (Humphrey M.), Vaverley place, New-York City (U. S. A.).
COCHAIN (Lucien), 41, rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine).
COCO (J.), 23, rue Duc des Cars, Alger.
COGNARD, 4, place des Vosges, Paris (IVe).
Mlle COHEN-BACRI (Blanche), 4, rue Contencin, Constantine.
COLLÈGE de garçons, Bône (Constantine).
COLLÈGE de garçons, Philippeville (Constantine).
COLLÈGE de garçons, Sétif (Constantine).
COLLÈGE de garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).
COLLÈGE de jeunes filles, Bône (Constantine).
COLLÈGE de jeunes filles, Philippeville (Constantine).
COLLÈGE franco-musulman, Fès (Maroc).
COLLÈGE franco-musulman Moulaï Idriss, Fez (Maroc).
COMMUNE d'Er-Rahel (Oran).
COMMUNE de Sidi-Merouan (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aflou (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-Bessem (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-el-Ksar, El-Mahder (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-M'lila (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Ammi-Moussa (Oran).



COMMUNE MIXTE d'Aumale (Alger).
COMMUNE MIXTE de l'Aurès, Arris (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Bélezma, Corneille (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Beni-Mansour, Maillot (Alger).
COMMUNE MIXTE des Bibans, La Medjana (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Cacherou, Palikao (Oran).
COMMUNE MIXTE de Châteaudun-du-Rhummel (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Cheliff, Orléansville (Alger).
COMMUNE MIXTE de Chellala (Alger).
COMMUNE MIXTE de Corneille (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Djebel-Nador, Trézel (Oran).
COMMUNE MIXTE du Djurdjura, Michelet (Alger).
COMMUNE MIXTE de l'Edough, Bône (Constantine).
COMMUNE MIXTE des Eulma, St-Arnaud (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fedj-Medzala (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fort-National (Alger).
COMMUNE MIXTE de Frenda (Oran).
COMMUNE MIXTE de Guergour (Constantine).
COMMUNE MIXTE de La Calle (Constantine).
COMMUNE MIXTE de La Medjana.
COMMUNE MIXTE de la Mekerra, Sidi-bel-Abbès (Oran).
COMMUNE MIXTE de La Mina (Oran).
COMMUNE MIXTE de Maillot (Alger).
COMMUNE MIXTE des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Mascara (Oran).
COMMUNE MIXTE de Michelet (Alger).
COMMUNE MIXTE de Morsott, Tébessa (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Nedroma (Oran).
COMMUNE MIXTE de l'Oued-Cherf (Constantine).
COMMUNE MIXTE de l'Oued-Marsa (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oum-el-Bouaghi (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Palestro (Alger).
COMMUNE MIXTE de Renault (Oran).
COMMUNE MIXTE de Saïda (Oran).
COMMUNE MIXTE de Saint-Arnaud (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Sebdou (Oran).
COMMUNE MIXTE de Sedrata (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Sidi-Aïssa (Alger).
COMMUNE MIXTE de Sidi-Merouan (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Tébessa (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Télagh (Oran).
COMMUNE MIXTE de Trézel (Oran).
CONSUL GÉNÉRAL de Grande-Bretagne, boulevard de France, Alger.
MM. CORTÈS, rédacteur à la Direction générale des Affaires musulmanes du Gouvernement général, Alger.
COUNILHON, professeur agrégé au Lycée, 14, rue Rochambeau, Alger.
COUR, docteur ès Lettres, place Négrier, Constantine.
COURS de formation islamique des officiers des corps de troupes de la 19e région, Caserne Charon, Alger.
COURS SECONDAIRE de jeunes filles, Blida (Alger).
COURTOIS, professeur agrégé au Lycée, 7, chem. Marcel Pallat, Alger.
CROUX (R.), 15, boulevard Pasteur, Constantine.

MM. Dalet, professeur honoraire de l'Université.
Dalet (Jean), lieutenant de vaisseau, Toulon.
Darbéda, Architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie de Beaumont, Alger.
Darimont, 15, rue des Saints-Pères, Paris (vie).
Abbé Déjardins, curé de Dublineau (Oran).
Deny (G.), administrateur de l'Ecole des langues orientales, 2, rue de Lille, Paris (viie).
Derendinger (Général), 20, quai de Passy, Paris (xvie).
Despois, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger. *Secrétaire général.*
Dessus-Lamare, conservateur au Musée Stephane-Gsell, rue Fontaine-Bleue, Alger.
Directeur de *La Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (viie).
Direction de l'Enseignement, Rabat (Maroc).
Direction des Antiquités algériennes, Alger,
Direction des Antiquités et Arts, Tunis.
Direction des Territoires du Sud au Gouvernement Général, Alger.
Dolcemascolo (Docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).
Douel (Martial), inspecteur général des Finances, 14, rue Wilhelm, Paris (xvie). *Membre correspondant.*
Dumas (Charles), inspecteur général de l'Enseignement des Indigènes, Alger.
Ecole normale d'instituteurs, Bouzaréa (Alger).
Ecole normale d'instituteurs, Oran.
Ecole normale de jeunes filles, Constantine.
Ecole normale de jeunes filles, Miliana.
Ecole normale de jeunes filles, Oran.
MM. Eisenbeth, grand rabbin, 62, rue de Constantine, Alger.
Emerit, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger. *Membre du bureau.*
Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger. *Membre du bureau.*
Essemiani (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).
Estaunié, 3, rue Arthur Ranc (Oran).
Fabregoule, Directeur de l'Administration générale au Gouvernement Général.
Fayolle (Th.), receveur des Postes en retraite, rue Ernest-Feydeau, Alger. *Membre du bureau.*
Franc (J.), docteur ès Lettres, professeur au Lycée Janson de Sailly, rue de la Pompe, Paris (xvie).
Garteiser (Commandant), 113, quai d'Orsay, Paris (viie).
Gasser (Docteur), conseiller général, Saint-Denis-du-Sig (Oran).
Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales.
Gaudissart, sculpteur, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (xvie).
Mme Gaudry-Boaglio, avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.
MM. Gauthier, administrateur-adjoint, La Soummam (Constantine).
Gernet, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres, Dar el Coudia (parc Gatliff), Alger.
Giacobetti (R. P.), des Pères Blancs, Kerrata (Constantine).
Ginther (Paul), 6, rue du Maroc, Sétif (Constantine).
Glénat (Jean), conservateur du Musée, Cherchell.
Godon, directeur d'Ecole, Guenzet (Constantine).



Mlle Graf, professeur agrégé au Lycée Armand-Fallières, Tunis.
MM. Grandchamp (Pierre), chef de service honoraire à la Résidence Générale, 20, avenue Garros, Tunis.
Harvard, Collège library, Cambridge, Massassuchets (U. S. A.).
Hattinguais, ingénieur, Paris.
Mlle Haurie (Y.), Alger.
MM. Heurgon, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 220, rue Michelet, Alger.
Hilbert, vétérinaire, 2, avenue Sidi Chami, Oran.
Hirtz, administrateur-adjoint, Cabinet du Gouverneur Général, Alger.
Hognon, lieutenant-colonel en retraite, Batna (Constantine).
Horluc, vice-recteur honoraire, 10, rue d'El-Biar, Alger.
Howard (E.-L.), Hôtel de Cornouailles, Alger.
Ibnou Zekri, membre du Conseil National. *Membre du bureau.*
Immarigeon, proviseur du Lycée Gouraud, Rabat (Maroc).
Institut des Belles-Lettres Arabes, 12, rue Djmaa-el-Haoua, Tunis.
Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
Institut Français d'Archéologie, Palais Azem, Damas (Syrie).
Institut Oriental, Prague (Tchécoslovaquie).
Isnard (H.), professeur à l'E.P.S., 5, rue Pirette, Alger.
Jogerst, antiquaire, 91, rue Michelet, Alger.
Mlle Jolly, hôtel Transatlantique, Bou-Saâda (Alger).
MM. Julien (Ch.-André), agrégé de l'Université, 1, square de Port-Royal, Paris (xiiie).
Kehl, avocat, 17, rue de la Paix, Oran.
Kest (Docteur), 103, rue Michelet, Alger.
Kongelige bibliothek, Copenhague (Danemark).
Ladreit de Lacharrière (Jacques), professeur à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des Sciences Politiques, 20, rue Vaneau, Paris (viie).
Laherre, professeur agrégé des Lettres au Lycée, Alger.
R. P. Landru, des Pères Blancs, supérieur de la Mission de Kabylie, Tizi-Ouzou (Alger).
M. Laout, architecte, Tébessa (Constantine).
R. P. Lapeyre, directeur du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).
MM. Laurens (Docteur), Aïn-Bessem, Alger.
Lavaysse, Secrétaire général de la Préfecture, Alger.
Lebar (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.
Le Bissonnais, Secrétaire général de la Préfecture, Oran.
Lehuraux (Commandant), 7, rue Henricet, Saint-Eugène (Alger).
Leschi (L.), Directeur des Antiquités de l'Algérie, 87, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Membre du bureau.*
Lespès (René), docteur ès Lettres, 123, rue Michelet, Alger. *Vice-Président.*
Lestrade-Carbonel, sous-préfet honoraire, Alger.
Lévi-Provençal (E.), professeur à la Faculté des Lettres, 146, Télemly, Alger.
Lévi-Provençal (H.), notaire à Aïn-Temouchent (Oran).
Mgr Leynaud, archevêque d'Alger.
M. Liabas (Docteur), 20, boulevard Bugeaud, Alger.
Mlle Liard, M'Sila (Constantine).
MM. Llabador (Francis), docteur en pharmacie, Nemours (Oran).
Lovichi, préfet honoraire, 2, rue Altairac, Alger.

MM. Lung (Frédéric), conseiller du commerce extérieur, 1, rue Littré, Alger.
Luthereau, officier interprète, le Bosquet, Bagnols-sur-Cèze (Gard).
Lycée de garçons, Alger.
Lycée de garçons, Constantine.
Lycée de garçons, Oran.
Lycée de jeunes filles, Constantine.
Lycée de jeunes filles, Oran.
Maglione et Strini, libraires, 88, via due Macelli, Rome.
Mahdi Sadck, interprète judiciaire, El Kseur (Constantine).
Mangion, professeur à l'Ecole primaire supérieure, Alger.
Marçais (Georges), directeur du Musée Stéphane-Gsell, professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Vice-Président.*
Marçais (Philippe), directeur de la Médersa, Tlemcen (Oran).
Marçais (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (xvii°).
Marcy, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.
Massiera, principal du Collège Colonial, Sétif (Constantine).
Massignon, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (vii°).
Mathieu, professeur agrégé des Lettres au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.
Maury (E.), contrôleur honoraire des dépenses engagées au Gouvernement Général, Alger.
Mazard (Jean), substitut du Procureur de la République, Le Havre (Seine-Inférieure).
Mégnin (Docteur), médecin de colonisation, Sidi-Aïssa (Alger).
Mercier (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, parc Gatliff, Alger. *Président.*
Merlin (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, Paris.
Meynier (Général), directeur honoraire au Gouvernement Général, Dar el Saïdji, Miramar, Saint-Eugène (Alger). *Membre du bureau.*
Migon, secrétaire de commune mixte détaché au Gouvernement général. *Trésorier-adjoint.*
Millon (Gabriel), missionnaire protestant, 15, rue Danton, Alger.
Mirabella, interprète des Services municipaux, Safi (Maroc).
Montaland (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.
Montanié (Jean), 29, boulevard Carnot, Alger.
Muracciole (Luc), 3, rue Amiral Coligny, Alger.
Musée Demaeght, Oran.
Musée des Beaux-Arts, Jardin d'Essai, Alger.
Musée Stéphane-Gsell, rue Michelet, Alger.
Mutin, professeur à l'E. P. S., Tlemcen (Oran).
Noël (Jean), professeur adjoint au Lycée d'Alger.
Paris (Georges), 28, rue du Docteur Trolard, Alger.
Parker (J.), libraire, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).
Pellati (Comte), inspecteur général des Antiquités, Rome.
Pellegrin (A.), membre du Grand Conseil de la Tunisie.
Pérès, professeur à la Faculté des Lettres, 175, Télemly, Alger.
Perrin, avocat à la Cour d'appel, 77, rue Michelet, Alger.
Pestemaldjoglou, archiviste départemental d'Alger.
Petersen (Georgen), consul de Danemark, Alger.



MM. Pignon, professeur au Lycée Lyautey, Casablanca (Maroc).
Pitaud, fabricant de tapis, Tlemcen (Oran).
Poulard (Henri), administrateur adjoint, 5, rue Chanzy, Constantine.
Rahmani Slimane, instituteur, 2° groupe H. B. M., lettre J, Champ-de-Manœuvre, Alger.
Rattier, inspecteur général des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (xvi°).
Ravenet, chemin Buknal, El-Biar (Alger.
Le Résident Général de France, Rabat (Maroc).
Rey (Rodolphe), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.
Reygasse (Maurice), directeur du Musée d'Ethnographie, le Bardo, rue Michelet, Alger.
Riggio (A.), 3, passage Garrel, avenue de Madrid, Tunis.
Ripoll, quincaillier, 31, rue Carnot, Blida (Alger).
Roffo (Docteur), rue de Polignac, Le Ruisseau (Alger).
Rohrbacher, administrateur de commune mixte, Nédroma (Oran).
Rols (Denys), sous-directeur au Gouvernement Général, Alger.
Romanelli (Dr Prof. Pietro), 2, Viale Tito Livio, Rome (Italie).
Rousseau, administrateur principal de la C. M., La Séfia, Laverdure, (Constantine).
Roussier-Théaux, professeur à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée Reclus, Alger.
Rouvier (Paul), professeur à la Médersa d'Alger.
Rozis (A.), Maire d'Alger.
Sabatier (J.), 16, rue des Blancs-Manteaux, Paris (iv°).
Sacerdoti (Dr A.), Padoue (Italie).
Sagot (François), docteur ès Lettres, 26, r. Pasteur, Dijon (Côte-d'Or).
Salenc, ancien directeur du Collège musulman de Fès, 11, rue Adolphe Blasselle, Alger.
Savoyant, avocat à la Cour d'Appel, 17, avenue Pasteur, Alger.
Schweitzer, vice-recteur, Alger.
Section historique du Maroc, 4, rue de Lille, Paris (vii°).
Simon, professeur au Lycée, 107, boulevard Saint-Saëns, Alger.
Société des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.
Soualah (M.), docteur ès Lettres, Alger.
Stotz, ancien directeur de l'Institut Agricole de Maison-Carrée, Chessy (Rhône).
Supérieur de la Société des Missionnaires d'Afrique, Maison-Carrée, Alger.
Supérieur des Pères Blancs, 7, boulevard Gambetta, Alger.
Syndicat agricole et viticole, Tlemcen.

Mlle Teboul (Henriette), 2, rue Sainte, Alger.

MM. Torki (Général), directeur du Protocole et 1er interprète de S. A. R. le Bey de Tunis.
Torrès Balbas, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).
Tressère, juge de paix suppléant, Bou-Saada (Alger).
Truillot, secrétaire honoraire de commune mixte, villa Suzanne, Sousse (Tunisie).
Université, Sao Paulo (Brésil).
University of Witwatersrand, Johannesburg (Afrique du Sud).
Valat (Georges), conseiller municipal, Alger.

MM. VALET (René), chef de bureau, Gouvernement Général, Alger.
VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).
VIARD, professeur à la Faculté de Droit d'Alger. *Membre du bureau.*
VIEL, administrateur, sous-préfecture, Mostaganem (Oran).
VILLATA (Félix), directeur honoraire de la Compagnie Algérienne.
Mme VINCENT, 14, boulevard Sébastopol, Oran.
MM. VOITELIER, administrateur adjoint, Laghouat (Alger).
VONDERHEYDEN (Maurice), docteur ès Lettres, directeur de la Médersa, Tlemcen.
VROLYCK, administrateur de la commune mixte, Mascara (Oran).
YACONO, professeur à l'Ecole Primaire supérieure d'Alger.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## du 25 Janvier 1942

La *Société Historique Algérienne* s'est réunie en Assemblée générale le dimanche 25 janvier 1942, dans la Bibliothèque du Gouvernement général, sous la présidence de M. Gustave MERCIER, président, assisté des membres du Bureau.

M. FABREGOULE, Directeur de l'Administration générale, assistait à la réunion.

Le Président a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs, mes chers Confrères,

« L'année 1941, parmi d'infinies tristesses, nous a donné une satisfaction : celle de voir l'un des nôtres élevé aux hautes fonctions de grand maître de l'Université ! Nul n'était plus qualifié que M. Jérôme CARCOPINO, membre de l'Institut, ancien membre actif du bureau de notre société, qu'il a continué à favoriser de sa collaboration en qualité de membre honoraire, pour présider à cette partie essentielle de l'œuvre de reconstruction nationale qu'est la refonte de l'instruction publique et de l'éducation ; et les décisions fort importantes qu'il a prises à cet égard ont porté la marque de son esprit lucide, de son sens droit des réalités, de sa connaissance profonde des conditions de la formation des jeunes esprits, problème difficile, qui doit permettre d'allier les ardeurs novatrices aux vertus éprouvées et bien françaises des disciplines traditionnelles. M. CARCOPINO a reçu de ce pays une forte empreinte et lui a généreusement rendu ses bienfaits en lui consacrant une grande part de son activité avec d'importants travaux. Pour nous, qui avons gardé de son long séjour en Algérie et du charme de ses relations un souvenir très vivant et très amical, c'est une intense satisfaction que de penser à son prochain retour. Il a bien voulu accepter la succession de notre très regretté confrère ALBERTINI comme inspecteur de nos musées et de nos fouilles, poste que M. le Gouverneur Général eut l'heureuse inspiration de lui offrir. Ainsi, M. Jérôme CARCOPINO pourra, tout en retrouvant ici des souvenirs de jeunesse, poursuivre une action plus directe de mise en valeur de nos richesses archéologiques et historiques, dont l'Algérie est appelée à recueillir le bénéfice ; et les liens qui l'unissent à notre Société s'en trouveront encore resserrés.

« Je viens de prononcer le nom d'ALBERTINI, dont la brusque disparition, le 15 février 1941, nous a plongés dans la stupeur et l'affliction. L'Algérie perd en lui un défenseur éminent, l'Histoire un maître bien digne de poursuivre le sillon tracé par GSELL, et la Société Historique un ami fidèle. Je ne puis dire ici tout ce que fut la carrière et l'œuvre d'ALBERTINI ; la Société l'a fait, comme il se doit, par la plume du plus qualifié de ses collaborateurs, M. LESCHI ; elle a également évoqué, grâce à la belle étude de M. LARNAUDE, la vie, l'œuvre et les travaux de cet autre historien, géographe et géologue que fut le très regretté E.-F. GAUTIER.

« L'Amiral ABRIAL, qui gouvernait l'Algérie depuis l'Armistice, nous a quittés avec son collaborateur M. DE TISSOT, membre de notre bureau. Nous lui demeurons reconnaissants des marques de bienveillance qu'il nous a toujours témoignées. Son successeur, M. le Gouverneur Général CHATEL, a manifesté le désir de connaître et de recevoir le bureau de la Société, lui donnant ainsi une marque d'intérêt précieuse. Nous savons que rien de ce qui touche le passé et l'histoire du pays qu'il administre ne peut laisser indifférent un esprit aussi éminent que celui de M. le Gouverneur CHATEL. Le fait qu'il ait discerné dès sa prise de pouvoir le rôle joué dans le domaine intellectuel par la Société Historique nous est un sûr garant que nous rencontrerons en lui l'appui nécessaire à la poursuite de nos travaux. Nous le trouverons également en la personne de son principal collaborateur, M. ETTORI, un Algérien de bonne souche, dont nous nous réjouissons de saluer la brillante carrière et l'élévation au Secrétariat Général de l'Algérie.

« En outre, nous avons eu la satisfaction de voir notre collègue M. IBNOU ZEKRI, un des plus anciens membres de notre bureau, désigné pour représenter les populations musulmanes au Conseil national. Nous sommes heureux de le féliciter de ce choix flatteur et des plus justifiés.

« Enfin, deux membres de notre bureau, MM. ALAZARD et LESCHI, ont vu leurs travaux couronnés par l'Institut, dont le premier est d'ailleurs membre correspondant. En leur adressant à tous deux, en votre nom, nos compliments très vifs et amicaux, j'ai plaisir à souligner que M. LESCHI a obtenu le prix Noël des Vergers en récompense de ses travaux historiques et de ses fouilles en Algérie, et que M. ALAZARD a obtenu le prix Richtenberger pour son étude sur Giotto.



« La *Revue Africaine* a continué, au cours de l'année écoulée, et malgré des difficultés accrues, à poursuivre sa publication, si nécessaire à la mise en valeur des découvertes, à la diffusion des travaux intéressant son archéologie et son histoire.

« Un article de M. LESCHI, dédié à la mémoire de Georges BEL



négociant à Batna et membre de notre Société, — qui fut un de ces chercheurs désintéressés, volontaires de la science comme il en existe de nombreux et de trop peu connus parmi nos concitoyens, — nous révèle, par le savant commentaire d'une inscription récemment découverte, quel fut le rôle des *libratores*, ces soldats d'élite qui remplissaient les fonctions de géomètres arpenteurs ou d'ingénieurs des travaux publics. Il nous signale en même temps l'existence d'un aqueduc dont les vestiges n'ont pas encore été retrouvés sur le terrain, et qui alimentait, soit des villages aurasiens de la vallée de l'Oued Taga, soit, peut-être, l'importante ville de Timgad.

« Mme ALQUIER nous a donné, de son exploration de la vallée de l'Oued el Arab, également dans le massif aurasien, un récit vivant et plein d'enseignements. Il s'agit d'une région trop peu connue, où n'existe aucune colonisation, où cependant l'influence romaine avait largement pénétré, contrairement à l'opinion communément répandue. De nombreuses ruines de fermes construites à la manière de châteaux forts, des vestiges de réservoirs et d'aqueducs montrent quel parti nos devanciers avaient su tirer de toutes les ressources d'une longue vallée en apparence déshéritée. « Tous ces travaux hydrauliques, dit l'auteur, expliquent en grande partie la prospérité qui paraît avoir régné dans la vallée de l'Oued el Arab sous l'occupation romaine ». Le voyage rapide de Mme ALQUIER est d'ailleurs loin d'avoir épuisé l'inventaire de ces richesses encore inexplorées : du moins lui a-t-il permis de signaler leur existence, et peut-il servir de guide aux investigations d'autres chercheurs, qui eux-mêmes n'épuiseront pas, de longtemps, les ressources de la terre algérienne.

« Notre Vice-Président, M. Georges MARÇAIS, détenteur de tous les secrets du Moyen âge musulman accessibles à notre curiosité, a su extraire du *Kitab el Buldan*, d'El Yacoubi, les remarques les plus pénétrantes sur l'état de la Berbérie à une époque bien obscure d'un siècle sans lumière, le IX^e^. Il relie avec beaucoup d'ingéniosité les constatations de son auteur aux données trop rares que nous possédons sur la période qui va d'El-Bekri à Ibn Khaldoun. C'est un plaisir que de suivre avec un pareil guide le fractionnement des tribus berbères, déjà bien avancé dès le IX^e^ siècle, et de constater au sein de cet émiettement la persistance de groupes ethniques anciens par leur origine, sinon toujours par leur habitat, tels les Roum et les Afariq. M. MARÇAIS voit avec juste raison dans ces Afariq, natifs de l'Ifriqiya, les descendants berbérisés de populations latines, ou plutôt de berbères latinisés, qui avaient conservé leur langue, leur religion chrétienne, leurs traditions sous la protection des émirs aghlabites. Cette persistance s'est maintenue dans le Sud tunisien jusqu'au milieu du XII^e^ siècle. Enfin, l'étude savante de M. MARÇAIS nous donne quelques clartés sur l'empire rostemide de Tiaret, alors à son déclin, mais dont la grande auto-

rité morale se faisait encore sentir jusqu'au Djebel Nefousa. C'est dire toute la valeur de ce travail nourri par une érudition inégalée et condensé avec art.

« La linguistique africaine a fait l'objet de deux études, l'une de M. André BASSET sur « La langue berbère dans les Territoires du Sud », l'autre de M. CANTINEAU sur « Les parlers arabes des Territoires du Sud ». Ces deux coups d'œil d'ensemble offrent le mérite de classer, géographiquement et logiquement, une masse d'enquêtes locales auxquelles les deux professeurs ont procédé avec une inlassable persévérance. Ainsi se complète peu à peu notre connaissance globale de tous les dialectes sahariens, berbères ou arabes : on sait que parmi les premiers, certains ont fait l'objet d'admirables travaux de la part de linguistes tels que René BASSET, de MOTYLINSKI, du P. DE FOUCAULD. Il restait à les relier, à les englober dans un inventaire, à les situer dans un vaste ensemble. Les seconds, les parlers arabes, ont été moins étudiés, peut-être parce qu'on les jugeait peu différents des parlers maghrébins usités en Algérie. Les enquêtes de M. CANTINEAU, qui notent avec une grande précision les différences, sont précieuses à ce titre, et il est à souhaiter qu'il puisse les poursuivre jusqu'au Touat et aux confins des parlers tamahaq.

« L'anthropologie, la sociologie ont toujours occupé dans nos recherches une place éminente. On ne saurait trop recommander dans ce vaste domaine les études de technique indigène, d'abord parce que cette technique représente à nos yeux un vestige encore bien vivant d'un passé très lointain, aussi parce que le torrent de l'évolution risque de l'atteindre et de la faire disparaître, comme on peut le voir en certains points où elle est déjà touchée, par exemple à Tlemcen. L'important travail de Mlle Germaine CHANTRÉAUX vient fort opportunément fixer dans le plus grand détail les procédés de « Tissage sur métier de haute lisse à Aït Hichem et dans le haut Sebaou ». A côté de la technique, l'auteur a judicieusement réservé une place à part aux rites magico-religieux qui accompagnent chaque opération du tissage « suivant les lois de la magie sympathique », soit pour protéger les ouvrières contre une action néfaste, soit pour assurer la bonne marche de l'œuvre. M. REYGASSE, qui a beaucoup pratiqué les paléolithiques chasseurs et les néolithiques ouvriers, nous dirait sans doute qu'ils sont les auteurs responsables de cette magie dont il n'est pas téméraire de penser que les rites se sont transmis d'âge en âge, peut-être depuis l'époque égéenne, dont l'influence se discerne dans les thèmes du décor : ce qui ne veut pas dire qu'ils se soient transmis sans modifications ; on reconnaît en mainte occasion, l'influence des religions monothéistes, chrétienne ou musulmane, surajoutée aux rites païens qui s'enrichissent ainsi d'une alluvion elle-même millénaire. La partie technique du remarquable travail de Mlle CHANTRÉAUX est



développée dans le détail avec une précision qui constitue l'un des grands mérites de cette étude, et en fait un document ethnographique de réelle valeur.

***

« Les troisième et quatrième fascicules du 85e volume de la *Revue*, celui de l'année 1941, viennent de paraître et vous en avez eu cette semaine la primeur. Je dois me borner à mentionner ici que leur intérêt ne le cède en rien aux précédents avec les articles de M. CAPOT-REY sur « Les migrations des Saïd Atba ou la Zénétie ressuscitée », de M. MARCY sur les « Vestiges de la parenté maternelle en droit coutumier berbère », de M. TROUSSEL sur les Indigènes de la Commune mixte des Eulma, enfin avec la suite de l'étude de Mlle CHANTRÉAUX sur le tissage.

« Quant aux fascicules du 1er semestre 1942, qui sont déjà à l'impression, ils contiennent différentes études de MM. COURTOIS, *de Rome à l'Islam* ; H. TERRASSE, *A propos de la « Rihla » du Marabout de Tasaft* ; A. KHELLADI et BOUSSER, *Enquête sur le trousseau et le sadaq au Maroc* ; RACHID BEN CHENEB, *l'Argot des Arabes d'Alger*.

Nous publierons ensuite les études suivantes : Mlle CHANTRÉAUX, le *glossaire* de son étude précédente ; A. BARDIN, *La population de Tanger* ; DESPOIS, *La bordure Saharienne de l'Algérie orientale* ; LESCHI, sur *le fort d'Aïn Naïmiya* ; André BERTHIER, sur *les fouilles de Tiddis* ; PESTEMALDJOGLOU, *Le consulat français d'Oran de 1732 à 1754*, etc...

« L'activité de notre Société n'est d'ailleurs pas confinée à la publication de la *Revue Africaine*. Saisie par l'initiative du Recteur de l'Université de la question des dénominations à donner aux lycées et collèges d'Algérie, elle a eu la satisfaction de voir ses propositions homologuées par décret. La liste qu'elle a établie, à côté de noms illustres, a voulu sauver d'un injuste oubli la mémoire des hommes qui ont marqué de leur empreinte le passé intellectuel de ce pays, et qui sont aujourd'hui trop ignorés des jeunes générations (1). Ainsi sera-t-il possible aux éducateurs de notre jeunesse

(1) Rappelons que le lycée de garçons d'Alger portera le nom de « Lycée Bugeaud » ; celui de Mustapha le nom d'Emile-Félix Gautier ; le lycée de jeunes filles de Mustapha-Supérieur devient le « Lycée Fromentin », celui de la rue d'Isly le « Lycée Delacroix ». Le collège de garçons de Blida portera le nom de « Collège Duveyrier », le cours secondaire de jeunes filles celui de « Cours secondaire Masqueray ». Le collège de garçons de Médéa devient le « Collège Ben Cheneb ».

A Constantine : le lycée de garçons devient « Lycée d'Aumale » ; celui de jeunes filles le « Lycée Laveran ». A Sétif : le collège de garçons portera le nom d'Eugène Albertini ; à Philippeville, le collège de garçons porte celui de Dominique Luciani ; le collège de filles celui

d'évoquer leur mémoire, de rappeler leurs travaux et surtout de développer leurs idées, entretenant ainsi ce patrimoine intellectuel que personne ne saurait nous ravir, et qui constituera toujours, quoi qu'il advienne, notre richesse véritable, et la meilleure garantie de notre pérennité. Que ce patrimoine soit maintenant entretenu et développé dans l'empire, dans Alger, tête et cœur de l'empire dont il devient, par la force des choses plus encore que par la volonté des hommes, la capitale politique et économique, c'est ce qui prouve la vitalité de notre race, et que ses anciennes vertus n'ont rien perdu de leur efficace. Qu'Alger devienne donc, outre une métropole économique, un foyer rayonnant de pensée française, et que chacun s'efforce d'y contribuer dans la mesure de ses possibilités ; il aura ainsi travaillé, de la meilleure manière, au relèvement national ! »

M. DESPOIS, Secrétaire général, a pris ensuite la parole :

« Messieurs,

« Lorsque j'ai été nommé à la Faculté des Lettres d'Alger, il y a un peu plus de quatre ans, j'ai dû abandonner la direction de la *Revue tunisienne*, sœur cadette de notre *Revue africaine*, que j'assumais depuis 1931. Je n'ai pas joui longtemps de n'avoir pas le souci d'une revue ! Dès la fin de 1937 M. ESQUER me demandait de faire partie de votre bureau ; un an après vous insistiez pour que je sois adjoint à M. ESQUER et que je m'occupe de la *Revue africaine*, et à notre dernière assemblée générale, M. ESQUER désirant se retirer, vous m'avez nommé Secrétaire général de la *Société historique algérienne*. Il y fallait un historien, vous y mîtes un géographe : je suis honoré de votre confiance.

« Il est intimidant de prendre la succession de M. ESQUER. Depuis treize ans, M. ESQUER n'a pas seulement assuré la publication régulière de treize volumes de la *Revue africaine* ; il a été également, vous vous en souvenez tous, la cheville ouvrière des cinq *Congrès des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord* qui se sont tenus successivement à Alger, à Tlemcen, à Constantine, à Rabat et à Tunis : et c'est lui qui s'est chargé de la publication des neuf tomes qui rassemblent les nombreuses communications qui y ont été faites. Enfin il s'est activement occupé de trois volumes consacrés : l'un au *Deuxième congrès national des sciences historiques*, le second, au *Cinquième congrès international d'archéologie*, et le troisième au

d'« Emile Maupas ». A Bône, « Lycée Saint-Augustin » (garçons) et « Collège Ernest Mercier » (filles) ; à Oran, « Lycée Lamoricière » (garçons) et lycée Stéphane Gsell (filles) ; à Tlemcen, « Collège de Slane » (garçons) ; à Mostaganem, « Collège René Basset » (garçons) ; à Sidi-bel-Abbès, « Collège Laperrine » (garçons).



*Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, — ouvrages publiés par la Société Historique Algérienne en 1930 et 1931.

« Ma tâche actuelle est grandement allégée par l'aide que m'apporte dans la coulisse M. ESQUER et par les conseils qu'il me donne. En outre, elle est beaucoup plus simple : les circonstances ont contraint notre société à réduire son activité à la publication de la *Revue africaine*, dont l'année 1942 verra paraître le tome LXXXVI. Ce nouveau tome, comme les deux précédents, sera réduit de volume : les circonstances l'exigent. Mais si notre revue a dû paraître sous un moindre volume, du moins avons-nous la satisfaction de la voir continuer à vivre au milieu de difficultés de plus en plus grandes. Et vous pouvez compter sur mes efforts pour conserver, et si possible pour augmenter la qualité de ses articles.

« C'est la première fois, Messieurs, que je prends la parole devant notre Assemblée générale. Vous me permettrez d'exprimer deux souhaits. Le premier, c'est qu'un effort soit réalisé par chacun de nous, du moins dès que la crise du papier sera passée, pour faire connaître notre revue : le nombre de nos abonnés, qui est d'environ 320, est insuffisant. Combien d'Algériens qui pourraient s'y intéresser ignorent même son existence !

« Notre revue, il est vrai, s'adresse à un public assez restreint. Il ne saurait être question de gagner de nouveaux abonnés aux dépens de sa qualité. La *Revue africaine* doit garder sa belle tenue scientifique ; elle doit rester sérieuse et, je crois, spécialisée dans les questions d'Afrique et d'Orient ; elle ne sera ennuyeuse qu'aux yeux des lecteurs pour lesquels elle n'est pas faite.

« Mon deuxième souhait est donc que mes collègues, et en particulier mes collègues du Bureau, m'aident activement à drainer vers nous des collaborations de choix, peut-être un peu plus variées qu'elles ne le sont actuellement. J'ai grand plaisir à souligner l'aide que m'apportent, tant par leur collaboration personnelle que par celle de leurs élèves, MM. LESCHI et CANTINEAU, le premier dans le domaine si varié de l'archéologie et de l'histoire ancienne, le second dans le champ difficile de la linguistique.

« Messieurs, nous pouvons compter sur M. le Gouverneur général CHATEL qui, lors de la visite que nous lui avons faite, nous a montré l'intérêt qu'il portait à nos études et qui nous a promis tout son appui. Vous connaissez tous par ailleurs la large culture et l'esprit éclairé de M. le Secrétaire général ETTORI. Nous aurions donc mauvaise grâce à ne pas avoir confiance dans l'avenir de notre société. Entre un président plein d'expérience comme M. MERCIER et un trésorier aussi prudent que M. BERQUE, votre nouveau Secrétaire général ne saurait être pessimiste et vous pouvez compter sur son entier dévouement ».

M. BERQUE, Trésorier, a ensuite présenté le compte rendu financier pour l'exercice 1941 :

« Notre bilan, dit-il, s'établissait ainsi au 1er janvier 1941 :

| | |
|---|---|
| Caisse ........................................ | 271 50 |
| Comptes chèques postaux ..................... | 59.332 20 |
| Total................ | 59.603 70 |

Nos recettes se sont élevées en 1941 :

| | | |
|---|---|---|
| Cotisations perçues en 1941 ................... | 6.070 80 | |
| Subvention Gouvernement Général (Intérieur).. | 4.499 60 | |
| Subvention Gouvernement Général (Aff. Musul.) | 13.499 60 | |
| Subvention Université ......................... | 4.499 60 | |
| | | 28.569 60 |
| Total des recettes................ | | 88.173 30 |

| | |
|---|---|
| Nos dépenses en 1941 : factures « La Typo-Litho et Jules Carbonel » ........................................ | 15.003 90 |

BALANCE *au 31 décembre 1941*

| | |
|---|---|
| Recettes ........................................ | 88.173 30 |
| Dépenses ........................................ | 15.003 90 |
| Excédent de recettes................ | 73.169 40 |
| Il reste dû à « La Typo-Litho et Jules Carbonel » ..... | 28.710 90 |
| Excédent net de recettes au 31 décembre 1941, tout payé. | 44.458 50 |

Il faut également tenir compte des fonds déposés à la Caisse d'Epargne (77 fr. 029), au Crédit Lyonnais (510 frs) et des éléments de notre portefeuille déposés au Crédit Lyonnais d'Alger et dont voici le détail avec la valeur boursière des titres au 25 janvier 1942 :

| | |
|---|---|
| 1 bon Panama à lots ............................ | 192 » |
| 1 obligation Communale 1899 ..................... | 401 » |
| 1 obligation Crédit National 5 % 1920 ............. | 554 » |
| 1 obligation Foncière 1885 ....................... | 405 » |
| 1 obligation Communale 1892 ..................... | 430 » |
| 1 obligation Ville de Paris 1894-1896 ............ | 290 » |
| 400 francs de rente 4 % 1917 ..................... | 10.240 » |
| 9 francs de rente 4 ½ % 1932 A ................... | 204 » |
| 4 fr. 50 de rente 4 ½ % 1932 A ................... | 102 » |
| Total................ | 12.818 » |



Nous devons signaler un arriéré de cotisations s'élevant à ........................................................ 13.440 » dont nous allons, avec tous les ménagements d'usage, poursuivre le recouvrement.

En somme, compte tenu des circonstances, la situation financière de notre Société se révèle très satisfaisante.

Avec les subventions annuelles que veulent bien nous attribuer le Gouvernement Général et le Rectorat, nous pouvons envisager avec confiance l'exercice 1942 ».

L'Assemblée générale a approuvé ces comptes à l'unanimité.

***

Il a été procédé au renouvellement du Bureau pour 1942 :

*Président* : M. Gustave MERCIER.

*Vice-présidents* : MM. G. MARÇAIS et R. LESPÈS.

*Secrétaire général* : M. J. DESPOIS.

*Trésorier* : M. BERQUE.

*Trésorier adjoint* : M. MIGON.

*Membres* : MM. le Général MEYNIER, ALAZARD, BASSET, BRUNSCHVIG, CANARD, CANTINEAU, CAPOT-REY, EMERIT, ESQUER, FAYOLLE, IBNOU-ZEKRI, LESCHI, VIARD.

*Membre correspond* : M. DOUEL.

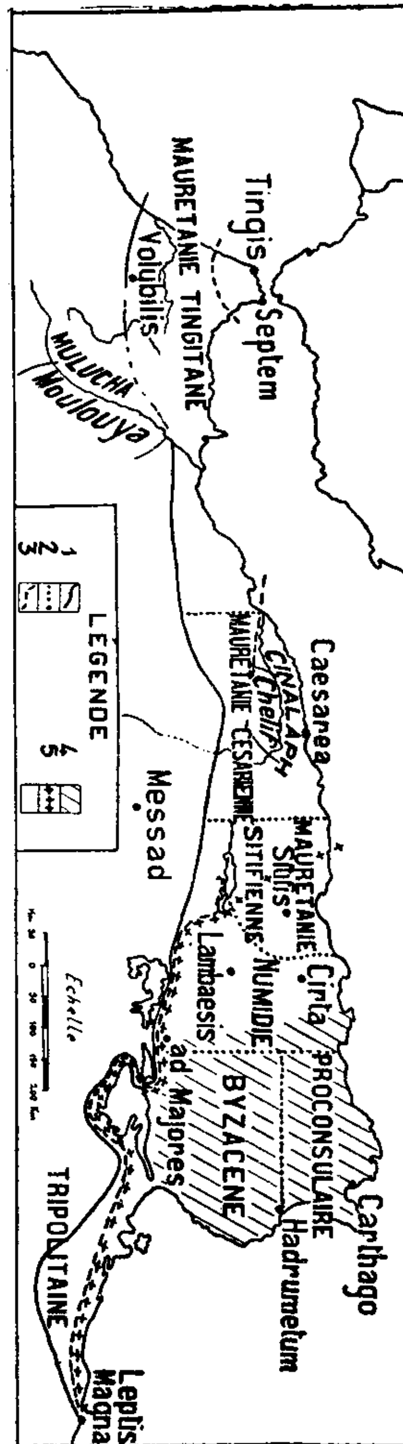



FIG. 1. — Carte schématique montrant les reculs successifs de la romanité du IIIe au VIIe siècle.

*LEGENDE*

1. — Tracé du *limes* à l'époque des Sévères (non compris les postes avancés).
2. — Frontière des provinces au IVe siècle.
3. — Ligne de résistance romaine à partir de Dioclétien.
4. — Zone sur laquelle paraît s'être étendue l'autorité vandale après 439 (non comprises les villes côtières).
5. — Limites de la domination byzantine (non compris les postes avancés et les villes côtières).

# DE ROME A L'ISLAM [1]

L'histoire de l'Afrique du Nord est toute entière dominée par deux faits qu'il convient de ne pas oublier, quelle que soit la période qu'on en considère. Le premier, c'est que depuis trente siècles, c'est-à-dire aussi loin qu'on remonte avec quelque précision, l'Afrique du Nord n'a cessé d'être un pays conquis entraîné dans le mouvement général de l'histoire méditerranéenne. Le second — et je reprends ici une phrase même d'Albertini — « est la permanence à travers tous les siècles et sous toutes les dominations de l'élément berbère qui constitue, depuis longtemps et jusqu'aujourd'hui, le fond de la population de l'Afrique du Nord ».

De ces deux faits, c'est le premier qui a semblé d'abord le plus remarquable. On a étudié l'histoire de ce pays en fonction de l'histoire générale plus que pour elle-même. Et cela se comprend : le Berbère n'a pas la tête historique. Identique à lui-même à travers le temps, il n'est pas sensible à la notion de passé. Les conquérants, au contraire, — Vandales exceptés — se sont racontés eux-mêmes avec une relative générosité. Il est normal qu'on ait été influencé par l'aspect de la documentation et qu'on ait longtemps étudié les choses dans le même esprit qu'eux, c'est-à-dire qu'on les ait considérées par rapport à l'histoire romaine, à l'histoire byzantine ou autre.

Mais la multiplication des découvertes archéologiques qui a suivi l'occupation européenne, en suppléant aux lacunes de nos textes, en en éclairant d'autres, a modifié peu à peu notre optique africaine. Cagnat, Monceaux, Gsell, le P. Delattre, Albertini, pour ne citer que les morts, ont marché les uns après les autres dans la voie, d'ailleurs ingrate, des études régionales [2]. Et puisqu'à leur suite c'est sur l'histoire interne

*Nota.* — Dans cet article les notes, très longues, ont été, par exception, reportées à la fin.

de ce pays que l'érudition contemporaine a fait porter son effort, c'est dans sa perspective qu'il convient naturellement de regarder les choses.

Autrement dit, on ne saurait accueillir sans inquiétude les divisions courantes d'Afrique romaine, d'Afrique vandale, d'Afrique byzantine, d'Afrique musulmane. Ce sont des formules commodes, mais de valeur assez restreinte quand on considère l'évolution de l'histoire d'Afrique. Il ne s'agit pas d'une pièce en quatre actes. L'action est continue et, d'un peu haut, on ne distingue plus guère que deux décors : Rome et l'Islam. Pour peu qu'on y réfléchisse un moment on voit bien que le vrai problème est là, un problème fugace d'ailleurs : Comment la civilisation romaine, qui paraît si solidement implantée, encore, dans l'Afrique du IVe siècle, a-t-elle pu faire place à la civilisation musulmane, si rigoureusement différente dans sa structure et ses éléments généraux ? (3).

***

Au IVe siècle et jusqu'en 429, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion vandale, ou même jusqu'à la prise de Carthage par Genséric, la notion d'Afrique romaine repose sur une double réalité. On veut dire que l'Empire détient l'autorité politique sur une partie de l'immense ensemble physique et humain qui constitue l'Afrique mineure et que cette zone est introduite dans un courant de civilisation.

Mais il faut bien souligner qu'il s'agit d'une partie de cet ensemble, et déterminée de façon arbitraire. Non seulement Rome n'a jamais occupé la totalité du Maghreb, mais, à la fin du IIIe siècle, elle a disloqué ce qu'elle en occupait. Avec Dioclétien, la Tingitane a été rattachée à l'Espagne et si la romanité s'y maintient sans doute plusieurs siècles c'est dans une Tingitane réduite et qui vit dès lors dans un demi-isolement. Ce qu'est, à proprement parler, le diocèse d'Afrique, c'est en gros le pays situé au nord d'une ligne qui, partie de l'embouchure du Cinalaph (Chélif), suivrait parallèlement la côte à une centaine de kilomètres jusqu'au nord de la cuvette du Hodna, puis obliquerait vers les grands chotts tunisiens, pour longer à nouveau la côte dans la région tripolitaine, à



proche distance de la mer. En très gros, bien entendu, car la frontière, constituée par une ligne de fortifications, un *limes*, s'est déplacée suivant que la fortune souriait plus ou moins à l'Empire (4). Au lendemain même de l'effort offensif des Sévères il a fallu revenir — à peu près — aux positions anciennes. Il semble bien que depuis Dioclétien le tracé du *limes*, tel qu'on vient de le définir, ne se soit pas sensiblement modifié, mais on n'en a la certitude que pour quelques rares secteurs. Au IVe siècle, comme aux siècles précédents, cette frontière ne laisse dans son ensemble de surprendre et l'on distingue mal les fondements géographiques de l'Afrique romaine (5).

Ceci dit, l'Afrique est une province comme les autres. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur son organisation administrative ou militaire. Quand on aura dit, au point de vue administratif, que le diocèse d'Afrique comptait sept provinces — y compris la Sardaigne —, que le proconsul qui résidait à Carthage dépendait directement du préfet du prétoire et que les autres *praesides* africains, équestres ou consulaires, étaient sous l'autorité du vicaire de Carthage ; quand on aura dit au point de vue militaire que, s'il fallait en croire la *Notitia dignitatum*, l'Afrique aurait été défendue par trente mille hommes à peu près, mais que ce chiffre ne mérite qu'une créance très prudente, on aura exposé le meilleur de nos connaissances (6). Ce n'est pas à cet égard que l'Afrique se présente avec quelque originalité par rapport au reste de l'Empire. C'est par la prospérité relative dont elle jouit dans un monde en proie à une effroyable détresse économique. Elle est le pays traditionnel des grands domaines. Elle est dans l'Occident antique la grande région productrice de denrées agricoles, principalement le blé et l'huile. Ces produits, elle les exporte naturellement en partie, et, surtout, vers l'Italie. Sans doute les crises politiques ont-elles amené à plusieurs reprises, au cours du IVe siècle, l'arrêt des exportations. Mais, cet arrêt, s'il entraîne la ruine, au moins provisoire, des naviculaires carthaginois, se traduit par une surabondance de produits sur le marché intérieur et cette surabondance provoque naturellement une baisse des prix dont bénéficient les populations africaines. Sans avoir été, peut-être, aussi florissante que le laisseraient à pen-

ser certains textes contemporains, bien qu'elle ait connu, elle aussi, la disette, l'Afrique du IV[e] siècle est dans une situation matérielle privilégiée qui n'a pas été sans attirer vers elle les convoitises des barbares (7).

Ceci méritait d'être signalé, mais l'Afrique ne doit pas tant son aspect « romain » à un régime politique ou économique, qu'au genre de vie que les Romains y ont développé et qui est la vie urbaine et à cette manière de penser qui s'est imposée à elle comme au reste de l'Empire et qui est le christianisme.

La ville n'était pas ignorée des Africains avant l'occupation romaine. Les comptoirs carthaginois étaient des organismes urbains. Les rois indigènes avaient eu d'authentiques capitales. Ce que Rome a apporté, c'est, si l'on peut dire, l'idée de valeur urbaine, le sentiment que le fait de vivre dans une ville témoignait d'un degré élevé de civilisation. Même modeste, l'agglomération romaine est une *ville* et n'est pas un village. Et, d'ailleurs, la vie urbaine n'était point, comme pour nous, exclusive de la vie rurale. Tout au contraire. Bien qu'il y eût dans le bled des exploitations agricoles comparables à nos fermes, c'est autour des cités que se trouvaient la plupart d'entre elles. La ville romaine se vidait quotidiennement au profit de la zone agricole qui l'environnait, à peu près comme aujourd'hui les banlieues rurales se vident pour fournir à l'usine la main-d'œuvre nécessaire. Ces villes, elles étaient au IV[e] siècle, non point, certes, aussi importantes, mais aussi nombreuses que jamais. L'Afrique en comptait plusieurs centaines. Encore aujourd'hui le voyageur est frappé — peut-être même trop — par la multiplicité et surtout la proximité des champs de ruines. La *Notitia* de 484 qui ne cite point tous les centres urbains, et qui laisse de côté la Tingitane, en énumère déjà plus de 450 ! Le chiffre est énorme. — Qu'est-ce donc qu'une ville africaine au IV[e] siècle ? Il convient de distinguer, naturellement. Carthage demeurait relativement une ville immense ; Hadrumète, Cirta, Hippone peut-être, étaient, elles aussi, considérables. Mais ce qui semble avoir dominé ce sont les cités de quelques milliers d'habitants, de deux à dix mille. Djemila est un exemple caractéristique de ces petites villes. Elle n'a guère changé depuis le III[e] siècle, si ce n'est qu'un quartier



chrétien est venu s'y ajouter au IV[e]. On y construit encore à cette époque des monuments officiels, comme la basilique judiciaire récemment découverte au flanc du temple septimien.

Nous savons d'ailleurs que les *curiales* africains ont mieux résisté que ceux des autres provinces à l'épuisante législation du Bas-Empire. Albertini a judicieusement attiré l'attention sur deux passages du code Théodosien : le premier est une loi de Constantin qui maintient l'intervention populaire dans l'élection des magistrats, ce qui montre qu'on disposait encore d'un certain choix ; le second indique qu'au temps d'Honorius encore, les *munera* étaient répartis à tour de rôle entre les *curiales*. Sans doute, certaines villes sont-elles entourées de murailles, ce qui implique quelque inquiétude. Mais ce n'est point aussi nouveau en Afrique qu'en Gaule. Les villes romaines ont vécu sous la menace des populations non romanisées. Quoi qu'il en soit, l'Afrique est probablement celle de toutes les provinces romaines où un contemporain des Antonins ressuscité au Bas-Empire se fût senti le moins brutalement dépaysé (8).

Un seul grand fait nouveau avait bouleversé la province comme le reste du monde antique, c'est le christianisme. Mais il a pris ici l'importance primordiale qu'ont toujours eu les phénomènes religieux. A la veille ou au lendemain de la paix de Milan, il gagne les régions extrêmes. Il apparaît au Maroc, en Oranie, en Tripolitaine où l'on a découvert, il y a quelques années, un hypogée du IV[e] siècle. Nous connaissons depuis longtemps, grâce à la littérature ecclésiastique, l'ampleur de la vie chrétienne en Afrique, mais les fouilles nous en donnent une image chaque jour plus immédiate et plus vivante. Nous voyons la nouvelle religion s'installer maintenant à l'intérieur même des villes, comme à Timgad. Parfois les anciens édifices païens, les basiliques judiciaires, sont transformées en églises comme à Madaure ou à Tipasa. Le culte triomphant manifeste par des constructions souvent énormes, comme la basilique de Damous el Karita, à Carthage, l'orgueilleuse satisfaction de sa difficile victoire. Il n'est pas d'année qui n'ajoute quelques noms à notre liste déjà considérable des basiliques chrétiennes. Cette liste a en elle-même une signification déjà profonde. Mais c'est, je crois bien, dans

le quartier chrétien de Djemila, autour de l'extraordinaire baptistère, ou dans les cimetières marins de Tipasa, qu'on trouve le témoignage le plus frémissant du christianisme antique. Bien souvent, ce n'est pas un édifice qu'on découvre, c'est un monument plus humble : une inscription, un reliquaire, un tombeau. Mais toutes ces traces montrent, du fait même de leur multiplicité, quelle était, chez les Africains de ce temps, l'intensité de la vie religieuse qu'on a peut-être un peu trop tendance à considérer comme une preuve de l'intensité de la foi (9).

Ainsi, en apparence, l'Afrique est profondément romaine. En apparence aussi rien ne menace cette partie de l'Empire, si éloignée du danger germanique qui déferle au bord des provinces européennes. Au delà du *limes* le monde inconnu qui s'étend est relativement peu peuplé. Et pourtant la menace est immense. Gsell et après lui Gautier, avec son habituelle audace, ont montré la fragilité de la domination romaine et dégagé les causes de cette fragilité. Le fait essentiel qu'ils ont mis en lumière, c'est, pour parler comme Gautier, « la vitalité irréductible » du monde berbère. Ce monde est un curieux mélange de docilité et de résistance. De docilité parce qu'il s'adapte facilement aux mœurs des conquérants nouveaux et, qu'à travers l'histoire, il n'a jamais fait bloc contre eux. De résistance, parce que, sous le vernis des civilisations successives, il demeure à peu près intact. Lorsque la domination politique qui l'a incorporé s'affaiblit, les traces de son passage s'estompent et disparaissent l'une après l'autre. Tout ce qui sépare le Berbère de ses maîtres ressuscite dans une opposition sourde, diffuse, mais absolue et totale. La fatalité n'a pas épargné Rome...

L'Empire aurait dû l'attendre, d'ailleurs, cette heure de l'abandon. Toute l'histoire de sa domination dans ce pays était là pour lui enseigner que son autorité y était fonction de sa puissance militaire. Il n'est pas besoin de remonter jusqu'aux temps de Jugurtha. La période impériale est pleine de révoltes. Il suffit de rappeler Tacfarinas et Aedemon. Sous Marc Aurèle les Rifains se risquent à piller la Bétique. M. Carcopino a bien montré comment, en 253, c'était la faiblesse de Rome qui avait amené le déchaînement des tribus berbères.



Et ce n'est pas la seule insurrection du IIIe siècle. Au IVe, Firmus et Gildon, au Ve Heraclianus ont absorbé les dernières forces de Ravenne. On ne peut donc pas dire que le conflit de la romanité et du monde berbère soit un fait nouveau au Bas-Empire. Mais ce qui est nouveau c'est que le rapport des forces se renverse (10).

Le donatisme a été la forme la plus remarquable de l'opposition indigène. Pendant près d'un siècle, Rome a lutté contre le schisme. Elle n'est jamais parvenue à y mettre fin. Peu à peu, le sol nous livre quelques vestiges qui prouvent que le triomphe d'Augustin au concile de Carthage ne fut pas aussi complet que le laissent croire ses généreux thuriféraires. Bien entendu, ce ne sont pas les péripéties de l'affaire donatiste qui importent. Ce qui est au fond des choses, ce n'est pas le petit conflit de sacristie qu'a entraîné l'élection de Cecilien et qui n'a été qu'un prétexte: il n'a servi qu'à déterminer le schisme, à permettre à l'Afrique, aux Berbères convertis, d'avoir un christianisme à eux, un christianisme de résistance. Ce n'est pas un hasard que le vieux pays numide ait été le bastion du donastime. Ce n'est pas un hasard que le prolétariat agricole nomade, ces circoncellions qui n'étaient point les brigands qu'on a dit, aient crié le *Deo Laudes* aux oreilles épouvantées des propriétaires romains. L'église donatiste a été une véritable église, avec sa personnalité définie, ses monuments, ses évêques, ses martyrs. Paul Monceaux a débrouillé la littérature donatiste. Les fouilles nous ont fait connaître diverses basiliques et tout récemment encore, à Timgad, la maison et la cathédrale du célèbre Optat. Il ne s'agit donc point de remous de bénitier mais d'un mouvement immense, qu'on a justement rapproché du kharedjisme et dont on mesurera mieux l'ampleur si l'on veut bien se rappeler qu'en Afrique du Nord la résistance religieuse est une forme courante de l'opposition politique (11).

Du moins le donatisme est-il tangible pour l'Empire. C'est un danger qu'on peut combattre avec des soldats, ou même avec des évêques. Il n'en est pas de même de celui que détermine la transformation des pays situés au delà du *limes*, où le chameau vient d'apparaître. Gautier a souligné avec vigueur l'importance du conflit qui a toujours opposé au Maghreb

sédentaires et nomades. L'effort de Rome, comme celui de Masinissa, comme le nôtre aujourd'hui, avait été de fixer l'homme à la terre et, dans une certaine mesure, elle y était parvenue. Mais voici que le chameau se répand dans le Sahara septentrional et ce qui avait été jusqu'au III$^e$ siècle le pays des Ethiopiens, c'est-à-dire des nègres, devient dans les deux siècles qui suivent un pays berbère. Cela n'aurait qu'une importance relative si le *limes* était réellement infranchissable. Cela en a parce que Rome n'a plus la force de le faire respecter, parce qu'en 364 les pillards peuvent dévaster les villes côtières de la Tripolitaine. Cela en a surtout parce que le contact est désormais établi entre les gens du sud et les sujets romains chez qui l'exemple du nomadisme va réveiller peu à peu les instincts endormis de leur force éternelle.

C'est donc bien sur la civilisation romaine que pèse en fin de compte tout le poids de la menace. C'est contre elle que le Berbère s'insurge, avec sa violence désordonnée ou sa passivité désarmante. Car la domination romaine, elle, n'a pas trop à craindre. Jamais le monde berbère ne s'unira et puis le Berbère n'a jamais chassé un conquérant. Ce n'est pas la peine puisqu'il y en a toujours un autre qui s'en charge..



Cette fois-ci, ce sera les Vandales. Au mois de mai 429 ils débarquent sur la côte africaine. Deux ans plus tard ils sont maîtres d'une grande partie du pays. En 439 enfin ils occupent Carthage.

C'est, du point de vue de l'Empire, un fait immense. Les chroniqueurs ont écrit d'une main tremblante, cette ligne solennelle de l'histoire et, en effet, les événements qui se déroulent en Méditerranée pendant le demi-siècle qui suit dépendent, pour une large part, de l'initiative de Genséric. Qu'il soit, comme l'a imaginé Gautier, le grand politique qui a repris, d'instinct et sans le savoir, contre Rome la guerre « au point ou Hannibal l'avait laissée », ou, plus vraisemblablement, un pillard intelligent, le résultat de son entreprise est de priver l'Empire d'un des éléments essentiels de son



économie et d'exercer sur un nouveau front la pression germanique.

Mais, du point de vue de l'Afrique, l'événement s'éclaire d'une lumière différente. Victor de Vita évalue à 80.000 âmes — hommes, femmes et enfants — le nombre des Vandales qui passèrent en Afrique. C'est, j'en ai peur, une estimation excessive et c'est encore un chiffre infime par rapport à celui de la population africaine : un cinquantième, un centième peut-être ? Nous ne savons pas. C'est-à-dire, en tous cas, que l'invasion germanique n'a pas modifié, même légèrement, la structure démographique du pays. Le Vandale n'a fait qu'occuper les points stratégiques de l'économie et du gouvernement. D'autre part, il ne s'est pas présenté avec une civilisation intolérante, imbue de sa propre supériorité. Il n'a cherché, tout au contraire, qu'à s'installer dans le confort des habitudes romaines. Et, enfin, sa domination n'a guère été effective que dans la Proconsulaire, la Byzacène et une partie de la Numidie. Elle n'a touché que faiblement et temporairement la Césarienne et la Sitifienne, probablement pas du tout la Tingitane. C'est-à-dire que la conquête germanique ne serait qu'un épisode n'apportant avec soi que des transformations locales et superficielles si l'Afrique était homogène ; mais elle ne l'est pas et du seul fait de sa présence le conquérant bouleverse les données du problème.

La puissance romaine tenait, on l'a dit, à une domination politique et à une forme de civilisation, l'une appuyant l'autre. La conséquence immédiate de l'invasion vandale c'est de mettre fin à la domination. Autrement dit la civilisation devra désormais se défendre seule et uniquement par sa valeur singulière. Or, il faut le rappeler, la population romaine d'Afrique ne comptait qu'assez peu de Romains authentiques. L'immense majorité en était faite de Berbères romanisés, mais à des degrés très différents, qui, désormais, ne recevront plus rien pour entretenir leur flamme et à qui revient, maintenant, la défense du rempart. Si l'élément romanisé avait appuyé le maître barbare, comme cela s'est fait en Gaule pour Clovis, la civilisation romaine en eût été, semble-t-il, consolidée, parce que les contacts eussent été plus fréquents et plus cordiaux entre conquérants et vaincus, parce que, surtout,

l'élément romain n'aurait pas eu à subir les rigueurs de l'adversité royale. Mais naturellement le Berbère a joué l'opposition. Dès l'abord, c'est la lutte entre la population et le pouvoir. La masse réagit d'instinct ; grands propriétaires, évêques, hauts fonctionnaires, iront entretenir à Constantinople ou à Ravenne l'agitation classique des émigrés. En Afrique même on sera pris subitement pour la défense de l'orthodoxie de ce même zèle ardent qu'on avait eu naguère pour celle du donatisme.

Naturellement les rois vandales ont frappé, les persécutions se sont multipliées, et Victor de Vita nous a conservé avec un luxe de détails un peu inquiétant le tableau sanglant de la fureur arienne : spoliations d'églises, exils douloureux, supplices raffinés qui n'épargnaient ni les enfants, ni les femmes. Les propriétaires fonciers ont dû fuir leurs domaines confisqués pour qu'on pût en faire les *sortes vandalicae*. Les villes ont dû détruire les murailles qui les protégeaient contre les incursions des insoumis. Naturellement aussi Genséric et ses successeurs ont cherché à s'appuyer sur une partie de la population et c'est aux Maures païens, c'est-à-dire, en d'autres termes, à l'élément non romanisé, qu'ils ont fait appel. On connaît mal cet aspect de leur politique, mais l'« alliance », si l'on peut employer un aussi grand mot, est certaine et elle a duré jusqu'à la dernière heure. Ce sont les Maures qui ont fourni aux flottes vandales une partie du personnel de pillage, ce sont eux qui ont été, à certains égards, les agents de la persécution religieuse, eux aussi sans doute dont la menace permanente à la porte des villes garantissait le roi contre d'éventuelles révoltes. Mais, évidemment, cette alliance n'impliquait qu'un petit nombre de tribus, et tandis que les rois vandales regardent obstinément vers la mer, les montagnards de l'Aurès ruinent la Numidie et la Césarienne. Le moindre massif devient un îlot d'indépendance berbère et les grands nomades chameliers s'infiltrent en Tunisie méridionale. Ainsi la domination vandale se solde bien par un affaiblissement de la romanité. D'une part parce qu'elle a frappé de coups rudes et multiples les éléments sur lesquels celle-ci reposait, d'autre part parce que la politique de Genséric et de ses descendants a favorisé, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement, les forces purement berbères.



Bien entendu, ce que je viens d'indiquer, c'est l'allure des choses telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, avec l'expérience des siècles. Ni les Romains — comme ils s'appellent — ni les Berbères, ni les Vandales, n'étaient conscients de leur destin. Pour les uns, comme pour les autres, la vie continuait, un peu plus troublée peut-être que par les anciens maîtres, mais analogue. On pensait comme avant, on parlait sa même langue, on faisait son même labeur. Les hommes, semble-t-il, ne prennent conscience des révolutions que lorsqu'elles bouleversent leur existence quotidienne. Et le hasard des fouilles, nous a montré que cette existence quotidienne se poursuivait, identique à elle-même.

En pays d'obédience vandale, même, la civilisation romaine demeurait à l'honneur. A la cour, Dracontius et les poètes de l'*Anthologie* louent le roi barbare dans ce même latin grandiloquent que trituraient Claudien et Sidoine Apollinaire pour la plus grande gloire des souverains légitimes. Thrasamond embellissait Carthage de monuments d'une telle splendeur qu'ils sont, de leur propre aveu, incapables de la décrire. Les monnaies nous montrent un personnage tout pareil à celui qu'on voit avec sa cuirasse et ses armes sur les beaux ivoires de Byzance. Saint Fulgence, dont la formation est toute classique, Virgile de Thapse et d'autres sont dans la lignée de Saint Augustin — bien après lui, naturellement. Il suffit de parcourir la *Vita Fulgentii* pour s'apercevoir qu'elle se déroule dans un monde tout imprégné d'habitudes romaines — un monde au total paisible. Le sarcophage de Tebessa témoigne peut-être d'une touchante fidélité à l'église de Rome. Et rien n'est plus révélateur de cette survivance des coutumes que les tablettes de bois trouvées près de Tebessa et sur lesquelles on peut lire les actes de vente que faisaient de leurs terres les paysans numides. Tout demeure dans le cadre juridique que Rome avait fixé. « Le seul indice de la présence des Vandales, dit fort bien Albertini, c'est le nom du roi... » ([12]).

Mais, en dehors même du royaume vandale, dans cette immense région qui va de la Numidie à la Tingitane et qui n'appartient en fait à personne, la tradition romaine se main-

tient, appauvrie, mais tenace. On a depuis longtemps parlé de ce roi Masuna qui, sur une inscription d'Altava (*C.I.L.*, VIII, 9835) se dit *rex gentium Maurorum et Romanorum* et dont la dynastie repose peut-être sous les ruines des djeddars. Une inscription de Berrouaghia datée de 474 nous présente la permanence associée de la romanité et de l'orthodoxie et c'est sans doute vers le même moment que fut bâti le curieux monastère d'Aïn Tamda, tout empreint d'influences syriennes. Gsell a montré pour l'Oranie la continuité de la vie chrétienne. Mais c'est à Volubilis qu'on saisit le mieux cette fidélité naïve et décevante de certains Berbères romanisés, fidélité qui survivra à l'indifférence byzantine et aux premiers temps de la conquête arabe. M. Carcopino a débrouillé avec maîtrise le détail de cette histoire confuse. Il a montré que Dioclétien, du fait qu'il abandonnait l'Oranie, devait se résigner à évacuer la plus grande partie de la Tingitane. Dès les dernières années du III[e] siècle les forces militaires romaines s'étaient repliées au nord de l'Oued Loukkos ; l'empereur avait préféré laisser aux Baquates, romanisés un siècle plus tôt, la domination de Volubilis, l'ancienne *regia* de Juba II, devenue la capitale du *praeses*, plutôt que de prolonger par de vaines négociations « une situation aussi incertaine et humiliante ». Mais, comme l'écrit encore M. Carcopino, « les Baquates qui ne pouvaient plus vivre sous l'autorité de Rome ne pouvaient pas davantage vivre sans la civilisation de Rome ». Ils devinrent les dépositaires de la foi chrétienne qui les avait gagnés à l'extrême fin du III[e] siècle, comme l'étaient aussi les gens d'Altava et de Pomaria avec qui ils conservaient au moins un contact religieux. Et les dates émouvantes des inscriptions de Volubilis, — 599 - 605 - 655 — apportent le témoignage que, tandis que les régions orientales de l'Africa subissaient le flux et le reflux des conquêtes et des abandons, quelques Maures perdus à la frontière de l'ancien monde romain entretenaient de leur constante piété la flamme vacillante de la tradition chrétienne.

On peut donc se représenter assez bien ce qu'était l'Afrique lorsque les Byzantins y débarquèrent en septembre 533. En Proconsulaire, en Byzacène et sur la partie orientale de la Numidie, les Vandales maintenaient tant bien que mal une autorité fragile. Ils n'étaient point parvenus, comme les Wisigoths en Espagne ou les Francs en Gaule, à créer une civilisation originale, fusion d'éléments romains et d'éléments germaniques. Le Barbare, en Afrique, était demeuré vraiment conforme à sa définition antique : c'était l'étranger. Quant au reste du pays, il avait obéi à ce génie naturel de désagrégation qui anime toutes les époques de l'histoire maghrebine. Une fois l'autorité impériale disparue, les Berbères, romanisés ou non, s'étaient retrouvés dans un accord spontané et inconscient pour constituer des groupes juxtaposés de civilisation différente, urbaine, montagnarde ou nomade, rivaux bien entendu et attachés sans doute avant tout à cette rivalité.



Si l'on regarde les choses comme le fait l'Empire, la victoire de Bélisaire efface purement et simplement celle de Genséric. Un territoire occupé pendant un siècle par les Barbares revient, en fait, à son possesseur légitime. D'un point de vue mathématique ou juridique c'est le retour à la situation de 439. Mais pour nous, là encore, il ne s'agit point de l'Empire, il s'agit de l'Afrique. Il s'agit de déterminer la portée de cette reconquête sur l'ensemble disparate qu'était le monde berbère, la mesure dans laquelle les Byzantins ont réussi dans leur « effort suprême pour faire refluer le cours des siècles ». Et peut-être alors convient-il avant tout de regarder la carte.

Si l'on s'en tient aux textes législatifs pour l'établir, rien n'est changé en effet depuis le IV[e] siècle. L'Afrique est à nouveau divisée en sept provinces — les mêmes qu'autrefois — chacune ayant toujours son *praeses* à sa tête. Mais si l'on regarde sur quelles régions s'est, en fait, exercée la domination byzantine, les choses apparaissent toutes différentes. L'ancienne Tingitane semble bien être réduite à Septem (Ceuta), la Césarienne à Caesarea (Cherchel) et à quelques points de la côte. La frontière réelle prend obliquement la Sitifienne à l'Ouest et aboutit à l'Est à Leptis Magna. Contrairement à ce que l'on pensait naguère, elle passe au sud de l'Aurès et non pas au nord et, de Thabudeos (Thouda) à ad Majores (Henchir Besseriani), c'est la vieille ligne de Trajan qui s'oppose encore à l'avancée des nomades. Mais le pays que protège ce *limes*, c'est la moitié, le tiers peut-être, de l'Afrique romaine. Depuis Dioclétien l'Empire a perdu ce qui

restait de la Césarienne et la moitié de la Maurétanie de Sétif. Le recul a été continu et il apparaît d'autant plus grave que Byzance est restée fidèle, sur deux points capitaux, aux conceptions romaines.

D'abord au principe du *limes*, c'est-à-dire à l'inscription sur le sol de cette notion juridique de frontière, si étrangère à l'esprit indigène. L'une comme l'autre a besoin de marquer de constructions solides et autoritaires la limite de sa puissance, comme les paysans du Latium marquaient jadis d'un terme la limite de leur champ. Les *limitanei* assureront la relève des légionnaires d'autrefois. Et puis Byzance a respecté le caractère offensif de la domination romaine. Il est sans doute important que la frontière du VI^e siècle soit en arrière de celle du IV^e, il l'est peut-être plus qu'elle englobe des régions sur lesquelles l'autorité vandale ne s'était pratiquement pas exercée. Mais, quelque hommage qu'on rende à Byzance en soulignant cet esprit et cet effort, il n'en reste pas moins que la plus grande partie de l'Afrique lui échappe. Il n'en reste pas moins que pour tous les pays qui correspondent à notre Maroc et aux deux tiers de notre Algérie, l'absence de documents nous réduit au silence et, qu'en fin de compte, la *reconquista* n'apparaît qu'avec une valeur locale et n'est, à mon sens, qu'épisodique et superficielle.

J'écarte la partie non byzantine de l'Afrique. Nous savons bien, puisque nous y retrouvons, à Volubilis et ailleurs, la trace de groupes romanisés aux premiers siècles de l'Afrique musulmane, que l'imbrication des éléments « romains » et berbères, s'y est maintenue. Nous savons bien aussi, puisque nous en connaissons le terme, que l'évolution a conduit à une « reberbérisation » lente et inéluctable. Mais en pays même d'autorité byzantine nous voyons mieux les choses. Deux faits sont frappants. C'est d'abord l'importance que prennent les Berbères dans nos textes, dans Procope, dans Corippus. Jusqu'à ce moment, sauf chez Salluste, on ne parlait d'eux qu'accessoirement, par allusion. Maintenant ils apparaissent bien comme l'objet essentiel de la politique impériale ; ils constituent des principautés puissantes, avec lesquelles l'Empire doit composer, ou se battre. Durant ce siècle et quart, qui va de la victoire d'Ad Decimum à la défaite de Sbeïtla,



l'histoire de l'Afrique byzantine est celle d'une longue insurrection aux péripéties interminables, où s'enchevêtrent serments et trahisons, alliances et ruptures, et dont on ne distingue l'ensemble que de loin, comme dans les grandes fresques. L'autre fait est d'ordre archéologique, c'est l'ampleur numérique et particulière des ruines byzantines. A l'intérieur même du territoire impérial, le pays est jalonné de citadelles, non seulement en bordure des massifs montagneux mais encore dans les plaines de la Byzacène et de la Proconsulaire. Jusqu'ici, contre les Berbères, il avait suffi de forts, c'est-à-dire d'organes purement militaires ; maintenant il faut des forteresses, véritables villes où la population civile peut refluer et trouver le secours des hommes d'armes. Les fouilles en cours à Timgad montrent bien l'importance et la complexité de ces éléments défensifs. Et peut-être n'a-t-on nulle part ailleurs aussi bien le sentiment de la fragilité de la domination byzantine que sur cette place déserte de Sbeïtla qui est à la fois un forum et un château fort.

Les deux séries de faits se rejoignent. Ils justifient le mot « précaire » qu'on trouve si souvent sous la plume des historiens de l'Afrique, quand ils en arrivent à la domination byzantine. Mais peut-être ne suffit-il pas de se borner à une constatation facile. Pourquoi cette précarité ?

Sans doute, avant tout, parce que le gouvernement byzantin est un gouvernement spécifiquement étranger. Etranger aux Berbères indépendants et aux Berbères romanisés eux-mêmes. Pour les premiers, rien de plus facile à comprendre. Ils ont pris des habitudes d'indépendance, d'autant plus large qu'ils s'étaient trouvés en face d'un pouvoir faible — et le Byzantin n'est qu'un adversaire qui la menace. Mais, pour les Berbères romanisés, l'affaire est plus complexe. Ce qui semble, c'est qu'ils aient eu leur manière à eux de concevoir la romanité et que les Grecs en avaient une autre. Les conquérants ont une fâcheuse tendance à considérer que la victoire suffit à justifier l'arbitraire et les Byzantins n'y ont pas manqué. L'Afrique est devenue pour les Orientaux une terre bénie d'exploitation. En principe, il ne s'agit que d'effacer les traces du cauchemar vandale. Les églises et les biens afférents sont rendus aux catholiques, les propriétés retournent aux

descendants de leurs anciens maîtres, on rétablit le régime administratif et fiscal. En fait la domination se montra rigoureuse et exigeante, et elle le parut d'autant plus que l'indolence vandale avait effacé le souvenir du régime du Bas-Empire. Les Byzantins, par contre, n'avaient rien appris ni rien oublié. D'autre part l'Afrique se trouva entraînée dans le dédale des querelles christologiques, celle des Trois chapitres, celle du monothélisme. Les empereurs imposèrent leur volonté brutale dans une série de conflits indifférents à l'esprit africain, plus soucieux de morale que de métaphysique. Et, tandis que Byzance raisonnait avec cette sécurité stupide que donne aux gouvernements le sentiment de leur force matérielle, le fossé s'approfondissait entre elle et ses sujets africains, à la fois par incompatibilité intellectuelle et par hostilité sociale ([13]).

Ce n'est donc qu'en apparence que la conquête byzantine est un retour au passé. A vrai dire, la romanité avait évolué de façon différente en Afrique et en Orient depuis le IVe siècle et, entre ses défenseurs communs, il n'y avait plus guère de points de tangence à l'époque où nous sommes. Lorsque l'Arabe viendra, la résistance proprement byzantine sera brève et médiocre, et cela se comprend puisque l'autorité de Byzance ne s'appuie sur rien. Ce seront les Berbères, qui, très vite, dirigeront la lutte, aidés de quelques contingents grecs réduits maintenant au rôle d'auxiliaires, d'abord des Berbères vaguement teintés de civilisation romaine et chrétienne comme Kossayla, puis les Berbères vrais, dont la Kahena symbolisera l'effort suprême.

***

C'est là qu'il faut s'arrêter, au moment où la tête de la vieille reine vaincue est, parait-il, envoyée au calife. Car voici le Berbère avec un nouveau maître...

L'opposition de la civilisation romaine et des traditions berbères n'avait fait, en fin de compte, que traduire pendant plusieurs siècles, sur le plan de l'histoire, l'antagonisme permanent des sédentaires et des nomades, des montagnards et des gens des plaines, qu'impose au Maghreb l'enchevêtrement des unités géographiques. Et voici que peu à peu — on a vu comment — la civilisation romaine s'était effritée, c'est-à-dire qu'entre les Berbères romanisés ou non s'étaient évanouies les différences. Sur quelles bases allait donc se dérouler le conflit nécessaire ?



On voit, du coup, la valeur de la conquête arabe. C'est la résurrection de l'indispensable obstacle.

Après un demi-siècle de résistance héroïque, les Berbères ont accepté la civilisation nouvelle comme ils avaient jadis accepté celle de Rome. Ce n'était qu'un déguisement nouveau qu'on offrait à leur vie. Ils l'ont fait avec une facilité qui parfois surprend. Pourtant, qu'on y réfléchisse... L'Islam, avec sa théologie simple, ne convenait-il pas mieux à leur mentalité que ce christianisme subtil et savant, byzantin en un mot, que l'Afrique subissait depuis deux siècles ? L'arabe ne valait-il pas le latin, maintenant que tout souci de culture avait à peu près disparu ? Les villes, réduites à des citadelles, élevées avec les pierres des monuments détruits, n'avaient-elles pas fini par ressembler un peu aux vieux ksour berbères ? Que restait-il de « romain » qui pût être vraiment cher aux Africains du VIIIe siècle, si ce n'est des habitudes agraires que personne ne songeait à leur faire abandonner ?

Sans doute, l'Islam n'a pas tout effacé d'un seul coup. El Yakoubi nous a laissé un tableau de la Berbérie au IXe siècle qui montre que les anciennes populations ne se sont pas encore fondues dans la masse. On distingue les descendants des Byzantins, les Roum, des Afariq, « Berbères latinisés ou latins africanisés », et des métis. Certains groupes conservent et conserveront longtemps le christianisme. Les fouilles de Tripolitaine nous ont livré des tombes des Xe et XIe siècles. Une inscription de Kairouan révèle, au même moment, l'existence d'un noyau chrétien jusque dans la ville sainte. On parle encore le latin dans certaines régions de la Tunisie méridionale en plein XIIe siècle. Aujourd'hui même, après treize siècles d'Islam, la même charrue ouvre encore la même terre, et quelques coutumes, quelques mots, quelques traditions ancrées dans les esprits, témoignent que tout n'a pas absolument disparu de près d'un millénaire de civilisation romaine. On s'attarde à ces pauvres vestiges, on les met en lumière avec une sorte d'affection. Pourtant tout cela est infime, il faut le

reconnaître. Les traces de Rome, ce sont bien, comme le dit Gsell, « les misérables épaves d'un grand naufrage ». Les Africains des premiers siècles du Moyen âge ont plus sacrifié à l'oubli qu'au souvenir, « les ruines elles-mêmes ont péri » et la terre a peu à peu enveloppé de son chaud linceul les morts endormis dans le silence des villes mortes ([14]).

CHRISTIAN COURTOIS.

---

(1) Je ne crois pas pouvoir présenter sans quelques explications ces pages qui, par le titre qu'elles portent et l'ampleur de la période qu'elles embrassent, semblent témoigner d'une excessive ambition.

Le présent article reproduit dans ses grandes lignes le rapport qui devait être présenté au VI[e] Congrès d'Etudes Byzantines prévu pour le 2 octobre 1939 et que M. Gabriel Millet, membre de l'Institut et président du Comité d'organisation, m'avait fait le très grand honneur de me confier. C'est-à-dire que je n'en ai choisi ni le cadre, ni l'objet.

Pour le cadre, il était nettement défini par le libellé même de la question proposée à l'attention du Congrès : *l'Afrique de Constantin à la Conquête arabe*. Si j'ai cru devoir donner à cet article un titre différent, c'est que celui-là pouvait laisser croire qu'on y trouverait un exposé d'ensemble de l'histoire d'Afrique pour cette période et, aussi, qu'il m'a paru bon d'indiquer d'abord la direction générale de ces trois siècles.

Pour l'objet, il était défini par des instructions précises. Chaque rapport devait signaler « l'état de nos connaissances, les problèmes, les méthodes, les documents à rechercher, la coordination possible des recherches entre savants des divers pays ». Sur ce dernier point, c'est-à-dire, en clair, le problème des rapports scientifiques avec l'Italie et accessoirement l'Espagne, il m'a semblé préférable de ne pas le considérer dans le seul ensemble des études byzantines et surtout de laisser à d'autres, plus qualifiés, le soin de l'envisager dans tous ses développements. En ce qui concerne les documents à rechercher, il ne peut s'agir, bien entendu, pour cette période d'histoire africaine, que de documents d'origine archéologique : constructions, œuvres d'art, mosaïques, inscriptions ou monnaies. Il m'a semblé inutile, pour un pays où les champs de ruines à peu près vierges sont nombreux, de signaler, même rapidement, ce qui restait à faire. Au reste, le problème n'est pas tant d'ordre scientifique que budgétaire. Les directeurs des Antiquités n'auront point de peine à établir un programme, le jour où l'Administration leur apportera un concours matériel, en rapport avec leur dévouement. Il n'y a pas non plus à indiquer de « méthode » particulière à l'Afrique. Chaque chantier appelle naturellement un procédé de fouille suivant la conformation et la nature du terrain. Tout au plus convient-il de souligner les résultats obtenus par l'exploration aérienne, qu'il s'agisse de déterminer le tracé du *limes*, le plan de Carthage, ou les vestiges de la centuriation. Mais, au total, on fait l'histoire de cette période et de cette région comme de toutes les autres, c'est-à-dire en passant des heures dans les bibliothèques à regarder les textes et en en sortant pour voir les paysages et les hommes. Ma tâche se réduisait, en fin de compte, à représenter l'état actuel de nos connaissances et les problèmes que posent leurs directions et leurs lacunes.

On ne trouvera donc pas ici ce qu'on appelle parfois un « essai de synthèse ». J'ai laissé volontairement trop de faits dans l'ombre. On n'y trouvera pas non plus une bibliographie exhaustive. Parmi les très nombreux travaux, j'ai choisi et cela comporte évidemment une part d'arbitraire. J'ai seulement essayé de dégager l'allure générale des études nord-africaines pour une longue période de trois siècles et d'indiquer parmi les travaux récents quels étaient les principaux qui lui avaient donné cette allure. Le lecteur curieux s'y reportera.



L'ouvrage pratique essentiel sur l'histoire de l'Afrique du Nord demeure celui de Ch. A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, 1930, accompagné d'une copieuse bibliographie où sont mentionnés, soit directement les livres ou articles, soit les bibliographies où ils sont relevés, soit les revues qui les contiennent. J'y renvoie une fois pour toutes. Bien entendu, j'ai cité des ouvrages déjà indiqués par Julien, quand cela me paraissait nécessaire. De même, je ne me suis pas interdit de signaler, à tel ou tel propos, des travaux récents qui débordent le cadre chronologique de cet article, mais dont il est possible de tirer profit pour la période considérée. Je renvoie également au précieux *Bulletin des Antiquités Africaines*, publié par Albertini dans la Revue Africaine, 1927, pp. 274-302 et demeuré malheureusement sans lendemain.

Parmi les travaux bibliographiques parus depuis 1930, signalons : *Afrique Française*, 4 vol. 1930-35 ; Bibliographie militaire, publiée sans nom d'auteur par le Ministère de la Guerre ; P. de Cénival, C. Funck-Brentano et M. Bousser. *Bibliographie Marocaine*, pour les années 1923-33, réunissant les bibliographies publiées annuellement par la revue « Hespéris ». Sur le Maroc également, *Bibliographie sommaire des antiquités marocaines*, dans les Publications du Service des Antiquités, fasc. III, 1938, pp. 40 et ss. On trouvera, non plus une bibliographie, mais un état des questions dans la publication collective annoncée par Julien, p. 748, *Histoire et Historiens de l'Algérie*, qui contient deux articles essentiels pour nous : E. Albertini. *L'Algérie antique*, pp. 89-109, et J. Zeiller, *L'Afrique chrétienne*, pp. 111-137. Cf. également les pages consacrées à l'Afrique du Nord dans la conférence de J. Carcopino, *Les travaux des érudits français sur le monde romain depuis vingt ans*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1933, p. 21 et ss.

On se tiendra au courant des découvertes archéologiques ou épigraphiques faites en Afrique du Nord par les procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord qui paraissent dans le *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*. Les communications faites à la commission sont souvent fort brèves et sans titre. On a cité quelques-unes d'entre elles — les plus importantes — en renvoyant à la date de la séance. Le Bulletin publie également des mémoires, placés à la suite des procès-verbaux et pour lesquels on a renvoyé à la seule pagination. On se reportera également aux *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome*, qui publient généralement les résultats obtenus par les membres de l'Ecole au cours des campagnes annuelles de fouilles qu'ils font en Afrique du Nord. — On aura enfin recours aux revues locales. Depuis la bibliographie de Julien, leur état s'est assez sensiblement modifié. La *Rivista della Tripolitania* n'a eu que deux volumes, I. 1924-25, II. 1925-1926. Elle a fait place à l'*Africa italiana, Rivista di storia e d'arte*, qui paraît irrégulièrement : I. 1927, II. 1928-29, III, 1930, IV. 1931, V. 1933, VI. 1935. On y suivra, généralement avec Bartoccini, l'évolution des découvertes. — En ce qui concerne la Tunisie, la *Revue Tunisienne* paraît régulièrement. Par contre, le *Bulletin de la Société Archéologique de Sousse* s'arrête en 1930 par une table des 20 premiers bulletins. Un numéro isolé a paru en 1934 sous une forme différente (n° 21). — La *Revue Africaine* demeure la principale des revues algériennes. A signaler les brefs rapports adressés chaque année au Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités d'Algérie sous le titre, l'*Archéologie algérienne en ...*, qui permettent de suivre le développement des fouilles en cours. Le *Recueil de Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Cons-*

*tantine*, poursuit son existence. Le tome LXI, 1933, est constitué par une table pour les années 1898-1933. Le *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* a paru avec régularité jusqu'en 1940. Le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* n'a par contre qu'une existence intermittente. Les deux derniers numéros parus sont : les fasc. 36, 1930, et 37, 1935. Deux revues nouvelles sont nées : *Le Bulletin de la Société historique et géographique de la région de Sétif*, t. I. 1935, II. 1941, retardé par la guerre, et le *Recueil de la Société de Préhistoire et d'Archéologie de Tébessa*, depuis 1936-37. Quelle que soit la qualité de certains articles qui y sont contenus, on ne peut que regretter la multiplication des revues locales d'accès souvent difficile. — Le Maroc n'a pas versé dans ce travers. La revue *Hespéris* recueille l'ensemble des travaux des érudits marocains. Aux revues, il convient d'ajouter diverses publications telles que les *Notes et Documents* publiés par la Direction des Antiquités et des Arts de Tunisie, dont aucun fascicule récent n'intéresse d'ailleurs notre période, et, depuis 1935, sous une forme plus modeste, les *Publications du Service des Antiquités du Maroc*. On consultera, enfin, en ce qui concerne l'Algérie, les divers *Rapports sur les travaux de fouilles et de consolidation effectués en ... par le service des monuments historiques*. Le dernier volume paru (1938) concerne les années 1933-34-35 et 36, et est dû à M. Christofle.

L'étude des sources s'est poursuivie avec lenteur. Pour la Tunisie on citera R. P. Delattre. *L'épigraphie funéraire chrétienne à Carthage*, 1926. Pour l'Algérie, le *Recueil des Inscriptions latines*, commencé par Gsell, a été continué par Albertini et Zeiller, mais demeure en chantier. Sur la question ci-dessus, E. Albertini. *Le Recueil des Inscriptions latines de l'Algérie*, dans Rev. Afr., 1939, pp. 26 et ss. On aura également recours à P. Massiéra. *Catalogue des Antiquités de la région de Sétif*, dans *Recueil de Constantine*, 1928-29, pp. 31-61. Pour le Maroc, on signalera, R. Roget. *Index de Topographie antique du Maroc*, dans les Pub. du Serv. des Ant., fasc. IV, 1938, et *L'Inventaire des mosaïques du Maroc*, commencé par L. Chatelain dans la même collection, fasc. I, 1935.

Ajoutons que plusieurs recueils d'articles concernent en partie notre période. Ce sont d'abord les divers volumes où sont réunies les communications aux Congrès successifs de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord : Alger 1935, 1 vol., Tlemcen 1936, 3 vol., Constantine 1937, 2 vol., Rabat 1938, 2 vol. C'est ensuite la série d'articles publiés par les professeurs de la Faculté des Lettres d'Alger sous le titre : *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, 1932. De son côté l'Istituto di Studi romane, a publié en 1935 sous le titre *Africa Romana*, le texte de quelques conférences dont plusieurs se rapportent à notre sujet. Enfin, G. Millet a annoncé la publication d'un volume de 300 pages renfermant un résumé des communications qui devaient être présentées au Congrès d'Alger. Cf. C. R. de l'Ac. des Inscript., mars-avril 1940, p. 137 et ss.

(2) Le livre de R. Cagnat (mort en 1937) : *L'Armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire sous les empereurs*, 2e éd. 1912, s'arrête malheureusement à la fin du IIIe siècle, au moins dans son ensemble. Il demeure le plus remarquable monument d'une œuvre orale et écrite principalement consacrée à l'Afrique. — Le grand ouvrage de P. Monceaux (mort en 1941) : *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines*, est demeuré inachevé. Le dernier volume paru, le t. VII, est intitulé *Saint Augustin et le donatisme*, 1923. — Il en est de même de St. Gsell (mort en 1932), *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, dont le tome VIII et dernier est intitulé *Jules César et l'Afrique. Fin des royaumes indigènes*, 1928. Bien que consacrés à une période très antérieure à la nôtre, ces huit volumes, par la masse des documents qu'ils mettent en œuvre, contiennent une foule de renseignements valables pour toutes les époques. On se rendra compte de tout ce que l'Afrique doit à Gsell en consultant E. Albertini : *Bibliographie des travaux de St. Gsell*, dans Rev. Afr., 1932, p. 37 et ss. — En ce qui concerne le R. P. Delattre, on consultera, en attendant les volumes annoncés par le R. P. Lapeyre : *Carthage. Un demi-siècle de recherches archéologiques, l'œuvre du R. P. Delattre*, II. *Carthage romaine et chrétienne*, la bibliographie dressée par le R. P. Lapeyre et annexée au dernier mémoire du R. P. Delattre, *L'archéologie et le congrès eucharistique de Carthage*. — E. Albertini (mort en 1941) laisse à son tour sa tâche inachevée. On trouvera la bibliographie de son œuvre immense dans une publication que prépare L. Leschi. Renvoyons, pour l'instant, à deux brillantes synthèses : *L'Afrique romaine*, bref recueil de conférences, réédité en 1937 et au volume collectif E. Albertini, G. Marçais, G. Yver : *L'Afrique du Nord française dans l'Histoire*, 1937.



(3) Pour l'étude de cette période il n'est guère possible de consulter que les histoires générales ou partielles de l'Afrique du Nord. Aucun travail n'est spécialement consacré à la question posée ici. Celui de E. F. Gautier : *L'Islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, 1927, réédité avec des retouches par endroits assez importantes, sous un nouveau titre : *Le Passé de l'Afrique du Nord*, 1937, est un livre admirable par les horizons qu'il ouvre, mais qui présente les défauts habituels à son auteur et particulièrement le manque de rigueur.

(4) L'étude du *Limes* se poursuit avec méthode depuis plus de trente ans. Cf. St. Gsell : *Le Fossé des frontières romaines dans l'Afrique du Nord* dans Mél. Boissier, 1903, pp. 227-234. Mais l'emploi de la photographie aérienne suivant la méthode inaugurée en Syrie par le R. P. Poidebard, a permis de déceler un grand nombre d'ouvrages demeurés inaperçus. On peut espérer que l'exploitation déjà entreprise de cette documentation précisera non seulement les formes de la défense romaine, mais ce qui est plus important, les variations de l'occupation. Sur l'ensemble on consultera Fabricius art. *Limes* du P. W. t. XIII et P. Romanelli : *Il Limes romano in Africa*, Istit. di studi rom. 1939. Mais on aura principalement recours aux travaux de détail qui permettent de limiter çà et là le domaine de l'autorité romaine.

1. — Pour la Tripolitaine, cf. R. Cagnat : *La frontière militaire de la Tripolitaine à l'époque romaine*, dans Mém. de l'Ac. des Inscriptions, XXXIX, 1912, pp. 77-109 ; R. Bartoccini : *La fortezza romana di Bu-Ngem*, dans Afr. Ital., II, 1928, pp. 50-58 ; P. Romanelli : *Le grande strade romane nell'Africa settentrionale*, dans Ist. di studi rom., 1938. Egalement S. Aurigemma : *Pietre miliari tripolitane*, dans Riv. della Trip., I, 1924-25, pp. 41-46.

2. — Pour la Tunisie, cf. A. Merlin : *Le fortin de Bezereos, sur le limes tripolitain*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1921, pp. 236-258 ; G. L. Feuille : *Notes sur les ruines de l'Henchir Kedama (Sud Tunisien)*, dans Bull. Arch. du Com., 14 mars 1939, pp. x-xv ; Note importante de L. Poinssot : *Castella (Qastiliia)*, dans Bull. Arch. du Com., 27 mai 1940, pp. v-ix.

3. — Pour la Numidie, on consultera les articles successifs de J. Carcopino et E. Albertini qui s'utilisent les uns et les autres. J. Carcopino : *Sur l'extension de la domination romaine dans le Sahara de Numidie*, dans Rev. Arch., 1924 pp. 316-325 ; J. Carcopino : *Le limes de Numidie et sa garde syrienne*, dans Syria, 1925, pp. 30-57 ; E. Albertini : *Inscriptions d'El Kantara*, dans Rev. Afr., 1931, pp. 193-261 ; J. Carcopino : *Note complémentaire sur les numeri syriens de la Numidie romaine*, dans Syria, 1933, pp. 20-55 ; E. Albertini : *A propos des numeri syriens de Numidie*, dans Rev. Afr., 1934, pp. 23-42. Cf. également pour la même région. H. I. Marrou : *Collection Gaston de Vulpillières à El Kantara*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1933, pp. 42-86. Intéressants ren-

seignements dans E. Albertini : *Le réseau routier de la Numidie méridionale*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1931, pp. 363-370. Cf. également L. Leschi : « *Centenarium quod aquaviva appellatur...* » dans C. R. Ac. des Inscript., 1941, pp. 163-176. Le problème du *limes* de Numidie dans la région de Biskra a été repris d'ensemble dans un très remarquable article de J. Guey : *Note sur le limes romain de Numidie et le Sahara du IV^e siècle*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1939, pp. 178-248. J. Guey s'est efforcé de préciser la structure du système défensif, les relations entre ses éléments, son originalité au point de vue architectural. Le gros des fortifications paraît dater du règne de Constantin (Bourada, 324-330 ?). Les trouvailles archéologiques prouvent l'occupation de la ligne au Bas-Empire. Le *fossatum* existait encore en 409 et les Romains ne songeaient pas à l'abandonner (*Th.* VII, 15, 1). Cf. également L. Leschi : *Recherches aériennes sur le Limes romain de Numidie*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1937, pp. 256-262, et *Rome et les Nomades du Sahara central*, qui paraîtra prochainement dans les Travaux de l'Institut de Recherches sahariennes, 1^re Série, t. I. — A la limite de la Numidie et de la Césarienne, le poste de Messad qui, dans l'état actuel de nos connaissances, marque l'avancée extrême de Rome, a donné lieu à des travaux récents : E. Albertini : *Un nouveau nom libyque de localité : Castellum Dimm... (Messad)*, dans Mémorial H. Basset, I, pp. 1-4 ; E Albertini et P. Massiéra : *Le poste romain de Messad (Algérie)*, dans Rev. des Et. Anc., 1939, pp. 223-244. Les fouilles menées depuis 1938 par G. Picard ont permis une étude détaillée du fort. En attendant la publication de l'article auquel elles donneront lieu, on consultera le compte rendu de J. Carcopino à l'Académie des Inscriptions, 1939, pp. 204-208. Sur l'occupation militaire, cf. encore E. Albertini : *Note sur l'histoire de la légion III Gallica*, dans Mélanges Dussaud, I, pp. 345-349.

4. — Pour la Maurétanie Césarienne, les études ont été moins poussées. En ce que concerne la partie orientale, cf. J. Carcopino : *Les Castella de la plaine de Sétif*, dans Rev. Afr., 1918, pp. 5-22 ; P. Massiéra : *Le limes sous les Sévères dans le Hodna occidental*, dans Congrès de Constantine, II, 503-506 ; P. Massiéra : *Bornes milliaires du Hodna occidental*, dans Bull. Arch. du Com., 15 juin 1937, pp. XXVIII-XL ; P. Massiéra : *Nouvelles bornes du Hodna occidental*, dans Bull. Arch. du Com., 16 mai 1939, pp. XIX-XXIV. — Pour ce qui concerne la partie occidentale, l'article essentiel est celui d'E. Albertini : *La route frontière de Maurétanie Césarienne entre Boghar et Lalla Maghnia*, dans Bull. du Cinq. de la Soc. de Géog. d'Oran, 1928, qui, par l'examen des milliaires, montre que la route créée et organisée vers 201, a été entretenue durant la première moitié du III^e siècle et négligée après. Cf. également R. Gauthier : *Contribution à l'étude du tracé de la route frontière de Maurétanie Césarienne*, dans Rev. Afr., 1933, pp. 449 et ss. ; E. Albertini : *Note additionnelle*, dans Rev. Afr., 1933, pp. 456-457. — Un autre secteur a été étudié par W. Seston : *Le secteur de Rapidum sur le limes de Maurétanie césarienne*, dans Mél. d'Arch et d'Hist., 1928, pp. 150-183.

5. — Pour la Maurétanie Tingitane, il convient de signaler H. Rouland-Mareschal : *Le limes de Tingitane au sud de Sala Colonia*, dans Mém. prés. à l'Ac. des Inscript., 1924, pp. 155 et ss. L. Chatelain : *Les centres romains du Maroc*, dans Publ. du Serv. des Ant., III, 1938, pp. 23-39, étudie le réseau des routes romaines. F. de la Chapelle : *L'expédition de Suetonius Paulinus*, dans Hespéris, 1934, pp. 106-124 a analysé l'effort des Romains en direction du Sud. Mais l'ouvrage fondamental est le magistral mémoire de J. Carcopino : *La fin du Maroc romain*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1940, pp. 339-448 où l'auteur montre les variations territoriales de l'occupation romaine et étudie la décadence de la romanité.



La plupart de ces travaux ne nous renseignent guère que sur les limites de l'occupation militaire romaine. Il faut se rappeler qu'à l'intérieur même des provinces, certaines zones montagneuses demeurent étrangères au courant de civilisation qui les environne. L'Aurès — ou du moins certaines régions — constitue l'exemple classique. Il n'est pas le seul. On verra sur l'Atlas archéologique de Gsell — pour l'Algérie —, sur celui de Cagnat et Merlin — pour la Tunisie —, des taches de territoires vides de ruines romaines. Il n'est naturellement pas possible de déterminer précisément l'extension de ces îlots de résistance. Le *limes* n'est plus là pour séparer avec netteté ce qui est romain et ce qui ne l'est pas. Bien entendu, il s'agit de zones mouvantes avec les époques, — et avec nos découvertes. Cf. par exemple, L. Leschi : *Une excursion archéologique dans le Guergour (été 1938)*, dans Bull. Sétif, 1941, pp. 143-167.

(5) Sur la question, consulter E. F. Gautier : *Structure de l'Algérie*, 1922. La chaîne du *limes*, dont Gautier s'est efforcé d'établir l'existence, est assez suspecte. Du même auteur, *Le cadre géographique de l'Histoire en Algérie*, dans Histoire et Historiens, pp. 17-35. Article remarquable. Néanmoins le problème géographique de l'Afrique romaine demeure posé. Un article de J. Despois : *La bordure saharienne de l'Algérie orientale*, à paraître dans le prochain fascicule de cette revue, reprend le problème de façon excellente, sur des bases toutes nouvelles.

(6) Il est assez remarquable que, pour notre période au moins, les questions relatives à l'organisation administrative de l'Afrique n'aient pas donné lieu à des travaux récents. On consultera avec profit J. R. Palanque : *La préfecture du prétoire au Bas-Empire*, 1933, qui dépasse le cadre africain. Sur les limites provinciales correction de L. Poinssot : *Siliana*, dans Rev. Tun., 1940, pp. 47-50. Nos fastes ne se sont guère enrichis. Signalons L. Poinssot : *Fouilles et Inscriptions de Musti*, dans Bull. Arch. du Com., 10 novembre 1931, pp. 362-374. L. Poinssot : *Une inscription de Musti contemporaine de Magnence*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1933, pp. 21-24 ; L. Poinssot : *Quelques inscriptions de Bechater (Thisi)*, dans Bull. Arch. du Com., 11 janvier 1938, pp. X-XVI (dédicace de l'époque de Valentinien I^er).

(7) Pour l'économie de l'Afrique antique, on dispose maintenant de l'important chapitre de R. M. Haywood : *Roman Africa, dans An economie survey of ancient Rome*, publié sous la direction de Tenney Frank, IV, 1938, pp. 1-119. Renseignements utiles dans A. Bourgarel-Musso : *Recherches économiques sur l'Afrique romaine*, dans Rev. Afr., 1934, pp. 354-414 et 491-520, dont le mémoire concerne principalement le Haut-Empire. Pas d'études sur la vie « industrielle » sauf St. Gsell : *Vieilles exploitations minières dans l'Afrique du Nord*, dans Hespéris, 1928, pp. 1-21. Rien sur l'activité commerciale. — Par contre, de nombreux travaux sur l'agriculture et la vie rurale. St. Gsell : *Les esclaves ruraux dans l'Afrique romaine* dans Mél. Glotz, I, 397-415, mémoire posthume, montre certains aspects du problème de la main-d'œuvre. Les mosaïques nous font connaître la vie rurale de façon moins abstraite. Cf. A. Merlin : *La mosaïque du Seigneur Julius, à Carthage*, dans Bull. Arch. du Com., 1921, pp. 95-114 ; P. Romanelli : *La vita agricola tripolitana attraverso le reppresentazioni figurate*, dans Africa Italiana, III, 1930, pp. 53-75 ; J. Bérard : *Mosaïque inédite de Cherchell*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1935, pp. 113-143 ; L. Poinssot : *Mosaïques d'El Haouria*, dans Congrès d'Alger, 1935, pp. 183-206, nous fait connaître la splendeur de certains domaines ruraux (bains privés de Molphionii ?). Sur les procédés de culture, précieux renseignements dans L. Poinssot et R. Lantier, communication sans titre publiée par le Bull. de la Soc. des Ant. de Fr., 1928, pp. 211-216. Les ressources de l'Afrique du Nord ont donné lieu

à un certain nombre de travaux dus principalement à des savants italiens et concernant surtout la Tripolitaine. Citons : P. Romanelli : *L'economia della Tripolitania romana sulle base delle scoperte archeologiche*, dans Riv. delle col. ital., 1928, pp. 537-551 ; A. Merighi : *Le risorse economiche della Tripolitania antica*, dans Riv. colon., XXII, 1927, pp. 117-131 ; St. Gsell : *L'huile de Leptis*, dans Riv. della Trip., I, 41-46. Sur la Tunisie, consulter l'important chapitre intitulé : *Les progrès de la vie sédentaire dans le Byzacène antique*, pp. 123-156, dans J. Despois, *La Tunisie orientale, Sahel et Basse steppe*, 1940. Sur la culture des céréales, B. Bonacelli : *La cerealecoltura nell'Africa antica*, dans Rassegna econ. delle col., 1931. A compléter par J. Despois : *Rendements en grains de Byzacium, il y a 2.000 ans et aujourd'hui, dans* Mélanges Gautier, pp. 186-193. Egalement A. Piedallu : *Le sorgho dans l'Afrique romaine*, dans le Vᵉ Congrès int. d'Arch., Alger, 1930. Sur la culture de l'olivier. B. Bonacelli : *Olivicoltura e civilta nel Nord Africa*, dans Rev. delle col. ital., 1932, pp. 675-688. On aura une bonne idée d'une huilerie antique par J. Meunier : *L'huilerie romaine de Kherbet Agoub (Périgotville)*, dans Bull. Sétif, 1941, pp. 35-55. Voir aussi M. Christofle : *Essai de reconstitution d'un moulin à huile d'époque romaine, à Madaure*, 1930. — Sur les ressources maritimes, B. Bonacelli : *Le antiche risorse dei mari dell'Africa*, dans Riv. delle colon. ital., 1931, pp. 913-926.

Un certain nombre des articles cités concernent essentiellement la période du Haut-Empire. Mais les renseignements qu'ils fournissent demeurent en grande partie valables pour le IVᵉ siècle. Les techniques agricoles ne paraissent point s'être sensiblement transformées. L'Afrique est demeurée plus que toute autre province à l'abri de modifications profondes. Sur la question, voir le très suggestif article d'E. Albertini : *Un témoignage de Saint Augustin sur la prospérité relative de l'Afrique au IVᵉ siècle*, dans Mélanges Paul Thomas, 1930, pp. 1-5.

(8) Il n'existe aucun travail d'ensemble sur les villes africaines au IVᵉ siècle. Peut-être serait-il d'ailleurs impossible dans l'état actuel des fouilles. Il n'en est que plus regrettable que les monographies soient peu nombreuses, et certaines lacunes sont particulièrement déplorables. Aucune étude générale sur Carthage depuis la thèse d'A. Audollent : *Carthage romaine*, vieille de quarante ans. Il faut généralement recourir à une bibliographie dispersée, dont les éléments émanent souvent d'érudits locaux et sont de valeur très diverse. Fort peu d'ailleurs s'intéressent au Bas-Empire, en partie faute de documents, en partie à cause du mépris traditionnel qui l'enveloppe. Ce n'est pas la « belle époque ». — Pour la Tripolitaine, cf. G. Guidi : *I Monumenti della Tripolitania romana*, dans Africa romana, pp. 235-253 ; R. Bartoccini : *Guida di Lepcis*, 1927 et surtout P. Romanelli : *Leptis Magna*, s.d. (1925), la plus importante des monographies africaines. — Pour la Tunisie, on consultera l'article précieux de L. Poinssot : *Villes romaines*, dans l'Atlas de Tunisie, 1936, Sur Carthage, le petit volume du R. P. Lapeyre : *Carthage*, 1930. — L'Algérie a donné lieu à des travaux plus abondants. Les fouilles d'Hippone ont été l'occasion de diverses communications aux congrès successifs de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord et de quelques articles dans le Bull. d'Hippone. Aucun travail récent sur Timgad, dont Ch. Saumagne: *Note sur la cadastration de la Colonia Trajana Thamugadi*, dans la Rev. Tun., 1931, pp. 97-104 et *Le plan de Timgad*, dans Rev. Tun., 1933, pp. 35-56, a retracé le schéma primitif. Sur Tébessa, E. Albertini : *Quelques remarques sur l'histoire de Theveste*, dans Recueil de Tébessa, I, pp. 25-28. Sur Djemila un guide, qui est plus qu'un guide, d'Y. Allais : *Djemila*, 1938, qui renvoie aux travaux antérieurs. Y ajouter, Y. Allais : *La maison d'Europe, à Djemila*, dans Rev. Afr., 1939, pp. 35-44. Voir également, L. Leschi : *Djemila, Cuicul de Numidie*, 1938, bref, mais avec une précieuse illustration (plans et photographies). Le petit livre de St. Gsell : *Promenades archéologiques aux environs d'Alger*,



1926, guide pour Tipasa et Cherchel, demeure un modèle du genre. En ce qui concerne Cherchel, on ajoutera J. Glénat : *Guide de Césarée*, 1932, et l'intéressant article de J. Bérard : *Note sur les aqueducs antiques de Cherchell*, dans Rev. Afr., 1934, pp. 417-425. Signalons aussi V. Déjardins : *Essai historique sur Albulae*, dans Bull. d'Oran, 1940, pp. 217-245 et P. Courtot : *Essai historique sur Altava, d'après l'épigraphie*, dans Congrès de Tlemcen, II[1], pp. 401-430. — Pour le Maroc, voir L. Chatelain : *Le Maroc avant l'Islam*, dans l'Encycl. col. et marit., IV, 4, pp. 77-88, utile.

Je n'indique ici que les travaux récents. Pour les travaux plus anciens, on se reportera à la bibliographie donnée par Ch. A. Julien, *op. cit.*, pp. 784-785. Je n'ai pas non plus tenu compte des travaux consacrés à l'archéologie chrétienne dont on parlera plus loin. Dans les uns comme dans les autres, on ne trouvera guère d'ailleurs qu'une vue morte des choses. Pour faire comprendre vraiment ce qu'est une ville romaine, une promenade dans un des grands champs de ruines nord-africains fera plus que tous les livres. Parmi les plus évocateurs, signalons : Leptis Magna en Tripolitaine, Dougga et Thuburbo Majus en Tunisie, Djemila et Timgad en Algérie, Volubilis au Maroc. Sur l'état des villes romaines au IVᵉ siècle, peu de choses. E. Albertini, article sans titre, dans le Bull. de la Soc. des Ant. de Fr., 1933, pp. 109-112, a attiré l'attention sur la situation des *curiales* africains. Nous n'avons malheureusement pas pour le IVᵉ siècle d'article analogue à celui de L. Leschi : *Une famille thévestine au IIᵉ siècle de notre ère*, dans Cinq. de la Fac. des Lettres d'Alger, 1932, pp. 295-306 où l'auteur suit l'histoire d'une famille pendant cinq générations. La prospérité de la Numidie au IVᵉ siècle a été bien mise en lumière par L. Leschi : *Recherches épigraphiques dans le pays des Nemencha (commune de Tébessa)*, dans Rev. Afr., 1931, pp. 262-293. Au Vᵉ siècle, « tout se passe comme si les édifices étaient jetés bas... ».

(9) C'est sur « le chrétien » que l'archéologie africaine a fait, dans ces dernières années, les progrès les plus nets et donné lieu aux travaux les plus nombreux.

Il n'existe pas de bon travail d'ensemble sur l'Afrique chrétienne. Les deux volumes de Don Leclercq : *L'Afrique Chrétienne*, ne sont qu'une compilation démodée. Les livres du R. P. Mesnage : *Le christianisme en Afrique. Origines, Développement Extension*, 1914, et *Le christianisme en Afrique. Déclin et extinction*, 1915, sont médiocres. Celui de E. Buonaiuti : *Il cristianesimo nell'Africa romana*, 1928, est souvent superficiel, mais intéressant. C'est dans P. Monceaux, *op. cit.*, qu'on trouvera le meilleur tableau de l'Afrique chrétienne au IVᵉ siècle (t. III à VII), mais naturellement conçu par rapport aux sources littéraires. Pour avoir un aperçu de nos connaissances sur l'Afrique chrétienne, on se reportera à J. Zeiller : *L'Afrique chrétienne*, dans Histoire et Historiens, pp. 111-137.

Sur les personnages, peu de nouveau. Important article de P. Monceaux : *Le manichéen Faustus de Milev. Restitution de ses capitula*, dans Mém. de l'Inst. de Fr., Acad. des Inscript., XLIII[1], pp. 1-111. — Seul Saint Augustin continue à provoquer une littérature immense, mais qui considère plus le Saint Augustin universel que l'Africain. Pour la période antérieure à 1928, on en prendra connaissance par E. Nebrada : *Bibliographia Augustiniana*. On complétera par R. P. Lapeyre : *Autour du XVᵉ centenaire de la mort d'Augustin*, chronique bibliographique, dans Rev. Tun., 1933, pp. 351-357, où l'auteur donne une liste « à peu près complète » des travaux parus à cette occasion (1930), puis par R. P. Lapeyre : *Du nouveau sur Saint Augustin et Saint Fulgence*, dans Rev. Tun., 1937, pp. 187-207. Il ne peut être question de signaler ici les ouvrages consacrés à Augustin depuis dix ans. On en trouvera une liste

détaillée dans les articles successifs de l'*Année philologique*. Le livre d'U. Moricca : *Storia della letteratura cristiana*, III[1], accompagne les pages consacrées à Augustin d'une bibliographie utile, copieuse et bien classée, pp. 278-305. — On consultera également pour l'ensemble des sources littéraires, G. A. Amatucci : *Alcuni lineamenti della letteratura latina cristiana d'Africa*, dans *Africa romana*, pp. 189-205.

Sur l'organisation de l'église d'Afrique et notre connaissance des évêchés, peu de travaux. Le livre précieux du R. P. Mesnage : *L'Afrique chrétienne. Evêchés et ruines antiques*, 1912, n'est malheureusement plus à jour. Cf. toutefois, P. Romanelli : *Le sedi episcopi della Tripolitania antica*, dans Rend. della Pont. Acad. rom. di Arch., IV, pp. 155-166, et R. P. Koehler : *Les évêchés romains de la Tingitane*, dans Maroc catholique, 1928, pp. 601-7 et 661-4. L'hagiographie a donné lieu à une utile mise au point du R. P. H. Delehaye : *Contributions récentes à l'hagiographie de Rome et d'Afrique*, dans Anal. Boll., 1936, pp. 265-315.

Mais c'est la nouveauté archéologique qui a déterminé les plus nombreuses publications et à propos de telle ou telle découverte, on trouvera les renseignements les plus divers sur tous les aspects du christianisme africain. J. Gagé : *Nouveaux aspects de l'Afrique chrétienne*, dans les Etudes d'arch. rom., Annales de l'Ecole des Hautes Etudes de Gand, I, 1937, pp.181-230, a fait un remarquable exposé de l'état de nos connaissances tel qu'il se présentait à cette époque. Bon tableau également de C. Cecchelli : *Africa cristiana*, dans Africa romana, pp. 141-174. Le Congrès d'archéologie chrétienne de Ravenne a donné lieu à divers exposés conçus sur le plan local : S. Aurigemma : *Le antichità christiane della Libia*, dans Atti del III Congresso int. di arch. crist., 1932, pp. 430-431 ; L. Poinssot et R. Lantier : *L'archéologie chrétienne en Tunisie* (avec une illustration originale), id. pp. 387-410 ; E. Albertini : *L'archéologie chrétienne en Algérie*, id., pp. 411-427. Pour l'Algérie, cf. également, L. Leschi : *Les basiliques chrétiennes d'Algérie à la lumière des découvertes récentes* (qui paraîtra dans les Att. del V Congresso int. archéol. crist.) et L. Leschi : *Vestiges du christianisme antique dans le département d'Alger*, dans Algérie catholique, déc. 1936, pp. 13-32. Sur l'Oranie, on aura recours au très bel article de St. Gsell : *Le christianisme en Oranie avant la conquête arabe*, dans Bull. d'Oran, 1928, pp. 17-32. Le christianisme marocain est étudié par J. Carcopino : *La fin du Maroc romain*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1940, pp. 339-448. On y ajoutera R. Thouvenot : *Les origines chrétiennes en Maurétanie Tingitane*, dans Bull. d'Oran, 1935, pp. 305-315. Il est presque inutile de dire qu'on devra se reporter à de très nombreux articles du *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* de Dom Cabrol, dont le dernier fascicule paru CLVIII-IX, 1940, va de *Portier* à *Rabula*.

Il n'existe pas de travail récent analogue à St. Gsell : *Les monuments antiques de l'Algérie*, 2 vol., 1901, dont le second est consacré aux monuments chrétiens, ou à P. Gauckler : *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, 1913, qui ne sont naturellement plus au point, et dont il faut souhaiter la mise à jour. Il n'existe pas non plus d'ouvrages consacrés à l'ensemble des édifices chrétiens d'une ville, sauf toutefois, J. Vaultrin : *Les basiliques chrétiennes de Carthage*, 1933, réunion en volume d'une série d'articles de la Revue Africaine. Signalons aussi la réédition de St. Gsell : *Edifices chrétiens de Thélepte et d'Ammaedara*, dans la Rev. Tun., 1933, pp. 5-56 et pp. 277-300 publiée d'abord dans les Atti del II Cong. int. di arch. crist., Rome, 1900, pp. 195 et ss.

Parmi les travaux récents qui ont enrichi notre connaissance de l'antiquité chrétienne d'Afrique envisagée à la lumière des découvertes nouvelles, indiquons, en ce qui concerne la période des IV[e] et V[e] siècles :

Pour la Tripolitaine : R. Bartoccini : *Sirte, ipogeo cristiano del IV[e] secolo*, dans Africa Italiana, II, 1928-1929, pp. 187-200 ; R. Bartoccini : *Une chiesa cristiana nel vecchio foro di Lepcis (Leptis Magna)*, dans Riv. di Arch. crist., 1931, pp. 23-52.



Pour la Tunisie : très nombreuses communications de L. Poinssot, dans le Bull. Arch. du Comité, souvent fort brèves, mais toujours précieuses par la richesse et la précision du commentaire et des notes. Parmi les diverses études indiquons : L. Poinssot et R. Lantier : *L'Eglise de Thugga*, dans Rev. Arch., 1925, pp. 228-247 ; R. P. Lapeyre : *Thibari*, dans Rev. Tun., 1936, pp. 155-177 ; A. Contencin : *Baptistère de Sidi Ahmed ben Farès*, dans Bull. Arch. du Com., 11 janvier 1938, pp. XVI-XIX ; R. P. Châles : *Un grand hypogée antique dans le cimetière moderne de Carthage (dépendance de la basilique de Damous el Karita)*, dans Bull. Arch. du Com., 15 mars 1938, pp. XV-XXI ; G. L. Feuille : *L'Eglise de Iunca*, dans Rev. Tun., 1940, pp. 21-45 ; L. Poinssot et R. Lantier : *Trois objets chrétiens du Musée du Bardo*, dans Rev. arch., 1928, pp. 67-89 ; L. Poinssot : *Inscriptions chrétiennes de la région du Cap Bon*, dans Bull. arch. du Com., 1932-33, pp. 769-781 ; L. Poinssot : *Une inscription mentionnant des reliques de Saint Cyprien*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1934, pp. 249-254 ; L. Poinssot, art. sans titre, dans Bull. Arch. du Com., 20 février 1934, pp. 69-81 (sur les inscriptions chrétiennes d'Haïdra) ; A. Truillot : *Mosaïques tombales chrétiennes, découvertes à Sousse en 1939*, dans Bull. arch. du Com., 18 novembre 1940, pp. V-IX.

Pour l'Algérie, qui a donné lieu aux travaux les plus nombreux, il convient de signaler en premier chef, les découvertes relatives à l'église donatiste, qui constituent une véritable nouveauté, exception faite de St. Gsell : *Fouilles de Benian*, 1899. Citons : P. Cayrel : *Une basilique donatiste de Numidie* dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1934, pp. 114-142, puis P. Courcelle : *Une seconde campagne de fouilles à Ksar el Kelb*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1936, pp. 166-197, qui ont étudié la basilique donatiste de Ksar el Kelb où se trouve la *memoria* du célèbre Marculus et dont la décoration en plâtre présente, par ailleurs, l'intérêt d'établir une liaison entre la décoration antique et la décoration musulmane ; R. P. Delehaye : *Domnus Marculus*, dans Anal. Boll., 1935, pp. 81-89, a utilisé ces découvertes au point de vue de l'hagiographie ; L. Leschi : *Basilique et cimetière donatistes de Numidie (Aïn Ghorab)*, dans Rev. Afr., 1936, pp. 27-42 ; E. Albertini : *Un témoignage épigraphique sur l'évêque donatiste Optat de Timgad*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1939, pp. 100-103. On ajoutera, E. Albertini : *Epitaphe probablement donatiste de Barika*, dans Rev. Afr., 1927, pp. 99-101 ; J. Gagé : *Sur deux inscriptions chrétiennes d'Hippone*, dans Bull. d'Hippone, n° 37, 1930-35, pp. 37-55, inscription relative à un donatiste rallié à l'église catholique (la première est relative au baptême des enfants). E. Albertini : *Inscription chrétienne de Renault*, dans Bull. d'Oran, 1940, pp. 79-81. — En ce qui concerne l'église catholique, travaux également importants suscités, soit par les fouilles poursuivies méthodiquement sur les grands champs de ruines, soit par la fouille d'édifices isolés. Pour Djemila, où d'ailleurs les découvertes ne sont plus tout à fait récentes, on se reportera au livre déjà cité de Y. Allais et à la bibliographie qu'il indique. Ajoutons H. Grégoire : *Les baptistères de Cuicul et de Doura*, dans Byzantion, 1938, pp. 589-593. Pour Timgad, où le déblaiement des cimetières païen et chrétien se poursuit (environ 10.000 tombes mises au jour), pas de publication nouvelle, en dehors de l'article d'Albertini, cité plus haut, et J. Carcopino : *L'invocation de Timgad au Christ Médecin*, dans Rend. della Pont. Ac. rom. d'Arch., 1927, pp. 79-87. Sur Tebessa, A. Truillot : *Autour de la basilique de Tébessa*, dans Rec. de Constantine, 1934, pp. 115-200, important complément au vieux livre de A. Ballu : *Le monastère byzantin de Tébessa*, 1897. A. Madaure, E. Albertini : *Une basilique à Mdaourouch*, dans Bull. arch. du Com., 1925, p. 285 et ss., a montré l'utilisation des édifices civils païens par le culte chrétien. Thèse confirmée par J. Heurgon : *Nouvelles recherches à Tipasa*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1930, pp. 182-201. C'est Tipasa qui a donné lieu aux découvertes récentes les

plus remarquables. Cf. E. Albertini et L. Leschi : *Le cimetière de Sainte Salsa*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1932, pp. 77-88 ; L. Lassus : *Autour des basiliques chrétiennes de Tipasa*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1930, pp. 222-243 ; H. Grégoire : *Sainte Salsa, roman épigraphique*, dans Byzantion, 1937, pp. 213-224, a donné de l'épitaphe depuis longtemps connue de Fabia Salsa, une interprétation originale, mais un peu inquiétante. Des fouilles en cours depuis 1939, autour de l'église d'Alexandre, ont révélé un ensemble d'édifices et diverses inscriptions en partie de haute époque. On en trouvera un compte rendu partiel dans L. Leschi, article sans titre, dans Bull. arch. du Com., 27 mai 1940, pp. XII-XXI. Differentes études ont été consacrées à des monuments isolés, soit déjà connus, comme G. Vidal : *Un témoin d'une date célèbre, la basilique chrétienne d'Orléansville* (324), s.d. (1936), soit nouvellement découverts. Parmi ces derniers, signalons : M. Simon : *Fouilles dans la basilique d'Henchir el Ateuch*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1934, pp. 143-177 ; J. Gagé : *Eglise et reliquaire d'Afrique*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1927, pp. 103-118, à préciser par St. Gsell : *Sur une inscription chrétienne de Timgad*, dans Rev. Afr., 1928, pp. 20-22; M. Labrousse: *Basilique et reliquaire d'Henchir Tarlist (Algérie)*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1938, pp. 224-258 ; A. Berthier : *Fouilles dans une chapelle chrétienne de l'Oued R'zel*, dans Congrès de Tlemcen, II[1], pp. 375-385 ; Ch. Laout : *Quelques fouilles à Tébessa Khalia*, dans Congrès de Constantine, II, pp. 445-453 ; F. Logeart et A. Berthier : *Deux basiliques chrétiennes de Sila*, dans Recueil de Constantine, 1935-36, pp. 235-285 ; A. Berthier et Martin : *Edifices chrétiens de Bou Takrematen*, dans Congrès d'Alger, pp. 137-151. P. Courtot : *Une nécropole romaine d'Altava (Lamoricière)*, dans Bull. d'Oran, 1934, pp. 351-359 et 1936, pp. 9-20. En ce qui concerne l'architecture monastique, on aura recours au très bel article de W. Seston : *Le monastère d'Aïn-Tamda et les origines de l'architecture monastique en Afrique du Nord*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1934, pp. 79-113. Parmi les travaux purement épigraphiques, indiquons : E. Albertini : *Inscriptions martyrologiques de Tigzirt (Algérie)*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1931, pp. 6-9 ; P. Massiéra : *Un coffret à reliques de la région de Sétif*, dans Congrès d'Alger, 1935, pp. 165-171 ; P. Courtot : *Deux inscriptions chrétiennes d'Altava*, dans Bull. d'Oran, 1936, pp. 112-116 ; P. Courtot : *Une dédicace en l'honneur des empereurs Constance II et Constant, trouvée à Altava (Lamoricière)*, dans Bull. d'Oran, 1935, pp. 193-197, montre la fidélité des habitants d'Altava à l'orthodoxie ; J. Guey : *Recherches épigraphiques à Ksiba*, dans Rev. Afr., 1937, pp. 316-359, à compléter pour ce qui concerne Ksiba, en général, par J. Guey : *Ksiba et à propos de Ksiba*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1937, pp. 67-108.

(10) Sur la civilisation berbère, l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* de St. Gsell, demeure l'ouvrage essentiel (t. V et VI) en dépit des réserves qu'appelle cette admirable reconstitution dont de très nombreux éléments demeurent valables pour notre époque. Voir encore l'article de J. Carcopino : l'*Adaptation des Berbères à la civilisation d'après l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, dans les Actes du VIII[e] Congrès Volta, 1938. — Sur la période considérée, E. F. Gautier: *Le passé de l'Afrique du Nord*, présente le tableau le plus suggestif des transformations opérées par la pénétration du chameau dans le Sahara du Nord. Voir également St. Gsell : *La Tripolitaine et le Sahara au III[e] siècle de notre ère*, dans Mém. de l'Inst., Ac. des Inscript., t. XLIII, 1926, pp. 149-166, mémoire capital par l'ampleur de vues et la portée des conclusions valables pour les siècles qui suivent. On se rendra compte des limites de l'horizon romain par A. Berthelot : *L'Afrique saharienne et soudanaise. Ce qu'en ont connu les anciens*, 1927. Intéressantes remarques de L. Gernet : *De l'origine des Maures selon Procope*, dans Mélanges Gautier, pp. 234-244 sur les traditions ethniques. Sur l'habitation de certains groupes berbères, cf. Ch. Le Cœur : *Les Mapalia numides et leur survivance au Sahara*, dans Hespéris, 1937, pp. 29-45, à préciser par E. G. Gobert : *Les Mapalia*, dans Rev. tun., 1938, pp. 343-345.



Les insurrections berbères n'ont pas été pour la période du Bas-Empire l'objet d'une étude d'ensemble. On verra assez bien leur amplitude dès la fin du II[e] siècle par R. Thouvenot : *Les incursions des Maures en Bétique sous le règne de Marc Aurèle*, dans Rev. des Et. Anc., 1939, pp. 20-28. Important article de J. Carcopino : *L'insurrection de 253, d'après une inscription récemment découverte*, dans Rev. Afr., 1919, pp. 368-383. Voir encore St. Gsell : *Observations géographiques sur la révolte de Firmus*, dans Recueil de Constantine, 1903, pp. 21-46. L. Leschi: *Les « Juvenes » de Saldae, d'après une inscription métrique*, dans Rev. Afr., 1927, pp. 393-419, a montré, comment, au moins pour le III[e] siècle, certaines cités organisaient leur défense contre le monde hostile qui les environnait.

(11) En ce qui concerne le donatisme, l'ouvrage essentiel est celui de P. Monceaux, déjà cité, t. III (1905), IV (1912), V (1920), VI (1922), VII (1923). Le mémoire de L. Duschesne : *Le dossier du donatisme*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1890, pp. 589-650 a conservé son intérêt et sa jeunesse. On trouvera à la note 9 du présent article les indications relatives aux découvertes archéologiques et épigraphiques récentes concernant le donatisme. Sur les relations du donatisme et de l'arianisme, cf. J. Zeiller : *Donatisme et arianisme. La falsification donatiste de documents ariens du concile de Sardique*, dans C. R. de l'Ac. des Inscrip., 1933, pp. 65-73. Les circoncellions ont été étudiés par O. Vannier : *Les circoncellions et leurs rapports avec l'église donatiste, d'après le texte d'Optat*, dans Rev. Afr., 1926, pp. 13-28, et surtout dans un article de Ch. Saumagne : *Ouvriers agricoles ou rôdeurs de celliers ? Les circoncellions d'Afrique*, dans Ann. d'Hist. écon. et soc., 1934, pp. 351-364. Brillant effort de réhabilitation.

(12) Il n'existe aucun travail d'ensemble satisfaisant sur l'Afrique vandale. Le livre de Martroye : *Genséric. La conquête vandale et la destruction de l'Empire d'Occident*, 1907, est, pour le moins, médiocre. Celui de L. Schmidt : *Geschichte der Wandalen*, 1901, est consciencieux et documenté. Mais c'est une compilation de textes faite par un homme qui n'est point familier avec l'Afrique. E. F. Gautier : *Genséric, roi des Vandales*, 1935, est, à l'opposé, l'ouvrage d'un homme qui est familier avec l'Afrique, mais qui ne l'est guère avec les textes. Mise au point faite avec des préoccupations pédagogiques plus que critiques: Ch. Courtois : *Un chef barbare: Genséric, roi des Vandales*, dans Inform. Hist., 1938-39, pp. 193-197. — Sur la pénétration de Genséric en Afrique, une inscription d'Altava publiée par P. Courtot dans Bull. d'Oran, 1934, pp. 357-359, a donné lieu à un intéressant article de J. Le Gall : *L'itinéraire de Genséric*, dans Rev. de Phil., 1936, pp. 268-273. Pour l'auteur, Genséric aurait suivi la voie terrestre. — Sur l'atmosphère de l'Afrique vandale, belle synthèse de Ch. Saumagne : *La paix vandale*, dans Rev. Afr., 1930, pp. 167-184. Pour ce qui concerne les questions religieuses, cf. R. P. Lapeyre : *La politique religieuse des rois vandales*, dans *l'Ancienne église de Carthage, études et documents*, 2[e] série, pp. 11-151. Etude sommaire ; R. P. Lapeyre : *Saint Fulgence de Ruspe. Un évêque africain sous la domination vandale*, 1929, qui a publié d'autre part, *la Vita Fulgentii* (texte et traduction), 1929, accompagnée d'une étude sur le diacre Ferrand, son auteur présumé. Sur Saint Fulgence, cf. encore R. P. Lapeyre : *Du nouveau sur Saint Augustin et Saint Fulgence*, dans Rev. Tun., 1937, pp. 187-207. Des recherches, qui semblent couronnées de succès, ont été faites ces dernières années pour retrouver le monastère du saint. En attendant, un article en préparation sur ces fouilles récentes, cf. L. Poinssot, article sans titre, dans Bull. Arch. du Com.,

14 mai 1935, pp. 323-333, et J. et P. Cintas : *Un monastère de Saint Fulgence*, dans Rev. Tun., 1940, pp. 243-250, qui renvoie aux travaux antérieurs. Sur l'exil des évêques africains, A. Bellucci : *Retrovamenti archeologici nelle catacombe di San Gaudisio e di sant-Eufebio a Napoli*, dans Rev. di Arch. crist., 1934, pp. 73-118. Pour comprendre ce que représentait pour les Africains l'arianisme apporté par les Vandales, se reporter à J. Zeiller : *L'arianisme en Afrique avant l'invasion vandale*, dans Rev. Hist., 1934, pp. 535-540. — Sur la continuité de la civilisation romaine et chrétienne, voir St. Gsell : *Virgile et les Africains*, dans Cinq. de la Fac. des Lettres d'Alger, 1932, pp. 5-42 ; E. Albertini : *Inscription chrétienne des environs de Berrouaghia*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1925, pp. 261-266, suivie d'une intervention de P. Monceaux ; G. Wilpert : *La chiesa romana sul sarcofago di Tebessa*, dans Riv. di Arch. crist., 1934, pp. 249-264, et surtout E. Albertini : *Actes de vente du Vᵉ siècle trouvés dans la région de Tébessa (Algérie)*, dans Journal des Savants, 1930, pp. 23-30. Ensemble de 45 tablettes de bois découvertes en 1928 et datant de l'époque de Thrasamond (la plus récente étant d'avril-mai 496) et nous fournissant une série d'actes complets ou partiels. E. Albertini qui en avait entrepris le déchiffrement est mort avant d'avoir achevé sa tâche. Voir encore L. Leschi : *Inscription de la plaine de Guert*, dans Recueil de Tébessa, pp. 119-130. Sur les survivances de la civilisation romaine en Afrique, voir également la note 14 du présent article.

(13) La période byzantine est, de celles que nous considérons, la moins renouvelée par les travaux récents. L'ouvrage à peine vieilli de Ch. Diehl : *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709)*, 1896, demeure la base de nos connaissances et de nos études. On se reportera également à l'exposé de P. Romanelli : *La riconquista africana di Giustiniano*, dans Africa romana, pp. 123-140, qui reprend la question sans la renouveler. E. Albertini : *Ostrakon byzantin de Negrine (Numidie)*, dans Cinq. de la Fac. des Lettres d'Alger, 1932, pp. 53-62, a apporté des précisions importantes sur le tracé du *limes* byzantin et sur la persistance des habitudes administratives romaines. Les fouilles en cours à Timgad nous donnent une vision très caractéristique d'un fort byzantin. Sur la question, cf. la communication de L. Leschi, dans Bull. arch. du Com., 15 avril 1940, p. XXVII. Voir encore sur les fortifications byzantines dans Ch. Saumagne : *Antiquités de la région de Sfax*, dans Bull. arch. du Com., 1934-35, pp. 751-763, (le § III est consacré à la forteresse de Younga), et R. Bartoccini : *Il recinto giustiniano di Leptis Magna*, dans Riv. della Trip., II, pp. 63-73 ; L. Poinssot et R. Lantier : *Fouilles de Tubernae*, dans Bull. arch. du Com., 1926, pp. 213-223, ont étudié la transformation de monuments antérieurs durant la période byzantine. La réorganisation sociale a fait l'objet d'intéressantes remarques de Ch. Saumagne : *Observations sur deux lois byzantines relatives au colonat dans l'Afrique du Nord*, dans Congrès de Tlemcen, II¹, pp. 485-490. — Sur l'église byzantine d'Afrique, cf. R. Devreesse : *L'église d'Afrique durant l'occupation byzantine*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1940, pp. 143-166, à compléter par L. Poinssot : *La chapelle de l'évêque Honorius (environs du Sbeitla)*, dans Bull. Arch. du Com., 1932-33, pp. 783-800, qui montre que les constructions chrétiennes se poursuivaient à la veille de la conquête arabe ; L. Leschi : *Reliquaires chrétiens du VIᵉ siècle en Numidie*, dans C. R. de l'Ac. des Inscript., 1934, pp. 236-245 ; J. Bosco et Alquier : *Plomb épigraphique chrétien du VIIᵉ siècle*, dans C. R. de l'Ac. des Inscr., 1927, pp. 98-103 ; P. Massiéra : *Un coffret à reliques de la région de Sétif*, dans Congrès d'Alger, 1935, pp. 167-171. Egalement R. Devreesse : *La fin inédite d'une lettre de S. Maxime*, dans Rev. des Sciences rel., 1937, pp. 25-35.



(14) La question de la survivance de la civilisation romaine a été l'occasion de brillants travaux, sur la conquête et l'occupation arabe, d'une part, la résistance berbère de l'autre. Cf. E.-F. Gautier, *op. cit.*, à compléter par l'important compte rendu de W. Marçais des *Siècles obscurs du Moghreb*, dans la Rev. crit. d'Hist. et de Litt., 1929, pp. 255 et ss. Voir sur la transformation linguistique W. Marçais : *Comment l'Afrique du Nord a été arabisée*, dans Ann. de l'Inst. d'Et. Orient. de la Fac. d'Alger, 1938, pp. 1-22. Remarques intéressantes de H. H. Abdul-Wahab : *Du nom arabe de la Byzacène*, dans Rev. tun., 1939, pp. 199-201. — Ce sont les survivances religieuses qui ont été les plus tenaces et que l'on saisit le mieux avec notre documentation. Sur l'ensemble, W. Seston : *Sur les derniers temps du christianisme en Afrique*, dans Mél. d'Arch. et d'Hist., 1936, pp. 100-124, qui renvoie aux textes depuis longtemps connus et aux découvertes archéologiques nouvelles, telles les tombes de Tripolitaine, et l'inscription de Kairouan publiées par Ch. Saumagne, dans Bull. arch. du Com., 11 juin 1929, pp. 370-371, qui montre l'existence d'une communauté chrétienne dans cette ville au milieu du XIᵉ siècle. Sur les fouilles récentes de Libye, consulter S. Aurigemma : *L'« area » cemeteriale di Aïn Zara, presso Tripoli di Barberia*, dans Studi di Ant. crist., 1932, fasc. V ; R. Bartoccini : *Scavi e rinvenimenti in Tripolitania, negli anni 1926-27. Asàbaa, Tripoli, En Ngila, Henscir Suffit*, dans Afr. Ital., II, 1928-29, pp. 77-110, intéressant surtout en ce qui concerne la basilique d'Asàba (VIᵉ s.) ; R. Paribeni, *Sepolcrato cristiano di Engila presso Suani Beni Adem*, dans Afr. Ital., I, 1927, pp. 75-82, à compléter par A. Todesco : *Frammenti di iscrizioni funerarie cristiane*, dans Afr. Ital., VI, 1935, p. 79-81. Pour l'autre extrémité de l'Afrique du Nord, outre l'article de St. Gsell : *Le christianisme en Oranie*, cité plus haut, cf. J. Carcopino : *Note sur une inscription chrétienne de Volubilis*, dans Hespéris, 1935, pp. 135-145, inscription datée de 655 ; R. Thouvenot : *Note sur deux inscriptions chrétiennes de Volubilis*, dans Hespéris, 1935, pp. 131-139 ; J. Carcopino : *Note sur une inscription chrétienne de Volubilis*, dans Rev. de Phil., 1936, pp. 105-112, et surtout J. Carcopino : *La fin du Maroc romain*, déjà cité. Aperçus intéressants dans E. Lévi-Provençal : *La fondation de Fez*, dans Ann. Inst. Et. Orient. de la Fac. d'Alger, 1938, pp. 23-54. La traduction faite par G. Wiet de Ya'Kûbi : *Les pays*, 1937, a été l'occasion d'un bel article de G. Marçais : *La Berberie au IXᵉ siècle d'après El Ya'qoûbî*, dans Rev. Afr., 1941, pp. 40-61, particulièrement intéressant en ce qui concerne les distinctions faites entre les différents groupes chrétiens existant en Afrique du Nord à cette époque (IXᵉ siècle). — Je reviendrai moi-même sur la question dans un article vraisemblablement intitulé *Grégoire VII et l'Afrique du Nord*, où sera examiné l'état de la chrétienté africaine au XIᵉ siècle et qui paraîtra prochainement.

# A PROPOS DE LA « RIḤLA » DU MARABOUT DE TASAFT (1)

Tous ceux qui étudient l'histoire marocaine se plaignent avec raison de la sécheresse des chroniques arabes qui, même lorsqu'elles sont assez riches en détails, sont conçues d'un point de vue étroitement dynastique. Elles racontent l'histoire du makhzen bien plus que celle du pays et ne parlent de la vie politique et sociale des tribus que pour mentionner l'action répressive du gouvernement central sur les régions insoumises ou rebelles. Alors même, le détail des procédés employés par le makhzen pour étendre le champ de sa domination effective, tantôt en attirant les tribus, tantôt en les soumettant de force, nous reste presque toujours inconnu.

L'histoire locale du Maroc est de ce fait très difficile à écrire : lorsqu'un pays échappait à l'autorité du makhzen — et même lorsqu'il subissait passivement sa domination — les chroniqueurs n'en ont rien dit.

Pourtant cette histoire locale — qui est une histoire de tribus bien plus que de provinces — n'est pas toujours une histoire mineure. Elle a souvent tenu plus de place que l'action et la vie propres du makhzen. Surtout elle est seule à faire comprendre les ressorts profonds de la vie politique et sociale de ce pays.

Le spectacle de ce qui se passe encore et la connaissance de ce qui s'est passé dans le demi-siècle qui précéda le Protectorat nous permet de suppléer à l'indi-

(1) *La Riḥla du Marabout de Tasaft: Sidi Mohammed ben Haj Brahim ez-Zerhouni, Notes sur l'histoire de l'Atlas.* Texte arabe du XVIII[e] siècle, traduit et annoté par le Colonel Justinard, 1 vol. in-8° de 212 pp. et 2 cartes. (Publications de la Section Historique du Maroc. Documents d'histoire et de géographie marocaines. Geuthner, Paris, 1940).



gence des chroniques dynastiques et d'acquérir l'intelligence du passé marocain. La sociologie est ainsi devenue, au Maroc, l'indispensable auxiliaire de l'histoire : on sait tout ce que le beau livre de Robert Montagne sur « *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud Marocain* » nous a révélé sur la vie intérieure des tribus, la naissance et le développement du pouvoir des grands caïds, l'action du makhzen sur les pays insoumis. Le présent et un passé encore tout proche permettent de comprendre le sens profond des grands événements du passé et de restituer, sous la maigre trame des chroniques dynastiques, les forces vives de l'histoire marocaine.

Mais ce que nous savons des formations sociales et des habitudes politiques des populations marocaines, telles qu'elles apparaissent à l'époque contemporaine, vaut-il pour les siècles passés ? Lorsqu'on emploie cette méthode régressive ne risque-t-on pas de commettre à tout moment les plus graves anachronismes ? Est-il juste de considérer que la vie politique et sociale des tribus a été hier et reste parfois aujourd'hui le reflet, pâli peut-être, mais fidèle de ce qu'elle fut au Moyen âge et aux temps modernes ?

Ceux qui étudient les sources mêmes de l'histoire maghribine n'ont jamais douté qu'il soit légitime, en pareille matière, d'expliquer le passé par le présent Cette méthode n'est d'ailleurs ni paradoxale ni vraiment neuve. Il y a longtemps que l'archéologie et la critique des textes recherchent et reconstituent des prototypes disparus par l'analyse de monuments ou de versions plus jeunes de plusieurs siècles.

Aussi bien les textes anciens ont apporté plus d'une preuve de la valeur de cette méthode. Tout ce qu'Ibn Khaldoun nous dit de la vie politique et sociale de la Berbérie du Moyen âge dans ses *Prolégomènes* et dans son *Histoire des Berbères* confirme les conclusions des modernes sociologues de l'Afrique du Nord. Mais Ibn Khaldoun ne nous livre des aperçus — précieux entre tous — de sociologie maghribine, que lorsqu'il montre comment les grandes races berbères ont fondé et maintenu des dynasties. Il ne s'attarde presque jamais à faire de l'histoire locale: il se contente de résumer, avant l'accession au pouvoir souverain de leurs chefs, l'histoire des tribus qui ont fondé des royaumes ou des empires.

Par ailleurs, les *Mémoires* d'El Baïdaq [1], qui racontent les débuts du mouvement almohade, ont permis de constater qu'au XII[e] siècle le Grand-Atlas avait la même physionomie sociale et politique qu'aujourd'hui.

Le colonel Justinard a donné, dans les collections de la Section Historique du Maroc, la traduction d'un texte vivant et précis à souhait : *La Riḥla du Marabout de Tasaft*. C'est l'histoire au microscope d'un petit coin du Grand-Atlas — le bassin de Tinmel et les hautes vallées qui en dépendent — pendant quelques-unes des premières années du XVIII[e] siècle.

Par une rare bonne fortune cette *Riḥla* nous parle du pays même dont Robert Montagne a le plus minutieusement étudié l'histoire récente, de celui qui fut le berceau du mouvement almohade et dont, grâce à El Baïdaq et aux autres chroniqueurs arabes du Moyen âge, nous savons exactement l'histoire de 1125 à 1150.

Ainsi la vallée du Nfis devient, pour les historiens du Maroc, un lieu privilégié : nous connaissons assez exactement trois périodes de son histoire. C'est peu sans doute auprès de tout ce que nous voudrions savoir du passé des tribus marocaines. C'est assez pour nous montrer, à travers les siècles, la continuité de la vie politique et sociale des Berbères du Haut-Atlas.

***

La très simple histoire contée par la *Riḥla* du marabout de Tasaft s'inscrit tout entière — en dehors de quelques détails sur la révolte de Moulay El Alem dans le Sous — entre les années 1713 et 1721. C'était alors la belle époque du règne de Moulay Ismaïl. Le souverain recueillait le fruit de son long effort de pacification : il avait maté les Berbères du Moyen-Atlas et entouré leur pays de forteresses. C'était le temps, où, si l'on en croit les historiens, une femme ou un juif pouvaient aller du Sous à Oujda en toute sécurité et sans que personne leur demandât où ils allaient.

Or, malgré tous les triomphes du makhzen, une terre

(1) E. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, Geuthner, 1928.



restait dissidente : la haute montagne du Sud Marocain. Moulay Ismaïl entreprit de faire payer l'impôt aux montagnards du Grand-Atlas. Sans doute déplaisait-il à son orgueil d'autocrate victorieux de ne pas percevoir le tribut — si mince fût-il — des tribus de haute montagne. Toutefois cet orgueil avait su attendre : pendant des années le sultan avait laissé en paix toutes ces vallées logées au cœur de la chaîne, et qui, insoumises sans être rebelles, ne constituaient pas un danger pour la dynastie. La *Riḥla* indique les causes occasionnelles qui déclenchèrent l'action du makhzen. On avait dit au sultan qu'une des mines d'argent de la vallée du Nfis était d'une grande richesse et il désirait se l'approprier. Dans cette entreprise le marabout de Tasaft était spécialement visé : on savait de quelle influence il jouissait dans tout le pays convoité. Par ailleurs il possédait un sabre célèbre, muni d'une lame d'une rare qualité, que le sultan désirait vivement. Ce dernier détail paraîtrait apocryphe dans sa puérilité, si nous ne savions, par des récits européens, le goût de Moulay Ismaïl pour les belles armes.

Le fils du marabout de Tasaft a vécu toute cette histoire aux côtés de son père. Après la mort de ce dernier il l'a consignée par écrit. Sa narration, fourmillante de noms de lieux et de personnes, précise et détaillée à souhait, ne brille pas toujours par l'ordre et la clarté. Mais son œuvre, jusque dans sa prolixité, reste vivante et humaine. Nous voudrions dégager, dans cet article, l'essentiel de ce qu'elle nous apprend.

***

Elle donne d'abord la chronologie exacte des expéditions dirigées par le sultan contre les montagnes du Nfis.

Pour réaliser son dessein, Moulay Ismaïl disposait d'un bon chef de harka, le pacha de Marrakech : Abd el Krim Et-Tekni, homme énergique et qui avait su se renseigner à loisir — par ses espions et sans doute aussi par tous les montagnards qui fréquentaient Marrakech et les marchés de la plaine — sur les possibilités d'action politique et militaire qu'offraient les hauts massifs de l'Atlas.

En 1125=1713, après le ramadan, une première harka sor-

tit de Marrakech sous le commandement du pacha. Elle bloqua la montagne : des détachements pénétrèrent dans la vallée du Nfis, occupèrent et ravagèrent les salines proches de Tagadirt n'Bour et commencèrent, sans grand succès, d'exploiter les mines de plomb argentifère que les Berbères avaient sabotées. Malgré une active politique d'attraction, malgré les difficultés que causaient aux Berbères le blocus de la montagne et le manque de sel, les tribus restèrent groupées dans la dissidence et le pacha n'osa pas donner l'assaut à la chaîne. Il jugea préférable d'amener la harka, par le col des Glaoua, dans les régions de Skoura et de Ouarzazat. Il adressa un ultimatum aux cheikhs de la vallée du Nfis ; mais ceux-ci restèrent dans l'insoumission.

En 1127 = 1715, le pacha Abd el Krim organisa une deuxième harka. Cette fois encore il ne se risqua pas à attaquer le pays du Nfis par le versant atlantique de la chaîne. Comme il l'avait fait deux ans auparavant il occupa d'abord l'Ouarzazat et, de là, il descendit vers le S.-O. par le versant saharien de l'Atlas, jusqu'au haut Agoundis pour occuper l'Ounein. Il dominait ainsi la partie vitale de la vallée du Nfis : le bassin de Tinmel.

Devant le danger tout proche le marabout abandonna sa zaouïa de Tasaft et gagna, par des sentiers muletiers encombrés de fugitifs, l'Ogdemt puis l'Aghbar. Certaines fractions de tribus firent défection : mais la plupart s'opposèrent à l'envahisseur. Elles furent défaites et dispersées à Ouicheddan. A la faveur de cette victoire, des harkas secondaires attaquèrent de toutes parts le pays du Nfis. La mehalla occupa les bassins de Tinmel et de Tagoundaft et la zaouïa de Tasaft fut pillée.

Mais le pacha renonça à envahir les hautes vallées de l'Ogdemt et de l'Aghbar où les Berbères faisaient tête. Il tenta de se faire livrer le chérif de Tasaft et les siens qu'il soupçonnait d'être l'âme de la résistance. Les fugitifs jugèrent prudent de chercher un autre asile et passèrent chez les Ida ou Msattog.

Le pacha dut se décider à attaquer la haute montagne : ses tentatives furent vaines. Il essaya d'abord d'entrer chez les Ida ou Msattog par le Sous ; mais les Berbères, appuyés sur une solide forteresse, l'agadir d'Amkhisan, repoussèrent tous les assauts.

Et du cœur de la montagne, du pays des Ida ou Semlal arrivait un prétendant, Bou Derbala, qui se prétendait désigné pour le pouvoir suprême et qui connut quelques succès.



Devant l'échec final de la force le pacha revint à l'action politique. Il acheta la complicité des chefs. Les Ida ou Zdagh acceptèrent de se soumettre à condition que leur pays ne serait pas occupé par la mehalla et que les contributions seraient perçues, pour le compte du makhzen, par des Berbères déjà soumis. Le prétendant Bou Derbala fut livré au pacha qui le fit exécuter à Marrakech sur Jmaa El Fna. Le pacha avait obtenu la soumission du pays du Nfis et de ses abords ; mais bien des tribus de montagne, dont l'auteur de la *Rihla* se contente d'esquisser la liste, restèrent dissidentes. La mehalla descendit par le pays des Chtouka jusqu'au Noun puis s'installa quelque temps à Taroudant avant de rentrer à Marrakech.

Lors de la soumission des Ida ou Zdagh — dont faisaient partie les Ida ou Msattog — le marabout de Tasaft avait reçu, avec des lettres d'aman et l'autorisation de revenir à Tasaft, des dahirs lui permettant d'imposer des corvées au profit de la zaouïa. Le vieux chérif reçut de son mieux les envoyés du pacha. Mais, malgré les promesses et les lettres de son impérial cousin, il resta chez les Ida ou Msattog dans le petit village d'Amgernis et se contenta d'envoyer sa *hédia* à Taroudant. Un de ses frères alla pourtant réoccuper la zaouïa dévastée.

Le pacha sembla d'abord approuver la défiance du marabout ; il lui conseilla de ne pas aller à Meknès et l'avisa qu'il allait remettre au Sultan un faux sabre. Mais lorsque Abd el Krim apporta à Marrakech le butin et les tributs rassemblés par sa mehalla, un autre caïd dévoila la supercherie. Et à son retour le pacha fit chasser de la zaouïa le frère du marabout.

En 1129 = 1717, le pacha Abd el Krim rassemblait près de Demnat une troisième harka, lorsqu'il mourut, sans doute empoisonné. Son successeur, un noir, le pacha Msahil, passa sur le versant saharien et se rendit dans le Sous, mais ne s'attaqua pas à la montagne.

L'effort du makhzen se ralentissait : en 1131 = 1719, une mehalla makhzen fut écrasée à l'entrée de l'Ogdemt par les Seksaoua. Les deux caïds qui conduisaient la harka furent tués. Toute la montagne redevint dès lors indépendante. Après quelques années de demi-succès, l'effort du makhzen aboutis-

sait à un échec que les deux pachas qui, en peu de temps, se succédèrent à Marrakech, Bou Hafra et Hammou Tarfa, ne tentèrent pas de réparer.

Dès 1133 = 1721 commencèrent les troubles et la famine qui désolèrent le Maroc pendant les derniers temps du règne de Moulay Ismaïl. Le vieux sultan voyait de son vivant s'effriter l'œuvre qu'il avait réalisée au prix de tant d'efforts et de sang.

Grâce à la *Riḥla* nous savons que Moulay Ismaïl, qui avait réussi à vaincre et à tenir quelque temps dans la soumission les Sanhaja du Moyen Atlas, échoua devant la montagne des Seksaoua. Les Masmouda sédentaires du Grand Atlas n'eurent pas moins de courage et d'esprit d'indépendance que leurs frères les transhumants sanhajiens. Ce furent leurs succès obscurs et leur retour à l'insoumission qui inaugurèrent les sombres années de la fin du règne.

Même lorsque la montagne fut redevenue libre, le vieux marabout conserva, vis-à-vis du makhzen, la même défiance obstinée. Il ne se décida pas à faire le court chemin qui séparait Amgernis de Tasaft. En 1134, il mourait sans avoir revu la zaouïa où les siens se réinstallaient et il fut enterré à Amgernis, loin des tombeaux de ses pieux ancêtres.

***

A travers cette histoire transparaît la vie politique et sociale des tribus du Grand-Atlas.

Robert Montagne a décrit et expliqué le curieux mécanisme des leffs : toutes les fractions des tribus d'une même région se répartissent en deux clans, de force à peu près équivalente. En temps de paix ce n'est guère qu'une alliance virtuelle. Mais si la guerre se déclenche chacun doit assistance à ses « frères de leff ». Ce système de morcellement équilibré semble bien avoir pour but d'éviter qu'une tribu, sous quelque chef énergique, n'arrive à imposer son hégémonie aux autres. De fait il a permis, à travers toutes les crises, la survie ou la reconstitution des minuscules républiques berbères du Grand-Atlas.

Aux lois dégagées par Robert Montagne la *Riḥla* apporte la plus éclatante confirmation. Dans la période de crise que décrit Ez-Zerhouni toute la politique apparaît entièrement et uniquement régie par le système des leffs. C'est en rassemblant leurs frères de leffs que les Berbères organisent leur défense. C'est en se gagnant des complicités à l'intérieur d'un leff que le makhzen prépare les défections qui doivent lui ouvrir le chemin de la montagne. L'auteur de la *Riḥla* ne semble pas concevoir d'action politique en dehors des leffs. Lorsque les Berbères de la montagne, oublieux de leur traditionnelle dichotomie, font bloc contre le makhzen, il se contente de dire « qu'ils se réunirent en un seul leff ». Le leff est donc au XVIII^e siècle la seule formation politique active de ce pays. Mais elle ne prend sa valeur et ne devient réellement efficace qu'en temps de guerre : dès que la paix est revenue, l'indépendance dans le morcellement redevient l'idéal commun.



En appendice le Colonel Justinard a donné de précieuses indications sur les leffs du Grand-Atlas au XIX^e siècle et sur l'esprit qui anime ce système d'équilibre social. Souhaitons qu'il nous donne bientôt l'histoire du pays des Goundafa au XIX^e siècle qu'il annonce dans l'avant-propos de la *Riḥla*.

Au XVIII^e siècle le pays du Nfis et les hautes montagnes qui l'avoisinent vivaient sous un régime très démocratique. Les grands chefs qui avaient dominé la montagne sous les Mérinides n'existaient plus, et rien ne présageait les mouvements qui aboutirent, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à l'apparition d'une nouvelle génération de grands caïds. Toutes les décisions se prenaient dans des assemblées, après des débats trop souvent interminables et désordonnés, mais pour lesquels les montagnards avaient le goût le plus vif. L'intensité de cet esprit démocratique avait ses inconvénients : les décisions étaient souvent trop tardives et la résistance au makhzen, même lorsqu'elle était unanime, manquait de coordination. Nulle part on ne voit apparaître le nom d'un chef qui aurait groupé sous son commandement toutes les forces de la montagne. Le prétendant Bou Derbala lui-même fut accueilli sans enthousiasme et semble n'avoir été soutenu que dans la mesure où il pouvait aider à la défense contre le makhzen. Au milieu des pires dangers, la défiance de ces Berbères contre tout pouvoir personnel restait profonde.

C'est que l'esprit démocratique des tribus était avant tout une forme de leur volonté d'indépendance. On tenait à régler entre soi, à l'intérieur de la « taqbilt », et sans intervention des voisins, les affaires de chaque communauté. Surtout on ne voulait pas payer de redevances au makhzen. Les montagnards savaient, par l'exemple des plaines, le poids fiscal que représentait l'organisation makhzen. Et tout caïd investi par le sultan faussait, par sa seule présence, le système d'équilibre qui assurait la vie normale des républiques berbères : au surcroît de force que lui valait sa nomination et à sa stabilité les Berbères ne pouvaient opposer aucun contrepoids normal : il fallait, ou bien risquer d'accepter ses exactions, ou bien entrer en *siba*.

Enfin les Berbères mettaient leur fierté — et même leur honneur — à n'obéir à personne. Ils se vantaient de n'avoir pas eu de caïds « depuis le temps de l'imam Mahdi ». Les signes extérieurs de la soumission, si légers fussent-ils, leur apparaissaient comme une sorte de déshonneur, qu'on ne pouvait accepter qu'à la dernière extrémité. Lorsque le pacha Abd el Krim, au cours de sa première harka, pacifia le versant saharien de l'Atlas, il fit demander aux tribus du Nfis de faire acte de soumission en envoyant cinq mules vigoureuses. Le marabout de Tasaft lui-même semble avoir conseillé de consentir à ce geste peu coûteux et qui eût suffi à écarter la guerre de la montagne. Mais les cheikhs pensèrent que la mehalla était alors loin de leur pays et ils n'envoyèrent pas les mules.

Cet esprit d'indépendance revêtait un caractère sacré. Dans cette lutte pour la défense de leur sol les montagnards n'étaient pas seuls : les génies luttaient avec eux. A l'heure du danger on faisait officiellement appel à leur coopération. La harka, nous dit Ez-Zerhouni, était proclamée « pour les hommes et pour les *jnoun* ». Ces génies habitaient dans des cavernes ou des forteresses ruinées ; chaque tribu avait les siens et lorsqu'ils se mettaient en branle, on entendait un bruit comparable à celui du tonnerre (1).

---

(1) Henri Basset (*Le culte des grottes* au Maroc, pp. 98-99) signale le rôle des *jnoun* défenseurs du pays. Mais on n'avait jamais signalé jusqu'alors la proclamation de la harka pour les *jnoun*.



La fierté d'être libres, l'attachement au sol et aux anciennes institutions s'unissaient pour former un patriotisme, assez pauvre en nuances peut-être, mais passionné et qui constituait, plus encore que la langue et la religion, le lien moral qui unissait les petites communautés berbères dispersées dans les vallées de la montagne.

***

L'action du gouvernement central ne s'exerçait donc que rarement en montagne. On redoutait moins encore le tribut qu'il eût fallu verser au sultan, que les exactions des agents du makhzen. Dans ces pays pauvres où l'on veillait si jalousement à la répartition des profits et des charges, il fallait bien peu de chose pour bouleverser une économie précaire et acculer les montagnards à la misère ou à la révolte.

Pourtant l'action du makhzen avait quelquefois du bon. C'est le *khalifa* de Marrakech qui débarrassa la montagne de quelques dangereux bandits et qui assura ainsi la sécurité des routes. Il était bien commode de pouvoir descendre dans les plaines pacifiées par le makhzen pour y voyager et y commercer sans risque. On entrevoit à travers la *Rihla* que l'indépendance avait parfois comme rançon d'épuisants désordres que l'auteur laisse deviner en évitant pudiquement de les préciser.

On devine que son rêve — et sans doute celui de tous les montagnards — eût été de voir le makhzen, maître des plaines, assurer la paix et la prospérité des deux côtés de l'Atlas sans s'immiscer dans la vie propre de la montagne. Le makhzen de Moulay Ismaïl semble avoir à certains moments compris cet idéal lorsqu'il ne demandait, à la vallée du Nfis, en signe de soumission, que quelques bonnes mules de montagne au pied sûr.

***

La *Rihla* nous dit quels étaient la vie et le rôle d'une zaouïa du Grand-Atlas.

Le cadre où se déroula la vie des chorfa venus du Zerhoun existe toujours : sur une pente assez raide de schistes grisâtres,

la zaouïa de Tasaft montre encore aujourd'hui quelques bâtisses berbères que dominent de hauts térébinthes. On n'y voit ni minaret ni qoubba à la mode des villes. C'est un village berbère comme tant d'autres. Mais ce recoin de vallée a, dans son austérité, un certain charme de recueillement. La zaouïa comprenait, en plus des demeures du marabout, une petite école et la nécropole de la famille. Non loin de la zaouïa, en dehors de la vallée, dans l'*azaghar* de Tasaft, sur un replat rocheux mais assez riche en eaux courantes, s'échelonnent quelques hameaux. La richesse relative de ce minuscule canton n'eût pas suffi à donner l'aisance aux marabouts de Tasaft. Mais la zaouïa possédait un peu partout des biens en montagne : des vergers, des azibs, une mine de sel ; et ses tournées de *ziara* semblent s'être étendues assez loin, jusque dans le Sous. Dans ce pays pauvre les marabouts de Tasaft étaient de vrais riches : leurs silos étaient bien garnis et leurs troupeaux nombreux. Il semble que l'auteur éprouve le besoin de justifier cette abondance en disant qu'elle était la richesse des pauvres. On peut croire en effet que les marabouts venaient au secours de leurs adeptes les plus misérables. Toute la *Riḥla* montre qu'ils étaient aimés dans le pays et qu'ils exerçaient une réelle influence.

Ces chefs religieux ne font pourtant jamais figure de chefs politiques. Sans doute on les prie d'assister aux délibérations des notables ; on va même jusqu'à se réunir chez eux et à leur demander conseil. Mais ces conseils ne sont pas toujours suivis. Toutefois les « hommes de Dieu » sont partout bien accueillis : les gens de l'Aghbar et les Ida ou Msattog aideront successivement à s'installer chez eux les marabouts fugitifs.

Car ces zaouïas montagnardes représentaient une forme d'Islam qui se conciliait parfaitement avec la farouche volonté d'indépendance des tribus. Bien plus, les chorfa de Tasaft — toute la *Riḥla* le montre — avaient pleinement adopté la mentalité de leurs adeptes. Sans doute l'auteur ne dit pas de mal du sultan : un chérif ne saurait médire d'un autre chérif. Il ne conteste pas la légitimité de son pouvoir, mais il ne fait jamais suivre le nom de Moulay Ismaïl de la moindre formule de bénédiction. Un respect lointain est tout ce qu'il accorde au souverain. Aussi bien une attitude irrespectueuse ou hostile eût risqué de lui interdire les tournées de *ziara* en pays makhzen.



Mais il ne manque jamais de manifester au passage, sans paraître viser la dynastie régnante, son hostilité aux souverains. Dès la première page de son livre il cite un verset du Qoran : « Les rois quand ils entrent dans un village, ils le « démolissent. Et les nobles personnages ils les avilissent » ; puis un fragment poétique : « Les rois sont un fléau ! quel « que soit l'endroit où ils campent, il n'y a pas pour toi « d'abri à leur ombre ». Lorsqu'il raconte la mort du prétendant Bou Derbala il conclut en ces termes : « Que Dieu le « reçoive ! Il n'a jamais montré de révérence pour les oppres- « seurs ». Pourtant, dans le cours de son récit, il n'avait manifesté aucune sympathie spéciale pour l'homme ; il avait même nié la légitimité islamique de son pouvoir. Mais le petit aventurier montagnard exécuté sur Jmaa El Fna avait été, à sa manière, un champion de la liberté de la montagne.

Toute la *Riḥla* n'est au fond qu'une apologie déguisée de l'indépendance berbère. Sans doute la piété filiale a inspiré au fils du marabout d'écrire cette *Riḥla*. Mais il eût été plus normal qu'il racontât toute la vie de son père et surtout, que, suivant la tradition des hagiographes, il mît en valeur sa science, ses vertus et au besoin ses miracles. De la vie d'El Haj Brahim ez-Zerhouni il ne raconte que l'exode en haute montagne, exode sans gloire en apparence, car le vieux marabout ne prit pas les armes. S'il le propose visiblement à l'admiration du lecteur, c'est qu'en fuyant les armées du makhzen et en s'obstinant dans l'exil, le chérif idrisside a donné aux montagnards une grande leçon. Il a montré qu'il était vraiment des leurs, et que dans tous les domaines, le père spirituel était pleinement en accord avec ses fils.

***

Si les marabouts de Tasaft s'étaient fait une âme de montagnards berbères, ils n'en menaient pas moins la vie assez particulière des gens de zaouïas et leurs relations s'étendaient bien au delà du pays soumis à leur influence. Leurs tournées de *ziara* les menaient parfois jusqu'en plaine. Surtout, ils en

tretenaient d'excellentes relations avec d'autres chefs de confréries. Entre tous ces marabouts du Sud il semble avoir régné, au début du XVIII° siècle, une cordiale fraternité. Lors de ses déplacements le Zerhouni descend de préférence dans quelque zaouïa, et il parle toujours de ses hôtes sur un ton de respectueuse amitié. Il ne manque jamais, à l'arrivée, d'aller visiter la nécropole familiale de la zaouïa. Ces voyages de l'auteur semblent avoir eu parfois un but d'instruction ou d'édification. Il s'arrête assez longtemps pour profiter des conversations ou de l'enseignement de quelque cheikh renommé, peut-être aussi pour lire à loisir quelque livre. Il se rend souvent chez un marabout ami pour faire avec lui et les siens, pendant le mois de Ramadan, la lecture du *Bokhari*. On entrevoit ainsi la nature des relations qui unissaient entre eux tous les marabouts qui, en pays berbère, étaient à la fois les représentants et les apôtres de l'Islam.

Il est difficile d'apprécier la valeur morale de ces chefs religieux et la spiritualité de leur doctrine. L'auteur de la *Riḥla* au moins nous apparaît comme un homme d'une piété sincère et les doctrines des soufis semblent lui être familières.

***

Ez-Zerhouni, qui nous met au courant de ses excellentes relations avec les marabouts les plus vénérés du Sud Marocain, tient aussi à nous montrer l'étendue de sa science.

Comme tout taleb qui se respecte, il avait étudié pendant de longues années. Il nous apprend qu'il avait été étudiant à la médersa Cherratin : mais il n'insiste pas sur ce séjour à Fès et il omet de dire sa gratitude pour le fondateur de la médersa : Moulay Rechid, frère et prédécesseur de Moulay Ismaïl. Mais il fut surtout l'élève d'*oulema* et de cheikhs de Marrakech et du Sud.

Il semble avoir eu, à la suite de son père, un goût très vif pour l'astrologie. Mais — chose plus rare et pour nous plus précieuse — il s'intéressait aux monuments de son pays et à leur histoire. Il nous fournit ainsi quelques données pour l'archéologie du Grand-Atlas.

Il ne mentionne expressément qu'un agadir de tribu : celui d'Amkhisan qui joua un rôle dans les luttes des Ida ou Zdagh contre la mehalla du pacha Abd el Krim. Mais il ne décrit jamais les choses ou les institutions qui lui sont familières. Un autre passage laisse croire que les agadirs étaient nombreux en montagne.



Il s'étend un peu plus — en raison du mystère qui couvrait leurs origines — sur les enceintes fortifiées qui se voyaient un peu partout en montagne. Ces vastes forteresses berbères, alors vides d'habitants, étaient appelées déjà « les villes des chrétiens ». Elles étaient, semble-t-il, bâties en pierres sèches. Les murs de certaines d'entre elles étaient faits d'énormes pierres. Pour l'auteur, ces murailles étaient l'œuvre de géants car leurs pierres étaient semblables « à celles des gens de Tamoud dans le livre de Dieu ».

Il connaissait assez bien l'histoire almohade et, en parcourant le pays de Tinmel, il a essayé de retrouver les vestiges du temps du Mahdi et de ses successeurs, les califes mouminides. Ez-Zerhouni a recueilli les légendes qui veulent que Tinmel ait été, au temps des Almohades, une très grande ville. Elle se serait étendue à l'ouest jusqu'à l'entrée de l'Ogdemt, à l'est « jusqu'au pays de Grissaffen, au sud jusqu'à Tasaft ». Dans toute cette zone on retrouvait des restes de constructions, des tombeaux et, les jours de pluie, des dirhems almohades étaient mis à jour.

Il faut entendre par là que le bassin du Nfis était au XII° siècle peuplé de villages plus nombreux et plus importants qu'au XVIII° siècle car, dans un autre passage, Ez-Zerhouni délimite très exactement l'étendue de la ville même de Tinmel. A l'ouest, elle n'avait pas de murailles ; à l'est, elle était limitée par le mur qui descendait du Tizi N'tidaf. La grande porte de l'ouest, Bab Rouah, aujourd'hui très ruinée, était alors en assez bon état; une mosquée l'avoisinait. Au delà des remparts s'étendait, comme aujourd'hui, le grand cimetière des Almohades.

La *Riḥla* n'indique pas l'emplacement des palais almohades et ne dit rien de la nécropole royale qui avait dû s'élever au sud de la mosquée. Elle précise que les bandes mérinides qui traquèrent à Tinmel les derniers Almohades, ravagèrent non seulement la ville, mais tout le pays du Nfis, qui resta dépeuplé pendant plusieurs années.

Au XVIII^e siècle comme aujourd'hui, la mosquée de Tinmel restait le grand témoin des temps almohades. Suivant notre auteur elle possédait six portes — la septième porte, celle de la façade nord, était donc déjà bouchée — et deux coupoles encore debout à chaque extrémité de sa travée devant mihrab ; depuis lors une de ces deux coupoles, celle de l'ouest, s'est effondrée. L'auteur pense qu'elle avait jadis quatre coupoles : il n'a pas su restituer la coupole du mihrab — déjà disparue — et il a sans doute, en émettant ce jugement, pensé à la silhouette extérieure des mosquées saadiennes de Marrakech qui ont quatre qoubbas d'angle, sans parler du dôme devant mihrab. Un grand arbre avait déjà poussé dans l'oratoire ruiné.

La mosquée almohade resta jusqu'en 1708 l'oratoire du village montagnard qui avait succédé à la ville almohade. Mais à cette date les tolba s'avisèrent que le mihrab de cette mosquée était mal orienté. Ils cessèrent alors de prier dans l'édifice almohade et firent bâtir un autre sanctuaire.

L'auteur de la *Riḥla* s'étonne que les savants de l'époque almohade aient orienté leurs mosquées trop au sud, alors que pour les pays du Maghrib, la qibla est sensiblement à l'est. Il cite à l'appui de sa thèse, le *Mokhtasar* de Sidi Khalil. Il a bien noté, sans analyser les causes de cette erreur, que les mihrabs de toutes les mosquées anciennes du Maroc sont mal orientés [1] et il reproche aux gens de Fès — pour lesquels il semble n'avoir aucune sympathie — de continuer à prier dans des sanctuaires à la qibla défectueuse.

Ses digressions sur les monuments almohades de Tinmel l'amènent à parler de la Koutoubiya. Le nom de son architecte lui avait été donné par un *ṭaleb* de Marrakech : il se serait appelé 'Ali ben 'Atiya. Malheureusement cette attribution ne s'appuie sur aucune référence d'auteur ancien. Suivent quelques détails sur les constructions du minaret de la Koutoubiya : au centre de sa base se trouverait une énorme pierre. Le mortier aurait été délayé avec du blanc d'œuf au lieu d'eau.

(1) Sur l'orientation de la *qibla* des mosquées du Maroc, cf. H. Terrasse, *Orientation du mihrab, dans les mosquées*, dans *Isis*, n° 67, novembre 1936, pp. 100-110.



Et la tour fut laissée inachevée pendant quelque temps afin d'éprouver la solidité des fondations.

***

Tel est l'essentiel de ce que la *Riḥla* apprend à l'historien. Cette rapide analyse ne peut donner une idée de la richesse de ce texte bourré de noms propres et de détails précis. Tous ceux qui connaissent et qui aiment la vallée du Nfis auront plaisir à lire ce récit et à en replacer les épisodes dans les paysages qui leur sont familiers.

La belle trouvaille et la précieuse publication du Colonel Justinard montrent tout l'intérêt qu'il y aurait à inventorier les archives et les bibliothèques des zaouïas. Sans doute on ne peut espérer y trouver souvent des textes aussi vivants ; mais on doit y découvrir de curieux documents d'histoire locale qui compléteront notre connaissance du passé de la Berbérie et qui nous en donneront une meilleure intelligence.

Henri TERRASSE.

# L'ARGOT DES ARABES D'ALGER[1]

C'est un bien facile lieu commun d'observer qu'en arabe, comme partout ailleurs, une différence très nette sépare la langue *littéraire* de la langue *usuelle*. Celle-ci se divise à son tour en langue familière, parlée par la bonne société (cf. le *sermo urbanus* chez les Romains) et en langue vulgaire qu'emploient les campagnards et le bas-peuple (cf. le *sermo plebeius*).

Or il existe à Alger, en marge de la société musulmane, chez les aigrefins et les femmes de mauvaise vie, un quatrième langage, pourvu d'un vocabulaire pratiquement secret, qu'on chercherait en vain à travers la plupart des lexiques et des dictionnaires consacrés aux parlers arabes algériens. C'est sur cet aspect fort peu connu de la dialectologie nord-africaine qu'on a voulu, dans la présente étude, donner quelques aperçus.

Ici l'invention devient, comme chacun sait, très rare : la création est, pour ainsi dire, exceptionnelle [2]. Le vocabulaire ne renferme pas au total vingt mots qui lui appartiennent en propre. La syntaxe répète la syntaxe de l'arabe commun. C'est uniquement par son emploi abusif de la métaphore que l'argot algérois pourrait solliciter quelque droit à l'originalité. Car au strict point de vue phonétique ou morphologique, il se contente de déformer systématiquement les termes du langage courant, son but essentiel étant de les rendre à tout prix inintelligibles aux profanes.

(1) M. Jean Cantineau a bien voulu accepter de reviser cet article. Il l'a fait avec le plus grand soin, et mon étude lui doit beaucoup. Je m'acquitte très faiblement de ma dette en lui exprimant ici toute ma reconnaissance.

(2) « L'argot déforme, il ne crée pas. La création est extrêmement rare ». J. Vendryès : *Le Langage*, Paris, 1921, p. 269. Voir aussi A. Dauzat : *Les Argots*, Paris, 1929, p. 5. — Sur l'argot arabe classique consulter S. Bencheneb : *L'argot à l'époque classique* (*Bulletin des Etudes arabes*, n° 4, sept.-oct. 1941, pp. 109-110).



Pour ces raisons, il n'est guère malaisé de distinguer l'argot du langage populaire. On peut, en effet, observer que l'un représente le résultat normal d'une évolution naturelle de la langue parlée ancienne, au lieu que l'autre, fourmillant de monstres grammaticaux, apparaît comme une déformation voulue du langage parlé.

Dans l'analyse linguistique de l'argot algérois, il convient, pour la commodité de l'exposé, de considérer deux parties très distinctes : d'un côté, ce qu'on pourrait appeler, faute de mieux, son fonds particulier ou ses procédés de formation ; de l'autre, ses emprunts à la langue commune, aux différents dialectes arabes d'Algérie et aux idiomes européens.

## I. — Accidents phonétiques

Ce qui caractérise le plus fortement l'argot, c'est sans conteste sa tendance à altérer systématiquement les mots du langage courant. Cette faculté n'offre en elle-même aucun caractère artificiel, comme on l'a cru à tort. Tous les procédés de déformation se rattachent, en réalité, à des phénomènes bien connus du langage, dont l'argot fait un usage excessif.

Parmi ces phénomènes, les trois principaux sont, à coup sûr, *l'anagramme, l'abréviation*, la *surcharge*.

### A) *L'anagramme :*

Ce n'est certes pas un inconnu. En français, par exemple, il a depuis longtemps reçu droit de cité sous le titre de loucherbème. Pour le caractériser d'un mot, on notera simplement que ce procédé est purement transpositif, c'est-à-dire que, d'une manière générale, la consonne de la première syllabe passe à la fin du mot, dont la dernière consonne est placée à l'initiale :

Exemples :

*lām* (pour *māl*, cl. *māl-*) « fortune, bien ».
*ōk̠* (pour *k̠ō*, cl. *'ak̠-*) « frère ».
*ḥeǧrōm* (pour *meǧrōḥ*, cl. *maǧrūḥ-*) « blessé ».
*ṭrīm* (pour *mrēṭ*, cl. *marīḍ-*) « malade ».

*saḥbūm* (pour *maḥbūs*, cl. *maḥbūs-*) « arrêté, saisi, emprisonné ».
*raši* (pour *šarr*, cl. *šarr-*) « mal ».
*belk* (pour *kelb*, cl. *kalb-*) « chien ».
*rāεεw* (pour *wāεer*) « difficile ».
*qarrās* (pour *serrāq*, cl. *sāriq-*, *sarrāq-*) « grand voleur, voleur ».
*ťām* (pour *māť*, cl. *māta*) « il est mort ».

On voit que certains de ces mots, une fois retournés, prêtent à confusion : ainsi, *qarrās* « voleur » rappelle *qarrāṣ* « qui pince », cf. cl. *qaraṣa* « piquer, pincer » ; *ťām* « il est mort » se rapproche de *ťamm* « être fini », cl. *tamma* ; *raši* « mal » est le calque de *raši* « asperger », cl. *rašša*. Tant pis pour la clarté, tant mieux pour l'équivoque qu'avec parti-pris l'argot poursuit inlassablement.

B) *L'abréviation :*

Le second procédé est celui de l'abréviation. L'apocope, on le sait, représente la figure de grammaire que l'argot recherche le plus fréquemment. Elle porte tantôt sur le commencement, tantôt sur la fin, tantôt sur l'initiale et la finale du mot à la fois. Ici les exemples sont considérables. Un choix s'impose.

Exemples :

*al-bog* (pour *al-bogaṭō*) « l'avocat ».
*ad-dez* (pour *ad-dezza*) « le magot » ; cf. cl. *dassa* « cacher un objet, le dérober aux yeux de ».
*ḵanz* (pour *ḵanzīr*, cl. *ḵinzīr* « porc ») « mauvais ».
*gand* (pour *gandōra*) « gandoura ».
*ḥān* (pour *ḥānūť*, cl. *ḥānūt-*) « magasin, boutique ».
*ḥab* (pour *ḥabs*, cl. *ḥabs-*) « prison ».
*qah* (pour *qahwa*, cl. *qahwat-*) « café ».
*dwi* (pour *dwīra*, cl. *duwayrat-* « maisonnette ») « petite maison de style mauresque ».
*maḵ* (pour *maḵzen*, cl. *maḵzan-* « magasin, cellier ») « entrepôt, dock ».



Ce procédé se développe également dans les mots composés :

Exemples :

*a*) Noms propres :

*Sīdaḥ* (pour *Sidaḥmed*, cl. *Sayyidī 'Aḥmadu*) « Sīdī-Aḥmed ».
*Moḥ aṣ-ṣġīr* (pour *Moḥammed aṣ-ṣġīr*, cl. *Muḥammadu aṣ-ṣaġīru*) « Mohammed le petit ou le jeune ».

*b*) Noms communs :

*ḏāri* (pour *ḏār eš-šraε*) « palais de justice ».
*būzeg* (pour *bū zeggār*) « rougeole ».
*bašεa*) pour *bāš εādel*) « bachadel ».
*bašked* (pour *bāš keddāb*) « très grand menteur ».
*qāḏil* (pour *qāḏi-l-baḥť*) « juge d'instruction ».
*bōḵ* (pour *bō ḵēf*) « agent de police ».
*wkili* (pour *wkil eš-šraε*) « défenseur judiciaire ».

On voit, par ces quelques exemples, que l'abréviation par amputation de la syllabe finale est la plus fréquente dans les mots simples comme dans les mots composés.

C) *La surcharge :*

Il arrive encore que, pour déformer complètement un mot, on lui ajoute, soit au commencement, soit à la fin, des voyelles et des syllabes.

Exemples :

1° A l'initiale :

*ḥanṭwēl*, issu de *ṭwēl* « de haute taille », cl. *ṭawil-* « long ». Le préfixe *ḥan* est probablement dû ici à l'influence analogique de mots tels que *ḥanbel*, *ḥanťiť*, *ḥanğōra*.

*harkella* « vauriens », coll. (proprement « gens tout juste bons à recevoir un coup de pied »), le préfixe *ha-* ayant été joint à *-rkella* (cf. cl. *rakkala* « frapper du pied »).

*ťrkmya*, issu de *kemya-* « condiments (anchois, olives, œufs durs ou amandes salées) qu'on mange en buvant de l'anisette ». Cf. W. Marçais : *Quelques observations sur le Dictionnaire Pratique Arabe-Français de Beaussier*, in *Recueil*

*de Mémoires et de Textes publié en l'honneur du XIVᵉ Congrès des Orientalistes*, Alger, 1905, p. 479 ; M. Cohen : *Le Parler Arabe des Juifs d'Alger*, Paris, 1912, p. 502 ; Beaussier-M. Bencheneb : *Dict. Ar.-Fr.*, 3ᵉ éd., Alger, 1931, p. 880.

2° A la finale :

*ḵōḵōni* « petit frère », terme péjoratif et diminutif employé pour désigner le juif. C'est un redoublement de *ḵō* « frère », auquel est venu s'ajouter le suffixe *-ni*.

*laɛwīra* « le petit borgne », diminutif issu de *laɛwar* « le borgne », cl. *al-'aɛwaru*, avec le suffixe *-a*, qui est sans aucun doute la désinence du féminin, avec un sens péjoratif.

*waliyo* « saint musulman », de *wālī*, cl. *waliyy-*, auquel s'ajoute le suffixe *-o*, qui par lui-même n'exprime aucune idée particulière.

*ḵešrenbi* « 1° grossièrement façonné, 2° habillé sans goût », issu de *ḵšīn* « gros, épais », + désinence *-bi*, (le *r* intérieur reste obscur).

3° Au début et à la fin du mot :

*ḥanṭwēllo* « de haute taille ». Le préfixe *ḥan-* et le suffixe *-o* encadrent le *ṭwēl* de l'arabe commun.

*t'afōḥant'* « mauvaise odeur », issu de *fōḥa*, même sens.

*t'aḡenčiqt'* « insistance ennuyeuse », issu de *ḡenčqa* ; ces deux mots se présentent ici sous la forme berbère à *-t-* préfixé et suffixé, bien connue par ailleurs. Cf. W. Marçais : *Le Dialecte arabe parlé à Tlemcen*, Paris, 1902, pp. 96-97; Id.: *Le Dialecte arabe des Ûlâd Brāhīm de Saïda*, Paris, 1908, p. 122 ; M. Cohen : *Op. cit.*, p. 281, n. 1.

Ces derniers exemples montrent clairement que l'argot algérois ne se contente pas de former des dérivés à l'aide de préfixes et de suffixes. Bien plus souvent, et par là il se sépare nettement de la langue commune, il se sert de préfixes et de suffixes pour altérer la forme des mots sans en changer la signification.

## II. — Accidents morphologiques

Au point de vue morphologique, on observe chez les Arabes d'Alger qui usent de l'argot, la même intention systématique d'aboutir à tout prix à la formation d'un langage qui ne soit compris que des initiés. Pour cela, tous les moyens sont jugés bons : addition de consonnes, de suffixes, gémination, pourvu que le mot soit masqué dans la phrase.



a) Un curieux procédé de déformation chez les femmes. Certaines femmes d'Alger, afin de dissimuler leurs paroles devant les enfants, les hommes ou les étrangers, utilisent un moyen pour le moins étonnant. Aux verbes, aux substantifs et aux adjectifs elles ajoutent un *mīm* avant la première radicale et après la deuxième radicale un *nûn* et un *gâf*, en prenant soin de laisser intacte la troisième radicale. Ainsi :

*šrab*, cl. *šariba* « boire » > *mešrangeb*.
*hbaṭ*, cl. *habaṭa* « descendre » > *mahbengeṭ*.
*smaɛ*, cl. *samiɛa* « entendre » > *masmengaɛ*.
*klā*, cl. *'akala* « manger » > *maklengel*.
*ḵraǧ*, cl. *ḵaraǧa* « sortir » > *maḵrangaǧ*.
*fham*, cl. *fahima* « comprendre » > *mefhamgem*.
*mšā*, cl. *maša* « 1° marcher, 2° s'en aller » > *memšenga*.
*ǧra*, cl. *ǧarā* « courir » > *meǧranga*.
*qfaz*, cl. *qafaza* « sauter » > *maqfengez*.
*blaɛ*, cl. *baliɛa* « avaler » > *meblangaɛ*.

Admettons maintenant que nous soyons en présence d'une phrase telle que la suivante :

« *Baɛd mā klā ḵbaṭ al-bāb u-ḵraǧ mǧaššeš* ».

« Ayant pris son repas, il s'en alla furieux, en faisant claquer la porte ».

Conformément au principe énoncé ci-dessus, voici l'ensemble auquel on aboutit, une fois intercalés le *mīm*, le *nûn* et le *gâf* nécessaires :

« *Baɛd mā maklengel maḵbangaṭ mabwangeb maḵrangaǧ maǧšangeš* ».

Cet exemple présente l'avantage de bien indiquer que seuls les noms, les verbes et les épithètes sont affectés de lettres parasites, et qu'ici comme partout ailleurs interviennent des

assimilations phonétiques qui troublent l'aspect du thème (3). C'est une raison de plus pour les dames musulmanes d'Alger d'employer ces mots qui ont perdu leur vraie forme et présentent des sonorités barbares.

*b*) L'examen des différents suffixes de l'argot algérois est particulièrement instructif. Les uns appartiennent à la langue ancienne, les autres (ce sont les plus nombreux) sont familiers aux dialectes ou aux langues étrangères. Tels sont :

I. — *a*. Etant donné qu'en principe sont féminins par la forme les noms terminés par *-a*, cl. *-atun*, on a ici généralisé cette règle à toutes sortes de mots qui présentent une désinence féminine et conservent le sens masculin :

Exemples :

*al-ɛawǧa* : « le tordu ».
*genčqa* : « qui insiste lourdement ».
*'k-kaḥlūša* : « de teint bronzé ».
*habbūla* : « fou ».

II. — *o*. D'origine apparemment dialectale, cette désinence affecte des adjectifs.

*ṭwello* : « 1° long, 2° de haute taille ».
*krīmo* : « généreux ». Cet adjectif est utilisé aussi comme prénom, diminutif de « 'Abdu l-Karīm ».
*qṣēro* : « court, de petite taille ».
*kšīno* : « 1° épais, 2° grossier ».
*ɛrēḍo* : « large ».
*ɛ'līyo* : « haut ».

III. — *ān* : arabe commun.

Il forme toutes sortes de mots d'origines diverses :

Exemples :

| | | | |
|---|---|---|---|
| *diḵān* : | « étourdi » en face du mot courant | | « *dāyeḵ* » |
| *krrǧān* : | « sortant » | id | « *ḵārəǧ* » |
| *šrrbān* : | « saoul » | id. | « *šāreb* » |

(3) Un aimable informateur nous apprend qu'au Maroc il existe, chez les étudiants des collèges et des médersas, un argot voisin, dont les procédés de formation sont cependant différents.



| | | | |
|---|---|---|---|
| *ɛawǧān* : | « tordu » en face du mot courant | | « *ɛweǧ* » |
| *kešfān* : | « qui fait découvrir » | id. | « *kāšef* » |
| *šibān* : | « vieillard » | id. | « *šāyeb* » |

et aussi :

*moḵnān* : « morveux »
*kaɛwān* : « qui a les jambes torses (4).

IV. — *ǧi*.

On sait qu'il s'agit d'un suffixe de noms de métiers emprunté au turc. Mais ce qui est véritablement intéressant, c'est qu'ici il se trouve appliqué à une quantité considérable de mots qui ne se rencontrent ni dans l'usage, ni dans les textes. Ainsi on connaît :

*bōčakči* : « voleur à la tire ».
*čāqmāqǧi* : « armurier ».
*ḥalwāǧi* : « confiseur ».
*ḥammāmǧi* : « patron de bain maure ».
*faḵḵarǧi* : « potier ».
*gmārǧi* : « 1° douanier ; 2° collecteur de taxes sur les marchés » (5).

Mais il assez surprenant de trouver :

*qaḥbānǧi* : « putassier », composé du suffixe *-ǧi* et de *qaḥbān*, qui d'après M. Bencheneb, *Op. cit.*, p. 68, serait une déformation du persan *qaḥbahkān*, pl. *qaḥbān*, issu de l'ar. *qaḥbat-* « prostituée ».

*ɛawwāǧǧi* : « hurleur » < *ɛawweg* « hurler ».
*lewwālǧi* : « pédéraste » < *lewwāl*, même sens.
*maɛfōnǧi* : « sale, malpropre » < *maɛfōn*, même sens.
*moḵnānǧi* : « morveux » < *moḵnān*, même sens.
*qawwādǧi* : « entremetteur » < *qawwād*, même sens.
*šeffārǧi* : « chapardeur » < *šeffār* « voleur ».
*čaqlalǧi* : « qui parle bruyamment ».

(4) Comparer avec M. Cohen, *op. cit.*, p. 281.

(5) Pour plus de détails, se reporter à l'étude de M. Bencheneb : *Mots turks et persans conservés dans le parler algérien*, Alger, 1922, pp. 14, 16, 18, 34, 37, 62, 70, 71 sqq.

V. — *ānī* :

Cette forme ne caractérise pas seulement les adjectifs « exprimant spécialement une situation dans le temps et l'espace » (6), mais on la rencontre aussi dans beaucoup d'autres épithètes qui désignent des phénomènes très divers :

Exemples :

*šībānī* : « qui a les cheveux blancs ».
*zōǧānī* : « qui est propre au mari ».

*c*) Plus fréquemment encore que dans la langue parlée, il se produit dans l'argot une gémination expressive, procédé morphologique par lequel une consonne double se substitue à une consonne simple intérieure.

On connaît :

*qatt'āl* : « assassin à gages », cl. *qātil-*.
*ḵaṭṭāf* : « rapace ».
*keddāb* : « menteur », cl. *kāḏib-*.

Ce phénomène n'offrirait absolument aucun intérêt, puisqu'en arabe classique le nom intensif est en principe du type *faεεāl-*, s'il n'était pas généralisé non seulement à tous les termes qui désignent les métiers, mais encore à beaucoup d'autres qui marquent des actions diverses.

Exemples :

*beyyāε* : « rapporteur », cl. *bāyiε-* « vendeur ».
*ḥaffāḍ* : « renseigné », cl. *ḥāfiḍ* « qui sait par cœur ».

## III. — Accidents sémantiques

« La langue de l'argot, a-t-on très finement observé, est « pauvre d'idées et riche de synonymes. Les files de mots « sont pour ainsi dire parallèles et procèdent d'une dérivation « *synonymique*. La méthode de recherche en argot, au point « de vue sémantique, sera donc la *filiation synonymique* » (7).

(6) Cf. M. Cohen, *op. cit.*, p. 284. A la liste établie pour cette série, il convient d'ajouter *seflānī* « d'en bas », synonyme de : *tᵉḥtᵉānī*.

(7) M. Schwob et G. Guieysse, *Etude sur l'Argot français*, Paris, 1889, p. 49.



Appliqué à l'argot algérois, ce principe donne des résultats surprenants. Chaque terme en appelle beaucoup d'autres, et, peu à peu, on voit apparaître une longue série de vocables dont le rapport, pour n'être pas immédiatement saisi par le lecteur ou l'auditeur ordinaire, n'en existe pas moins dans l'esprit de tous les musulmans algérois qui expriment leurs pensées sous forme argotique.

Restriction ou extension de sens, métaphores, onomatopées, métonymies, jeux de mots, tels sont quelques-uns des phénomènes sémantiques qui paraissent ici offrir un certain intérêt.

a) *Phénomène de spécialisation sémantique : restriction de sens.*

Le procédé le plus courant consiste à employer un mot du langage usuel dans une acception spéciale. Quelques exemples illustreront ce mode :

*al-amāna* : « le stupéfiant » ; sens courant « la promesse », cl. *'amānat-* « fidélité, bonne foi ».

*salεa* : « kif » ; sens courant « marchandise », cl. *silεat-*.

*nṣayyef* : « un sachet de kif », diminutif de *naṣf* « morceau, partie », cl. *niṣf-* « moitié ».

*qārāberṭāl* (pour *qārāborṭān*) « va-nu-pieds, gueux ». Le sens courant est : « 1° parties des entrailles du bœuf ou du mouton que l'on ne mange pas ; 2° objets sans valeur ; 3° pillage ». Cf. Beaussier : *Dict. prat.*, 3° éd., p. 771 ; M. Bencheneb, *op. cit.*, p. 65.

*qārāǧōl* : « homme violent », alors que le sens courant est « garde, sentinelle, patrouille ». Cf. M. Bencheneb, *op. cit.*, p. 66.

*dōzan* : « pipe et sachet de kif ». Le sens courant est « outils, ustensiles, pièces d'une machine ».

*bāčawra* : « petite blessure » ; ordinairement le sens est « bourre d'arme à feu ».

*qanbōεa* : « petite bosse ». Ce terme désigne couramment « le boulet, la bombe ».

*gelt'a* : « mer »; sens courant « flaque d'eau, mare, étang ».

b) *La métaphore.*

La métaphore offre ici comme ailleurs une source inépuisable de rapprochements. Les qualités et les choses sont désignées par des épithètes plus ou moins frappantes, ou bien, ce qui est plus fréquent, elles sont traduites par des images tirées de la nature. L'argot est le langage métaphorique par excellence. Il n'est en réalité que cela, la métaphore lui offrant la meilleure ressource pour atteindre son but : ne pas être compris des profanes.

La métaphore se plaît en général à évoquer un objet concret par une autre image concrète, en mettant en valeur une propriété, non pas forcément essentielle, mais surtout expressive. Son rôle est avant tout de donner aux vocables plus de relief. Tout d'abord, elle traduit les caractères extérieurs, ceux qui frappent la vue.

Exemples :

*bō-ḳēṭ* : « brigadier de police » (proprement « un homme qui porte un galon »). Cf. *ḳēṭ* « fil, cordon, galon ».
*serrāḥ* : « cure-pipe », cl. *sarraḥa* « faciliter ».
*maṭwī* : « sorte de sachet en cuir où l'on met le kif » (proprement « replié »), cl. *maṭwiyy-*. Cf. W. Marçais : *Le Dialecte arabe de Tlemcen*, p. 310.
*εṣā* : « pipe » ; cl. *εaṣā* « bâton ».
*šaḥmatᵉ əl-arḍ* : « personne petite et grosse ». Le sens courant de cette expression est « ver blanc ».
*rtᵉīla* : « personne très maigre et noire » (proprement « araignée »).
*ḳašba* : « homme robuste, résistant » (proprement « souche »).
*selbāḥ* : « personne très adroite, très habile » (proprement « anguille, congre »).

Il existe diverses catégories de métaphores argotiques.

*a*) Verbes et expressions verbales.

Ce groupe comprend un certain nombre de termes ou de locutions particulièrement expressifs qu'on ne rencontre que sous cette forme.



Exemples :

*däḳḳāl ṣabεo* : « se mêler à une affaire » (proprement « faire pénétrer son doigt dans »).
*dernaḥ* : « boire » (surtout du vin).
*εaffaṭ* : « décamper ».
*εallek* : « répéter sans cesse, d'une manière ennuyeuse » (de *εolk* : « colle »).
*εaṣṣaṣ* : « ennuyer, tracasser » (avec, dans ce sens, l'idée d'une fatigante et obsédante répétition).
*gābeǧ* : « guetter, épier ».
*hrad* : « anéantir, détruire, ruiner ».
*ḥall fammo fi-* : « dénigrer quelqu'un ».
*ḳannez* : « rendre une situation mauvaise, la compromettre », cl. *ḳaniza* « pourrir ».
*ḳraṭ* : « parler à tort et à travers ».
*mlaṣ* : « s'échapper, prendre la fuite ».
*sender* : « briser les dents à quelqu'un ».
*ṣaffar lo* : « 1° subtiliser un objet ; 2° échapper à quelqu'un ».
*ṣawwar* : « battre », cl. *ṣawwara* « 1° représenter ; 2° peindre ».
*ṭlaε mεāh bwaḥda* (sous-entendu : « *debža* ») : « allonger à quelqu'un un coup de poing ».
*qaǧǧer* : « mourir », cf. *qǧer* « tiroir ».

Comme on voit, la liste de ces verbes et de ces expressions reste malgré tout assez courte. Le choix des noms présente plus de variété :

*b*) Les substantifs :

Afin de mieux mettre en relief les images ou les simples comparaisons que représentent les mots et les expressions de cette classe, il paraît utile de les répartir en noms proprement dits, en métaphores tirées du monde animal ou végétal, en termes issus de noms propres.

1. — Substantifs proprement dits :

Ce sont des objets concrets qui, en général, ont fourni le plus grand nombre de rapprochements :

Exemples :

*barōḍ* : « personne vive, remuante, agitée » (proprement « poudre »).
*herkas* · « vieux cheval de retour » (proprement « vieux souliers éculés »).
*bnī harkella*, coll., « gens grossiers, incultes ».
*lesqa* : « personne collante » (proprement « sparadrap »).
*maɛǧūna* : « boulette d'opium » ; cf. *maɛǧūn* « confiture », cl. *maɛǧūn-*.
*ṣomma* : « personne insupportable » (proprement « pierre, roc »), cl. *ṣammā'* « sol dur ».
*ṭāɛōn* : « personne assommante, désagréable » (proprement « peste »), cl. *ṭāɛūn-*.
*šwāri* : « personne sans tenue » (proprement « grand panier double qui se place sur le dos des bêtes de somme »). Cf. W. Marçais : *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, pp. 344-45.

Une série d'expressions quasi-proverbiales comme :

*ḵarya fī kāǧeṭ* : « personne infatuée, qui n'est rien ».
*ḵarya fī ḥṣīra* : même sens (m. à m. « un étron sur du papier, sur une natte »).

2. — Termes tirés de noms d'animaux :

Les mots suivants appartiennent à cette catégorie :

*šnīḵrī* : « agent de police » (proprement « porc »).
*ḥnāš* : « agent des mœurs » (proprement « serpent »).
*qwābaɛ* : « des choses sans importance, des riens » (proprement « des alouettes » ; sg. *qōbaɛ*, cl. *qunburat-*).
*zermūmiyya* : « personne très agile » (proprement « petit lézard, tarentule »).
*fellūs* : « petit jeune homme, gringalet » (proprement « poulet »).
*ferḵ* : « bâtard » (proprement « oisillon, poussin »), cl. *farḵ-* « poussin » et aussi « rejeton, homme bas, pusillanime ».



*nems* : « personne hypocrite » (proprement « furet »), cl. *nims*.
*ɛankbūt'* : « personne collante » (proprement « toile d'araignée), cl. *ɛankabūt-*.

3. — Substantifs issus de noms de plantes :

Ces termes, aussi nombreux que les précédents, sont entre autres représentés par :

*papa ɛǧīna* : « homme gros » (pour *bābā ɛǧīna* « baies de l'aubépine »).
*ǧedr əl-baqq* : coll. « pouilleux » (proprement « troncs à punaises »), cl. *ǧidr-* « souche » et *baqq* « punaises ».
*ǧedra* : « homme fort », cf. le précédent.
*ṣafṣāf* : « homme de haute taille » (proprement « peuplier, tremble »), cl. *ṣafṣāf-* « saule ».

4. — Substantifs issus de noms propres :

Ces noms au sens généralisé deviennent assez souvent des noms communs.

Exemples :

*Sī-Yūsef* : « le sans-le-sou » (pour *Sīd-Yūsef* « Monsieur Youssef »).
*ḵālt'i Faṭṭōma* : « femme qui a ses menstrues » (proprement « ma tante *Faṭṭōma* »).

L'utilisation d'un nom propre ou d'un prénom répandu, pour symboliser un défaut, un travers, un caractère, reste un procédé très populaire.

Exemples :

*Qwīder* : « le paysan naïf et stupide » (diminutif de *Qaddūr*).
*Yhūdi* : « peureux » (proprement « un juif »), cf. l'expression bien connue » *ɛandọ yhūdi meyyet' fī keršọ* », c'est un poltron » (littéralement : « il a un juif mort dans le ventre »).

Il arrive bien souvent qu'un prénom fréquent chez un peuple symbolise celui-ci dans l'esprit des Arabes d'Alger.

Ainsi :

*François*, *Marie*, désignent le Français, la Française.
*Toni*, *Tonya*, désignent l'Espagnol, l'Espagnole.
*Giyyom*, désigne l'Allemand.
*Šlòmo*, *Rāḵel*, *Merdḵa*, désignent le Juif, la Juive.

De tout temps, les termes enfantins ont pénétré dans le langage populaire. L'argot algérois en fait un emploi continu.

Exemples :

*nenna* : « 1° dormir ; 2° demeurer plus ou moins longtemps, passer son temps » (proprement « faire dodo »).
*nānna* : « petite mère » (proprement « grand'mère »), terme qu'on applique à toute femme âgée.
*dīdī* : « petit oncle » (proprement « mon oncle »), terme qu'on applique à tout familier.

Ou bien on emploie les diminutifs pour exprimer la petite quantité d'une matière précieuse, généralement un stupéfiant.

Exemples :

*kwīra* : « boulette d'opium », cf. *kōra* « boule », cl. *kūrat*-.
*nfīfa* : « une prise de cocaïne », cf. *neffa* « prise de tabac ».
*qrīṭaṣ* : « sachet de kif », cf. *qorṭaṣ*, cl. *kurṭaṣ*-.
*nšīra* : « un peu de *šīra* », mélange de tabac et de kif destiné à être fumé ; cf. M. Bencheneb : *op. cit.*, p. 53.

c) Epithètes.

Elles désignent les objets d'après les critères différents de ceux qui frappent ordinairement l'imagination populaire. Souvent elles font ressortir la forme.

Exemples :

*ḍayyeq* : (s. entendu « *əl-ḥabs* ») « étroit » (s. ent. « la prison »).
*εrīḍ* : (s. ent. « *əl bāb* ») « large » (s. ent. « la porte »).
*εalya* : (s. ent. « *əd-ḍār* ») « haute, élevée » (s. ent. « la maison »).
*εawǧa* : (s. ent. « *əd-donya* ») « de travers » (s. ent. « le monde »).



Ou bien la couleur.

Exemples :

*flāflī* : (de *flāfel*, pl. de *felfla* « piment ») proprement « pareil à un piment » ; cf. cl. *fulful*-. C'est l'injure qu'on jette communément à la face de celui qui, pendant le Ramadan, ne jeûne pas.
*zraq* : « sou, argent » cl. *'azraq*- « bleu », cf. *mā εando zraq* « il n'a pas un sou vaillant ».
*byaḍ* : (s. ent. « *seεd* ») « 1° blanc ; 2° parfait » (s. ent. bonheur).
*kaḥla* : (s. ent. « *donya* ») « 1° noire ; 2° misérable » (s. ent. « vie, existence humaine »).
*ḥmar* : (s. ent. « *sōkardǧī* ») « rouge » (s. ent. « ivrogne »).
*ṣfar* : (s. ent. « *mešḥaḥ* ») « jaune » (s. ent. « avare, ladre »).

c) *L'onomatopée.*

L'onomatopée doit être naturellement rangée à côté de la métaphore, puisque, création essentiellement auditive, elle vient la concurrencer dans le domaine des sons.

A cette catégorie se rattachent surtout des verbes qui expriment un bruit ou un cri. Citons entre beaucoup d'autres :

*balbal* : « marmonner » (proprement « chevroter comme un bouc »), cl. *tabalbala* « être embrouillé » (discours).
*gelgel* : « 1° faire glou-glou ; 2° boire » (proprement « boire de l'eau en faisant claquer la langue contre le palais »).
*gemgem* : « marmotter »; cf. cl. *taqamqama* « murmurer ».
*habhab* : « crier vainement » (proprement « imiter l'aboiement du chien », syn. *nbaḥ*, cl. *nabaḥa*).
*qāqa* : « parler en pure perte » (proprement « imiter le gloussement de la poule »).
*maεweg* : « crier fortement, hurler » (proprement « imiter le miaulement du chat »).
*qemqem samsam* : « qui ne parle ni n'écoute, muet et sourd » ; cette expression s'emploie pour désigner une personne qui en société garde un prudent silence.
*sanṣal* : « battre ».
*zefzef* : « 1° souffler violemment ; 2° courir très vite ».

On rencontre aussi des substantifs et des adjectifs :

Exemples :

*zefzāfi* : « froid très vif, bise », tiré de *zefzef*.
*qemqōm* : « nez en bec d'aigle ».
*leglōga* : « masse spongieuse et molle ».
*qelqāl* : « verbiage ».
*t'eft'if* : « occupation peu absorbante ; bricolages ».

d) *Métonymie.*

Il se produit souvent un transfert de sens par métonymie.

Exemples :

*k̲baṭha* : « il s'est saoulé » (proprement « il se l'est tapée ») (anisette, vin).
*gāluε* : « sans argent » (proprement « qui chôme ; qui a dételé sa charrue »).
*ṣalli εla n-nabi* : « fiche-moi la paix ! » (proprement « Prie au nom du Prophète ! »).

e) *Locutions métaphoriques.*

Fréquents sont, chez des gens guère cultivés, de trop faciles assemblages de mots tels que :

*karšo kbīra* : « ambitieux » (proprement « son ventre est grand »).
*lsāno qṣēr* : « il est incapable de se défendre » (proprement « sa langue est courte »).
*lsāno ṭwel* : « il a la langue bien pendue » (proprement « sa langue est longue »).
*yeddo k̲fīfa* : « c'est un excellent voleur » (proprement « sa main est preste »).
*yedd əl-qaṭṭa* : « c'est un voleur » (proprement : « c'est la patte de la chatte »). Cf. *əl-biε kāyen u r-rbaḥ mā kānš wel'renni dek̲let' lo yedd əl-qaṭṭa* : « il y avait du débit et pas de bénéfice. La cause, c'était qu'il y avait un voleur qui le volait ».

IV. — Emprunts

« ......L'argot est toute une langue dans la langue, une sorte d'excroissance maladive, une greffe malsaine qui a produit une végétation, un parasite .... dont le feuillage sinistre rampe sur tout un côté de la langue. Ceci est ce qu'on pourrait appeler le premier aspect, l'aspect vulgaire de l'argot. Mais pour ceux qui étudient la langue ainsi qu'il faut l'étudier, c'est-à-dire comme les géologues étudient la terre, l'argot apparaît comme une véritable alluvion. Selon qu'on y creuse plus ou moins avant, on trouve dans l'argot .... l'espagnol .... l'italien .... » (8). Débarrassée de ses comparaisons verbeuses, simplifiée, allégée, cette excellente observation de V. Hugo s'applique très exactement à l'argot algérois. Lorsqu'en effet on examine avec soin ce vocabulaire apparemment si riche et si varié, on est bien obligé de réserver une place très large non seulement aux emprunts à la langue arabe écrite et parlée, mais encore aux parlers méditerranéens ou orientaux. La quantité des termes étrangers paraît même considérable, mais on n'en est guère surpris. Etant donné la situation géographique d'Alger, sa qualité de port, les échanges linguistiques avec l'extérieur y ont été de tout temps facilités et la langue franque y a été employée pendant des siècles.



A) *Emprunts à l'arabe classique :*

Il va sans dire que la langue classique n'est pas restée étrangère à la formation de ce langage mi-arabe, mi-barbare. En dehors des expressions littéraires que des générations d'hommes peu cultivés se sont transmises de bouche en bouche sans en connaître toujours la signification précise, on rencontre de nombreux mots anciens venus jadis du fond de l'Arabie :

1. — *Avec le sens conservé :*

*k̲t'am* : « finir » < cl. *k̲atama* « achever, terminer ».
*εayyen* : « préciser, fixer » < cl. *εayyana*, même sens.
*ḥēla* : « ruse » < cl. *ḥīlat-*, même sens.
*medhōš* : « étonné » < cl. *madhūš-*, même sens.
*k̲adεa* : « fourberie » < cl. *k̲idaεat-*, même sens.
*εawwaq* : « embarrasser » < cl. *εawwaqa*, même sens.
*lewwāṭ* : « pédéraste » < cl. *lawwāṭ*, même sens.

(8) V. Hugo, *Les Misérables*, éd. Nelson, Paris, 1934, t. III, p. 287.

2. — *Avec changement de sens :*

***aṭᵉballa*** : « chercher querelle à quelqu'un » < cl. *'abtala* « éprouver, ressentir » avec une métathèse de *b* et une gémination expressive de *l*.
***qadriya*** : « insulte » < cf. ***qadriyyat-*** « mode de musique ».
***dāṛ mεā*** : « fréquenter quelqu'un » < cl. ***dāra*** « tourner ».
*hozzi* : « souteneur » < cl. ***haza'a*** « se moquer de quelqu'un, narguer ».
*zreb* : « se hâter » < cl. ***zaraba*** « faire entrer des bestiaux dans un enclos, les parquer ».
***fyāfi*** : « bon air, fraîcheur » < pl. de cl. ***fayfā'*** « vaste région de sable ».
***maεǧūna*** : « gâteau composé d'amandes, de miel de beurre et de kif qu'on mange en fumant du kif » < cl. ***maεǧūn*** « confitures ».
***menṭᵉfek̲*** : « vaniteux » < cl. ***muntafik̲*** « enflé ».
*neffes* : « s'éloigner » < cl. ***naffasa*** « respirer ».
*qōm* : « milieu » ; employé dans l'expression ***m-əl-qōm*** « un homme du milieu » < cf. cl. *qawm* « gens ».
***εmal bi-*** : « jouer un tour à quelqu'un » < cl. ***εamila*** « agir ».
***rk̲ᵉf*** : « zut ! » 2ᵉ personne de l'impér. de ***rk̲ef*** « desserrer, relâcher », qui semble une crase expressive des deux formes classiques : ***rak̲iya*** et ***k̲affa***.
***ḥorfa*** : « moyen, procédé, truc » < cl. ***ḥirfat-*** « profession ».
*zkīm* : « sérieux ; gravité » ; adj. et subst. Cf. expressions : ***yetᵉkellem bezzkīm*** « il parle avec sérieux », *rāǧel zkīm* « un homme grave ». Cf. Beaussier, *Dict.*, 3ᵉ éd., p. 437. Cf. cl. ***zukām*** et ***zakmat-*** « rhume de cerveau »

B) *Emprunts au parler local :*

Les emprunts au dialecte arabe d'Alger représentent certainement la part la plus considérable. L'argot a puisé abondamment dans le vocabulaire local qui offrait le double avantage d'être à tout instant disponible et en même temps d'être susceptible de fournir les équivoques les plus immédiates. Cependant, l'esprit n'hésite jamais ici, car au premier abord on est toujours assuré de voir clair.



1. — *Avec le sens conservé :*

***bū-šāla*** : « ivrogne ».
*dezza* : « 1° magot ; 2° un grand nombre » ; cf. expressions : ***dezza-u-mḥāyen*** « un grand nombre de vicissitudes » ; ***ǧāb dezza mεāh*** « il a rapporté un beau magot avec lui ».
***ḥabbaṭ snān*** : « briser les dents à quelqu'un ».
***mak̲bōṭ*** : « fou, imbécile ».
***masṭōl*** : « ivre ».
*mrannek* : « mal fichu ».
***mrannek̲*** : « richard ».
***ḍhhaṣ*** : « cécité ». Employé en interjection à l'encontre d'un maladroit avec le sens : « Puisses-tu être frappé de cécité ! ».
*ṭnah* pl. *ṭnōha* : « nigaud, idiot ».
***zᵉffaṭ*** : « frapper, cingler, fouetter ».
***zᵉlbaḥ*** : « tromper, duper ».

On rencontre aussi une foule d'expressions proverbiales, de dictons, comme :

*yeḍrab k̲rāh bdebza* : « c'est un fou » (proprement : « battre sa merde avec le poing »).
*ḍrablọ maṣmāṛ* : « créer des difficultés à quelqu'un, nuire à quelqu'un (proprement : « enfoncer un clou à quelqu'un », expression rappelant la pratique de l'aiguillette).
*ḍrablọ kāsa* : « 1° réprimander ; 2° dénigrer » (proprement « passer sur quelqu'un le gant dur employé au bain maure » ; cf. l'expression française « passer un savon »).
*εṭāh bwāḥda moḥammadīya* : « donner un violent coup de poing » (proprement : « donner un coup digne d'un musulman »).
*ṭallaεlọ εayno kī-l -k̲fāfa* : « faire à quelqu'un un œil au beurre noir » (proprement : « monter l'œil comme un beignet »).
*ṭalleεọ εaqba u-ḥabbṭọ ḥdūra* : « susciter des embarras, des difficultés à quelqu'un » (proprement : « faire monter à quelqu'un une côte et lui faire descendre une pente »).

*ḵarrāh əš-šmaε* : « montrer à quelqu'un de quel bois on se chauffe » (proprement : « faire sortir à quelqu'un de la cire par l'anus »).

*ḵarrāh əl-lanğ*, « même sens ».

*ḵrālo fi t-ṭrēq* : « créer à quelqu'un des difficultés ; l'empêcher d'accomplir une tâche » (proprement : « faire sur sa route »).

*ḵrā ḵarya u-qεad εalīhā* : « gaffer, commettre une bêtise » (proprement : « il a fait un étron et s'est assis dessus »).

*šrā lọ qāṭ* : « imputer à quelqu'un un acte qu'il n'a pas accompli » (proprement : « acheter à quelqu'un un vêtement »).

*šrā lọ šārya*, « même sens ».

*ḥseb ḥasba ḵarğet' lọ εaṣba* : « faire erreur, se mettre le doigt dans l'œil » (proprement : « il a calculé et, au bout du compte, il a trouvé un nerf de bœuf »).

*kīf ellī ybūl fi-rmel* : « se dit de celui qui agit en pure perte, sans résultat » (proprement : « comme celui qui urine sur le sable »).

*nṭaq kīf əl-ḥazqa* : « 1° se mêler des affaires d'autrui ; 2° faire une gaffe » (proprement : « il s'est mis à parler comme un pet »).

*t'eqbaṭ bekrī* : « tu peux toujours attendre » (proprement : « tu percevras de l'argent de bonne heure ! »)

*ḥoṭṭ yeddek* : « compte là-dessus » (proprement : « pose ta main » ; cf. en français : « ...Touchez là, Monsieur, ma fille n'est pas pour vous ». Molière, *Bourg. gent.*, III, 12 (9).

2. — *Avec changement de sens :*

*beḵḵāṣhom* : « leur supérieur, leur chef », formé de *beḵḵāṣ*, nom intensif tiré de *baḵaṣa*, « rendre vil, faire paraître mesquin », et du pronom (proprement : « celui qui les fait paraître vils »).

*ḥaṣṣa* : « une grosse somme d'argent ». Cf. ar. alg. com. *ḥiṣṣa* et *ḥoṣṣa* « part, portion ».

(9) Pour toutes ces expressions proverbiales, voir le recueil de M. Bencheneb, *Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb*, Paris, 1905, notamment t. I, p. 207.



*šmāt'a* : « crapule », cf. *šmat'* « gaspiller, ruiner, anéantir ». Voir W. Marçais : *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, p. 310.

*zād* et *zād fi* : « s'en aller », cf. *zīd fīh* « fiche le camp » ; *nzīdo ?* « partons-nous ? ».

*t'ḥannaṭ* : « 1° s'asseoir ; 2° rester coi ». Le sens courant de ce verbe est : « être muni des aromates nécessaires » (cadavre) ; cf. Beaussier : *Dict.*, 3e éd., p. 245.

*t'ḵarbīš* : « petit bruit ». Beaussier : *op. cit.*, p. 272, donne seulement le sens de « barbouillage, griffonnage », mais *ḵarbaš* « gratter, en parlant de souris ».

*ḍannaṣ* : « surveiller en marchant » ; cf. Beaussier, p. 593 : « se promener de long en large ».

C) *Emprunts aux parlers ruraux :*

La Mitidja voisine a fourni au vocabulaire de l'argot algérois toutes sortes de mots pittoresques qui conservent encore la trace de leur lieu d'origine.

Exemples :

1. — *Avec le sens conservé :*

*frīsa* : « charogne ».

*ḵanfar* : « 1° frapper au nez ; 2° défigurer ».

*lḥaghọm* : « il a couru en pure perte » (proprement : « il les a rejoints »), usité dans les expressions très courantes :

*t'elḥaghom* et *t'elḥaghom fi εarriwwa* : « tu peux toujours courir » (proprement : « tu les rejoindras » ; et « tu les rejoindras à *εarriwwa* ! » (Margueritte ; au milieu de la côte de Miliana).

*mqannez* : « qui fait la moue ».

*mšannef* : « même sens ».

*rabūğ* : « 1° fruits de mauvaise qualité ; 2° gens de peu ».

*sergal* : « s'en aller ». Employé surtout à l'impératif : *sergel* « va te promener ! ».

*šībōḵ* : « vieillard ».

*geṣṣar* : « bavarder, passer le temps ». Cf. Beaussier, p. 807.

*gelfaṭ* : « ramasser quelqu'un » (en parlant de la police). Le sens courant est : « retrousser le bas d'un vêtement »; cf. W. Marçais : *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 442.

2. — *Avec changement de sens :*

*geyyel* : « passer un temps en prison ». Le sens courant est : « passer à l'ombre le moment de la forte chaleur ». Cf. W. Marçais : *Textes arabes de Tanger*, p. 436.

*ḥammeš* : « envoyer au diable »; *rōḥ tḥammeš* « va-t'en au diable ! ».

*mgelmen* : « incognito ». Sens courant : « encapuchonné ».

*angham* : « renoncer au vol ». Sens courant : « ne pas pouvoir manger, être dégoûté » ; cf. Beaussier, *Dict.*, p. 834.

*giṭan* : « habiter ». Sens courant : « planter sa tente, camper, s'établir ».

D) *Emprunts au berbère :*

Quand on songe que la plupart des gens qui utilisent à Alger le langage argotique, sont originaires des montagnes de la Kabylie, il ne paraît nullement étonnant que souvent apparaissent des mots berbères comme :

1. — *Avec le sens conservé :*

*fellūs* : « poulet » de *afellūs*. Cf. W. Marçais : *Textes arabes de Tanger*, p. 417 ; E. Destaing : *Interdictions de Vocabulaire en Berbérie*, in *Mélanges René Basset*, Paris, 1925, t. II, pp. 185 et 284 ; A. Basset : *Le nom du coq en Berbère*, in *Mélanges linguistiques offerts à J. Vendryes*, Paris, 1925, p. 41 sq.

*selbāḥ* : « anguille », de *selbeḥ*, d'après Dozy, *Supplément aux Dictionnaires arabes*, Leyde, Paris, 1881, t. I, p. 671. On a aussi *taselbaḥt* qui paraît être la véritable étymologie.

*mazōzi* : « 1° dernier-né ; 2° tardif », *amāẓōẓ* en zwāwa avec la même signification, qui lui-même est la forme arabe *maεzūzi* dont le ε a disparu. Pour la dérivation sémantique de ce dernier mot, se rappeler que le dernier-né est toujours chéri de ses parents.



*sōsam fellas* : « chut ! silence ! » (proprement : « tais-toi sur lui »).

2. — *Avec changement de sens :*

*zberbor* : « tout fruit de mauvaise qualité », de *azberbor* « raisin encore vert ».

*zermōmiyya* : « personne très agile », de *tazermammuwayt*, selon Dozy : *op. cit.*, t. I, p. 589.

E) *Emprunts au turc :*

On répète trop souvent que les Turcs n'ont exercé aucune influence sur les parlers algériens. L'existence de plusieurs centaines de mots, de proverbes et d'expressions encore aujourd'hui employés prouve au contraire que les Turcs ont amplement contribué à la formation du vocabulaire d'Alger musulman [10].

1. — *Avec le sens conservé :*

*debbōz* : « gourdin terminé par une pointe », de *tōpūz* « massue de guerre ».

*genbōr* : « bossu », de *kambur*.

*šboq* : « tuyau de pipe », de *çubuk*.

*čakčak* : « se prostituer », de *çuk* « pénis ».

*čareč* : « 1° mentir ; 2° bafouiller », de *çerçer*.

*čarāč* : « menteur, hâbleur ».

*zawāli* : « pauvre diable », de *zavallı* « même sens ».

2. — *Avec changement de sens :*

*bōḡāz* : « froid très vif », de *boğaz* « le Bosphore ».

*bočakči* : « voleur à la tire », de *bıçakçı* « coutelier ».

*bačawara* : « 1° lambeau de chair ; 2° petite blessure », de *paçavra* « chiffon servant de bourre ».

*qaraberṭal* : « gueux, va-nu-pieds », de *kara* « noir » + *partal* « nippes ».

*čangal* : « croc-en-jambe », de *çengel* « croc, crochet ».

*šeršer* : « uriner », de *çir-çir* « toute chose qui fait un murmure continu ».

(10) Pour toute cette partie, on renvoie à l'étude de M. Bencheneb : *Mots turks et persans conservés dans le parler algérien*, Alger, 1922.

*zbanṭōṭ* : « célibataire », de *izbandut* « homme d'une stature grande et athlétique ».

*zerda* : « festin, agapes », de *zerde* « soupe au riz et au safran qu'on sert froide ».

F) *Emprunts au persan :*

Parallèlement à la série précédente, on rencontre un certain nombre de mots d'origine persane.

Exemples :

1. — *Avec le sens conservé :*

*bābōğ* : « toute chaussure sans talon », de *pâ* « pied » + *pūš* « couvrir ».

*bāla* : « 1° balle de marchandises ; 2° gros paquet d'objets divers », de *bālè*.

*bak̲šīš* : « pourboire », de *bak̲šiš, bak̲šīdan* « donner ».

*ğhār* : « quatre », dans le jeu de trictrac, de *čihar* « quatre ».

*ḥampā* : « bande de mauvais sujets », de *hampā* « compagnon de vice ».

2. — *Avec changement de sens :*

*gorbī* : « chaumière, cabane », de *kurbè* « cabaret ».

*qofṭān* : « manteau », de *kaftān* « cuirasse ».

*morṣṭān* : « asile d'aliénés », de *bimaristān*.

*zenbōr* : « sexe de la femme », de *zenpâré* « homme qui fréquente les prostituées ».

G) *Emprunts livresques :*

On est vraiment surpris de trouver dans la bouche de gens du peuple, hommes de sac et de corde, généralement sans culture, des expressions coraniques comme :

*bọkmọn ṣommon* : « sourds muets ; qui savent conserver un prudent silence ». Cf. Qoran, II, 17 : *ṣummu*$^{n}$ *bukmu*$^{n}$ : « sourds, muets ».

*εabasa* : « avoir l'air sévère ». C'est le premier mot de la LXXXe sourate : « il a froncé le sourcil ».



*'a-lam našraḥ* : « être gai, content ». Du nom de la XCIVe sourate dite : *'a-lam našraḥ* « n'avons-nous pas ouvert (ton cœur) à la révélation ? ».

*qul 'ūḥiya* : Dis : « Je suis au courant de l'affaire ». C'est le début de la LXXIIe sourate dont les deux premiers mots signifient : « Dis : il m'a été révélé ».

*sabbiḥ* : « fêtons la bonne prise ». C'est le titre de la LXXXVIIe sourate dont le premier verset est : *sabbiḥi sma rabbika l-'aεlā...* « Célèbre le nom de ton Seigneur le Très Haut ».

*kīf ahl əl-kahf* : (faire) comme les gens de la Caverne, « ne pas bouger » ; cf. Qor. XVIII, 8-25 : légende des sept dormants dans la Caverne.

H) *Emprunts aux langues européennes :*

On a déjà observé avec raison que l'argot se développe de préférence dans les régions où se fait sentir l'influence des langues étrangères. Alger est à ce point de vue fort caractéristique. Par sa situation exceptionnelle, il était destiné à établir très vite des rapports durables avec la France, l'Espagne, l'Italie. Il n'est donc pas étonnant de trouver, bien avant 1830, de nombreux vocables, la plupart empruntés à la langue des navigateurs, dont quelques-uns évoquent le passé prestigieux d'El-Djezaïr, non repaire de corsaires, mais grand port méditerranéen.

A) *Emprunts au français :*

*kataplazm* : « personne collante », de cataplasme.

*kilo* : « litre de vin rouge », de kilo[gramme].

*frank* : « un franc », de franc.

*šikor* : « souteneur », de chiqueur (fr. pop.).

*zerṭi* : « 1° déserter ; 2° quitter une compagnie », de déserter, avec suppression de la syllabe initiale.

*ritla* : « un litre », de litre, avec métathèse.

*mt'ifas* : « un gringalet », de typhus (proprement : « atteint du typhus » ; employé aussi pour désigner la couleur jaune et pâle du visage : *wağho mt'ifas*).

*mfōṭi* : « condamné par les médecins », de foutu (fr. pop.).

*ṭorna* et *mṭornī* : « se naturaliser ; naturalisé », de tourner.

B) *Emprunts à l'espagnol :*

*škōpi* : « c'est de la blague », que l'on rencontre seul et dans l'expression *škōpi u-rḡāwi*, dans laquelle *rḡāwi* est la traduction du mot étranger : *escupir* « cracher » ; cf. S. Bencheneb : *Chansons satiriques d'Alger*, tir. à part de la *Revue Africaine*, nos 355-356 (2e et 3e trim. 1933, p. 84).

*qonbaṣ* : « imagination, esprit inventif ». Cf. l'expression : *ɛando əl-c nbaṣ* « il est rusé ». De *compas* « compas de marine » f. aussi S. Bencheneb : *op. cit.*, p. 85.

*lantērēs* : « es intérêts », de *interes*.

*falṭa* : « faute, erreur », de *falta*.

*paṣēṣia* : « patience », de *paciencia*.

*sōgar* : « 1° se débrouiller ; 2° réussir », de *seguro*.

*sandad* : « soldat », de *soldado*. Dans un texte de 1777 on trouve la graphie *soldat*, cf. *Deuxième récit indigène de l'expédition d'Oreilly en 1775*, dans la *Revue Africaine*, IXe année, N° 51, mai 1865, p. 190.

*ṭabya* : « cour intérieure, patio », de *tapia* « pisé ».

*tᵉberna* : « cabaret, taverne, café européen », de *taberna*.

*sirko et sinko* : « 1° cerceau ; 2° cercle d'une bague ». M. Cohen : *Le parler ar. des Juifs d'Alger*, p. 435, se trompe lorsqu'il écrit que le mot n'est pas cité par Beaussier dans son *Dictionnaire*. Cf. 1re éd., p. 321 ; 3e éd., p. 507.

Il faut ajouter les noms des cartes espagnoles et les mots employés dans ce jeu, ainsi que ceux qui se rapportent au jeu des dominos :

*las* « le un » ; *dos* « le deux » ; *ṭris* « le trois » ; *quatro* « le quatre ». Mais, *set'a*, *sebɛa* ; puis de nouveau des noms espagnols : *soṭa* « le valet » et *qraṭ* « le valet » ; *kābāliyo* « le cavalier » ; *reiy* « le roi ».

*Dōmīno* : « le jeu des dominos » ; *dōmen* « faire domino » : *mdōmen* « qui a fait domino ».

C) *Emprunts à l'italien :*

La langue commune offre déjà un nombre assez considérable de mots italiens. Cet apport s'accroît singulièrement dans l'argot.



*basṭa* : « c'est assez ! cela suffit ! », de *basta*, *basta*, que les matelots emploient couramment pour ordonner de cesser une manœuvre. Cf. S. Bencheneb : *op. cit.*, p. 54.

*brīza* : « butin », de *presa* « prise, butin, pêche ».

*gosṭo* : « plaisir » ; cf. *bel gosto* « très bien, qui fait plaisir », de *gusto*.

*merkanṭi* : « homme riche », de *mercante* « négociant ».

*mīzerya* : « 1° pauvreté ; 2° avarice », de *miseria* « misère ».

*fatša* : « visage », surtout laid ; de *fascia* « figure ». Cf. l'expression *fatša qdīsa* « visage très laid, antipathique ».

*ṣāla* : « salle, salon », de *salla*.

*sṭampa* : « démolir quelqu'un », de *stampare* « estamper ». Ce verbe se conjugue comme un verbe arabe. Le participe passé passif *mesṭampi* a le sens de « bien fait, bien constitué ».

D) *Emprunts au parler judéo-arabe :*

*lak̠* : « abandonne la partie ; sauve-toi ! » ; c'est le cri du voleur à son complice, lorsque survient l'agent de police; de *lek̠* « va-t'en ». Cf. M. Cohen : *op. cit.*, p. 407.

*dābā* : « maintenant », de *dābā* ; cf. M. Cohen : *op. cit.*, p. 373, qui prétend à tort que le mot n'est pas compris dans Alger musulman.

*šōrōnī* : « juif » de *išūrūniā* « langage secret des juifs ». Cf. M. Cohen : *op. cit.*, p. 405.

*gənnāb* : « voleur » de *gənnāb*, id., *ibid.*, p. 407 (11).

E) *Termes d'origine obscure.*

Souvent obscurs restent les mots de l'argot algérois qui, parmi les groupes linguistiques d'Algérie, renferme peut-être la plus forte proportion d'inconnues. Certains mots ont subi divers traitements phonétiques et se présentent sous une forme mutilée qui permet néanmoins de les décomposer, mais d'autres résistent à toute analyse. Ainsi il reste un bon nombre de mots pour lesquels, en l'état actuel des connaissances dans ce domaine, il n'est pas possible de trouver une explication satisfaisante. Tels sont :

(11) Pour ce paragraphe, se rapporter à l'ouvrage de M. Cohen, *op. cit.*, pp. 404-408.

*aḵ* : « prends garde ! » ; peut-être s'agit-il de *laḵ* « sauve-toi ! » avec suppression de la latérale initiale.

*fesli* : « mentir ».

*ḥammaz* : « menteur » avec un *mîm* emphatique. Beaussier, 3ᵉ éd., p. 1030, ne donne que le sens de « boiteux ».

*hargma* : « une grande quantité d'objets divers ». Beaussier, 3ᵉ éd., p. 1024, indique seulement : « 1° débris de boucherie ; 2° ratatouille ; 3° ragoût de tripes ».

*hyūf* : « kif, stupéfiant ».

*lahmikōl* : « la fuite ! », cri habituel des joueurs de bonneteau à l'approche de l'agent de police.

*qapiṣṣ* : « prison ». Peut-être faudrait-il le rapprocher de *qapṣa* « boîte ».

*qeswel* : « casser la croûte ».

*qeswilla* : « casse-croûte », qui vient peut-être de l'espagnol *casuel* « fortuit ».

*qāq* : « 1° de mauvaise qualité (marchandise) ; 2° homme de rien ».

*zanka* : dans *dkal zanka* « resquiller ».

*zbarṭεi* : « vaurien, chenapan » ; cf. Beaussier : 3ᵉ éd., p. 425.

On peut se demander si l'argot a exercé une influence sur le parler arabe d'Alger musulman. A cette question il est permis de répondre différemment suivant le point de vue auquel on se place. En effet, si l'on se contente d'examiner le vocabulaire de la bourgeoisie cultivée, on s'aperçoit que l'argot, considéré comme impur et hérétique, y est absent ou très faiblement représenté par des expressions passées dans la langue commune à une date ancienne.

Parlant d'une personne qui est très spirituelle, tout Algérois emploie la phrase « *yorzel fi r-rqîq* », sans s'apercevoir que c'est un emprunt à l'argot des canuts.

D'autre part, il est bien évident que la pénétration de l'argot dans le peuple est sensible. C'est même par l'intermédiaire du dialecte populaire de la ville que l'argot a réussi à introduire des mots dans la langue commune. Si l'on veut s'en rendre compte, il suffit de lire quelques pages de poésie moderne en *malḥōn*. Divers lexiques consacrés aux idiomes algériens sont émaillés de termes empruntés à l'argot. Pour ne prendre qu'une seule lettre, « *zîn* », et en se bornant aux vocables les plus caractéristiques contenus dans cinq pages seulement, on peut relever dans la 3ᵉ éd. du Dict. de Beaussier, pp. 424-429, les mots suivants :



*zberbor* : « fruit de mauvaise qualité ».
*zbarṭεt* : « chenapan, vaurien ».
*zbanṭōṭ* : « célibataire ».
*ẓdar* : « assommer ».
*ẓdeε* : « se baisser pour faire la courte échelle ».
*ẓdak* : « brave, vaillant, intrépide ».
*zreb* : « se hâter, se dépêcher ».
*zerdeb* : « faire rouler dans un précipice ».
*zerbaq* : « marcher à la file ».
*zarzar* : « crier sur ses gonds » (porte).
*zerzeq* : « salir, souiller avec de l'eau douteuse ou du sang ».

Grâce à cet exemple, on entrevoit l'importance de l'apport argotique dans la formation du vocabulaire à Alger musulman.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas l'exagérer, et surtout, il convient de ne jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un langage secondaire, qui n'a jamais été usité que par des individus parlant déjà une autre langue, la langue commune.

Enfin, beaucoup de ces termes tendent à disparaître, soit parce que l'argot européen les remplace ou pour le moins les concurrence, soit sous l'influence de l'instruction.

RACHID BENCHENEB.

# ENQUETE SUR LE TROUSSEAU (Choura) ET LE SADAQ AU MAROC

## (Premiers résultats)

---

### AVANT-PROPOS

La rapide évolution du Maroc entraîne, malgré le traditionalisme des Marocains, des changements dans les usages et soulève constamment de nouveaux et multiples problèmes d'adaptation.

L'examen détaillé des institutions et surtout des causes et des conséquences des transformations qu'elles subissent, apparaît donc de plus en plus nécessaire pour qui veut comprendre les réactions des populations de ce pays.

C'est à quoi, suivant de nombreux conseils et de plus nombreux exemples, nous nous sommes attachés en lançant avant la Guerre une enquête collective sur le Sadaq et le Trousseau au Maroc.

Sans méconnaître les nombreux et importants travaux sociologiques, linguistiques ou juridiques de Westermarck, de Laoust, de Pesle, de Surdon, etc., qui ont été déjà consacrés à cette question, nous avions choisi un tel sujet en raison de l'actualité des problèmes qu'il pose et avec l'espoir de déterminer l'évolution des charges que Sadaq et Trousseau entraînent pour les familles. Ne considère-t-on pas, au surplus, dans ces familles, ces charges comme l'un des principaux obstacles au mariage des jeunes filles et des jeunes gens ?

Nous avions donc, en Juillet 1939, fait appel à la collaboration des Marocains eux-mêmes et diffusé, à cette date, un



questionnaire détaillé sur cette question. Nous exprimions alors l'espoir que « nombreux seraient ceux qui voudraient nous aider dans ce travail collectif qui n'est pas seulement d'ordre spéculatif, mais qui vise surtout à apporter des connaissances précises et pratiques. Son succès, ajoutions-nous, sera peut-être l'amorce de nouvelles et profitables enquêtes faites sous le signe de la collaboration franco-marocaine ».

Nos espoirs étaient trop grands, et nous devons avouer que nous n'avons jusqu'ici reçu que quelques réponses. Sans doute la guerre n'a pas permis à la plupart de nos correspondants de nous apporter cette collaboration bénévole, mais nous ne voulons pas attendre plus longtemps pour adresser nos plus vifs remerciements à ceux qui nous ont déjà répondu et pour donner les premiers résultats de cette enquête. Nous restons d'ailleurs persuadés que d'autres réponses nous parviendront bientôt et que les jeunes Marocains en particulier voudront apporter leur contribution à ce travail entrepris dans leur propre intérêt.

C'est dans cet esprit que nous reproduisons ci-dessous le questionnaire diffusé par nos soins (*). Il permettra aux lecteurs de mieux apprécier la valeur de l'étude (écrite en Août 1939) que nous publions aujourd'hui avec l'autorisation de son auteur, Si Bou Beker Zniber, mufti de Salé.

M. BOUSSER et A. KHELLADI.

---

(*) Le même questionnaire fut diffusé en langue arabe.

# QUESTIONNAIRE

—

I. — La *coutume* du trousseau que la jeune fille apporte lors de son mariage est-elle strictement suivie aujourd'hui par les différentes classes sociales (bourgeois, fonctionnaires, artisans, fellahs, ouvriers, etc...) de votre région ou de votre ville (arabophones - berbérophones) ?

II. — Depuis quand est-elle observée ? Pourquoi ? (origine et histoire du trousseau).

III. — Quelle est actuellement la *composition* (désignation des objets et noms) et la valeur *réelle* de ces divers trousseaux ? (vêtements, bijoux, pièces de mobilier, etc...). — Donner des exemples typiques et réels pour chacune des classes sociales.

IV. — Y a-t-il un rapport entre la situation de fortune de la famille et la valeur ou la composition du trousseau ? (donner autant que possible des exemples concrets).

V. — Les objets qui composent le trousseau sont-ils exposés publiquement pendant les cérémonies du mariage ? Où, quand, pendant combien de temps ? Quelles sont les raisons et les effets de cette publicité ?

VI. — Comment, quand (et pourquoi) se fait le transfert de ces objets à la maison du mari ?

VII. — Les objets exposés font-ils réellement partie du trousseau ? Sont-ils prêtés ou loués pour rehausser la valeur du trousseau aux yeux du public ? Dans ce cas quelles sont les conséquences économiques, sociales ou juridiques de cette coutume ? Cette coutume est-elle récente ?

VIII. — Au cas où plusieurs filles existent dans une même famille, le trousseau est-il le même par sa composition ou sa valeur pour chacune d'elles ? Pourquoi ?

IX. — La composition et la valeur actuelles du trousseau sont-elles identiques à celles d'autrefois ? Y a-t-il eu une



évolution ? Donner si possible des exemples de trousseau (composition et valeur) à des dates différentes (par exemple avant 1900, avant 1912, entre 1920-1930, etc... — C'est-à-dire, en fait, comparer les trousseaux, dans une même famille, de la jeune fille, de la mère, de la grand'mère).

X. — Quelles sont, d'après vous, les raisons de cette évolution pour chaque classe sociale ? Influences algériennes et européennes, causes économiques (élévation ou abaissement des niveaux de vie, facilités de crédit nouvelles, épargne, etc...), causes sociales (changement des habitudes vestimentaires, mentalité nouvelle des familles, conceptions féminines sur le trousseau, plus grande publicité, etc...).

XI. — Y a-t-il une tendance vers d'autres modes d'établissement du trousseau ? Connaissez-vous des familles où l'on a donné, par exemple, à la future épouse, une maison à la place du trousseau ? Savez-vous pourquoi ? Y a-t-il des cas où, par exemple, des animaux domestiques entrent dans la composition de ce trousseau ?

XII. — Quelles sont les répercussions du trousseau sur les budgets domestiques ? Quelles étaient-elles ? (évaluation actuelle et dans le temps de ces budgets et des charges qu'entraîne le trousseau).

XIII. — Quand commence-t-on à préparer le trousseau de la jeune fille ? Aujourd'hui et autrefois.

XIV. — La jeune fille prend-elle une part active à la préparation de son trousseau ? Comment ? A partir de quel âge ? Dans ce cas cette préparation constitue-t-elle l'un des éléments de l'éducation des filles ? Y a-t-il une influence sur la fixité de la mode chez les femmes du Maroc dans le fait que le trousseau est ainsi préparé pendant de longues années ? Que fait-on en prévision d'un changement possible des modes vestimentaires ? Avez-vous remarqué un pareil changement ? Sur quoi portait-il ? (tissu, couleur, forme, etc...). A-t-il été brutal ?

XV. — Qui, de la mère ou du père, se préoccupe de la préparation et de l'achat des objets nécessaires à la confection du trousseau ?

Comment se procure-t-on (surtout si c'est la mère qui s'en préoccupe) les ressources nécessaires à ces achats ? La mère met-elle, par exemple, quelque argent de côté sur ses dépenses courantes en prévision de ces achats ? Conserve-t-elle, pour ses filles, une partie de son trousseau personnel ? Sur l'ensemble des revenus de la famille y a-t-il une somme prévue (chaque mois, chaque semaine) pour le trousseau ?

XVI. — Les objets et effets composant le trousseau sont-ils portés sur une liste avec indication de *leur valeur réelle* au fur et à mesure de la composition de ce trousseau ? Ou bien procède-t-on à leur *estimation* globale au moment de la conclusion du contrat de mariage ? Pourquoi ?

XVII. — Ces objets et effets sont-ils enregistrés par acte notarié à ce moment ? Sont-ils, au contraire, portés sur une simple liste ? Pourquoi ?

Y a-t-il des objets ou des effets qui ne figurent pas sur cette liste ? Pourquoi ?

XVIII. — Cet enregistrement a-t-il toujours existé ? Est-ce une coutume nouvelle ? Raisons.

XIX. — Connaissez-vous des cas où cet enregistrement a été fait *après* le mariage ? Savez-vous pourquoi ?

XX. — Par qui, en présence de qui, pourquoi, ces objets et effets sont-ils évalués ? Y a-t-il surévaluation, pourquoi, et dans ce cas quelle est la réaction des parties en présence ? Quelles sont alors la force et la valeur de cette signature ?

XXI. — Ainsi établi et enregistré, le trousseau devient-il la propriété de la femme mariée ou reste-t-il celle du père ?

XXII. — Si cette femme travaille, ou touche personnellement d'autres revenus, ses revenus viennent-ils s'ajouter à son trousseau ?

XXIII. — Quels sont les devoirs et les droits du mari sur le trousseau de sa femme ? Peut-il, par exemple, utiliser ou transformer les objets qui le composent à charge de remploi ou d'en restituer le cas échéant la valeur ? S'il gère les biens apportés dans le trousseau, reçoit-il un émolument pour cette gestion ?



XXIV. — Que devient le trousseau en cas de rupture du mariage : décès du mari, décès de la femme, divorce ? Le trousseau est-il un obstacle au divorce ?

Que devient le trousseau en cas de non mariage pour une cause quelconque ?

XXV. — En cas de décès du père de la femme et d'ouverture de sa succession, le trousseau fait-il partie de cette succession ? Est-il décompté dans la part d'héritage qui revient à la femme ? Et si cette part est inférieure à la valeur du trousseau, telle qu'elle a été estimée au moment du contrat de mariage, la femme (ou son mari) doit-elle reverser à ses cohéritiers le supplément qui en résulte ? Ne procède-t-on pas alors, s'il y a contestations du fait d'une surestimation possible au moment du contrat de mariage, à une nouvelle estimation ? Devant qui ? Et dans ces cas, qui défend les intérêts de la femme ?

XXVI. — Quelle est aujourd'hui l'opinion générale sur ces coutumes qui semblent constituer une lourde charge pour les budgets de famille, surtout de familles nombreuses ? Quelle est l'attitude des parents (père et mère) ? Celle des jeunes filles et des jeunes gens ? Raisons.

XXVII. — Y a-t-il des exemples récents ou anciens de manifestations collectives contre le trousseau ? Où ont-elles eu lieu ? Pourquoi ? Quel en a été le résultat ?

XXVIII. — En face du trousseau, et dans les mêmes classes, quelle est en général la valeur du *Sadaq* (Dot) ? Y a-t-il un rapport de valeur entre dot et trousseau ? En a-t-il toujours été ainsi ? Y a-t-il eu une évolution ? Pourquoi ? Est-il possible pour le mari qui, par déférence, n'a pas exigé un trousseau ayant une valeur supérieure au *Sadaq* d'exiger à la mort de son beau-père le supplément estimé ?

XXIX. — Comment ce *Sadaq* est-il payé ? En nature ou en espèces ? En totalité ou en partie, avec des tempéraments et lesquels (valeur, durée, etc...) ? Qui décide de ces tempéraments ? La femme peut-elle s'y opposer ? Que se passe-t-il si le *Sadaq* n'est pas complètement payé à la mort du mari ou de la femme ?

XXX. — Quelles sont, en dehors du *Sadaq*, les autres charges pour le futur mari : cadeaux, achat de pièces de mobilier (désignation, nom et valeur de ces objets), honoraires des notaires, cadi, etc... Achat d'une « esclave » (en particulier cet achat est-il obligatoire si la femme le réclame ? Quand le réclame-t-elle et pourquoi ?).

XXXI. — Quand doivent être faits ces cadeaux ou ces achats ? Sont-ils obligatoires ? A qui appartient le *Sadaq* ? S'il appartient à la femme, le père peut-il en distraire une partie pour ses propres besoins ?

XXXII. — Existe-t-il des cas (nombreux ou non) où la coutume du trousseau a été supprimée et où l'on a remplacé sa contre-partie par le versement d'un simple *Sadaq* de principe ? Pourquoi ? Dans quelles classes sociales ?

XXXIII. — Connaissez-vous d'autres règles coutumières récentes ou anciennes concernant le trousseau ou le *Sadaq* ? Par exemple, la non-obligation pour le mari qui a fourni un *Sadaq* élevé de subvenir aux besoins vestimentaires de sa femme pendant la première année du mariage.

XXXIV. — Connaissez-vous des abus commis dans leur gestion par les tuteurs à propos de la confection des trousseaux de leurs pupilles ? Est-il possible pour le tuteur de vendre les biens de sa pupille pour constituer son trousseau ? Y a-t-il eu des réclamations à ce sujet ?

XXXV. — Les charges actuelles du *Sadaq* et du trousseau sont-elles une des raisons de la diminution du nombre des mariages ? de l'avancement de l'âge des époux ? de l'augmentation des mariages entre cousins ? des mariages mixtes ? Pourquoi ?

XXXVI. — Quel est le sort des femmes qui n'ont pas de trousseau ? Restent-elles célibataires pour cette raison ?

XXXVII. — Quelle est votre opinion personnelle sur ces coutumes et leur évolution future ? Croyez-vous qu'il faille penser à un accroissement des dépenses que le trousseau



entraîne en raison de la mentalité des femmes et des familles, qui désirent faire mieux que leurs voisins ; ou en raison de la mentalité des jeunes gens qui recherchent peut-être les femmes qui ont les plus riches trousseaux ? Avez-vous des raisons de croire que la recherche des veufs par les familles qui ont des filles à marier soit déterminée par le fait que, dans ce cas, il n'y a pas de mobilier à acheter ?

XXXVIII. — Croyez-vous alors qu'un effort doive être tenté pour arriver, sinon à la suppression, du moins à la diminution des charges du *Sadaq* et du trousseau ; et qu'une évolution puisse se faire vers l'acceptation d'un *Sadaq* moins élevé qui permettrait ainsi d'augmenter le nombre des mariages ?

XXXIX. — Comment et dans quelle mesure pensez-vous qu'on puisse tenter cet effort ?

XL. — Si vous croyez qu'il faille supprimer le trousseau, par quoi pensez-vous pouvoir le remplacer ?

XLI. — Croyez-vous que le problème se résolve à une question d'éducation des filles qui transformerait leur mentalité et les amènerait à accepter (jeunes filles ou mères) de voir le trousseau diminué ?

XLII. — Croyez-vous qu'alors le jeune Marocain rechercherait plus sa compagne pour sa valeur personnelle, son éducation et son instruction que pour la richesse de son trousseau ?

XLIII. — Voyez-vous d'autres aspects du problème étudié ?

N.-B. — On serait heureux de voir les réponses à ce questionnaire accompagnées et illustrées de modèles d'actes de mariage, de succession, etc..., de proverbes ou d'adages en cours sur ces sujets dans chaque région étudiée, de photographies ou de dessins.

---

# TROUSSEAU ET SADAQ A RABAT-SALÉ

***(Réponse de Si Bou Beker Ben Tahar Zniber, mufti de Salé, traduite par A. Khelladi et annotée par Marcel Bousser et A. Khelladi).***

## INTRODUCTION

### I. — LE SADAQ

A) *Utilité d'une étude historique du Sadaq.* — L'étude de l'origine du *Sadaq* [1] et de la *choura* (trousseau) et la connaissance des buts poursuivis dans ce domaine par le législateur musulman nous permettront de mieux faire comprendre la plus grande partie de nos réponses à ce questionnaire ; elles aplaniront en outre beaucoup de difficultés pour tous ceux qui, s'occupant des questions musulmanes, voudraient pénétrer les secrets de la Chari'a islamique et en saisir la signification profonde. A ceux de nos gouvernants qui œuvrent pour le bien du pays, elles feront connaître les nombreuses erreurs qui se sont introduites dans nos coutumes locales — coutumes à base religieuse ou autres — et leur indiqueront les moyens d'y apporter toutes les améliorations désirables et de les mettre en harmonie avec les conditions et la mentalité de l'époque où nous vivons.

B) *La mutabilité du Droit.* — Les règles de la Loi musulmane et plus particulièrement celles qui n'ont aucun rapport avec le dogme, ne sont guère immuables comme le croient ceux qui n'ont qu'une connaissance incomplète de cette Chari'a ou qui, ignorant ses nobles buts, la jugent avec

(1) Il nous a paru préférable, suivant en cela l'exemple de M. Amirian (*Le Mariage en droit Iranien et musulman comparés avec le droit français*, t. I, Paris. Libr. Gén. de droit et de jurisprudence, 1938) de ne point traduire le terme « Sadaq » ou « Mahr ». Il conviendrait, en tout cas, pour éviter de graves erreurs, de ne plus le traduire par « dot », mais au moins par « *dot maritale* ».



légèreté. Le droit musulman évolue et s'adapte aux nouvelles conditions de la vie [2].

C) *Le Sadaq à l'époque antéislamique.* — Le Sadaq fut connu des Arabes dès l'époque antéislamique. Mais alors il constituait une sorte de dédommagement que versait le mari aux parents mâles de sa femme. Celle-ci en effet, une fois « coupée de son élément naturel qui est la famille », se trouvait dans une situation précaire. Car : 1° dépendant elle-même de son clan, rien ne lui appartenait ; 2° elle savait qu'une fois sous la puissance de son mari, seuls ses parents pouvaient venir à son secours en cas de besoin ou de conflit.

Ainsi, n'étant protégée par aucune loi, elle abandonnait de son plein gré son sadaq à ses parents pour pouvoir recourir à eux [3].

(2) Cette évolution même rend chaque jour plus urgente non pas peut-être la codification du droit marocain, codification qui semble difficile à réaliser et qui serait peut-être inopportune, mais la constitution d'un recueil de jurisprudence marocaine. Et l'on ne peut que regretter ici que le recueil Zeys ait cessé de paraître. (*Doctrine, Législation et Jurisprudence marocaine*).

(3) Cette conception du Sadaq dans la période préislamique ne paraît pas correspondre à celle de la majorité des auteurs (cf. *Encyclopédie de l'Islam*. « Mahr », art. d'O. Spies). A cette époque le Mahr, aujourd'hui synonyme de Sadaq, était purement un prix d'achat. Il était remis au wali de la femme, tandis que le sadaq, « cadeau volontaire et non résultat d'un contrat », était donné à la femme lors du contrat de mariage et devenait la propriété de celle-ci. Seul le Mahr était obligatoire et constituait une condition « sine qua non » de la validité du mariage. Il correspondait alors exactement au Mohar des Juifs. Au reste, nous dit M. Westermarck (*Origine du Mariage dans l'espèce humaine*, trad. H. de Varigny, Paris, Guillaumin, 1895), « dans toutes les branches de la race sémitique, les hommes avaient à servir pour leurs épouses ou à les acheter. La coutume était d'ailleurs générale, chez les Slaves, en Norvège, en Angleterre, en Allemagne où l'expression « acheter une femme » était usitée jusqu'à la fin du Moyen âge ; en Grèce, Aristote dit que les anciens Grecs achetaient leurs femmes, et, du temps d'Homère, on appelait une jeune fille « alphesiboia », c'est-à-dire « celle qui procure à ses parents beaucoup de bœufs comme cadeau ». On trouvera encore dans l'ouvrage récent de M. Amirian (*op. cit.*) une étude historique très complète du Mahr ou Sadaq que cet auteur rapproche surtout du Morghenghab des Germains. Ce système de mariage par achat, aurait, d'après Westermarck, été la suite normale du primitif mariage par capture, et ce savant a retrouvé au Maroc même (*Les cérémonies du Mariage au Maroc*, trad. Arin, Leroux, 1921) des restes du mariage par capture dans les rites qui sont suivis dans certaines régions. Dans son étude sur la femme musulmane, M. Meissa nous rappelle que, chez les Arabes, la femme enlevée au cours d'une razzia était considérée comme butin de guerre, mais alors elle jouissait de moins de considération que la femme payée. Et M. Housein Kaci (*Les cérémonies du mariage à*

D) *Le Sadaq après l'apparition de l'Islam.* — Quand l'Islam apparut, il apporta de nombreuses améliorations d'ordre social et surtout familial. Car le lien conjugal est la base de

*Bahlil*, Hespéris, 3e trim. 1921) nous montre bien que dans cette petite localité de troglodytes des environs de Fès, la cérémonie du mariage rappelle nettement l'enlèvement de la femme.

Prix d'achat d'abord remis au wali de la femme, le Mahr s'est par la suite confondu avec le Sadaq (cadeau) ; déjà avant Mohammed il était au moins partiellement remis à la femme, perdant ainsi son caractère premier de prix d'achat, pour devenir, dans une certaine mesure, avec le Prophète, une récompense, une compensation que la femme peut revendiquer dans tous les cas. Certes, souvent et surtout dans l'élément rural, le Sadaq est encore acquis au père comme nous l'expliquent MM. Bousquet et Demerseman (*La garde des enfants (Hadana) dans la famille tunisienne*, Rev. Africaine, 1er et 2e trim. 1940, p. 37-76). Au Maroc « dans beaucoup de tribus berbères, écrit Westermarck (*Histoire du mariage*, trad. Van Geniep, 1938, t. V, p. 152) en plus du Sadaq, un autre paiement parfois de bien plus de valeur est versé au père de la fiancée pour être gardé par lui. Là, il s'agit sans aucun doute, d'un ancien système de mariage par achat ». Mais d'une façon générale le Mahr, toujours considéré comme une condition « sine qua non » de validité du mariage, ne peut plus être assimilé à un contrat de vente ; il constitue bien plutôt une compensation, une sauvegarde pour la femme, une sorte d'empêchement à la répudiation et une assurance de moyens de subsistances pour la femme répudiée et pour la veuve. Tel est surtout le caractère du Mohar Juif, tel qu'il existe chez les Israélites marocains d'aujourd'hui sous le nom de Kethouba. Celle-ci, qui semble avoir été importée par les grands rabbins d'Espagne (cf. Tajouri, *Mariage Juif à Salé*, Hespéris, 1923) et qui est, paraît-il, uniformément fixée à 1.800 douros espagnols (*a*) n'est plus, en fait, qu'une reconnaissance de dette du mari envers sa femme. Telle est aussi la conception consacrée par l'actuel code de l'Iran où le Mahr, reconnaissance de dette, est considéré comme « la contre-partie d'ordre pécuniaire de la jouissance sexuelle que l'homme tire de sa femme » (Amirian, *op. cit.*, p. 227) (*b*). Mahr Iranien et Kethouba juive présentent ainsi de grandes similitudes avec le douaire français médiéval, douaire que Cujas d'ailleurs considérait comme prix de défloration de la femme (*c*), et qui était en définitive une assurance de la femme au cas de dissolution du mariage. A cet égard on peut considérer que la situation de la femme musulmane ou juive, protégée par le Mahr, le Sadaq ou la Kethouba, véritable pénalité du divorce, paraît supérieure à celle de beaucoup d'européennes et principalement de la femme française pour laquelle rien d'équivalent ou d'analogue au douaire médiéval n'existe dans le droit actuel.

[*a*) Les règles suivies en matière de Kethouba diffèrent quelque peu chez les Juifs berbères (cf. Benech : *Essai d'explication d'un Mellah*, ouvrage à l'impression à Casablanca, Imp. Réunies). La fixation de la Kethouba en douros espagnols a subi quelquefois des exceptions et c'est ainsi qu'on a vu à Marrakech (*op. cit.*) lors de la crise des changes de 1925 des beaux-pères exiger une Kethouba en sterling.

*b*) Cf. le spécimen de contrat de mariage juif à Rabat donné par Goulven, *Les Mellahs de Rabat-Salé*, Paris, Geuthner, 1927, p. 50 : « le mari reconnaît devoir à cette demoiselle 500 fr. (douros) pour prix de sa virginité ».

*c*) Cf. Coutume de Normandie : « La femme au coucher gagne son douaire ».]



la perpétuation de la race humaine : charges et responsabilités furent partagées entre les deux époux. L'homme se vit imposer le devoir d'assurer la défense de sa famille et de subvenir à ses besoins et la femme celui de s'occuper des travaux domestiques, d'élever les enfants, de les soigner, etc.

En précisant les droits et les devoirs de la femme, l'Islam lui donna des armes et lui permit de se passer du secours des siens. Aussi ceux-ci furent-ils invités à ne plus la frustrer de son sadaq. Il est en effet dit dans le Coran (4) : « Remettez à vos femmes leur Mahr en toute propriété ». L'Iman Abou Beker ibn el Arabi, dans son commentaire « Ahkam el-Qor'ân » (t. I, p. 13) dit au sujet du mot « Nihla » (propriété) : « c'est un don sans contre-partie ». « Le sadaq, ajoute-t-il, est un don de Dieu aux femmes ; il l'a enlevé aux pères qui se l'appropriaient à l'époque antéislamique, pour le remettre aux femmes ». Cheikh Rachid Rida dit au sujet de ce même terme (t. IV, p. 376) : « Dans ce verset Dieu s'adresse aux pères et tuteurs. Il leur ordonne de remettre à leurs filles ou pupilles leur sadaq tout entier sans en rien prélever pour eux-mêmes comme cela se faisait à l'époque antéislamique, époque où les parents s'appropriaient le sadaq et où il arrivait qu'un homme donnait sa sœur en mariage à un autre homme à condition que celui-ci lui donnât sa propre sœur » (5).

*Supériorité du mari.* — Le Coran a imposé au mari le versement d'un sadaq mais il lui a, par contre, reconnu certaines prérogatives. Il y est dit (6) : « Les hommes ont le pas sur les femmes. Par les dons qu'il leur a octroyés, Dieu les a élevés au-dessus des femmes. C'est à eux qu'il a imputé les charges de famille....» (7).

(4) Chap. IV, verset 4.

(5) Il s'agit là du mariage dit « Chighar », qui est juridiquement nul de nullité absolue (cf. Pesle, *Le Mariage chez les Malekites de l'Afrique du Nord*, Rabat, Moncho, 1936, p. 132). Notons, en passant, que Si Bou Beker Zniber s'est servi pour ce travail des mêmes sources principales que celles qui constituent la base de l'ouvrage précité de M. Pesle).

(6) Chap. IV, verset 34.

(7) Nous avons utilisé ici la traduction du Coran de MM. Pesle et Tijani (*Le Coran*, Rabat, Moncho, 1936) et non la traduction de Kasimirski (*Le Coran*, Paris). Il nous a en effet paru que ce dernier, en traduisant « les hommes sont supérieurs aux femmes », avait prêté

Ainsi l'homme doit être considéré comme supérieur à la femme non seulement parce qu'il est plus raisonnable qu'elle mais aussi parce qu'il lui paye un sadaq et subvient à tous ses besoins. Ibn Arafa, en commentant le premier des deux versets précités et en tenant compte des enseignements des écoles Chafi'ites et Malékites, dit : « Le sadaq a été imposé à l'homme pour qu'il ait le droit de dicter sa volonté à la femme ». Il précise néanmoins par la suite que les Chafi'ites, à la différence des Malékites, considèrent aussi le sadaq comme un don fait à la femme pour fortifier ses bons sentiments à l'égard de l'homme et faire régner l'entente dans le foyer (8).

au verset un sens qu'il n'a pas. C'est aussi l'opinion de M. Roussier-Théaux (*Revue marocaine de Droit, législation et jurisprudence chérifiennes*, t. IV, p. 59) qui propose l'interprétation suivante : « les hommes ont l'autorité sur les femmes, parce que Dieu a élevé les uns au-dessus des autres (c'est-à-dire : a inégalement réparti ses dons entre les créatures)....». Il ajoute par ailleurs : « l'homme a toute l'autorité dans la maison parce qu'il est le plus savant, le mieux doué et qu'il a toutes les charges de cette maison » ; et dans ses notes M. Roussier-Théaux mentionne que Baydawy remarque d'autre part que « ce verset a été révélé pour justifier le droit de correction maritale ». Notons encore qu'après MM. Zeys, Surdon et Pesle, M. Roussier-Théaux rejette lui aussi l'idée d'assimilation du mariage musulman à une vente, encore que récemment M. Bousquet, faisant sienne l'opinion souvent discutée de Khalil (*Précis élémentaire de Droit musulman malékite et algérien*, Alger, 1935, p. 41) ait pu écrire qu'« en droit musulman le mariage est un achat que le mari fait de sa femme, la réforme de Mahomet ayant consisté en ce que la femme n'est pas seulement l'objet du contrat, mais doit recevoir le prix d'achat, c'est-à-dire la dot ».

(8) Entente dans le foyer, affirmation des droits du mari, chef du ménage... Il semble bien plutôt qu'il faille considérer avec M. Amirian (*op. cit.*) le Mahr comme un empêchement à la répudiation et une assurance pour la femme, ce qui paraît évident pour le Mahr iranien devenu simple reconnaissance de dette. Cette façon de voir paraît aussi confirmée par l'usage aujourd'hui pratiquement suivi en pays soumis au droit malékite (cf. *infra*) de diviser le sadaq en deux parties: l'une appelée *naqd*, dont le montant est exigible dès l'établissement de la *convention* de mariage et qui appartient à la femme même en cas de dissolution du mariage avant consommation ; l'autre appelée « *kali* », payable seulement après consommation et dont le paiement peut être échelonné sur une période allant de 6 mois à 20 ans. Le « *kali* », qui est quelquefois la partie la plus importante du sadaq, est ainsi comparable au Mahr iranien, au Mohar juif ou au douaire français avec lequel il présente cette autre similitude que la femme répudiée pour adultère n'y a plus droit. Il convient cependant de remarquer que chez les Juifs marocains du vieux mellah de Marrakech (Benech, *op. cit.*) les cas de divorce restent nombreux en dépit de la Kethouba. En 1934 on a ainsi compté 57 divorces pour 130 mariages, 81 divorces en 1935 contre 164 mariages et l'on assure que cette proportion était encore plus grande jadis. Ceci s'explique par le fait qu'à Marrakech la Kethouba est minime chez les pauvres qui, au surplus, peuvent obtenir leur divorce sans payer de Kethouba, en affirmant sous serment qu'ils sont sans ressources.



*Quantum du Sadaq.* — Quel qu'ait été le but du sadaq, qu'il ait été imposé pour « mériter les bonnes grâces de l'épouse », comme l'affirment les Chafi'ites, ou pour « acheter la charge de chef de maison », comme disent les Malékites, son montant n'a point été limité par la Loi musulmane. Liberté complète fut laissée aux intéressés pour leur permettre de tenir compte de tous les rapports : situations familiales, mœurs, opinion publique, temps et lieux du contrat, etc... et de se conformer aux conditions dans lesquelles a lieu le mariage. Ce sont en effet ces considérations qui font qu'une femme se contentera d'un millier de francs par exemple, cependant qu'une autre jugera insuffisant un sadaq dix fois supérieur.

*Tentative de limitation du Sadaq.* — Le Khalife Omar Ibn El Khattab a néanmoins essayé de limiter le sadaq. Voyant que les Musulmans, enrichis par l'afflux de butins énormes, offraient des sommes de plus en plus élevées et, redoutant les fâcheuses conséquences d'une telle prodigalité, il invita, du haut de la chaire, les fidèles à limiter leur sadaq à 400 ou 500 dirhems, ainsi que l'avait fait le Prophète. Mais une femme se leva et protesta contre cette décision, se prévalant du grand libéralisme du Coran sur cette question : « O Omar, lui dit-elle, as-tu déjà oublié ce verset du Livre Sacré : Et avez-vous donné un quintal d'or » (9). Omar, confus, revint sur sa résolution et descendit de la chaire en disant : « J'implore ton pardon, ô mon Dieu. Tous les gens connaissent mieux la loi qu'Omar ». Et pour montrer qu'il avait bel et bien abandonné toute idée de limitation du sadaq, il offrit à Oum Kaltoum, fille d'Ali et de Fatima, un sadaq de 40.000 dirhems. Son exemple fut suivi par d'autres compagnons du Prophète. Par ailleurs, Ibn Khaldoun rapporte, d'après El Messaoudi et Tabari, que le Khalife Abbasside El Mâmoun versa à Bourân, fille du vizir Hassan Ibn Sahl, 1.000 grains de jacinthe et fit préparer pour sa réception des tapis où les fils d'or se mêlaient aux pierres précieuses.

*Mahr offerts par le Prophète.* — L'histoire nous a gardé de multiples exemples d'une telle largesse. Mais il ne faut

(9) Chap. IV, verset 20.

pas perdre de vue que le Prophète n'a jamais été partisan des unions trop onéreuses. En bon administrateur de la communauté musulmane qui n'avait en vue que l'intérêt général, Mahomet a surtout cherché à encourager les mariages et à les rendre accessibles aux pauvres. Et pour ce faire il a joint, comme toujours, l'exemple à la parole. Ainsi il a eu onze femmes et a marié quatre filles et il n'a, à aucun moment, donné ou exigé un « mahr » excessif. C'est dire que cette limitation a été volontaire et non point un effet du hasard. Plusieurs traditions nous confirment que Mahomet n'a jamais offert en sadaq plus de 500 dirhems, soit 50 réaux hassani de nos jours [10]. Beaucoup de ses disciples ont suivi son exemple et on rapporte (Es Sahih d'El Bokhari) [11] qu'Abderhman Ibn Awf paya un sadaq de 5 dirhems, soit un demi-real environ, et qu'un autre Sahabi n'offrit qu'une bague en fer [12].

Nous devrions quant à nous, suivre les conseils du Prophète à présent plus que jamais, puisque le temps des conquêtes, sources de butin, est révolu et qu'il devient de plus en plus difficile de gagner sa vie et, *a fortiori*, de s'enrichir.

---

(10) Il est difficile, étant donné l'évolution de la valeur des monnaies marocaines, de tirer des déductions intéressantes de ce rapprochement. On peut noter cependant que cette estimation des dirhems en réaux hassani actuels ne correspond pas à celle donnée en 1898 par Mouliéras (*Le Maroc inconnu*, Paris, 1895, p. 694), d'après lequel à cette date, le rial, monnaie réelle d'argent, valait au Maroc 20 grouch, soit 3.120 flous, tandis que le dirhem, monnaie fictive de compte valait à l'époque 24 flous. Un rial équivalait donc à 130 dirhems (ou drahm) et 50 réaux à 6.500 dirhems, soit au change de 1898, 250 francs français d'avant-guerre.

Si l'on considère par ailleurs que le rial qui représente toujours aujourd'hui 5 fr., a varié de la même façon que le franc qu'on estime ne plus valoir que 0 fr. 15 d'avant-guerre, on peut penser que le rial actuel équivaut à environ 0 fr. 75 de 1898, soit approximativement 19 dirhems de l'époque. 50 réaux actuels représenteraient donc 950 dirhems de 1898 ; et l'on pourrait conclure que la valeur du dirhem a baissé de Mahomet jusqu'en 1898 de près de 100 %. Mais il ne s'agit là que de suppositions qui rendent encore plus désirables et nécessaires les études précises sur l'histoire du système monétaire marocain que M. Mouliéras a déjà justement qualifié de « bouteille à l'encre » et de casse-tête chinois.

(11) Voir trad. Marçais et Houdas, chap. Mariage, t. III.

(12) L'Iman Malek, chef de l'Ecole qui porte son nom et qui a vécu à Médine, berceau de la tradition musulmane, n'admet pas un sadaq inférieur à 1/4 de dinar ou 3 dirhems, contrairement aux Chafi'ites et aux Mozabites, plus libéraux. Voir sur ce point Pesle, *Le mariage*, pp. 129-130-137.



## II. — La Choura ou Djihaz (Trousseau)

A) *Historique.* — Nous n'avons trouvé de cette coutume aucune trace chez les Arabes de l'époque antéislamique.

Les biographes du Prophète rapportent cependant que ce dernier remit à sa fille Fatima, lors de son mariage avec Ali, un trousseau.

Ibn Sa'ad se référant au gendre du Prophète, affirme en effet que Mahomet donna à Fatima une « Khamila » (tapis), un oreiller en cuir garni de « lif » (touffes de tissu réticulaire qui enveloppe les branches de dattiers), un moulin à bras et deux outres. Dans une autre tradition, rapportée cette fois par Ali en personne, celui-ci mentionne bien la Khamila et l'oreiller offerts par le Prophète, mais passe sous silence les outres et le moulin. D'autre part, il ajoute avoir vendu lui-même une cuirasse prise à Bedr pour en offrir le numéraire, soit 400 dirhems, à son beau-père.

B) *But du Tajhiz* (constitution du trousseau). — Par l'introduction du tajhiz, le Prophète a voulu faire comprendre aux femmes, ainsi qu'à leurs proches, qu'elles devraient faire profiter les maris d'au moins une partie du sadaq. La Chari'a n'a, en effet, imposé de frais qu'aux époux. Ce sont eux qui versent le sadaq. C'est dès lors surtout une question d'harmonie dans le foyer et de délicatesse de la part de la femme, qui ne devrait pas jouir de son sadaq sans en faire profiter son mari. Si la Loi musulmane a fait du sadaq un devoir pour l'homme, c'est, répétons-le, pour faire naître de l'amitié entre les deux conjoints. Mais il ne faudrait pas que la femme, mue par un sentiment d'égoïsme, en jouisse seule. Elle devrait au contraire faire comprendre à son mari que cette obligation ne lui avait été prescrite que dans l'intérêt commun du ménage.

Le fait de suivre l'exemple du Prophète étant une action méritoire, les gens prirent l'habitude de donner des trousseaux à leurs filles. Le principe ne tarda pas cependant à être dévié et peu à peu le trousseau en vint à être considéré comme *dû* au mari. Ce dernier va même maintenant jusqu'à ne plus se contenter d'un trousseau dont la valeur équivaudrait au

sadaq versé par lui. Il exige, comme nous allons le voir, que la femme lui apporte au moins le double de ce qu'elle a reçu de lui.

Ainsi la constitution du trousseau, telle qu'elle nous apparaît, n'est point la conséquence d'un ordre formel dicté par le Coran ou par le Prophète. La Choura n'est devenue obligatoire que par la force de l'habitude. Et c'est pour cela qu'elle « relève de la coutume et de la jurisprudence ». Nous ne lui avons trouvé aucune base législative dans les principes fondamentaux du droit musulman [13].

L'auteur de « El 'Amal el Fassi » — ouvrage de jurisprudence commenté par Essijilmassi — dit : « La valeur du trousseau à Fès doit être le double de celle de la dot. C'est ce que dit une glose de Djinnan ». Et ceci confirme notre point de vue.

---

(13) La tradition ne parle d'ailleurs pas des trousseaux des deux autres filles du Prophète, mariées l'une après l'autre au kalife Othman. Le trousseau n'est donc pas une obligation ; « il relève, nous dit aussi M. Pesle (*op. cit.*) de la coutume et de la jurisprudence. Sa non-existence laisse le mariage intact. Elle n'est pas seulement une coutume traditionnelle née de l'exemple du Prophète et suivie dans une intention de délicatesse à l'égard du mari et d'harmonie dans le foyer, elle est aussi trop souvent due à un sentiment de prestige et d'honorabilité de la nouvelle mariée et de sa famille ». Renforcée par l'exemple du Prophète, cette coutume a d'ailleurs une origine plus lointaine; Westermarck (*Origine du mariage dans l'espèce humaine*, p. 388) écrit qu'« à Athènes, à une époque qui était sans doute bien antérieure à celle de Solon, la dot, au sens moderne du mot, prit naissance, et cette dotation par le père ou le tuteur, impliquait probablement un retour du prix payé » par le mari. Dans la Khetouba juive aussi (cf. Tadjouri, *art. cit.*) en dehors du prix payé par le mari pour la virginité de la femme, une somme est donnée en compensation des objets apportés par l'épouse. Il ne faudrait pas en déduire que la choura dût être, dans l'esprit de la coutume, une sorte de remploi du sadaq, puisqu'elle demeure, comme le sadaq, la propriété absolue de la femme. Au surplus, le mariage serait nul s'il était stipulé que le sadaq dût servir à payer un trousseau déterminé (cf. Guay et Ben Daoud, *Le mariage dans la jurisprudence des cadis*, dans Rev. Algér., tunis. et maroc. de législation et de jurisprudence, août-sept. 1933, p. 197) et, nous dit la Tohfa : « le père même fortuné, ne peut être condamné à fournir sur ses biens propres, un trousseau à sa fille ». En dépit de cette absence d'obligation juridique pour le père de constituer un trousseau à sa fille, la coutume et la jurisprudence l'imposent véritablement : « la coutume des gens de Fès (Amal el Fassi) veut que le trousseau soit le double de la valeur du sadaq. Mais dans la glose du Jenan, il est dit, d'après Ibn Ghazi, citant el Abdoussi, que la dot doit être ramenée à son taux normal ». Tout ce que la jurisprudence admet (cf. Guay et Ben Daoud, *art. cit.*) c'est que le père de la jeune fille, qui doit payer le trousseau de ses propres deniers, ne peut être condamné à employer, pour ce faire, une somme supérieure à la valeur du premier terme du sadaq.



Par ailleurs, Cheikh-el-Miara, dans son commentaire de la Tohfa, cite d'après Cheikh-el-Mazari, le passage suivant : « La Chari'a n'ordonne ni à la femme ni à son père de fournir un trousseau [14]. Le sadaq ne peut être considéré par l'homme que comme la contre-partie de la jouissance physique [15]. S'il est considéré par l'homme comme contre-partie d'un trousseau dont la valeur et la composition lui sont généralement, sinon toujours, inconnues, le contrat sera nul. L'essentiel est donc la jouissance, tout le reste n'y est ajouté que subsidiairement et l'offre doit être spontanée ».

---

## REPONSES AU QUESTIONNAIRE (*)

I. *La coutume du Tajhiz à Rabat et Salé.* — Cette coutume existe à Rabat comme à Salé dans toutes les classes sociales, depuis les plus riches jusqu'aux plus humbles.

Il ne nous est guère possible d'en déterminer avec précision l'origine. Nous pouvons affirmer qu'elle est bien enracinée dans les mœurs et nous supposons qu'elle est entrée au Maroc avec les premiers conquérants musulmans [16]. Nous avons déjà dit, dans l'Introduction, que le Prophète fut, d'après les meilleures sources, le premier à remettre un trous-

---

(*) L'auteur a répondu à notre enquête question pour question. Pour plus de clarté nous avons estimé bon de donner un titre à chaque paragraphe.

(14) Cf. note 13 et la traduction du commentaire de ce vers dans Pesle, *Le Mariage* (*op. cit.*).

D'ailleurs, pour éviter toute contestation, le père peut faire mentionner sur l'acte de mariage que sa fille n'aura pas de « mitl ». Mais pareille clause jette sur son auteur un discrédit tel que pratiquement on n'y recourt pas.

(15) « Le mariage donne droit une fois pour toute à la jouissance de la femme, à la différence de la prostitution dont la règle est que l'homme rémunère la femme à chaque contact ». (Pesle, *op. cit.*, p. 21 ; cf. aussi *supra*, note 3).

(16) Supposition purement gratuite. La coutume a peut-être été renforcée par la tradition musulmane ; mais on peut tout aussi bien supposer qu'elle est d'origine plus lointaine ou encore qu'elle ait été introduite par les Romains chez qui elle était en honneur.

seau à sa fille Fatima. Les fidèles qui avaient suivi son exemple en répandirent l'usage dans tout le monde islamique (17).

Et la coutume du tajhiz prit une telle extension qu'elle fut consacrée par la jurisprudence, tant et si bien que l'homme peut de nos jours *exiger* de sa femme un trousseau (18).

(17) L'un de nos correspondants, le cadi de Ouarzazat, nous a affirmé avoir en sa possession des actes d'établissement de trousseau datant de cinq siècles et plus.

Léon l'Africain (*Description de l'Afrique*, Paris, Leroux, 1897), parle lui aussi de la coutume du trousseau à Fès. Par lui, nous savons qu'au début du XVIe siècle la dot était de 30 ducats tout au plus, tandis que le père dépensait pour l'habillement de sa fille deux ou trois cents ducats, « sans qu'il soit question de donner maisons, vignes, ni possession ». Déjà il souligne l'exagération de ces dépenses : « voilà le sommaire de ce qu'on ajoute au douaire et donner le plus souvent davantage, qui fait que bien souvent plusieurs gentilhommes ayant assez suffisamment de quoi, en ont été réduits à la pauvreté ».

S'il paraît donc impossible de déterminer l'origine de cette coutume, du moins savons-nous qu'elle ne tarda pas à être exagérée. El Marrakouchi (début du XIIIe siècle) nous explique comment les Andalous musulmans furent amenés à doter richement leurs filles : « Ce prince (El Mansour Abou' Amir, mort en 392 H. = 1001-2 J. C.) remporta de nombreuses victoires... Il remplit l'Espagne de butin et de prisonniers chrétiens, filles, femmes et enfants. Les pères faisaient alors assaut de luxe en fait de vêtements, de parure et d'immeubles, quand il s'agissait de doter leurs filles que, sans cela, ils n'auraient pas trouvé à marier, tant les filles chrétiennes coûtaient peu ; personne à défaut d'une grosse dot n'aurait voulu épouser une femme libre » (*Histoire des Almohades*, trad. Fagnan, p. 31 ; texte arabe, Le Caire, 1924, p. 26, et Salé, 1938, p. 22). Qu'il nous soit permis, à propos de ce texte, de bien faire remarquer que M. Fagnan a employé le mot « dot » dans son sens moderne et pour traduire « djihaz » et non « sadaq » (dot maritale) comme le laisse entendre M. Pérès (*La poésie andalouse en arabe classique*, Paris, 1937, p. 297). Il nous est par conséquent impossible de suivre M. Pérès lorsqu'il écrit en se basant sur ce texte « une dot devait être versée à la femme, mais un historien (el Marrakouchi) nous révèle que par suite de la surabondance des esclaves chrétiennes, les musulmanes, pour se marier, *devaient payer elles-mêmes* cette dot à leur mari, ce qui prouverait encore ici une influence des coutumes chrétiennes ». En effet, la dot dont parle M. Pérès est bien le sadaq, celle dont parle M. Fagnan en traduisant Marrakouchi est le djihaz ; au surplus nous savons que le sadaq, condition « sine qua non » du mariage, ne peut en droit musulman être payé que par le mari ; d'ailleurs Fagnan, dans sa traduction, différencie nettement la *dot* (Djihaz) donnée par les parents de la femme, du prix (sadaq) payé pour elle. C'est pour éviter de semblables erreurs que nous avons proposé au début de ce travail de conserver le terme de sadaq ou de le traduire par douaire ou dot maritale. Il n'y a donc eu ici aucune influence chrétienne, mais simplement une exagération dans les trousseaux, en raison de l'abondance de richesses des Andalous, et du grand nombre des esclaves chrétiennes qu'ils ont eu à leur disposition.

(18) Cf. *supra* Introduction. M. Amirian (*op. cit.*) signale qu'en Iran la femme n'est pas tenue d'apporter un trousseau. Rappelons cependant, sans pourtant en tirer de conclusion, que la princesse égyptienne mariée au prince d'Iran lui apporta un riche trousseau.



II. *Modèle d'un Trousseau actuel à Salé* (19). — Un trousseau doit nécessairement comprendre : 1° le mobilier de la chambre nuptiale ; 2° les effets d'habillement pour l'épouse. Sa valeur et sa composition varient d'une classe à l'autre.

La grandeur de la chambre nuptiale, qui devient par la suite « salle de réception et de fêtes », est toujours en rapport avec la richesse de la famille. Elle peut mesurer, dans les classes aristocratiques, jusqu'à 10 m. de long sur 3 m. de large (20). Pour la garnir il ne faut pas moins de :

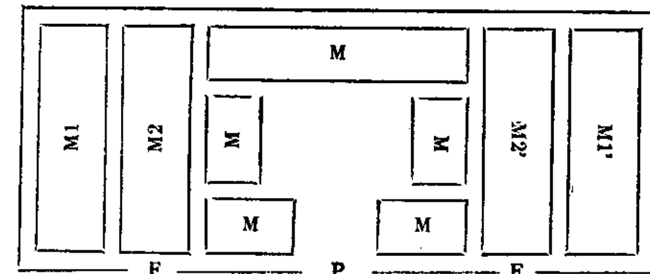
1° 9 matelas (21) (Mdârab).

2° Une trentaine de coussins (oussaid et staram) de formes et de dimensions variées, bourrés de laine et recouverts de tissus en soie naturelle ou artificielle, souvent surchargés de broderies. Dix quintaux de laine sont nécessaires pour garnir matelas et coussins — soit un coût de .......... 10.000 fr.

(19) Voir pour Rabat l'article de A. Khelladi dans *Bull. économique du Maroc*, 1938.

(20) Cette disproportion entre la longueur et la largeur de la pièce, s'explique pratiquement par le fait que les poutres dont se servaient les Marocains pour leurs constructions dépassaient rarement 4 mètres de longueur en raison des difficultés de transport (cf. Bousser : *Le problème des transports au Maroc*).

(21) L'auteur indique avec précision la place de chaque matelas. Le schéma suivant nous en donnera une idée :




P = porte. — F = fenêtres. — M = matelas.

M1 — M1' sont disposés sur des lits de parade.

M2 — M2' sont disposés sur des sortes d'estrades un peu en contre-bas de M1 et M1'. Les autres sont disposés tout autour de la pièce sur des estrades plus basses.

Cette disposition de la chambre nuptiale, chambre de réception, est généralement la même dans toutes les familles de la classe moyenne. La plupart du temps on ne se couche pas sur les lits de parade, sauf quelquefois en hiver, surtout lorsqu'il fait très froid.

Et c'est là, à notre avis, le prix le plus bas que l'on puisse donner (22). Un de nos amis, commerçant de profession et bien au courant des valeurs, nous affirmait dernièrement, avoir vu un notable payer la laine pour le trousseau de sa fille à 18 francs le kilo.

3° Tissu pour matelas et façon ............ 1.000 fr.

4° Tissu pour couvrir ces mêmes matelas (telmit), deux qualités :

a) Bonne, pour les fêtes ;

b) Ordinaire, pour les autres jours ........ 1.500 fr.

5° Tissus (23) pour couvrir les coussins et broderies .................................... 3.000 fr.

6° 10 rideaux pour la porte et 8 pour les deux fenêtres (Izour) (24) .......................... }
7° Courtines pour lits garnies de galons en or (ghcha da hamoussia bel Oubar wal galon) .... } 6.000 fr.

Les R'batis fournissent en outre « El Atria » (coupes, bocaux, verres en cristal, etc.) (25) ........... 3.000 fr.

L'habillement, de la même classe, comprend :

1° Une cinquantaine de chemises (mansouria tahtia) d'une valeur moyenne de 30 francs l'une, soit ....... 1.500 fr.

2° Une cinquantaine de robes (mansouria fouqia ou dfina pl. dfâïn) plus ou moins élégantes (crêpe de Chine brodé, cachemire, mousseline de soie, etc.) .......... 5.000 fr.

3° Une dizaine de caftans et une autre dizaine de bad'ia (gilets) variés ............................ 5.000 fr

4° Culottes (serwal), mouchoirs (zif pl. ziouf) et serviettes (mendil pl. mnadel) brodés .................. 2.000 fr.

*La Kissoua pour le mari.* — Les R'batis fournissaient en

(22) Ces prix sont d'avant-guerre et arrondis.

(23) En voile ou en tulle.

(24) Beaucoup de ces rideaux sont surchargés de broderies de soie naturelle. Les jours de fêtes, on les étale dans tous les sens pour les mettre en valeur.

(25) Tous ces « verres » sont aujourd'hui d'importation. Ils ne sont pas enfermés mais placés eux aussi en évidence. Autrefois ces ustensiles étaient des poteries pour la plupart suspendues aux murs de la chambre.



outre une riche Kissoua (complet) pour le mari (26) et une autre plus simple pour chacun des proches parents de ce dernier, le tout d'une valeur approximative de (27)... 3.000 fr.

Il se peut que les R'batis, qui sont pour la plupart d'origine andalouse, aient rapporté cette coutume d'Espagne.

Plusieurs juristes de ce pays ont, en effet, parlé de cette Kissoua, les uns pour affirmer qu'elle était facultative, les autres pour l'interdire. L'auteur de la « Tohfa » est du nombre de ces derniers. Il dit, en effet : « Il est interdit, d'après l'opinion dominante, de spécifier dans l'acte l'obligation pour la femme d'apporter une Kissoua à son mari ». Ibn Salmoun donne un avis contraire dans « Wataïq » (28).

Nous avons d'ailleurs trouvé trace de cet usage chez les musulmans d'Orient. Ibn Khaldoun, s'appuyant sur l'autorité d'El Messaoud et de Tabari, rapporte, en effet, que le vizir El Hassan Ibn Sahl, beau-père du Khalifa El Mamoun, fit aux courtisans de ce dernier, de nombreux cadeaux à l'occasion du mariage de sa fille Bourân, mariage dont il a été parlé plus haut. Aux plus importants il remit des petites boîtes de parfums où étaient enroulés des actes leur reconnaissant le droit de propriété sur tel ou tel immeuble ; aux autres il fit don de bourses de 10.000 dinars ou 10.000 dirhems, en tenant compte du rang de chacun.

*Les repas.* — Rbatis et Slaouis envoyaient au nouveau marié, le 7° jour de la fête, des mets copieux et variés dont la préparation revenait à environ .............. 1.500 fr.

Mais cette habitude n'est plus observée à Salé (29).

(26) Cette Kissoua offerte au mari est un don pur et simple et bien qu'elle se trouve, comme celle qui est offerte à l'un des proches parents de l'époux, portée sur l'acte d'adoul, elle n'appartient pas à la femme, à la différence du reste du trousseau.

Il s'agit naturellement de la classe bourgeoise.

(27) Soit un total de 16.500 francs pour les effets d'habillement et de 24.500 francs pour l'aménagement de la chambre nuptiale.

C'était donc, en 1939, pour ces seuls frais, une dépense de plus de 40.000 francs à la charge du père de la femme, ce qui suppose par ailleurs que le mari devait verser un « *naqd* » d'environ 10.000 francs.

(28) Les Andalous fournissaient dit-on une riche kissoua aux jeunes hommes pour leur faire épouser des musulmanes et les empêcher d'épouser les belles jeunes filles d'origine espagnole.

(29) Il faut voir sans doute là, une réaction contre l'exagération des frais du mariage, et une tendance à l'élimination des dépenses inutiles.

*Les trousseaux des classes moyennes et pauvres.* — Les trousseaux offerts dans les classes moyennes diffèrent de celui que nous venons de décrire par la qualité et la quantité des objets. Là, les dépenses s'élèvent généralement à. 15.000 fr. Dans les classes pauvres, elles atteignent rarement 5.000 fr. (30).

*Rapport entre la valeur du trousseau et la situation des familles.* — Il n'y a d'ailleurs aucune corrélation entre ces dépenses et la situation pécuniaire des familles. Il arrive bien souvent, sinon toujours, que la constitution d'un trousseau entraîne de lourdes dettes, quand elle n'oblige pas les intéressés à vendre immeubles et bijoux. Chaque famille est tenue, quelle que soit sa situation financière, de fournir un jihaz digne du rang qu'elle occupe. Et la perspective des conséquences les plus fâcheuses ne suffit pas à l'en dispenser (31).

*Exposition du trousseau.* — Rien ne se fait dans l'ombre : les objets composant la Choura sont d'abord montrés aux proches parents pour les associer à la joie, pour susciter leurs

(30) Les sommes rapprochées des revenus moyens des familles de ces classes moyennes ou pauvres, font comprendre la lourde charge que constituent les mariages dans ces milieux. En 1933 MM. Hoffher et Moris (*Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc*, Sirey, 1934, estimaient que le revenu annuel d'une famille de la moyenne bourgeoisie était de 7 à 10.000 francs et celui d'une famille ouvrière de 5.650 francs. Ces chiffres laissent entendre que c'est surtout la classe moyenne, désireuse au surplus de « sauver la face », qui souffre le plus des charges du sadaq et du trousseau.

(31) Salé est donc demeurée dans la vieille tradition de faste exagéré à l'occasion des mariages. Faut-il penser que c'est parce qu'elle est moins soumise à l'influence européenne ? Nos informations ne sont pas encore suffisamment nombreuses pour pouvoir l'affirmer ; cependant, dès 1906, MM. Salmon et Michaux-Bellaire (*Archives marocaines*, t. 2, *El Qsar el Kébir*) constataient que « les coutumes du mariage à El Osar se sont mieux conservées qu'à Tanger. Il n'en est pas de même en Province où les jalousies et les rivalités de familles sont plus accentuées. Chacun essaye d'écraser son voisin ». Ces exagérations existent d'ailleurs partout en Afrique du Nord et assez récemment un Tunisien musulman, polémiste évolutionniste, Tahir el Haddad, stigmatisait violemment ces pratiques (*Notre femme dans la loi et la société*, traduction analytique par M. Mustafarrij dans Revue des Etudes islamiques, 1935, cahier III, p. 218) : « le goût de l'ostentation et du faste, un orgueil insensé, une vanité stupide sévissent dans les familles tunisiennes qui, pour le mariage de leurs enfants, font des frais hors de proportions avec leurs facultés pécuniaires. Pour donner de riches trousseaux à leurs filles, pour leur fournir un mobilier luxueux, pour offrir des fêtes nuptiales fastueuses, les familles s'endettent et se ruinent ».



critiques et pour combler, s'il y a lieu, les lacunes avant qu'il ne soit trop tard (32).

Ces mêmes objets, et en particulier les pièces du mobilier, sont ensuite exposés au public avant leur transfert à la maison du mari (33). A cette occasion, on étale les rideaux et on met bien en évidence les autres effets puis on ouvre la porte aux femmes. Celles-ci viennent par petits groupes de tous les coins de la médina, observent les modèles, soupèsent, supputent les prix, admirent les innovations pour en parler dans les petits cercles féminins, louer les largesses du père de la mariée ou, au contraire, « déblatérer » contre sa lésinerie (34). De cette exposition peut donc résulter l'établissement d'une réputation bonne ou mauvaise. Et c'est pour cette raison que chacun s'arrange pour faire mieux que ses devanciers, en « mettre plein les yeux » aux gens et provoquer l'admiration (35).

*Transfert du trousseau.* — Le transfert du trousseau est généralement accompagné de manifestations qui varient d'une ville à l'autre. A Rabat, il a lieu la veille du mariage, vers minuit : Le jeune fiancé invite ses proches à souper puis les envoie, en compagnie de musiciens, vers la maison de ses beaux-parents pour apporter la Choura. Dès que ces derniers entendent leurs cris et les sons des « tbal » et « ghaita » ils se hâtent de leur fermer la porte au nez pour faire croire qu'ils ne sont point pressés de se séparer de leur fille (36),

(32) Cette exposition est faite aussi pour attirer les cadeaux de parents et d'amis, et compléter ainsi le trousseau.

(33) Les nouveaux mariés livrent, pendant deux ou trois jours de suite, la chambre nuptiale à la critique, à l'envie, et à la curiosité des femmes qui viennent la visiter, voilées et anonymes « Ghembarat ». C'est par elles que se fait la renommée de la famille et de l'épouse.

(34) Louanges et critiques se continuent dans les bains où bien souvent sont étrennées les nouveautés. Les « jeunes Marocains » pourraient peut-être, s'ils le désirent, profiter de cet état d'esprit pour faire évoluer les habitudes vestimentaires féminines. Notons d'ailleurs que cette évolution s'affirme de nos jours au moins pour les sous-vêtements des femmes marocaines qui sont d'ailleurs les plus réfractaires à cette évolution.

(35) Ainsi cette publicité du mariage, utile pour la preuve du contrat, est néfaste quant à ses conséquences sociales.

(36) Vestiges du mariage par enlèvement : les parents du mari sont mal reçus quand ils viennent chercher la choura — cf. aussi sur ces cérémonies du Mariage, Westermarck (*op. cit.* et *Survivances païennes dans la civilisation mahométane*, Paris, Payot, 1935).

mais surtout pour donner de là publicité au mariage, car ces manifestations constituent une sorte de « publication de bans » ; les messagers du fiancé s'arrêtent devant la porte et y frappent à coups redoublés pendant que les musiciens jouent à qui mieux mieux. Il se produit un attroupement et c'est alors seulement que les parents de la fiancée consentent à recevoir les délégués. Ils leur souhaitent la bienvenue et leur remettent la choura pour permettre l'aménagement de la chambre nuptiale.

Délégués et porteurs serviraient de témoins en cas de contestation au sujet du transfert.

A Salé, le transport de la Choura se fait sans faste et par les soins des seuls « Taleb Meachou » [37], qui ne sont accompagnés ni de délégués ni de musiciens. L'aménagement de la pièce est généralement fait par des parentes de la fiancée. Les Slaouis ont pour coutume de considérer le trousseau comme appartenant en propre et d'une manière définitive à leur fille et c'est pour cette raison qu'ils n'éprouvent point le besoin de « faire de la publicité ». D'ailleurs, l'habitude de faire précéder le départ de l'épouse par l'envoi du « djihaz » suffirait le cas échéant à lever tout doute sur le transfert.

*Mariage d'une pupille.* — Toutefois, quand il s'agit du mariage d'une pupille, le tuteur prend la précaution de faire enregistrer — mais le 7e jour seulement — tous les effets dans un acte notarié établi par deux adouls, en présence de deux ou plusieurs experts [38].

*Objets empruntés.* — Ni à Rabat, ni à Salé n'existent de personnes s'adonnant à la location des joyaux. Il arrive rarement que les parents remettent quelque chose à leur fille à titre de prêt pour rehausser momentanément la valeur de la Choura. Cependant, pour éviter certaines dépenses superflues et l'acquisition onéreuse d'objets ne servant que dans les grandes occasions, on emprunte aux proches quelques bijoux importants ou des vêtements d'apparat.

Du reste, le mari a le droit d'exiger l'achat de tout ce qui

(37) Portefaix.

(38) Voir pour l'enregistrement de l'acte, *infra*, p. 137.



figure ordinairement dans les trousseaux des gens de sa condition, à moins que son beau-père ne stipule dans l'acte du mariage qu'il n'entend pas prendre à charge les frais du djihaz ni dépenser plus que le montant de la dot. En l'absence de toute mention expresse, le père (ou la fille) est tenu de compléter la choura selon la coutume ou d'abandonner une partie du sadaq [39].

*Trousseaux de deux ou de plusieurs sœurs.* — La valeur et la composition des trousseaux varient non seulement d'une région à l'autre mais aussi au sein d'une même famille, quand il s'y trouve plusieurs filles à marier. Le djihaz varie avec chacune d'elles, à moins qu'elles soient données en mariage à la même époque, dans une même ville et à des personnes de conditions sociales quasi-identiques [40]. Cette différence peut avoir pour causes, soit les fluctuations de prix, soit le désir de se conformer aux goûts du temps ou à telle mode locale. Ainsi la laine qui valait 0 fr. 75 ou 1 fr. le kilo il y a une trentaine d'années, vaut aujourd'hui 10 francs et même davantage ; le mètre de drap atteint aujourd'hui 100 et 150 fr. alors qu'on le payait, à cette époque, 16 fr., et il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples. Par ailleurs, les modestes vêtements et tissus ordinaires qui, avant l'établissement du Protectorat, faisaient la joie des bourgeois, suffisent à peine de nos jours à contenter des négresses [41]. L'acte dont

(39) Cf. *supra*, note 13. Le complément de la choura se fait alors selon l'usage en vigueur dans la ville et la classe sociale considérées.

(40) Ceci semble confirmer que le trousseau est bien considéré aujourd'hui comme la contre-partie du sadaq. A un sadaq déterminé doit correspondre un trousseau déterminé. Il peut y avoir inégalité des trousseaux entre sœurs. Mais ces inégalités sont assez rares car généralement toutes les sœurs se marient avec des gens de qualité sociale et financière équivalente. Sans parler des Chorfas qui, en principe, ne s'allient qu'entre eux, il y a eu des cas où des gendres se sont opposés au mariage d'une de leurs belles-sœurs avec des personnes de condition inférieure ou supérieure à la leur.

Ainsi l'obligation du sadaq et surtout la coutume onéreuse du trousseau paraissent être une des raisons de la cristallisation sociale de l'Islam car ils contribuent à empêcher les diverses couches de se mêler. Mais ces empêchements semblent en voie de disparition avec la naissance d'une classe moyenne.

(41) Cette affirmation suffirait à démontrer que l'influence européenne au Maroc n'a pas seulement fait évoluer les goûts, les désirs et les habitudes des Marocains, mais encore qu'elle a permis d'une façon générale une élévation de leur niveau de vie.

nous donnons ci-après la copie (quelque peu abrégée) et qui date de 1328 H. (1910-1911), nous fournira un aperçu des prix d'alors :

Louange à Dieu !

Un tel a acheté pour le trousseau de sa sœur :

| | | |
|---|---|---|
| 2 coupons « messous » connu sous le nom de « Meqouas » [42] ................ | 12 | Réaux |
| 2 coupons « féla qbira » ................ | 5 | |
| 7 coupons « manqed 'alih » ............ | 33,15 | fels |
| 2 coupons « féla qbira » ................ | 5,15 | |
| 4 coupons « Seffa-bel-frakh » ........... | 8,5 | |
| 24 qala « zouway-fel-'alja » ............... | 1,14 | |
| 1 coupon « marzaya » .................. | 2,15 | |
| 1 coupon « qamra » .................... | 2,18 | |
| 12 qala « tissan hrir zbibi » .............. | 6,12 ½ | bili |
| 9 qala « tissan hrir hdar » ............. | 4,10 | |
| 27 qala « tals wardi », large ............ | 9,9 | |
| 8 qala « tals wardi », large ............ | 2,16 | |
| 1 coupon « manqued 'alih » ............ | 5 | |
| 12 qala « tals machghoul » vert ......... | 4,13 | |
| 10 qala « hrir bied fassi be-del'a » ....... | 10,16 | |
| 9 qala « tels » blanc (*) ............... | 2,05 | |
| Frais d'acte ............................ | 0,04 | |
| Total .............. | 117,17 | fels |
| | 1/2 | belouns |

(*) Note de l'auteur — Remarquer le petit nombre de tissus (sept) et les modiques frais d'inscription. De tous ces tissus on ne voit plus que « merzaya » (calicot) —, un seul est d'origine fassie, tous les autres sont importés.

(42) Tous ces noms sont pratiquement intraduisibles d'autant que ces tissus, comme nous l'explique l'auteur, ont disparu aujourd'hui ou ont changé de nom.

Nous avons cependant essayé auprès de certains commerçants en tissus de la ville, de les déterminer. Voici le résultat de notre enquête :

— Coupons « Messous », coupon de toile légère aujourd'hui brodée appelée à Rabat « Riad Guessous ».

— « Fela Qbira », toile légère et brodée de fil blanc — tissu d'importation anglaise qui n'existe plus aujourd'hui et qui était ainsi dénommé par les seuls Saletins.

— « Manqad 'Alih » — tulle de fil brodé.



Les dépenses totales s'élèvent donc à 117 Réaux, 17 flous, 1/2 belioun, somme entièrement versée aux ayants droit [43].

Dont acte — début chouwal 1328.

L'adel X..... et l'adel X....

Remarquons qu'un grand nombre des tissus mentionnés ci-dessus ne sont plus vendus de nos jours [44]. Par ailleurs on ne trouve plus les étoffes de soie « Rda », « Khamjar », etc. On n'en fabrique même plus. De nos jours, au Maroc comme partout ailleurs, les nouveautés succèdent à un rythme accéléré. Les ingénieurs et les techniciens de chaque entreprise s'efforcent de connaître avec précision les goûts et la situation financière des habitants de chaque pays et il les satisfont en créant des modèles nouveaux et des qualités de tissus

— « Seffa bel frakh » — toile légère rehaussée de broderie de couleurs variées, aujourd'hui appelée « buhtan ».

— « Zouway fel 'alja » — tissu dont le nom est inconnu aujourd'hui. La « qala » est une mesure qui représente environ 6[illegible] cm de tissu.

— « Marzaya » — calicot dont la valeur serait aujourd'hui de plus de 300 francs le coupon (introuvable dès décembre 1940).

— « Qamra » — calicot de qualité supérieure, qu'on nomme aussi « sfiha » à Rabat et « Smirsia » à Fès.

— « tissan » — tissu de soie brochée, aujourd'hui appelé « Bahja » à Rabat, « Dunia jat-el-Khawya » à Fès et « Boudarba » à Salé.

— « tals » — satin de soie naturelle.

— « tals Machghoul » — tissu de satin brodé.

— « hrir bied be-del'a » — tissu de soie à rayure, connu à Fès sous le nom de « Awraq Sahel ».

La disparition des noms de nombre de ces tissus tient soit à la disparition de ces tissus dans les usages marocains, soit surtout aux changements de la mode qui influe à la fois sur la couleur et la nature des tissus employés.

(43) En 1898 le belioun, pièce d'argent, valait, d'après Moulieras (op. cit.), 156 flous et le fels (plur. flous), pièce de billon en bronze et unité monétaire, représentait au change 1/6e du centime français. Le [illegible] pièce d'argent, équivalait à 20 grouch (sing. guerch) soit 3.120 flous ou [illegible] francs français. En admettant que les monnaies n'aient pas varié de 1898 à 1910, date d'établissement de ce trousseau, on peut se faire une idée des prix de l'époque et de la valeur de cette « choura » dont le montant total équivaudrait ainsi à 585 fr. 15 cent. d'avant-guerre, soit, environ, à 3.862 francs actuels. L'auteur ne nous dit pas, et c'est une regrettable lacune, à quelle classe appartient le propriétaire de ce trousseau qui correspond à peu près en valeur aux actuels trousseaux des classes pauvres (*supra*, p. 124). Ce texte nous permet cependant de penser qu'il s'agit là d'un trousseau de classe moyenne et d'en conclure, avec toutes les réserves qu'imposent de telles approximations, que l'exagération dans ces dépenses s'est accrue depuis cette époque.

(44) C'est une des raisons de la difficulté que l'on rencontre lorsque l'on tente d'étudier l'évolution des prix au Maroc.

répondant aux conditions et aux mœurs des différents groupes sociaux. Dans notre pays, les gens se laissent facilement tenter par les nouvelles étoffes aux couleurs chatoyantes et aux dessins et broderies variés ; ils éprouvent un très grand plaisir à porter le « dernier cri » lors d'un mariage ou de tout autre fête de famille (45).

*Causes de cette évolution.* — Cette évolution est due au renouveau économique et en particulier à l'afflux des richesses qui ont suivi l'établissement du Protectorat (46). Les terrains acquirent de la plus-value, les loyers et les traitements augmentèrent. L'arrivée des capitaux, la modicité des premiers impôts, les prix relativement bas des marchandises, tout poussa les Marocains à dépenser sans mesure. Toutes les occasions de faire des frais étaient bonnes et chacun s'efforça de faire mieux que le voisin pour acquérir une « bonne renommée ». L'envie de paraître était telle que les habitants de Casablanca (47), où avait déferlé la plus grande partie des capitaux, n'hésitaient pas à dépenser pour les trousseaux de leur fille des sommes importantes, qui atteignaient parfois entre 100 et 200.000 francs.

*Stabilisation.* — Quand vinrent les années de stagnation économique (48), les dépenses d'ostentation et d'agrément diminuèrent et finirent par ne plus atteindre les chiffres que nous avons donnés plus haut. Les terrains en effet perdirent de leur valeur et les impôts augmentèrent, alors que les prix des marchandises ne cessèrent (et ne cessent) de monter.

*Influences françaises et algériennes.* — La courbe des dépenses suit de très près les changements dans la situation financière des individus. Quant à l'influence des Français et des Algériens sur l'évolution des trousseaux, nous pouvons affirmer qu'elle est quasi-nulle. Aucune de leurs coutumes ou habitudes n'est encore arrivée à s'infiltrer dans ce domaine (49). Nous le déplorons d'ailleurs. Car nous savons qu'à leur contact nous aurions au moins appris à être plus prévoyants et plus économes. Ni les Français, ni les Algériens ne nous fréquentent d'assez près pour faciliter des échanges d'opinions ou des emprunts mutuels d'idées, de sentiments ou de coutumes. Voilà plus de trente ans que nous voisinons, que nous nous rencontrons dans les souks ou dans les autres lieux publics. Mais nos relations sont souvent restées superficielles. Nos frères algériens et français ne se rendent chez nous qu'à l'occasion de quelque grande fête de famille ou pour prendre part à quelque festin. Ces occasions sont relativement rares et, quand elles se produisent, nous voyons tout de suite se former deux groupes, d'un côté les Marocains, de l'autre les étrangers. D'ailleurs ces derniers ne pensent jamais à nous inviter (50). Et même lorsque des occupations communes nous mettent en contact avec les Français, ceux-ci consentent rarement à nous parler de leurs coutumes, à nous faire profiter de leur expérience et à nous mettre au courant des moyens qu'ils ont employés pour résoudre telles ou telles difficultés de la vie quotidienne ou pour venir à bout de telle ou telle mauvaise habitude (51). Nous les considérons pourtant comme nos meilleurs maîtres pour les choses terrestres.

---

(45) Ce sont surtout les femmes qui poussent à ces sortes d'achats. Il y a donc une mode dans les habitudes vestimentaires des femmes marocaines, mode qui porte moins sur la forme, la longueur des vêtements ou de la coiffure que sur la qualité et la couleur des étoffes dont ils sont faits.

(46) Cf. Hoffher et Moris, *Revenus et niveaux de vie*, loc. cit.

(47) Commerçants nouveaux-riches et propriétaires de terrains.

(48) L'auteur veut sans doute parler de la crise qui commença en 1931 à faire sentir ses effets au Maroc.

(49) Les Marocaines utilisent cependant bas, corsets, souliers, sacs à mains, parfums, fards. Mais on ne montre pas ces objets d'européanisation dans les trousseaux, par crainte de la critique pour des goûts trop modernes. Notons au passage que l'influence des Algériennes est naturellement très grande à Oudjda où se multiplient les alliances entre époux d'origines différentes et où Marocains et Algériens cohabitent depuis de longues années déjà. Oudjda d'ailleurs, comme on l'a maintes fois dit, appartient plus économiquement et géographiquement à l'Oranie qu'au Maroc.

(50) Il semble que ceci tient à la méconnaissance des langues et surtout à l'incompréhension mutuelle des genres de vie de chacun. Un effort est à demander aux Français et surtout aux Françaises, un autre aux Marocains et plus aux Marocains pour leurs femmes. D'ailleurs l'auteur parle ici en homme qui ignore et ne cherche sans doute pas à connaître la pensée ou le désir féminin. Il semble même que l'idée qu'il peut y avoir une pensée féminine marocaine ne l'effleure pas.

(51) Les mêmes critiques peuvent, à notre avis, être adressées aux Marocains que les Français fréquentent et auxquels ils évitent de parler de leurs usages en éludant les questions qui peuvent leur être posées sur ces sujets. La différence même des mœurs rend plus difficiles des

L'intention d'établir une cloison étanche entre les deux éléments n'est cependant pas, à ce qu'il nous semble, conforme à la nature des Français. Ce repliement n'est, à notre avis, qu'accidentel. Les Français sont connus pour leur sociabilité et leur bon caractère. Ce sont eux qui ont, au cours des siècles, proposé au monde les principes les plus généreux et les plus nobles et qui ont largement contribué au progrès de l'Europe. Et oublie-t-on l'influence française en Egypte ? Cette influence, due à Napoléon Bonaparte et à ses excellents collaborateurs, est encore vivace dans les domaines moral, social et intellectuel, bien que le séjour des Français en Egypte n'ait été que de trois ans à peine et bien que cette influence ait été fortement contrecarrée pendant plus de cent trente ans — c'est-à-dire depuis le départ des troupes Napoléoniennes à nos jours — par les Anglais, qui ont usé pour cela de tous les moyens dont ils disposaient.

Aujourd'hui, l'esprit et le genre de vie français sont aussi vifs dans le milieu égyptien que les modes anglais de raisonner et de vivre, sinon plus. Nous pensons en ce moment aux nombreuses comparaisons qu'établissent chaque jour journaux et revues de la vallée du Nil entre telle personnalité de ce pays ayant une culture française et telle autre sortie d'une Université britannique. Il n'y a pas longtemps encore, la Revue « Errissala » esquissait un parallèle entre Zaki Mubarrek, docteur de l'Université de Paris, et Ahmed Amin, ancien élève d'une Faculté londonienne. Tout ceci prouve que l'influence française est bien profonde dans ce pays. Les grains semés par Napoléon, — et qui n'ont jamais été négligés par la suite — portent d'excellents fruits et cela malgré les fortes oppositions qu'ils n'ont cessé de rencontrer.

Comment se fait-il que cette influence n'ait pas été aussi grande au Maroc, où la France est établie depuis plus de trente ans et où cette Nation ne rencontre aucune résistance étrangère ? Est-ce parce qu'ici on ne fait rien pour l'amplifier ?

---

contacts que beaucoup de Français et de Marocains qui s'estiment réciproquement voudraient voir plus étroits. Serait-ce trop demander ici aux uns et aux autres que de poursuivre cet effort de compréhension mutuelle et de rapprochement réciproque ?



Nos frères français doivent faire tout leur possible pour avoir avec nous des rapports cordiaux et francs, nous aider dans tous les domaines et nous dispenser un enseignement fécond dont nous avons grand besoin.

C'est probablement l'insuffisante efficacité des relations que nous avons eues jusqu'ici avec les Français qui a poussé M. Massignon à dire des Marocains qu'ils sont individualistes. Cet individualisme est dû, à notre avis, à une tout autre cause qu'à la mentalité du Marocain ou à sa conception de la vie sociale.

Mais nous nous sommes laissé entraîner en dehors du sujet. Nous prions nos lecteurs de nous pardonner cette digression. Et pour en revenir aux trousseaux, disons que ces derniers ne se composent — hormis quelques rares bijoux — que d'objets de valeur relativement faible, pris individuellement au moins. Nous ne connaissons pas de personnes ayant fait don à leur fille d'une maison ou d'un troupeau de moutons (52).

*Répercussions du trousseau sur les budgets domestiques.* — La constitution du trousseau créait et crée encore de graves perturbations et un grand déséquilibre dans les budgets de famille. Malgré cela, personne n'ose y renoncer le premier. Le respect de la tradition est fortement ancrée dans les cœurs et la crainte de la critique est telle que les gens n'hésitent pas à dilapider toute leur fortune à l'occasion d'un mariage (53). Le commerçant y engloutit son capital, l'agriculteur

---

(52) A Fès et à Oudjda on remet des bijoux. Léon l'Africain (*op. cit.*) fait remarquer que dans les trousseaux fassis il ne fut jamais « question de donner maisons, vignes ni possessions ». Les maris n'y tiennent d'ailleurs pas, car lorsqu'un père donne à sa fille une maison il ne manque jamais de stipuler qu'en cas de désaccord entre les deux époux l'objet de la donation lui reviendrait. Ils ne veulent pas de cette sorte de « chaîne ».

A Rabat il existe des familles qui ont donné à leur fille une propriété. Quand un père faisait de grosses dépenses pour le mariage d'un de ses fils — les fêtes duraient parfois une semaine — il n'hésitait pas à faire don à sa fille d'une maison, en plus du trousseau ordinaire pour ne point la léser. D'ailleurs il était rare qu'un étranger profitât de ces dons car les membres des grandes familles se mariaient entre eux.

Un de nos correspondants nous a dit avoir donné une maison à son fils mais que, par contre, il s'était dispensé d'inviter les notables de la ville, comme cela se fait habituellement.

Cf. *supra*, note 27.

le produit d'une ou de plusieurs années de labeur et le propriétaire ses revenus, parfois même ses biens. Nous avons connu un père de famille qui avait un capital de plus de 250.000 francs et un commerce prospère. Il maria son unique fille et lui donna un trousseau luxueux. Ce fut la cause de sa ruine car il vendit toutes ses propriétés l'une après l'autre et finit ses jours dans la gêne.

*Causes de ces dépenses excessives.* — Cette imprévoyance et ces dépenses inconsidérées sont dues à notre avis, à l'afflux des nouveaux tissus et, répétons-le, au renouveau économique consécutif à l'avènement du Protectorat. De grandes fortunes furent alors édifiées et beaucoup de Marocains crurent que ces richesses étaient inépuisables. N'ayant jamais connu une telle abondance de numéraire (54) — abondance née de la spéculation sur les terrains — ils en furent comme éblouis et, ne sachant que faire de leur argent (55), ils se mirent, comme nous l'avons déjà vu, à dilapider leurs biens à l'occasion des mariages ou des autres fêtes.

Avant le Protectorat, les gains étaient plus difficiles à réaliser. Les Marocains qui étaient commerçants ou agriculteurs n'avaient aucune idée des fortunes édifiées en un jour.

---

(54) Les instruments monétaires étaient en effet rares et insuffisants pour les transactions avant le Protectorat. C'étaient surtout les flous, dont nous avons déjà dit l'infime valeur (1/6e de centime français) qui circulaient.

Cette insuffisance même avait fait naître quantité de fausse monnaie et Moulieras nous dit (*op. cit.*, p. 287), par exemple, que la fabrication de la fausse monnaie était l'une des principales industries des Beni Bou Zra. Les variations de valeur des monnaies en cours, non seulement dans le temps, mais encore de ville à ville et les importantes primes au change de la monnaie d'argent espagnole (cf. Moulieras, *op. cit.* et Fidel, *Le commerce au Maroc*, dans Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran, 1902) donnaient lieu à un agio qui rendait d'autant plus difficile pour le public l'usage de cette monnaie.

(55) Les Musulmans, en général, n'aiment pas thésauriser. Pour eux, comme pour les théologiens médiévaux, l'argent n'est pas créateur de richesses et le prêt à intérêt est interdit. Ceci était encore plus vrai pour les Marocains qui ne pouvaient épargner une monnaie véritablement fondante et dont la valeur variait et diminuait sans cesse. On comprend bien que dans ces conditions ils n'aient pas pris l'habitude de thésauriser, mais qu'au contraire ils préféraient employer leur argent à acheter des troupeaux (véritable épargne) ou à construire. Un proverbe arabe dit d'ailleurs : « Quiconque a beaucoup d'argent part en pèlerinage ou bien se marie, ou bien encore démolit sa maison pour la reconstruire ».



Ils peinaient beaucoup et connaissaient à l'avance le montant probable de leurs bénéfices ou les produits de leur récolte. Aussi se livraient-ils à mille calculs avant de se décider à faire une dépense, et bien plus, avant de constituer un trousseau (56).

*Préparation du trousseau.* — Cette préparation est entreprise de bonne heure. Mais l'acquisition du mobilier est toujours retardée jusqu'à l'approche du mariage car il est nécessaire pour faire cet achat, d'une part, de connaître au préalable les dimensions de la chambre nuptiale et d'autre part de se conformer aux goûts de l'époque à laquelle a lieu l'union. Comme par ailleurs cet achat nécessite une grosse dépense et entraîne souvent la vente d'une ou de plusieurs propriétés, on recule le plus possible cette opération pour ne point tarir une source de revenus (57).

La confection de menus objets est commencée dès que la fillette atteint l'âge de dix ans. C'est la maman qui prépare tantôt une robe, tantôt une chemise, tantôt un rideau ou une serviette, en puisant dans ses revenus personnels réguliers ou accidentels ou en s'aidant du produit de son travail ou de celui de ses filles. Femmes et fillettes pauvres brodent pour les riches et gagnent ainsi quelque argent pour constituer leur propre djihaz (58).

La préparation du trousseau contribue énormément à l'éducation de la jeune fille, que celle-ci travaille pour elle-

---

(56) Cette opinion qui semble attribuer le faste exagéré des trousseaux au renouveau économique apporté par l'instauration du Protectorat, nous paraît quelque peu dénuée de fondement, encore qu'à ce sujet il ne puisse s'agir que d'hypothèses tant que nous ne posséderons pas d'étude d'ensemble sur l'évolution du revenu privé des Marocains depuis les cinquante dernières années notamment.

(57) Remarquons que rien de ce qui coûte le plus dans un trousseau n'est prévu d'avance. C'est ce qui fait que le père qui marie sa fille se trouve alors obligé de vendre ses biens au prix où il trouvera acquéreur sans pouvoir attendre pour avoir un meilleur prix. C'est un grave inconvénient et même un grand danger en ce qui concerne les enfants en tutelle, dont les tuteurs peuvent dilapider les biens à cette occasion ou n'en tirer qu'un prix insuffisant.

(58) C'est là une pratique ancienne. El Jâhid (mort en 255 H. = 875 J.C.) le célèbre homme de lettres qui s'est beaucoup intéressé à l'étude des mœurs de son époque, nous donne dans son ouvrage « *les Avares* », un exemple de trousseau et précise que ce dernier fut préparé par la femme à l'insu de son mari ; elle économisait sur la quantité de farine nécessaire à la fabrication quotidienne du pain.

même ou pour les autres. Elle l'occupe, lui donne l'habitude de la réflexion et de l'effort soutenu et lui permet le cas échéant de gagner sa vie. Du reste, les jeunes gens qui recherchent des épouses actives apprécient beaucoup ces qualités. La longue durée de la préparation n'influe en rien sur la fixité de la mode ; le jour du mariage on mélange « vieux et nouveaux modèles » et comme il n'y a qu'une différence de détail, personne n'y fait attention. Répétons pour mémoire que l'essentiel du trousseau est constitué par les objets d'ameublement, qui seuls doivent répondre au goût de l'époque et qui par conséquent sont toujours « dernier cri ».

Il arrive que les mamans réservent pour le djihaz de leurs filles une partie de leur trousseau personnel (59). Aucun budget n'est prévu à cette fin et aucune somme n'est économisée en prévision de ces dépenses. Tout est laissé au hasard. Les achats des menus objets sont faits tantôt par le père, tantôt par la mère (60). Lorsqu'il s'agit du mobilier ou des effets importants, les époux se consultent.

---

(59) Les jeunes filles musulmanes se mettent rarement en grande toilette. Les règles de la bienséance leur interdisent de se montrer parées devant leur père. Seule la femme mariée a le droit de se faire belle pour son mari. Les jeunes filles s'habillent simplement. C'est pour cela qu'elles attendent avec impatience le mariage. Notons cependant qu'aujourd'hui on commence à amener les jeunes filles aux fêtes de familles. On les pare et il arrive même que leur mère leur cède la place.

(60) On peut se demander où et comment les femmes musulmanes des villes font ces achats puisqu'en général les femmes de la société ne vont pas dans les souks. Elles les font par l'intermédiaire des « dellalat » musulmanes, juives ou gitanes (fém. de « dellal » = crieur chargé de la vente des produits de l'industrie locale). Ces « dellalat » prennent les marchandises à crédit chez des commerçants et vont de maison en maison pour les montrer aux bourgeoises. Elles leur font crédit, majorent les prix et souvent prêtent de l'argent à des taux usuraires ; elles s'occupent même de la vente des objets usagés pour le compte de leurs clientes. D'autre part les « guellassat » (caissières) des principaux bains « tiennent boutique » et vendent elles aussi, aux clientes, des effets neufs ou usagers (nus-lebsa).

A Oudjda certaines personnes et même quelques patronnes de bains maures ont chez elles des « Magasins » bien achalandés où seules les femmes sont admises. On y vend le plus souvent à crédit et plus souvent encore les prix sont majorés.

Quelques bourgeoises font des achats par l'entremise de leur négresse ou domestique. Souvent aussi les jeunes filles chargent leur frère de l'achat des parfums et même des fards.

Comment payent-elles ? La plupart font appel à la générosité de leur mari ou s'acquittent avec le produit de leur travail personnel.

Quelques commerçants ou commerçantes acceptent aussi en paiement des denrées alimentaires (sucre, café, savon, huile, etc.) économisées par les femmes, ou de vieux vêtements qu'ils revendent par la suite



*Inventaire et Estimation du trousseau.* — Quand les frais du trousseau sont prélevés sur des revenus de la jeune fille, le père ou le tuteur de celle-ci porte sur une liste tous les objets avec leur valeur réelle au fur et à mesure que se font les achats. Mais quand les parents entendent faire don du trousseau à leur fille, que celle-ci ait des revenus personnels ou non, ils ne prennent point la peine d'en déterminer le montant d'une manière précise à moins que la vanité ne les pousse à montrer, par un inventaire imposant, qu'ils ont fait mieux que le voisin.

*Comment se fait l'enregistrement du trousseau.* — Quand l'enregistrement du trousseau est jugé nécessaire, pour des raisons juridiques ou psychologiques, on fait appel aux adouls ou notaires. Ceux-ci sont généralement accompagnés d'un représentant du cadi et de deux ou plusieurs experts pour procéder à l'estimation de chaque objet. Les notaires dressent un acte dans lequel ils décrivent sommairement tous les éléments du djihaz avant d'indiquer leur prix. Ils inscrivent ensuite les noms des experts au bas de la pièce et la remettent entre les mains du cadi pour homologation (61).

*Enregistrement après le mariage.* — Les parents peuvent faire faire cet enregistrement même après le mariage (62) quand par exemple, ils prétendent qu'ils n'ont point entendu faire don du trousseau à leur fille (63). Si une année passe

---

(61) Cet enregistrement est fait ordinairement chez les parents de la fiancée et avant le transfert du trousseau. Il est suivi d'un repas.

L'auteur nous a donné un modèle d'acte mais nous n'avons pas jugé nécessaire de le traduire ici car sa forme ne diffère en rien des actes ordinaires.

(62) Cela arrive souvent quand les parents s'aperçoivent par exemple de l'inconduite de leur gendre. Parfois ce dernier lui-même fait faire cet enregistrement, pour bien distinguer son bien de celui de sa femme ; ceci généralement à la veille d'une « saisie » ou d'un départ pour un long voyage. D'ailleurs il est toujours facile de faire l'inventaire des biens de la femme car chaque époux musulman a sa chambre propre. Il est à noter que chez les Juifs marocains, en cas de faillite du mari, la femme est créancière privilégiée pour le montant de sa Kethouba, et « l'on voit (Benech, *op. cit.*) certains commerçants ayant fait de mauvaises affaires simuler le divorce, placer sous forme de Kethouba leur actif sur la tête de leur femme et frustrer ainsi leurs créanciers ».

(63) La coutume qui consiste à considérer le trousseau comme un « acompte » sur la part de l'héritage de la jeune fille est mal vue. Elle se perd de plus en plus et n'a d'ailleurs existé qu'à Rabat.

Cette coutume est surtout dangereuse pour les pupilles qui se voient

sans que les parents manifestent leur intention de procéder à cet enregistrement, ils perdent ce droit et la jeune femme devient propriétaire de la « Choura ». Leur silence est considéré alors comme un consentement tacite. Car si la loi autorise les gens à revenir, à n'importe quel moment, sur un don, les « foqaha » estiment, quand il s'agit du djihaz, qu'un pareil revirement est néfaste parce qu'il peut être la cause d'un divorce ; *a fortiori* lorsque le mari est un étranger.

Quel que soit le moment où l'on procède à cet enregistrement, avant ou après le mariage, l'acte est toujours dressé en présence des experts et le témoignage de ceux-ci suffit pour le valider ou l'annuler en cas de contestation. Par ailleurs, le père ou le tuteur déduit toujours de la valeur totale du djihaz le montant des revenus que la jeune fille a touchés ou aurait pu toucher pour sa participation à la confection des effets (64).

*Droits du mari sur le trousseau.* — Nous voyons donc que la femme peut être la propriétaire ou seulement la dépositaire du trousseau. Dans les deux cas, le mari a le droit d'en disposer. Il peut considérer comme sienne la chambre d'apparat meublée par sa femme et y recevoir visiteurs et invités. Mais il lui est interdit d'en vendre les objets, de les louer ou de les transformer. Il peut aussi obliger sa femme à se parer de ses robes et bijoux pour les réceptions et les visites per-

---

facilement frustrées par la transformation de leur bien en « chiffons » (robes, rideaux, etc.). Une lettre-dahir datée du 22 avril 1918 et appliquée seulement à Rabat, a limité le trousseau. Mais comme elle ne tient compte que de la quantité des objets et non de leur prix, les pères et tuteurs majorent la valeur des biens portés sur la liste pour que le trousseau reste magnifique et que l'héritage soit défendu.

Nous croyons savoir que très souvent une liste du trousseau, expertisée et signée par des témoins, est établie par le père et gardée par lui. Le trousseau est alors « don ». Si la fille meurt avant son père, celui-ci peut faire état de sa liste pour récupérer le trousseau et ne donner au mari que ce qui lui revient par voie d'héritage. Ainsi il se confirme qu'il est de plus en plus considéré comme « honteux » de faire un acte du Djihaz car on peut supposer qu'il a été fait pour servir au moment de l'héritage contre le mari.

(64) Ce qui se justifie par le fait que les parents dépensent beaucoup plus pour élever leurs garçons que leurs filles. Les premiers sont instruits, habillés de neuf à chaque fête, mariés au détriment du bien commun, tandis que les filles peinent à la maison sans en tirer pour elles-mêmes un profit moral ou matériel. C'est aussi pour cette raison que les parents leur font don du trousseau.



mises par la loi, car une femme négligée ou par trop sobre porterait atteinte à la réputation de la famille. Abou-el-Abbas-el-Wancharissi fait remarquer dans son commentaire des « Wataiq » d'El Fachtali que la jurisprudence maghrebine refuse à la femme le droit de vendre son trousseau ou une partie de ce dernier durant les quatre premières années du mariage et cela pour permettre au mari d'en tirer « le maximum de jouissance » (65).

Ibn Salmoun affirme dans ses « Wataiq », en s'appuyant sur l'opinion d'un autre juriste, qu'aucun homme n'est tenu de subvenir aux besoins vestimentaires de sa femme, durant la première année du mariage, quand le sadaq et les cadeaux offerts par lui ont été assez importants (66).

*Le mari gérant des biens de sa femme.* — Quand le mari gère des biens apportés dans le trousseau il peut exiger de sa femme un salaire, mais seulement lorsque la coutume locale veut que pareille gestion ne soit pas assurée gratuitement (67).

*Le trousseau et la dissolution du mariage :*

a) *Divorce.* — En cas de divorce la femme emporte son trousseau avec elle (68). Aussi le trousseau peut-il être consi-

---

(65) Le mari a donc bien nettement un droit de jouissance sur le trousseau qui paraît ainsi plus sûrement être une sorte de contre-partie du sadaq par lui versé. « Jouissance » en ce sens qu'il lui permet d'éviter les frais qu'entraîne pour lui l'habillement de sa femme.

(66) En pratique la jeune femme profite de « la lune de miel » pour demander à son mari des robes ou des foulards d'el « moda » et elle juge de l'amour de son mari à la promptitude qu'il met à la satisfaire, ceci sans tenir compte des possibilités pécuniaires de ce dernier. C'est aussi durant cette lune de miel, que les mères surveillent leurs fils, nouveaux mariés, et leur conseillent de ne point se laisser dominer par leur épouse. C'est alors à qui, de la mère ou de l'épouse, l'emportera dans cette guerre d'influence.

Aussi considère-t-on que la femme la plus heureuse est celle qui est mariée à un orphelin de mère ou celle qui continue à habiter avec ses parents.

(67) Les droits du mari sur le trousseau se réduisent donc au droit de jouissance ci-dessus mentionné. Le trousseau lui permet seulement d'éviter des dépenses matrimoniales. Le Djihaz ne lui appartient en aucune sorte et s'il gère, il est gérant bénévole. Le régime matrimonial, en droit malékite, ressemble donc au régime français de la séparation des biens. La gestion ne donne lieu à discussion qu'au cas où les époux sont en mauvais termes, c'est alors au cadi de trancher les différends, toujours selon les coutumes régionales.

(68) Sauf dans le cas d'un « talaq Khole », divorce voulu par la

déré comme un obstacle à la séparation des époux. Tant vaut le trousseau, tant vaut la femme aux yeux de son mari. Le prophète a bien mis en relief les raisons pour lesquelles une femme peut être recherchée : « On demande, a-t-il dit, une femme en mariage pour l'une des quatre raisons suivantes : pour ses richesses, sa beauté, sa noble origine ou sa moralité ». Un proverbe arabe dit : « Ta valeur dépend de ce que tu possèdes » (69).

Quand le divorce a lieu avant la consommation du mariage, la femme garde son trousseau, en vue d'une autre union, et a droit à la moitié du sadaq convenu.

b) *Décès de la femme.* — Lorsque la femme meurt la première, son époux hérite du quart ou de la moitié du djihaz selon qu'il y a des enfants ou non.

c) *Décès du mari après la consommation du mariage.* — Dans ce cas le djihaz reste la propriété de la femme.

d) *Décès du fiancé avant la consommation du mariage.* — Si le fiancé décède avant la consommation du mariage, le trousseau continuera à appartenir au père. Quant à la jeune fille, elle n'a droit qu'au sadaq. Car la donation ne devient valable que lorsque le bénéficiaire prend possession de ce qui en fait l'objet, en l'occurrence, la choura. Et seul le transfert de celle-ci à la maison de l'époux constitue une preuve de cession définitive à la femme.

*Le trousseau en cas du décès du père de l'épouse.* — Quand le père de la jeune fille meurt avant le transfert du trousseau (70) les cohéritiers cèdent celui-ci à la jeune fille et le décomptent sur sa part d'héritage. Ils peuvent, le cas échéant, exiger le reversement du supplément qui en résulterait. S'il y a contestation, du fait d'une surestimation possible, on procède à une nouvelle estimation en présence de nouveaux experts.

*Le trousseau et l'opinion publique.* — Tous ces problèmes, ajoutés aux difficultés financières que crée la constitution des trousseaux, font que les gens commencent à réprouver cette coutume. Les grandes familles bourgeoises désirent ardemment voir diminuer les charges qu'entraînent les mariages et les dépenses fastueuses qui sont faites le plus souvent en dépit du bon sens. En effet, leurs ressources ne sont pas régulières et moins encore inépuisables, puisque la plupart d'entre elles se sont enrichies par voie d'héritage ou d'une façon accidentelle à la suite d'une heureuse affaire. Leurs richesses diminuent chaque jour en raison de leur inaptitude à faire fructifier l'argent. Elles manquent le plus souvent d'expérience et d'initiative. Aussi ne tiennent-elles nullement à multiplier leurs soucis, surtout lorsque leur réputation est suffisamment établie pour les dispenser de « plastronner ».

En ce qui concerne au contraire les classes moyennes (71), celles-ci tiennent à paraître et à éblouir. Aussi n'hésitent-elles point à « jeter l'argent par la fenêtre ».

*Manifestations contre le trousseau.* — Des notables de Rabat ont sollicité de S. M. Moulay Youssef — en 1918 — un dahir limitant les frais somptuaires : un texte fut promulgué mais il resta lettre morte (72) et ceux-là mêmes qui

femme. Celle-ci alors achète sa liberté en abandonnant une partie ou la totalité de son trousseau. Par contre, nous avons vu que, lorsque le divorce est voulu par le mari, la femme emporte non seulement son trousseau mais exige aussi le payement du sadaq « kali ».

(69) Peut-on mieux dire l'importance du trousseau aux yeux du futur mari ? N'est-ce point là une des raisons qui retiennent les jeunes Marocains de se marier et ceux-ci ne préféreraient-ils pas avoir pour femmes, non point des poupées de plaisir ou qui représentent de belles dots, mais des femmes qui soient vraiment la compagne de leur vie ?

(70) L'auteur ne parle pas du décès du père après la consommation du mariage car il est de plus en plus admis que, dans ce cas, le trousseau appartient en toute propriété à la femme (cf. *supra*).



(71) La classe moyenne est née après le Protectorat. Elle est composée de fonctionnaires, de commerçants d'origine humble qui, grâce à leur patience et à leurs heureuses initiatives, ont fini par acquérir une certaine aisance et par se faire admettre par les bourgeois autrefois si réservés.

(72) Il s'agit de la lettre-dahir dont il a été déjà question. Ce texte ne concerne que les trousseaux et est encore en vigueur à Rabat.

Dans « Majallat el maghaib », IVe année (décembre 1935-janvier 1936) on trouvera aussi le texte d'une pétition, datée du 14 Joumada II, 1345 H., et présentée par les notables et les Oulemas de Fès contre l'exagération des dépenses somptuaires faites à l'occasion des trousseaux. Les pétitionnaires l'avaient fait suivre d'un acte pris devant adoul et aux termes duquel ils s'engageaient à suivre les prescriptions qu'ils présentèrent dans leur pétition.

Malheureusement leur geste n'eut aucune suite pratique et eux-mêmes durent violer leur engagement. Sans doute rencontrèrent-ils une forte opposition dans la société féminine et durent-ils plier une fois de plus devant les désirs de leurs femmes.

l'avaient sollicité furent les plus acharnés à le tourner ; les gens n'ont pas encore suffisamment de force de caractère et de courage moral pour lutter ouvertement contre un état de choses qu'ils déplorent cependant.

### Le Sadaq

*Rapport entre le Sadaq et la Choura.* — La valeur du trousseau est rarement en corrélation avec le montant du Sadaq. Dans la haute bourgeoisie, comme dans les autres classes de la société, le Sadaq constitue à peine 20 ou 30 % du prix de revient de la Choura. Ainsi le *mahr* n'excède jamais 10.000 francs tandis que les trousseaux peuvent facilement valoir 40 ou 50.000 francs, sans compter les cas relativement nombreux où ce chiffre est largement dépassé. Cet état de choses ne date que d'une cinquantaine d'années. Auparavant, et depuis environ 300 ans, cette proportion n'était que de 50 %. Nous avons vu en effet dans l'Introduction (73) que coutume et jurisprudence s'accordaient pour limiter au double du sadaq la valeur du trousseau auquel pouvait prétendre le mari (74).

Au reste, quel que soit le montant de la choura, l'époux ne peut exiger un supplément après la mort de son beau-père que s'il affirme avoir été lésé. Son silence au moment du transfert du trousseau est considéré comme équivalent à un consentement, même s'il ne s'était tu que par déférence.

*Composition du Sadaq.* — Le sadaq comprend généralement :

1° Le *naqd* (environ les 2/3 du total) payable d'ordinaire une semaine avant le mariage et composé de numéraire et d'une « hedia » (don), sorte de corbeille contenant des bijoux en or ou en argent (75), des robes, des ceintures, des « cherbil », etc.

(73) Cf. *supra*, note 13.

(74) Aujourd'hui encore et surtout à Fès, les parents ne sont point tenus de donner à leur fille le « mitl » (somme égale) du sadaq, sauf en cas d'entente avant le mariage. C'est la raison pour laquelle le mari ne peut jamais prétendre à plus du double. Ce sont les parents qui, spontanément et par vanité, triplent, quadruplent ou quintuplent le sadaq.

(75) Le montant et la composition de cette *hedia* (corbeille) sont



2° Le *kali*, payable par tempéraments spécifiés dans l'acte et dont la durée peut atteindre 20 ans (76). Il appartient aux époux d'en retarder ou d'en avancer l'échéance. Le mari peut s'en acquitter par anticipation. Le kali est en effet considéré comme une dette (77) et, en cas de décès de l'un ou de l'autre des deux conjoints, il est payé en entier, avant tout partage des biens successoraux, à la femme ou à ses héritiers.

Voici un modèle d'acte donnant une idée d'un sadaq payé partie en numéraire, partie en nature :

« Louange à Dieu qui fraye (la voie du bonheur), qui a créé Adam et Eve et leur a inspiré l'idée du mariage. Que ses bénédictions et son salut soient répandus sur notre Seigneur Mohammed, pivot du cercle de la félicité, sur sa famille et ses vertueux compagnons.

« Ensuite, le présent acte de mariage a été conclu entre les sieurs X. et Y., le premier agissant en son nom personnel, le second au nom de sa sœur une telle, la vierge intacte qui vit avec sa mère..... le mariage a été contracté moyennant une dot bénie composée d'un « naqd » (partie comptant) de 40 réaux et d'une corbeille formée comme il suit :

1° Hzam kbir kharaj beddheb min el 'amal-el-fassi (haute ceinture rigide brodée d'or et fabriquée à Fès de la meilleure qualité).

2° Hzam makhzani bel warda (ceinture genre « makhzen » avec « rose »).

3° Izar hrir 'amal Fas rfi' (voile de soie fassie de qualité supérieure).

précisés dans l'acte de mariage. On y donne souvent le détail des bijoux que l'homme doit fournir et qui sont déterminés lors des pourparlers des fiançailles. Or il arrive qu'entre le jour des fiançailles et celui du mariage s'écoule un temps assez long au cours duquel le prix des bijoux augmente dans des proportions considérables. Le mari est cependant toujours tenu, en dépit de tout changement de conditions, de fournir les bijoux promis.

(76) Cf. *supra*, note 8. On ne peut aller au delà de l'âge qu'atteint généralement un homme. Il ressort de l'étude d'un certain nombre d'actes homologués à Salé et datant de 1915 que le délai accordé au mari pour le paiement du « kali » était alors calculé d'après le montant de ce dernier à raison d'une année pour un rial.

(77) Cf. *supra*, note 8 et le rapprochement entre le kali et le douaire médiéval.

4° Eabroq khâraj beddheb (fichu de tête, lamé d'or).

5° Sebnia semma (fichu entièrement lamé d'argent).

6° Cherbia hamra min nisf-Rtal (écharpe de soie crêpée, lamée d'or).

7° Deux Sebnias 'amal-el-Qlob (deux fichus du genre dit « el qlob »).

8° Deux hmala (cordelettes pour relever les manches : l'une grande bel-fnârât de qualité supérieure avec pompons, l'autre moins « riche »).

9° Deux caftans : l'un en mwabbar rfi' (velours de qualité supérieure), l'autre mdahheb (rehaussé d'or).

10° Deux mechchaïa matrouzat bes-sqelli (2 paires de chaussures fassies brodées de fil d'argent).

11° Mansouria hrir 'amal-Fas (« surtout » en soie de Fès).

12° Kenbouch hrir (voile de gaze blanc avec rayures rouges).

13° Tawâbiɛ-el-hadia (objets complétant ordinairement une corbeille de cette importance : mesures de blé, de beurre, moutons, henné, roses séchées, clous de girofle, parfums etc...) [78].

« *Naqd* et *Hedia* » doivent être offerts par le fiancé avant la consommation du mariage.

Quant au « *kali* », dont le montant est de 20 réaux, il doit être versé à l'épouse par acomptes égaux, consécutifs et échelonnés sur une période de vingt ans à courir de la date du présent acte.

« Le frère sus-nommé a donné en mariage sa sœur au fiancé ci-dessus dénommé qui a accepté intégralement ce contrat et s'y est obligé personnellement.

Dont acte établi au mois de cha'aban 1330.....

.......................................................

Pour compléter ce travail, nous donnons ci-après l'acte d'estimation de la corbeille ci-dessus, car le mari étant décédé avant la consommation du mariage, il a fallu faire procéder

(78) Pour tous ces vêtements de la mariée marocaine cf. Mlle J. Jouin, *Iconographie de la mariée citadine*, in Revue des Etudes Islamiques, 1931, et aussi Dozy, *Dictionnaire des vêtements*, Amsterdam, 1845.



à l'évaluation de tous les obj[illegible]ntionnés dans le contrat pour en soustraire le montant [illegible]tage laissé par le défunt et le verser à son épouse.

« Louange à Dieu.

Les témoins du présent, commerçants honorablement connus des notaires rédacteurs, compétents en matière d'estimation des objets qu'on offre ordinairement en « hedia » lors des mariages et à la capacité desquels on a souvent recours à Salé — la bien gardée — pour ce genre d'expertise, se sont transportés, en vertu de l'autorisation du délégué du cadi — puisse Dieu l'assister — et sur réquisition des intéressés, sur les lieux pour procéder à l'évaluation des objets composant la « hedia » que feu le jeune homme, un tel (que Dieu lui fasse miséricorde) — nommé dans l'acte de mariage ci-dessus, devait remettre à son épouse, la vierge une telle, nommée en même temps que lui dans le dit acte.

Ces témoins ont examiné attentivement tous les objets détaillés dans le contrat et les ont estimés comme suit (en réaux) :

| | | |
|---|---|---|
| 1° Hzam kbir (haute et rigide ceinture rehaussée d'or et fabriquée à Fès) .................... | 70 r. | » |
| 2° Hrzam makhzani (ceinture du genre dit « Makhzen » avec roses) .................... | 38 r. | » |
| 3° ɛabroq (fichu de tête lamé d'or) .......... | 18 r. | » |
| 4° Cherbia hamra (écharpe de soie crêpée, lamée d'or) .................... | 20 r. | » |
| 5° Deux hmala (cordelettes pour relever les manches) .................... | 18 r. | » |
| 6° Qaftan mwabar (qaftan de velours) ........ | 18 r. | 15 |
| 7° Qaftan mdehab (qaftan rehaussé d'or) .... | 15 r. | » |
| 8° Mansouria (« surtout » en soie de Fès) ..... | 6 r. | » |
| 9° Izar (voile de soie fassie de qualité supérieure) .................... | 19 r. | » |
| 10° Sebnia semma (fichu entièrement lamé d'argent) .................... | 5 r. | » |
| 11° Deux sebnia 'amal-el-qlob (2 fichus du genre « elqlob ») .................... | 20 r. | » |

| | |
|---|---|
| 12° Deux mechchaïa (2 paires de chaussures brodées de fils d'argent) ........................ | 10 r. » |
| 13° Kenbouch hrir (voile de gaz blanc avec rayures rouges) .................................. | 1 r. 10 |
| 14° Tawabiɛ a) blé 'abrat ..................... | 15 r. » |
| b) beurre 10 rtal ................ | 7 r. 15 |
| c) moutons 2 ................... | 10 r. » |
| d) Seft (henné, roses, parfums, etc.) | 2 r. 10 |
| e) mouture et frais du bain ..... | 2 r. 10 |
| Soit au total.............. | 297 r. » |

Le présent compte a été arrêté à la somme de deux cent quatre-vingt-dix-sept réaux (79) et l'estimation à ce qu'il semble aux témoins a été juste et équitable, n'entraînant ni dol ni exagération pour l'une ou l'autre des parties en cause. Telle a été la déclaration dont ils ont pris la responsabilité et témoigné sur la demande qui leur a été faite par l'intéressé le 12 Joumada II 1332.

Ils ont fait l'attestation qui a été reconnue sincère.

« Louange à Dieu.

Le jurisconsulte éminent, délégué du Cadi de Salé et de sa région, X... (puisse Dieu accroître sa considération) a requis acte de ce que l'attestation ci-dessus a été établie en bonne et due forme, le dit magistrat — Dieu le garde — se trouvant dans le parfait état exigé pour l'exercice de sa fonction sus-relatée.

Fait à la date ci-dessus.

Les notaires - rédacteurs un tel et un tel..... »

*Autres obligations du fiancé.* — Le fiancé a, en dehors du sadaq, de nouvelles charges. Durant toute la durée des fiançailles, ses parents ne doivent laisser passer aucune des principales fêtes religieuses sans faire parvenir à leur future belle-fille, par l'intermédiaire d'une négresse ou d'une bonne, tantôt un vêtement, tantôt un bijou. A leur tour les parents de la jeune fille n'oublient jamais d'envoyer à leur futur

(79) C'est-à-dire environ 1.985 francs d'avant-guerre et 10.395 actuels.



gendre des gâteaux aussi bien présentés que variés, prémices des qualités culinaires de l'épouse, pour lui rendre celle-ci plus désirable. Mais si ces échanges « de bons procédés » ne sont plus pratiqués que par quelques familles patriciennes, il est par contre du devoir de tout mari de fournir une partie du mobilier de la chambre nuptiale. Les bourgeois offrent :

| | |
|---|---|
| 1° Deux lits (nouamas) et des estrades (twabal) pour les sofas, le tout d'une valeur approximative de ........................................ | 1.500 fr. |
| 2° Deux armoires (maryouyat) .............. | 1.000 fr. |
| 3° Tapis (zarbia) et tenture (haïti) .......... | 2.000 fr. |
| 4° Ustensiles de cuisine ; service à thé avec verres en cristal (bellar) et samovar (babor) ; bassine et aiguière (tas wa yaddo) ; brûle-parfum (mbekhra) et aspersoir (mrachcha), soit environ ........... | 5.000 fr. |
| Au total........... | 9.500 fr. |

*Honoraires du Cadi et des Adouls.* — En plus de ces objets le mari doit acquitter les honoraires du cadi et des adouls qui s'élèvent ordinairement à une centaine de francs (80).

Les gens aisés offrent généreusement et de plein gré une somme supérieure pour faire partager leur joie.

*La Négresse.* — Autrefois les familles riches exigeaient de leur gendre l'achat d'une négresse. Aujourd'hui, une pareille exigence constituerait un cas d'annulation du contrat (81).

*Emploi du Sadaq.* — Nous avons déjà dit dans l'Introduction que la dot appartient à la femme en toute propriété. Elle peut en disposer comme bon lui semble pourvu qu'elle soit jugée saine d'esprit. Elle a la faculté de l'employer, par exemple, pour acquérir une maison, des bijoux, des bestiaux,

(80) A comparer avec les frais d'acte donnés dans l'exemple de trousseau en 1910-11, p. 128, et qui s'élevaient à 4 flous, c'est-à-dire 4/6e de centime français d'avant-guerre, à peu près 5 centimes actuels.

(81) Conséquence de la suppression de l'esclavage ; il peut être stipulé cependant au contrat que la femme aura une domestique et qu'elle ne sera pas astreinte aux travaux pénibles du ménage ; on peut même indiquer qu'elle pourra ne pas nourrir ses enfants, qui auront une nourrice.

ou même d'en offrir une partie à son père. Mais nous ne connaissons pas de cas où l'épouse s'est contentée d'un sadaq de principe pour ne point avoir à fournir de trousseau.

*Trousseaux des Pupilles.* — Il arrive que les tuteurs — en vertu d'une autorisation formelle du cadi — vendent les biens de leurs pupilles pour leur constituer un « djihaz » digne d'elles. Quelques-uns en profitent pour commettre des abus et les nombreuses précautions dont ils s'entourent généralement pour consommer leur forfait, les garantissent contre toute sanction.

Les cadis ont bien un droit légal de regard sur les gestions des tuteurs [82], mais pratiquement ce contrôle est inefficace et souvent même impossible à exercer à cause d'un manque d'organisation dû à la carence des anciens sultans et des magistrats. Un contrôleur de ce genre doit être non seulement déchargé de tout autre travail mais avoir aussi des collaborateurs. Or les cadis d'aujourd'hui, qui n'ont même pas le temps de remplir convenablement leur rôle de juge, ne peuvent assurer un tel contrôle. Le désordre, pour ne pas dire l'anarchie, des différents services de leurs tribunaux les mettent dans l'impossibilité de faire face aux multiples obligations de leur fonction.

Les Hautes autorités se sont inquiétées depuis environ deux ans du sort des pupilles et de la gestion de leurs biens. Un dahir a même été pris en leur faveur ; mais ce texte ne doit être cependant considéré que comme un prélude, un premier pas dans la voie de l'amélioration. Il reste encore beaucoup à faire pour protéger efficacement les droits des pupilles, des absents et des bénéficiaires des biens haboussés [83]. Il serait désirable d'adjoindre à chaque cadi une sorte de suppléant qui contrôlerait les gestions des tuteurs. Il serait aidé dans sa tâche par des collaborateurs, adouls ou experts, et fournirait au juge un compte rendu mensuel de son activité. Il le consulterait et le mettrait au courant de toutes les malversations et les irrégularités qu'il constaterait et qui pourraient avoir pour origine la mauvaise foi ou l'incompétence. Il appartiendrait alors au cadi de saisir les Hautes autorités et de faire prendre les mesures nécessaires.

(82) Cf. Bousquet et Demeerseman, *art. cit.*

(83) Le vizirat des habous contrôle le nadir. L'auteur fait allusion aux habous constitués au profit des enfants mâles à l'exclusion des filles et qui sortent de la compétence du cadi.



*Conséquences des charges du Djihaz et du Sadaq.* — Les lourdes charges du trousseau et de la dot, ainsi que les nombreux frais qu'entraîne tout mariage sont, nous n'en doutons pas, une des principales causes de la diminution des unions *légitimes*. Une personne digne de foi et bien au courant des questions sociales nous a appris qu'il existait à Salé un bon nombre de jeunes filles, toutes belles, d'excellente origine et de très bonnes mœurs qui n'ont pas pu se marier parce qu'elles ne possédaient pas les moyens de se constituer un trousseau.

Beaucoup de ces jeunes filles risquent de finir leur vie dans le célibat, tant les jeunes gens se détournent des pauvres.

Cette même personne nous disait encore qu'elle connaissait un jeune homme, menuisier, qui, étant fiancé depuis 8 ans, n'a pas encore pu se marier car malgré toute sa bonne volonté il n'a pu économiser de quoi faire face à tous les frais du mariage.

Nous ignorons si les lourdes charges sont une des causes de l'augmentation des mariages entre cousins ou des mariages mixtes. Mais nous pensons que tant que les Marocains resteront illettrés et ignorants, leurs dépenses excessives ne cesseront de s'accroître au point de les acheminer vers la ruine.

L'enseignement, tel qu'il est dispensé de nos jours, ne constitue pas, à notre avis, un remède efficace contre ce mal ; l'éducation *morale* des enfants y est négligée et l'on ne cherche pas suffisamment à développer leur esprit critique pour en faire des hommes prévoyants, capables, entre autres, de régler leurs dépenses et par conséquent de limiter les frais qu'engendre tout mariage. Il semble qu'actuellement le but de l'école soit d'encourager la recherche de la fonction publique subalterne ou des petits métiers ; ceci n'exige ni une profonde réflexion ni des connaissances importantes ; cependant l'une et l'autre seraient nécessaires pour ouvrir

l'esprit de l'étudiant et le pousser, bon gré mal gré, vers le progrès et vers l'amélioration de sa situation matérielle par des moyens appropriés.

Le Maroc a et aura certes encore besoin de fonctionnaires et d'artisans et le gouvernement a raison d'orienter les jeunes gens vers ces professions. Mais il lui faudrait également faciliter et encourager la poursuite de l'enseignement supérieur seul susceptible de fournir au pays des hommes à la fois compétents et cultivés, capables d'avoir une influence salutaire sur le peuple ([84]).

Nul ne peut nier que des efforts ont été faits dans ce sens ; des bourses par exemple ont été accordées. Mais toutes ces mesures sont encore insuffisantes en comparaison de ce qui reste à faire pour élever le Maroc au rang des autres pays musulmans tels que l'Egypte, la Syrie ou l'Iran. Jadis la situation du Maroc était très enviable par rapport aux royaumes de la péninsule arabique. Aujourd'hui nous constatons avec beaucoup de regret que nous piétinons sur place alors que ces pays ne cessent de progresser.

*Evolution de la coutume du trousseau.* — Il ressort de tout ce que nous avons dit au sujet du sadaq et du trousseau que si les dépenses qui s'y rapportent paraissent de nos jours moins élevées que par le passé c'est uniquement parce que les ressources sont moins abondantes. La réduction des frais est due plus à la diminution des recettes qu'à un retour au bon sens ([85]).

*Veufs et trousseaux.* — Les veufs, quand ils ne sont pas trop vieux ou chargés d'une nombreuse famille, sont assez recherchés par les familles qui ont plusieurs filles à marier.

(84) Qu'il nous soit ici permis de penser que c'est beaucoup plus à l'école primaire que se fera la formation sociale du jeune Marocain, que c'est là surtout qu'on lui apprendra, comme le désire notre informateur, à être pratique et prévoyant, à savoir compter et établir un budget de famille. Au surplus, nous sommes persuadés que l'enseignement supérieur, plus que l'enseignement primaire et professionnel, conduit au mandarinat dans ce pays. Sur ce point d'ailleurs nous nous contentons de renvoyer le lecteur au récent ouvrage de M. Paye : *L'Education de la Jeunesse*, Rabat, 1940.

(85) Il s'agit, certes, d'un passé récent ; l'auteur ne considère aussi que les vieilles et riches familles qui ont sans doute été atteintes par le renouveau économique du Protectorat.



Mais ces sortes d'union ne réduisent que dans une faible mesure les frais occasionnés par la constitution des trousseaux.

*Diminution des frais et multiplication des unions.* — Nous ne doutons point que la diminution des frais augmentera le nombre des mariages. Les charges sont en effet les seules difficultés sérieuses qui, à notre avis, obligent certains jeunes gens à prolonger leur célibat ([86]). Aucun, à ce qu'il nous semble, ne le fait volontairement et par méconnaissance des avantages de la vie conjugale et du foyer familial.

*Comment arriver à cette diminution des frais.* — Nous connaissons l'échec de la tentative du Khalife Omar. Les maigres résultats obtenus par voie de dahir nous montrent clairement que le texte promulgué par Sa Majesté Moulay Youssef a été pris à une époque où la majeure partie de la population ne pouvait en saisir ni la portée ni les bienfaits. Aujourd'hui nous sommes persuadés que la mentalité du peuple n'a pas beaucoup évolué et que, par conséquent, notre époque n'est guère plus propice que la précédente à la réussite d'une semblable tentative. Toute mesure générale prise par voie de dahir risquerait, en raison même de son caractère obligatoire, de provoquer une réaction contraire au but poursuivi. La coutume de la « Choura » est tellement ancrée dans les mœurs marocaines qu'il serait vain et même dangereux de vouloir obliger les gens à l'abandonner du jour au lendemain. Le meilleur moyen serait, au contraire, d'agir progressivement et sans heurt.

Il faudrait avant tout essayer de limiter les dépenses faites pour le compte des pupilles ([87]). S. M. le Sultan a un droit de regard sur la gestion des tuteurs. Il peut interdire tout ce qui risque d'amener la dilapidation des deniers des incapables et peut par conséquent interdire les dépenses inconsidérées faites à l'occasion de leur mariage. Une telle mesure ne peut être considérée comme contraire au libéralisme

(86) Cette prolongation du célibat est peut-être aussi due aux exigences de la vie moderne qui forcent les jeunes gens à travailler plus longtemps avant de pouvoir se servir de leurs connaissances.

(87) Ne serait-ce pas alors diminuer la valeur « matrimoniale » des pupilles ?

exprimé dans le Coran au sujet des Sadaq, car il appartient au Sultan, « Imam de la communauté musulmane », d'opter pour le moindre mal et de défendre tout ce qui nuit aux pupilles et aux incapables.

Cette limitation ne viserait que les citadins ; dans les campagnes, les charges des trousseaux et sadaq sont relativement légères. Les pupilles seraient divisées en trois classes et l'on ne prendrait des décisions qu'après consultation d'une commission formée :

1° De savants compétents, assez sages pour tenir compte de toutes les circonstances et pour interpréter judicieusement les termes de la Loi.

2° De commerçants habiles et honnêtes ayant des rapports avec toutes les classes sociales et bien au courant des us et coutumes.

3° De jeunes gens instruits possédant des notions solides sur les règles sociales et capables d'appliquer ces dernières sans trop de heurt.

Cette commission déterminerait le rang des intéressés et les dépenses qu'il y aurait lieu de faire sans préjudice moral ni matériel pour les pupilles intéressées.

Après la limitation de ces frais pour les pupilles, il conviendrait d'agir de même à l'égard des fonctionnaires. S. M. le Sultan a moralement le droit et le devoir de s'intéresser à ses serviteurs, de connaître leur train de vie et de les conseiller pour leur faire éviter, le cas échéant, des dépenses inconsidérées et, par conséquent, susceptibles de créer des perturbations dans leurs fonctions ou de diminuer le prestige de celles-ci par des négligences dans leur extérieur.

La plupart des fonctionnaires, quand ils ont à payer des sadaq ou à constituer des trousseaux, s'adressent à des commerçants qui leur vendent à crédit moyennant une majoration qui atteint parfois 25 % des prix ordinaires. Ils payent par tempérament et bien souvent leurs payements s'échelonnent sur des périodes de trois ou quatre ans et au prix de graves répercussions sur leur budget de famille.

Cette limitation de frais serait, à notre avis, acceptée avec reconnaissance. Elle serait même considérée comme une bénédiction par les fonctionnaires qui ne font ces dépenses que contraints par une coutume inexorable. Lorsque cette contrainte aura été écartée par une mesure légale, ils n'éprouveront plus aucune honte à abandonner une coutume puisqu'ils le feront pour se soumettre à la loi.



Il ne serait pas nécessaire d'avoir recours à la création d'une commission pour limiter les dépenses fastueuses des fonctionnaires. Le traitement de ces derniers servirait de base à cette réglementation. Aucun trousseau par exemple ne devrait valoir plus de 25 % du traitement annuel du père, 25 % à ajouter au montant du sadaq versé par le mari. Quant au sadaq il ne devrait pas dépasser le dixième des revenus du fonctionnaire désireux de se marier. Ce serait là un sadaq raisonnable qui ne nuirait à aucun des deux époux.

Toutes ces réformes gagneraient à être complétées par une *limitation de la durée des fêtes et des frais* engendrés par ces dernières (88). Il arrive en effet, bien souvent, que des femmes (89) séjournent pendant plus d'un mois chez les nouveaux mariés et que ces derniers dépensent plus de 20.000 francs pour leur entretien. Il s'agit là évidemment des classes riches. Mais que de gens s'endettent et que de fonctionnaires s'engagent pour des sommes importantes pour faire croire qu'ils jouissent encore d'une prospérité depuis longtemps disparue !

Pour rendre toutes ces mesures efficaces, il conviendrait d'en contrôler de très près l'exécution et de prévoir toute une série de sanctions applicables aux contrevenants.

Une propagande opportune et intensifiée par la voie de la presse ou de la radio, ou même par des conférences publiques, permettrait de toucher les autres classes de la société et de venir à bout de ces coutumes désuètes et ruineuses, nées de l'ignorance des gens et de leur imprévoyance.

La solution que nous préconisons, nous semble salutaire. Mais nous ne prétendons pas qu'elle soit seule bonne, infailliblement. Au contraire, nous sommes tout disposé à accepter

(88) On a vu bien souvent des contrôleurs civils interdire des moussems ou des fantasias pour éviter à leurs administrés des dépenses futiles. Ces mesures, prises lors des années de mauvaises récoltes, ont toujours été bien comprises des indigènes.

(89) Parentes plus ou moins éloignées.

les suggestions et les critiques et à les discuter. L'intérêt général est ce qui nous importe le plus.

*L'instruction des jeunes filles et les trousseaux.* — Il est hors de doute que l'instruction des jeunes filles sera d'un grand secours dans la lutte à entreprendre contre ces coutumes. On semble en effet oublier que le but initial du djihaz était d'alléger les charges de l'époux. Seule l'école permettra de revenir à une saine appréciation des choses ; le jour où la jeune fille aura compris que la rivalité des gens dans la constitution des trousseaux et autres charges matrimoniales est à la base du renchérissement des sadaq et de la diminution du nombre des unions légitimes, un grand pas sera fait dans la voie du progrès recherché (90).

Mais une telle entreprise ne portera ses premiers fruits que dans plusieurs générations, et l'exemple des jeunes hommes Marocains est là pour nous le prouver. Il y a, en effet, plus de trente ans que l'école moderne est ouverte à ces derniers et il ne nous est pas encore possible de mettre la main sur le jeune homme tant attendu de tous, c'est-à-dire sur le jeune homme possédant une grande valeur intellectuelle et morale. Et cependant nos garçons sont préparés depuis longtemps à la vie scolaire, ils sont par conséquent plus à même de comprendre le progrès que leurs sœurs.

Par ailleurs, c'est tout le milieu social marocain qui a besoin d'être amélioré et une telle amélioration ne pourra

(90) Il semble même que c'est là surtout que doit être cherché le remède. Les trousseaux et sadaq appartiennent en effet aux femmes Ce sont elles qui sont responsables de ces exagérations qui rehaussen leur gloire et flattent leur vanité. Par ailleurs, sadaq et trousseau: sont pour elles une assurance et un frein d'autant plus grand contr la répudiation qu'ils sont plus élevés. La femme qui a apporté u riche trousseau et pour laquelle un important sadaq a été payé n'es pas seulement très considérée ; elle jouit aussi d'une plus grand liberté au sein de sa nouvelle famille et vis-à-vis de son mari. A reste on ne dira jamais assez l'influence profonde que les femme marocaines ont sur leurs maris, et il est hors de doute que si, malgr les pétitions et les vœux déjà émis, sadaq et trousseaux restent excessif c'est parce que les Marocains ont d'abord craint les reproches, les oppo sitions ou les récriminations de leurs femmes. L'auteur le laisse bie entendre, encore qu'il refuse systématiquement, au cours de cette étud d'examiner ce problème de l'éducation des femmes marocaines. Il écri en homme et comme s'il n'existait ni oppositions, ni pensée, ni opinio ni désirs féminins.



être obtenue dans un proche avenir. Car le Maroc se traîne sur les genoux et ne nous semble guère se servir de ses jambes pour progresser.

Pour terminer, disons que nous ne souhaitons point pour nos filles l'instruction telle qu'elle est dispensée aux jeunes filles européennes. Mais une instruction et une éducation qui tiendraient compte de notre religion, de nos qualités morales et de nos traditions.

Nous ne doutons pas que les jeunes gens cultivés donneront alors la préférence à la jeune fille instruite plutôt qu'à la jeune fille qui ne possède que sa fortune ou sa beauté. Car ils trouveront auprès de la première plus d'agrément et auront en elle une compagne dévouée, seule capable de les aider dans cette vie pleine de soucis et de préoccupations.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Achevé le 10 Rajab 1358 (17 Août 1939).

ABOU BEKER TAHIR ZNIBER Es-Slaoui.

# Les deux Sectes Kharédjites de Djerba

---

M. R. Stablo, ancien contrôleur civil à Djerba, vient de publier, sous le titre *Les Djerbiens* (Editions S.A.P.I., Tunis, 1941), une monographie qui mérite de retenir l'attention. On trouvera ici quelques réflexions que nous en a suggérées la lecture, jointes à des observations que nous avons faites nous-mêmes au cours d'un très court séjour dans cette île.

A vrai dire, tout n'est pas à louer dans l'opuscule que nous venons de citer et, si nous avions à en faire un compte rendu, nous ne manquerions pas de formuler certaines critiques, mais notre but ici est autre, et avant tout positif.

Nous essayerons surtout de dégager en quoi la situation des Kharédjites de Djerba diffère de celle de nos Mozabites, qui forment, avec eux et avec les Kharédjites du Djebel Nefousa, le groupe occidental de cette antique, mais si restreinte, communauté hérétique.

Et pour commencer, signalons la découverte que M. Stablo nous a révélée, sans peut-être y attacher lui-même assez d'importance. Il est peut-être le premier (1) à avoir montré qu'*il y a non pas une, mais bien deux sectes kharédjites à Djerba.*

Sur les 47.200 habitants de Djerba, 51 % seulement sont hérétiques, et cela constitue déjà une grande différence avec le Mzab, où les non kharédjites ne forment qu'une petite minorité. Notez de plus (comme nous l'a montré R. Brunschwig, *Rev. Tun.*, 1931, p. 284) que le processus de mâlékisation n'a débuté qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, et que, vers 1930, on estimait le pourcentage des mâlékites à seulement 40 %, au lieu de 49 %, aujourd'hui.

D'autre part, ces 24.000 kharédjites se divisent en deux sectes, d'ailleurs pratiquement confondues à beaucoup de points de vue :

---

(1) Nous avons consulté sur ce point le Maître W. Marçais ; il nous a dit connaître l'existence des *deux* sectes kharédjites à Djerba, mais il croit que jusqu'ici personne n'avait relevé le fait, voir cependant ce que nous disons ci-dessous de de Motylinski.



*a*) La secte « abadhite » avec seulement 1.650 fidèles, selon Stablo ;

*b*) La secte « wahabite », avec plus de 22.000 adhérents.

Bien entendu, aucun rapport, sauf la consonance, n'existe entre ces wahabites et les sectateurs de Mohammed Ibn 'Abd el Wahhab qui, actuellement, avec Ibn Sa'oûd, sont maîtres du Hedjâz. Stablo affirme qu'elle doit son nom à 'Abd Allâh b. Wahab er-Rasseb, musulman d'origine persane des Beni Rostem, tandis que les Abadhites suivraient les enseignements du fondateur de l'Abadhisme, 'Abdallâh b. Abadh el Marri et-Tamini, dont le premier nommé fut un disciple dissident. Cette explication est-elle valable ? Je n'en suis pas sûr, et la question me paraît des plus confuses.

Il est vrai que tout le monde connaît le fondateur de la dynastie des Rostemides de Tahert, et celui de l'abadhisme, b. Abadh. Seulement, je ne sais trop qui est ce personnage qui répondrait au nom peu courant de b. Wahab. Dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, nous trouvons seulement un article au nom d''Abd el Wahhâb, b. 'Abd er-Rahmân, b. Rostem, et, d'autre part, A. Bel (*La Religion musulmane en Berbérie*, I, p. 145) nous dit que le nom de Wahbites (et non wahhabites ou wahabites) dérive du nom 'Abd-el-Wahb que portait le chef des kharédjites à « la première bataille qu'ils livrèrent à Nah'rawân ».

Voilà donc une autre étymologie plus satisfaisante.

Mais, si cette question est résolue, voici maintenant un autre nom de sectes qui apparaît. En effet, de Motylinski (*E. I.*, s. v° Abadhites) nous dit qu'une secte kharédjite nakkarite est encore représentée à Djerba, sans plus, et dans l'autre article, ci-dessus cité, il nous parle de Nokkar, qui prit les armes contre 'Abd-el-Wahhâb. Ce renseignement paraît confirmé par Brunschwig ; il distingue : « les Wahbiya qui passaient au Moyen âge pour plus modérés et admettaient la succession régulière dans la lignée des imâms de Tiaret, et les Nakkâra..., que l'on donnait pour plus fanatiques » (*La Berberie orientale sous les Hafçides*, I, p. 331).

De tout ceci, il semble bien résulter que les ibadhites de Stablo sont les Nokkars de de Motylinski. Seulement, il reste un autre problème : s'il en est ainsi pourquoi nos Mozabites qui, à ma connaissance, sont bien sectateurs de Rostem, se nomment-ils abadhites, alors que le terme de wahabites devrait, en terminologie djerbienne, leur être appliqué, et qu'ils devraient repousser celui d'abadhites, ennemis des descendants de Rostem ? En réalité, tout cela reste incompréhensible : « et Allâh est plus savant ».

En quoi consistent les différences entre les deux sectes ?

A cet égard le silence de Stablo est complet. M. W. Marçais m'a dit ne pas les connaître, et le seul renseignement vague que j'ai pu obtenir est que les abadhites seraient plus rigoristes que

les wahabites. Seulement, ceci ne s'accorderait guère avec ce qu'affirme Stablo en plusieurs endroits (p. 18 et 20), à savoir que la secte abadhite est en voie de disparition par suite de conversions au mâlékisme, bien que ses adhérents soient plus éloignés de cette doctrine que du wahabisme.

Si je n'attache pas une trop grande valeur aux chiffres que donne Stablo [1] de la répartition des ibadhites et des wahabites et si, en somme, il n'a guère fait que poser le problème de l'existence de ces deux sectes sans le résoudre, son opuscule conserve une durable valeur pourtant.

Il en a, entre autres, par les renseignements qu'il nous donne touchant les kharédjites, considérés comme un tout, par rapport à l'élément mâlékite.

Nous ne nous attacherons pas ici à l'étude de leur répartition géographique dans l'île (les mâlékites habitent dans l'est, au centre, et autour d'Houmt Souk dans le nord, les kharédjites forment la très grande majorité de la population des autres régions), mais disons quelques mots des points de vue linguistique, juridique, religieux et économique.

*a*) Au point de vue linguistique, la quasi-totalité des mâlékites est arabophone (98 %), 2 % seulement sont bilingues, tandis que chez les hérétiques 41 % sont encore bilingues et 3 % berbérophones. Djerba est, on le sait, une des rares régions de la Tunisie, où le berbère soit encore répandu.

*b*) Au point de vue juridique, les kharédjites de Djerba sont beaucoup plus déshérités que leurs frères du Mzab ou du Djebel Nefousa. En Algérie, il y a des mahakmas abadhites, tant au Mzab que dans diverses régions du Tell, et les Italiens ont, en Tripolitaine, reconnu également officiellement l'existence de ce rite, en créant des justices abadhites. En Tunisie, ce rite n'est pas officiellement reconnu. Sans doute, lorsqu'il s'agit de nommer un imâm à une mosquée wahabite, le pouvoir central, fermant les yeux, y nomme un fonctionnaire de ce rite, mais il n'y a pas dans la Régence de tribunaux kharédjites. Selon Stablo, il y a dans l'île 25 notaires musulmans dont 8 wahabites et 1 abadhite, « ces derniers s'efforcent visiblement de régler le plus de litiges possible, afin d'éviter que leurs clients ne fassent appel au Cadi ». D'après mes renseignements le notaire se nomme « châhid-'adel », ou simplement « 'adel » ; les hérétiques font leurs études ordinaires à la Grande Mosquée de Tunis, mais il en est qui se rendent au Mzab pour se spécialiser ensuite dans d'étude de leur propre rite.

(1) Ainsi, d'après lui, toute la population kharédjite de Mahboubin serait abadhite, c'est-à-dire le tiers de la population totale (p. 56) de l'endroit. Or, on m'a parlé là-bas de « quelques familles » abadhites seulement.



La coutume d'exhéréder les filles au profit des garçons, grâce au habous, n'est pas inconnue, m'a-t-il été dit ; d'autre part, on m'a affirmé qu'on rencontrerait chez les hérétiques une habitude curieuse, celle qui consiste à marier les garçons extrêmement jeunes, avant même les filles, et ce, avec une femme notablement plus âgée que le futur, en vue de fournir aux parents du garçon une main-d'œuvre non salariée. Les mariages mixtes seraient rares ; parfois une mâlékite épouserait un wahabite.

*c*) Au point de vue religieux, les wahabites proscrivent complètement la musique. Les minarets ont rarement (par exemple à El May) la forme caractéristique qu'ils revêtent au Mzab. Comme leurs coreligionnaires d'Algérie, les wahabites refusent de s'affilier comme le font les mâlékites, aux confréries.

Le point suivant est curieux, les wahabites « n'admettent pas « la décision du cadi de Nabeul et du Diwan sur le commencement et la fin du Ramadhân. Dès lors, ils ne rompent le jeune « le 29e jour que s'ils ont aperçu eux-mêmes le mince croissant « de lune dans le ciel, sinon ils le poursuivent jusqu'au lendemain, alors même que les mâlékites auraient déjà interrompu « le leur. C'est ainsi qu'à Djerba il est de tradition de ne célébrer officiellement l'Aïd es-Seghir que le second jour de la fête « mâlékite pour permettre aux musulmans wahabites d'y prendre « part. » Cette indication, que j'emprunte à Stablo, m'a été confirmée sur place.

*d*) On trouvera chez cet auteur, au point de vue économique, des renseignements, dans l'ensemble, plus systématiques qu'au point de vue religieux.

On sait que l'île de Djerba est fort sèche, ou plus exactement que les pluies y sont d'une extraordinaire irrégularité ; elle connaît parfois quelques bonnes saisons pluvieuses et on y récolte beaucoup d'olives puis, pendant des années, il ne pleut plus, et les récoltes tombent presque à zéro. Lorsqu'on parle de Djerba, comme d'une immense oasis, il ne faut pas oublier que l'eau provient de puits exploités à très grands frais, et que cette « oasis », sauf dans quelques régions, est misérable, si on la compare à Gabès, Tozeur, ou Nefta.

Aussi, comme les Mozabites, les Djerbiens doivent-ils émigrer pour permettre la continuation d'une exploitation déficitaire dans leur pays natal, et comme eux, ils sont principalement épiciers (ou, dans une moindre proportion, marchands de tissus ou de bonneterie). C'est surtout en Tunisie même, qu'on les rencontre, mais 10 % de ces émigrants ont des établissements en Algérie, principalement à Constantine et dans d'autres villes de ce département. Les pêcheurs occupent quelque 1.500 individus dans l'île même.

Mais, — et à cet égard, il y a une grande différence avec nos

Mozabites, — ces émigrants ne sont pas uniquement ou même principalement des hérétiques. Sur les quelque 4.000 émigrés, en effet, Stablo relève en Tunisie 3.399 personnes dont 52 % de mâlékites, et en Algérie 411 personnes, dont 58 % de mâlékites. Or, comme ces derniers ne forment que 49 % des Djerbiens, on voit qu'ils émigrent relativement plus que les wahabites. Dans l'ensemble, ils seraient aussi plus fortunés que les hérétiques. En somme, le kharédjisme est bien moins solide à Djerba qu'au Mzab, où il est l'élément absolument prédominant. On affirme que le wahabite, dans le reste de la Tunisie, cherche à passer inaperçu, qu'il se convertit même parfois à la religion dominante.

En résumé, les kharédjites à Djerba sont dans une situation sensiblement différente de celle qu'ils occupent dans le Mzab : Ils ne forment que la moitié, et pas même la moitié économiquement la plus importante de la population. Ils n'ont pas le monopole de l'émigration. Ils forment au point de vue juridique une minorité non officiellement reconnue par l'autorité tunisienne.

Par contre, ils y sont aujourd'hui encore scindés en deux sectes dont les différences, mal connues, n'ont pas été étudiées jusqu'à nos jours. Puisse la présente note attirer, avant qu'il ne soit trop tard, sur celle de ces deux sectes qui a presque disparu, l'attention d'un auteur compétent et qui pourra traiter à fond de cette question dont l'existence vient, sans doute, de nous être révélée par M. Stablo, ou tout au moins vigoureusement rappelée par lui-même.

G. H. BOUSQUET.

Djerba, octobre 1941.

---



# Note sur la Commune de Sidi-Mérouan

La commune de Sidi-Mérouan (canton de Mila, arrondissement et département de Constantine), est située au-dessus des gorges de l'Oued El-Kebir ou Rhumel et de l'Oued-Endjas, à une altitude moyenne de 300 mètres. Elle comprend le centre de Sidi-Mérouan, du nom d'un marabout local très vénéré, le groupe de fermes de Ferdouah et le douar Chighara ; elle a une superficie totale de 7.663 hectares.

Le centre de colonisation de Sidi-Mérouan fut créé en 1874. L'Amiral de Gueydon, gouverneur général de l'Algérie, le peupla de gréco-corses venus de Cargèse (Corse) sous la direction du Capitaine Stéphanopoli. Ces colons d'origine grecque avaient émigré en Corse à la fin du XVIII$^{e}$ siècle, après avoir été chassés de Sparte par les Turcs. Ils ont apporté à Sidi-Mérouan et conservé leurs mœurs et leurs coutumes, continuant pendant longtemps à parler la langue grecque et le dialecte corse, et à pratiquer la religion catholique du rite grec. Depuis quelques années, le village n'a plus de ministre du rite grec et est desservi par M. le Curé de Mila, du rite latin.

Sidi-Mérouan, qui faisait partie de la commune mixte de Mila, fut érigé en commune de plein exercice par décret du 23 novembre 1880 (*Bull. du Gouv. Gén. de l'Algérie* de 1880, p. 817).

Sidi-Mérouan devait s'appeler « Cargèse Africain » ou « Général Marbœuf », Gouverneur de la Corse, dont les habitants de Cargèse avaient apprécié la bienveillance. On se décida pour l'appellation de « Nouvelle Cargèse » qui n'a pas été conservée.

La population est la suivante d'après le recensement de 1936 (1) :

| Sections | Superficie en hectares | Français | Indigènes | Total |
|---|---|---|---|---|
| Sidi-Mérouan .......... | 2.716 | 152 | 1..77 | 1.329 |
| Ferdouab, fermes...... | 746 | » | 676 | 676 |
| Chigbara, Douars ...... | 4.201 | » | 5.153 | 5.153 |
| Totaux .... | 7.663 | 152 | 7.006 | 7.158 |

(1) Les Maires de Sidi-Mérouan furent : MM. Stéphanopoli, Elie (1880-1896) ; Ragazzacci, Constantin (1896-1900) ; Voglimacci Théodore

*Mouvement de la population totale de 1881 à 1926*

| | Européens | Indigènes | Total |
|---|---|---|---|
| 1881.......... | 437 | 2.094 | 2.531 |
| 1886.......... | 745 | 3.722 | 4.467 |
| 1891.......... | 396 | 3.222 | 3.618 |
| 1896.......... | 295 | 3.681 | 3.976 |
| 1901.......... | 286 | 4.207 | 4.493 |
| 1906.......... | 282 | 5.129 | 5.411 |
| 1911.......... | 318 | 6.608 | 6.926 |
| 1921.......... | 155 | 5.318 | 5.473 |
| 1926.......... | 136 | 5.566 | 5.702 |
| 1931.......... | 150 | 6.858 | 7.008 |
| 1936.......... | 152 | 7.006 | 7.158 |

Le décret du 18 décembre 1940 (*Journal Officiel de l'Algérie* du 20 décembre 1940) a suspendu le Conseil municipal de Sidi-Mérouan jusqu'à la cessation des hostilités et a nommé une Délégation spéciale (2).

Par arrêté du 24 février 1941 de M. le Préfet de Constantine, sur la proposition de la Délégation spéciale, les deux principales rues de Sidi-Mérouan ont reçu les noms du Maréchal Pétain, le glorieux chef de l'Etat Français, et de Xavier Coppolani (3).

Sidi-Mérouan, situé à 14 kilomètres de Mila (à 8 kilomètres par la piste), à 67 kilomètres (par Grarem) et à 69 kilomètres (par Mila) de Constantine, possède une église, une agence postale, une école européenne mixte à une classe et une école de garçons indigènes à deux classes. Il est relié à Constantine, par Grarem, au moyen d'un service quotidien de cars automobiles.

R. BAUDOUIN.

(1900-1908) ; Stéphanopoli, Basile (1re fois) (1908-1912) ; Zannettacci, Alexandre, aîné (1912-1923) ; Zannettacci, Alexandre, jeune (1re fois) (1923-1926) ; Stéphanopoli, Basile (2e fois) (1926-1933) ; Frémigacci, Démitrius (1933-1934) ; Zannettacci, François (1934-1935) et Zannettacci, Alexandre, jeune (2e fois) (1935-1941).

(2) Elle est composée de : MM. Baudouin, Robert, administrateur-adjoint, détaché à Mila, Président ; Voglimacci, Jean, Président ; Lugaro, Dominique ; Bouazza Larbi ben Hocine, propriétaires à Sidi-Mérouan. — Cette Délégation a été installée le 7 janvier 1941.

(3) Sur X. Coppolani (1866-1905), voir R. Randau, *Un Corse d'Algérie chez les hommes bleus*, Alger, 1939. Un compte rendu de ce livre a été fait par M. M. Emerit dans la *Rev. Afr.*, 1939, p. 410-12.

# COMPTES RENDUS

Marcel EMERIT. — *Les Saint-Simoniens en Algérie*, 1 vol., 349 pages. Paris, Les Belles-Lettres, 1941 (Imp. Imbert, Alger).

Toute idée porte en elle une force virtuelle, et Fouillée a tenté de bâtir sur cette constatation une philosophie. Mais cette force ne peut entrer en acte que s'il s'ajoute à l'idée un élément nouveau, la croyance ou la foi, qui lui donne sa vérité provisoire et son efficience. C'est ici qu'apparaît le rôle primordial, essentiel, du sentiment sans lequel nos cogitations restent à l'état de schèmes désincarnés, et les idées-forces à l'état d'idées sans force. On a développé ailleurs (1) cette théorie à laquelle l'exemple des Saint-Simoniens vient apporter une confirmation supplémentaire.

Le comte de Rouvroy de Saint-Simon, qui fut un grand semeur d'idées, mourut dans la pauvreté et l'indifférence publique en 1825. Mais il laissait une fortune prodigieuse : il avait ensemencé les cerveaux de disciples qui cultivèrent sa doctrine, la développèrent singulièrement en sens assez divers, et surtout forgèrent une foi. Par eux, la doctrine allait sortir du domaine de la spéculation philosophique pour entrer dans celui des faits, c'est-à-dire de l'action, qui crée le réel.

Cette « construction de la foi », ce fut avant tout le but poursuivi par le père Enfantin, dans son rôle de nouveau messie. Son couvent de Ménilmontant, le costume imposé à ses adeptes, agrémenté d'inscriptions comme celle que portait Duveyrier (le père de l'explorateur) : « Charles, poète de Dieu », tout cela peut prêter à sourire. Mais on ne fonde pas une religion à coup de formules abstraites ; il importe avant tout de faire entrer les formules dans la pratique de tous les jours, et de les matérialiser pour frapper les cerveaux. On ne comprendrait rien au Saint-Simonisme si l'on perdait de vue ces points essentiels.

Cependant, tout ce décor extérieur manqua son but, en ce sens que la foule ne fut pas convertie, et qu'il conduisit simplement ses auteurs en correctionnelle. Mais les disciples, eux, avaient la foi, et de plus ils étaient d'une étoffe rare. Jeunes pour la plupart, doués d'une intelligence brillante, comptant parmi eux des savants, de nombreux polytechniciens, ingénieurs ou officiers, ils persévèrent la doctrine et renoncèrent aisément aux formes extérieures. Le prestige du Père ne fut pas atteint par la condamnation, ni

(1) *Essai sur le causalisme historique*, in « Revue de synthèse », Paris, 1934.

même éclaboussé par le ridicule : à telles enseignes que le dernier historien de la secte a pu écrire qu'Enfantin fut plus adoré que Jésus-Christ ou Mahomet ; les lettres que lui adressaient ses fidèles, et qui portent la marque « des plus hauts degrés du délire » en donnent la preuve.

Comment ces disciples, hommes d'action, bâtisseurs d'entreprises, constructeurs de navires et de chemins de fer, se répandirent par le monde avec l'ambitieux dessein de le transformer matériellement et moralement ; de réaliser par le percement de l'Isthme de Suez l'union de l'Orient et de l'Occident « capable d'engendrer un monde nouveau, sans préjugés, animé par l'esprit religieux et plié à la méthode scientifique » ; et celle de l'union entre la race blanche et la race noire, c'est toute une histoire qui a tenté de nombreux auteurs parmi lesquels on peut citer Georges Weill, d'Allemagne, S. Charléty, Bouglé, H. Gouhier, tous de la dernière décade, ce qui prouve l'importance prise de nos jours par les études Saint-Simoniennes. Mais il manquait à cette bibliothèque un développement important : celui du rôle joué par les Saint-Simoniens, et par suite de l'influence exercée par les doctrines Saint-Simoniennes dans le développement de l'Algérie. Cette lacune vient d'être comblée. Dans un volume grand in-8, de 349 pages, édité par la Société Les Belles-Lettres et formant le Tome XV des publications de la Faculté des Lettres d'Alger, M. Marcel Emerit nous donne sur « Les Saint-Simoniens en Algérie » une étude vivante et attachante ; elle fait revivre bien des figures oubliées, évoque et rajeunit une quantité d'idées, de discussions économiques, de programmes, de polémiques passionnées, qui marquèrent la vie intellectuelle, aujourd'hui peu connue, de notre « France nouvelle » entre 1840 et 1870.

Ce qui frappe dès l'abord, c'est l'intensité de cette vie intellectuelle, entendons publique. Les journaux de la colonie, qui sont déjà nombreux, sont remplis d'articles de doctrine : l'envahissante, l'exclusive « information » n'a pas encore monopolisé leurs colonnes. Les questions intéressant l'avenir et le développement de l'Algérie, la forme même de son gouvernement et de son administration sont débattues en quelque sorte sur le forum, et, quand les journaux ne suffisent plus, on s'explique à coup de brochures, de lettres ouvertes ou privées : l'empereur lui-même usera de la brochure ou de la lettre pour défendre ses idées. Il faut bien reconnaître que ces régimes dits d'autorité ont laissé à la discussion une liberté très grande : il n'est pas jusqu'aux déportés politiques qui ne fassent entendre leurs voix et leurs protestations. On condamne ouvertement le régime, l'autorité militaire toute puissante, les Bureaux Arabes. Il y aurait sans doute quelque naïveté à croire que derrière la lutte des idées ou plutôt des partis ne se dissimule pas celle des intérêts, bien sûr : mais ce qui frappe, c'est précisément que



ces intérêts sont défendus sur un terrain idéologique, avec des arguments de portée assez générale pour imposer même la perte de certains d'entre eux, le cas échéant. Et les Saint-Simoniens donnaient l'exemple. Gens d'affaires, ils considéraient que « l'affaire » ne valait que pour appliquer et illustrer la doctrine. C'est ainsi qu'après avoir lutté pendant trente ans, — bien avant de Lesseps, — pour le percement de l'Isthme de Suez, ils se sont vus frustrés du fruit de leurs études sans manifester aucune espèce de mécontentement, ravis au contraire de voir se réaliser l'un des plus chers projets du Père, — la fameuse union de l'Orient et de l'Occident. En vérité, il y a bien des enseignements à tirer de cette époque, si proche et déjà si différente de la nôtre !

L'ouvrage de M. Emerit, après avoir rappelé les grandes lignes de la doctrine et de la mystique Saint-Simoniennes, montre quel admirable champ d'expériences l'Algérie devait offrir aux adeptes de la secte. A la vérité, ils eurent quelque mérite à le discerner : l'Algérie de 1838 ne ressemblait en rien à celle d'aujourd'hui. L'insécurité, la fièvre, l'absence de voies de communications en rendaient le séjour horriblement pénible à ceux que n'enflammait pas le désir de récolter « de la graine d'épinards », et les autres graines germaient bien difficilement dans les jardins des colons. L'entreprise était très discutée, et pour y tenter sa chance, il fallait vraiment avoir « la foi ».

Or, le roi Louis-Philippe n'avait pas hésité à nommer Enfantin, — malgré sa condamnation, — membre de la commission scientifique de l'Algérie, ce qui, soit dit en passant, est à la louange du libéralisme de son gouvernement. Il lui permettait ainsi de faire une rentrée honorable dans la société. Enfantin retrouve en Afrique nombre de Saint-Simoniens, quelques-uns même dans les rangs de la commission : le naturaliste Ravergie, de Neveu, Pellissier de Reynaud, le Docteur Guyon, Delamarre, Carrette, le chirurgien Warnier, Bresnier, l'ingénieur Poirel, Fournel un peu plus tard et tant d'autres, sans parler de Jourdan et d'Ismaïl Urbain, ces amis plus que fidèles. Il convertit bientôt Berbrugger, qui estime la doctrine d'Enfantin et de Michel Chevalier « supérieure aux rêves tarabiscotés de Fourier » [2]. Lamoricière est déjà converti, et le Père, qui n'a rien aliéné de son indépendance, ne tarde pas à miser sur lui pour faire pièce à Bugeaud.

M. Emerit, qui a puisé ses informations à des sources dont beaucoup sont inédites, et notamment dans les archives du Gouvernement Général, où M. Esquer a été pour lui un guide incomparable, fait revivre en quelques traits toutes ces figures et beaucoup d'autres. Il a divisé son volume en deux parties : la pensée et l'action. La première est moins un exposé méthodique de la pensée ou de la

(2) P. 93.

doctrine des Saint-Simoniens en tant qu'elle s'applique à l'Afrique, qu'un récit émaillé d'anecdotes dont beaucoup sont d'ailleurs fort significatives. La seconde contient nombre de révélations. Elle dévoile le rôle des Saint-Simoniens dans les grandes entreprises de l'époque, et même dans les événements politiques et administratifs de première importance : la lettre de l'empereur, le sénatus consulte de 1863, la politique du royaume arabe entre autres.

Avec Carette comme préfet de Constantine, Warnier comme préfet d'Oran et Lacroix à Alger, les Saint-Simoniens pouvaient en 1848 nourrir l'illusion qu'ils étaient maîtres de l'Algérie (3). On ne peut pas ne pas être frappé par l'ampleur de leurs vues, et bien des problèmes dont ils ont posé les données et pressenti la solution il y a un siècle attendent encore leur réalisation. A peine débarqué, Enfantin reconnaît qu'« Alger et Le Caire sont les deux portes d'entrée du monde musulman » (4), et projette aussitôt la création d'un Institut oriental franco-arabe qui fera revivre l'Institut d'Egypte et constituera le lien intellectuel permanent des deux mondes, européen et africain. Il voit l'Algérie « étouffée par deux causes principales : l'absence de grandes routes et l'absence de crédit », et pose dès 1844 la nécessité d'une liaison avec le monde noir, à une époque où nous abordions à peine le Sahara septentrional (la prise de Biskra date de 1842). L'idée sera reprise sous le gouvernement du maréchal Randon par Michel Chevalier qui préconise un tracé du transsaharien 25 ans avant Duponchel auquel on fait aujourd'hui la gloire d'un précurseur.... elle aura attendu près d'un siècle et nos désastres pour connaître un commencement de réalisation !

Fournel a reconnu ou découvert la plupart des gîtes minéraux de l'Algérie, son grand ouvrage reste aujourd'hui encore un guide précieux. Le premier, il eut l'idée des forages destinés à porter la richesse dans la désolation saharienne. C'était bien une idée Saint-Simonienne : n'est-ce point Lamoricière qui a écrit : « Nous pacifierons plus facilement l'Algérie avec la sonde qu'avec le sabre » ? Un autre Saint-Simonien, le docteur Perron, orientaliste illustre, fondateur du collège arabe-français d'Alger, voyait dans la civilisation, l'enseignement, le levier fondamental qui devait nous gagner le cœur des musulmans : non pas l'enseignement tel qu'il est pratiqué dans nos lycées, avec l'étude des langues anciennes, dont les Arabes n'ont que faire, mais un enseignement vivant, à base de culture morale fondée sur la réconciliation des religions, avec un caractère scientifique et pratique à la fois, susceptible d'armer les jeunes gens pour les luttes de la vie. Autant d'idées bonnes encore à approfondir et à mettre en œuvre.

Est-ce à dire que tout, dans la doctrine de la secte, était bon à garder, et que son influence échappe à la critique ? Il s'en faut

(3) P. 248.
(4) P. 94.



certainement, mais ces grands remueurs d'idées ont eu le mérite de poser les problèmes essentiels à un moment déterminé de l'évolution algérienne, et de nous donner par là même de précieux repères. Il y aurait intérêt à reprendre ces mêmes problèmes en confrontant l'aspect nouveau qu'ils revêtent après l'écoulement d'un siècle. M. Emerit s'en est abstenu, le travail sortant d'ailleurs du cadre qu'il s'était tracé, et qui est proprement celui de l'historien. Mais il n'est pas défendu de l'esquisser au moins pour un cas particulier, celui de la propriété indigène, au sujet duquel le livre de M. Emerit contient de curieuses révélations sur le rôle joué par Ismaïl Urbain dans l'élaboration de la fameuse lettre de l'Empereur au Maréchal Pélissier sur le « royaume arabe » (5).

Thomas Urbain était né en 1812 à Cayenne, d'un planteur français et d'une négresse esclave. A vingt ans, il fait « don de sa personne » au Père, qui l'accueille dans son Couvent de Ménilmontant, et lui inculque la doctrine à laquelle il devait toute sa vie rester fidèle. Urbain va d'abord en Egypte, où il se fait musulman et prend le nom d'Ismaïl ; puis il revient en Algérie, où on le nomme interprète militaire, à une époque de sa vie où il ne savait pas encore l'arabe. Fort intelligent, doué de qualités d'écrivain, Urbain ne tarde pas à jouer auprès des généraux, du duc d'Aumale en particulier, le rôle de conseiller et d'inspirateur. Nombre de brochures, d'articles de journaux, d'études publiées par la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue de Paris* et d'autres, sortent de sa plume. On le nomme interprète principal au Ministère, puis il revient à Alger en 1860, sous le gouvernement du Maréchal Pélissier, auprès duquel il joue le rôle de conseiller, tout en inspirant mainte polémique dont les questions algériennes et surtout indigènes sont l'occasion. Urbain, qui s'est fait musulman moins par conviction que par amour pour les populations arabo-berbères de l'Afrique du Nord, a consacré sa vie à défendre ce qu'il croyait être leurs véritables intérêts : mais il reste à savoir s'il l'a toujours fait avec un parfait discernement. Il voit trop les questions indigènes à travers les préceptes de la doctrine Saint-Simonienne qui demeure sa religion véritable. De là son erreur en ce qui touche la question capitale de la propriété.

Il résulte bien des documents publiés par M. Emerit qu'Urbain est le véritable inspirateur de cette doctrine néfaste de la terre « arch », qui a tant retardé et handicape encore, après un siècle, la mise en valeur de l'Algérie. Urbain voyait dans cette « propriété de la tribu (le mot 'arch signifie tribu) » le moyen de sauvegarder un patrimoine ancestral menacé par la colonisation, en même temps que d'appliquer les théories très particulières d'Enfantin sur un vague collectivisme agraire, organisé et régenté par une grande société. Ici, la grande société ne pouvait être représentée par la tribu, qui n'a jamais eu d'existence juridique et n'a même plus,

(5) P. 270 et suiv.

depuis son morcellement, d'existence administrative : d'où l'inexprimable confusion dans laquelle le cultivateur indigène va dès ... se débattre, au milieu de l'arbitraire administratif, doublé des abus auxquels les chefs indigènes sont malheureusement enclins.

Le paysan, qu'il soit musulman ou européen, aspire invinciblement à la propriété qui peut seule lui inspirer l'amour de la terre, l'esprit de sacrifice nécessaire aux améliorations, comme il peut seul lui assurer la sécurité du lendemain. Finalement, les indigènes eux-mêmes n'y comprennent plus rien. En vain envoient-ils en 1862 une délégation à l'Empereur ; le discours qu'elle lui tiendra est cependant fort significatif et mérite d'être cité : les délégués déclarent tout net « que les questions de propriété, agitées depuis peu, étaient pour eux et leurs compatriotes un sujet de profond étonnement ; qu'ils ignoraient les principes et les traditions, en pareille matière, des peuples européens et chrétiens ; *mais que la propriété était parfaitement connue, établie, assise parmi eux, même dans les terres arch...* et qu'au fond de leur conscience, *ils protestaient contre ce qu'ils regardaient comme une spoliation et un vol* » (6). Quelle leçon à nos bâtisseurs de systèmes ! Leçon malheureusement perdue. La lettre de l'Empereur au Maréchal Pélissier allait en donner la preuve.

L'auteur établit clairement, par la confrontation des textes, que l'inspirateur de cette lettre fut Urbain, dans son livre « Indigènes et immigrants » (7). On sait quelle tempête elle souleva en Algérie, où l'on ne retint que la fameuse phrase : « L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un *royaume arabe* ». En vain l'Empereur disait-il plus loin que colons et indigènes avaient un droit égal à sa protection. On affecta d'y voir la condamnation, l'arrêt de mort de la colonisation. Des comités de défense se formèrent pour la résistance ; arabophiles et arabophobes se déclarèrent une guerre sans merci. En réalité, la phrase incriminée était une maladresse du rédacteur. Ernest Mercier nous donne à ce sujet la note juste (8) : « Quant à l'établissement d'un royaume arabe, il était plus facile de le promettre que de le faire ; ce grand épouvantail se réduisait, en réalité, à une fleur de rhétorique sans portée réelle ». Le même auteur ajoute que les colons avaient bien raison de protester contre l'abandon des efforts et des sacrifices consentis depuis trente ans pour implanter la colonisation française dans ce pays ; mais que le manifeste de l'Empereur, dégagé des déclamations qui l'enveloppaient, contenait une idée juste : la nécessité de conférer aux Indigènes un droit certain de propriété sur leurs terres.

Cette idée juste ne reçut, dans le sénatus-consulte de 1863, qu'une consécration incomplète. « Les *tribus* d'Algérie, dit l'art. 1er, sont déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit ». Le mot tribu avait pris la place du mot : les indigènes. L'équivoque subsistait. Elle a pesé sur toute la suite des événements, et pèse encore en l'an de grâce 1942, où l'on peut voir le *Journal Officiel de l'Algérie* distiller au compte-gouttes une propriété qui devrait être établie depuis longtemps sur des bases méthodiques et des travaux d'ensemble.

(6) P. 264.

(7) P. 270 et suiv.

(8) *Histoire de Constantine*, p. 606.



La dernière partie du livre nous donne la curieuse histoire de quelques entreprises Saint-Simoniennes, notamment de la « Société générale algérienne », la grande idée d'Enfantin, concessionnaire de 100.000 hectares de terres payables à raison d'un franc par hectare et par an pendant 50 années. A la suite de divers avatars, la Société Générale est devenue la Compagnie Algérienne, une simple banque, héritière de ce magnifique domaine. L'entreprise de colonisation dont il devait être le moyen a échoué, si tant est qu'elle ait été sérieusement entreprise : les faits ont démenti les assertions Saint-Simoniennes et la confiance placée par eux dans la vertu colonisatrice des grandes sociétés (9). Mais il serait injuste d'oublier que la concession n'était pas gratuite, qu'elle obligeait ses bénéficiaires à mettre à la disposition de l'Etat une somme de 100 millions qui fut effectivement versée et permit d'activer les travaux des ports, de construire les phares, d'établir les routes d'Oran à Alger et d'Alger à Constantine, d'exécuter les travaux du Chelif et beaucoup d'autres ouvrages. A telles enseignes que l'auteur peut écrire : « Si la colonisation privée a pris un essor rapide après 1871, c'est en grande partie à cause de l'exécution du plan d'outillage de la fin du second Empire » (10).

L'auteur se défend, dans sa conclusion, de vouloir faire le « bilan du saint-simonisme dans le domaine africain ». Aussi bien la chose est-elle irréalisable, dans l'impossibilité où l'on se trouve d'affirmer que telle réalisation est Saint-Simonienne, telle autre ne l'est pas. On ne peut même pas dire que la lettre de l'Empereur, ou le sénatus-consulte de 1865, furent l'œuvre des Saint-Simoniens : car si Urbain a inspiré la lettre, Warnier et d'autres l'ont ardemment combattue. La doctrine était encore féconde en ceci, qu'elle laissait à chacun, dans les applications particulières, une assez grande liberté. En réalité, les Saint-Simoniens ont jeté un torrent d'idées dans la circulation, et chacun a pu en faire son profit, à commencer par l'administration et les hommes au pouvoir. On ne peut que souscrire à cet égard aux conclusions de M. Emerit : « Ce qui se dégage de leur histoire, c'est moins l'intérêt pratique d'une série d'expériences

(9) V. à ce sujet PASSERON, *Les grandes sociétés de colonisation en Afrique du Nord*.

(10) P. 310.

économiques, qu'une grande leçon de probité et d'énergie ». C'est aussi l'enseignement inappréciable de la valeur intrinsèque des idées, et de leur efficience lorsqu'elles sont mises en pratique avec foi. Quelle serait la fortune de la France, si, dans la période de reconstruction où elle entre, elle pouvait engager à son service une semblable équipe ?

GUSTAVE MERCIER.

---

Ch. André JULIEN. — *Histoire de l'Afrique*, Coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 1941, in-8, 125 pp.

Si, comme le prétend à bon droit l'Evangile, il est difficile de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille, il ne devait pas l'être beaucoup moins de faire entrer l'histoire de l'Afrique dans un volume de la collection « Que sais-je ? ». C'est pourtant ce que vient de faire avec un réel talent M. Ch. André Julien. L'auteur a su éviter le double obstacle que rencontrent généralement ces trop rapides synthèses : la confusion et le vide. Son petit livre n'est point une liste inorganisée de faits et de dates que leur abondance même fait illisible. Il n'est pas non plus une dissertation extérieure aux événements et à la chronologie. En bref il est excellent pourvu qu'on n'y cherche point ce qui n'a point de raison d'y être. La documentation m'en a paru solide et à jour, pour autant que j'en ai pu juger par les chapitres pour lesquels j'avais moi-même quelque information.

Le premier présente *le pays et les hommes*, pp. 5-25. Les suivants *l'Egypte des Pharaons et des Lagides*, pp. 26-40, *Carthage et Rome*, pp. 41-58, *les Arabes en Afrique, les royaumes noirs*, pp. 59-80, *la pénétration européenne en Afrique (1415-1877)*, pp. 81-102, *le partage de l'Afrique*, pp. 102-125. Les divisions de chacun d'eux sont précises et rendent l'ouvrage d'une consultation facile. Le profane y trouvera une utile instruction, le spécialiste une occasion de reviser la place qui, dans l'ensemble de l'histoire de l'Afrique, revient à la part géographique ou historique qu'il s'est assignée. L'un et l'autre liront avec plaisir ce petit livre solide et agréablement écrit.

Sans doute sur le dosage même des chapitres et le choix des faits pourra-t-on aisément disputer. Chacun dira, j'imagine, qu'il eût fait autrement. J'aurais aimé, pour ma part, qu'une place proportionnellement plus grande fût réservée à l'histoire proprement indigène. A vrai dire, ainsi que l'écrit M. Julien, « L'Afrique noire, la véritable Afrique se dérobe à l'histoire » (p. 25). Mais peut-être l'auteur a-t-il pris trop facilement son parti de cette obscurité, du fait qu'elle s'éclairait çà et là de la lumière convergente des



influences européennes. Si importantes que soient en elles-mêmes l'histoire de l'Egypte pharaonique ou de l'Afrique romaine, on peut penser qu'elles n'ont, à l'échelle africaine, qu'un intérêt de second plan. L'auteur en a jugé autrement. C'était son droit et on le lui reconnaît d'autant plus volontiers qu'on n'a point à le regretter.

Ce serait une besogne facile pour chaque spécialiste de relever telle ou telle phrase qui ne rend pas compte des choses avec une rigoureuse exactitude. Il est fatal que la densité même de la matière entraîne une certaine imprécision. Il fallait beaucoup de culture et de soin pour qu'elle en engendrât aussi peu. Ce bref tableau mérite tant d'éloges qu'on en vient à déplorer au premier chef qu'il soit accompagné d'une carte à peu près inutilisable : une Afrique coupée en deux qui porte les frontières actuelles et ne mentionne que la nomenclature contemporaine. Les trois pages qu'elle occupe auraient pu, croit-on, être consacrées à des schémas plus instructifs.

CHRISTIAN COURTOIS.

# CHRONIQUE

## *L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1941.*

Sur la plupart des chantiers habituels les travaux de fouilles ont été poursuivis avec activité.

Dans le Département d'Oran, Mme Vincent a procédé, sur le site de Saint-Leu, à l'exploration de vastes constructions voûtées découvertes fortuitement dans le village indigène et où il faut sans doute reconnaître les importants sous-sols d'un édifice aujourd'hui disparu. Il s'agit probablement de celliers ou d'entrepôts.

Dans le Département d'Alger, à Cherchel, M. Jean Glénat a eu la bonne fortune de trouver, à proximité du bassin décoré d'une mosaïque représentant Ulysse et les Sirènes, découvert l'an dernier, un autre bassin orné d'un Cortège de Neptune, où le dieu est représenté monté sur un char et encadré de deux Néréides. Ces deux bassins ont été reconstitués avec art au Musée. Les fouilles n'ont malheureusement pas pu être poursuivies dans le terrain avoisinant. Une dédicace à Vénus, en l'honneur des rois Juba et Ptolémée, a été trouvée au centre de la ville moderne.

Les fouilles ont continué à découvrir à Tipasa, au Sud de l'Eglise d'Alexandre, de nombreuses sépultures. La tour, qui formait l'extrémité orientale des remparts de la ville antique, a été dégagée, ainsi que des édifices voisins. Une belle huilerie, très complète, avec tout un mobilier en terre cuite, a été mise au jour à l'Ouest de la ville moderne, ainsi qu'une porte assez bien conservée de l'enceinte romaine.

Le Département de Constantine est, comme d'ordinaire, le plus riche en travaux de fouilles : A Bône, M. Choupaut explore la rue qui passe devant le Forum, dont le dégagement a dû être suspendu, car les terrains ne nous sont pas accessibles.

A Khamissa, M. Sassy dégage les abords du Forum Neuf en direction d'un vaste édifice qui sera atteint prochainement.

A Tébessa, le départ de M. Laout, Conservateur du Musée, a ralenti les recherches, mais son successeur, M. Sérée de Roch, a déjà entrepris au Nord-Ouest de la ville des fouilles qui s'annoncent fructueuses. Le Musée de Tébessa s'est enrichi d'une très belle collection d'objets recueillis dans un cimetière païen par M. Mellis, Administrateur de la Com-



mune Mixte de Morsott, ainsi que d'autres documents provenant des environs de Tébessa. Les collections sont désormais bien à l'étroit dans le Temple qui les abrite.

Le chantier de Timgad, sous l'impulsion de M. Godet, a continué à fouiller l'intérieur du fort byzantin : l'édifice signalé l'an dernier est en voie de dégagement. Il comprend jusqu'ici : de vastes portiques, des thermes, une grande piscine, et, sans doute, un sanctuaire qu'il est permis d'attribuer à Sérapis, car une belle effigie en marbre de ce dieu y a été découverte. Une inscription date ce monument de l'année 218 après J.-C. Malgré toutes sortes de difficultés, les travaux de consolidation des édifices de Timgad ont été poursuivis. Par contre, les travaux du Musée ont dû être suspendus.

A Lambèse, les fouilles ont poursuivi le dégagement de l'arène de l'amphithéâtre : des aménagements souterrains ont été découverts, salles, galeries voûtées ou couvertes de dalles, éclairées par des soupiraux. Il est à redouter que les difficultés présentes n'obligent à fermer ce chantier, pourtant si riche.

Les mêmes difficultés ont entravé les fouilles de Mons que dirige M. Ginther. Quelques textes épigraphiques ont toutefois été découverts.

Le chantier de travailleurs démobilisés de Tiddis, ouvert il y a un an et demi, a brillamment récompensé les efforts accomplis sous l'impulsion de M. Max Bonnafous, Préfet de Constantine, et la direction de M. Berthier. L'entrée du Castellum Tidditanum, une porte monumentale dans le mur d'enceinte, une voie dallée montant au flanc d'une éminence qui supportait la ville antique, de nombreux édifices en bordure de cette voie, un forum en terrasse sur lequel s'ouvrent plusieurs salles renfermant des inscriptions officielles, une série d'autres édifices, maisons, thermes, des textes épigraphiques, des objets divers, tels sont les résultats obtenus. Ils permettent d'attendre encore beaucoup de la fouille de ce Castellum qui dépendait de la Colonie antique de Cirta.

A Djémila, où Mme de Crésolles a reçu le concours d'un nouveau chef de chantier, M. Quérard, les travaux progressent avec activité. Toute la colline à laquelle s'appuient le Temple Septimien et la nouvelle Basilique va être entièrement dégagée, mais, en outre, un chantier ouvert hors de la ville, à l'Est, sur une hauteur dominant le quartier chrétien, explore à l'heure actuelle une église entourée d'un cimetière. Nous avons là une preuve que les faubourgs de Djémila s'étendaient au delà des ravins qui bordent la ville et que le champ d'investigations est plus vaste qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

En dehors des chantiers permanents, des recherches ont été faites par Mme Alquier dans la région de Chemora, sur le

site romain et byzantin d'Henchir-Guessès où la topographie des lieux a été précisée en vue de fouilles ultérieures. Grâce à une mission accordée par M. J. CARCOPINO, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, M. Gilbert PICARD, ancien membre de l'Ecole de Rome, a pu poursuivre les fouilles entreprises, il y a deux ans, à Messad (Castellum Tidditanum). Il a, avec la collaboration de M. Jean MEUNIER, architecte, achevé le dégagement et les relevés du fort le plus méridional du *limes* que l'on connaisse actuellement. De nouveaux fragments de peinture murale ont été exhumés.

Dans le domaine de l'archéologie musulmane, M. G. MARÇAIS a exploré avec l'aide de M. DESSUS-LAMARE, le site de l'antique Tahert, aujourd'hui Tagdempt, près de Tiaret. Des vestiges importants d'édifices de l'époque rostémide ont été exhumés ainsi que des fragments de céramique.

LOUIS LESCHI.

*Directeur des Antiquités de l'Algérie.*

⁂

*GRAND PRIX LITTERAIRE DE L'ALGERIE.*

M. Marcel EMERIT, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres et membre du Bureau de la Société Historique Algérienne, a été l'un des deux lauréats du Grand prix littéraire de l'Algérie, pour son œuvre *Les Saint-Simoniens en Algérie* (1941).

Les lecteurs de la *Revue Africaine*, trouveront dans ce fascicule un compte rendu de ce livre important, livre qu'ils liront certainement avec autant de profit que de plaisir.



LXXXVI — N°s 392-393 3e et 4e TRIMESTRES 1942

# ADDITIONS au C.I.L., VIII, 9785 et 21605

Sur la foi d'une copie publiée par feu le Commandant Demaeght, les éditeurs du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, ont signalé comme encastrée dans les murs d'une maison arabe de Saint-Leu, et provenant par conséquent d'une des ruines du *Portus Magnus*, une dédicace dont ils ont, au supplément du tome VIII, sous le n° 21.605, reproduit le texte en la forme suivante :

GENIO DOM
PRO · SALVTEM
GEMELLI · NOSTRI
M · VIVATIVS · GAL
LVS · VOTVM · SOLVIT

Depuis lors, Mme Malva Maurice Vincent qui s'est donné, de tout cœur, la tâche de recueillir les témoignages antiques de la prospérité romaine du *Portus Magnus*, a retrouvé le document dont il s'agissait, l'a acquis de ses propriétaires indigènes, et, en attendant qu'il puisse rejoindre sa destination définitive, au Musée d'Oran, l'a fait transporter au dépôt provisoire si heureusement aménagé dans les dépendances de l'Ecole communale de Saint-Leu. C'est là que, le dimanche 8 juin 1942, visitant les collections qui y sont rassemblées, en compagnie de M. le Dr Maurice Vincent, de Mme Maurice Vincent et de la Directrice d'Ecole, Mlle Klinger, j'ai eu la chance de voir ce texte et d'en reprendre à loisir l'examen.

Le cippe qui le porte a été assez sérieusement endommagé dans sa partie supérieure, en sorte que si aux lignes 3, 4 et 5, les lettres, hautes uniformément de 0 m. 07, remplissent,

sur 0 m. 40, toute la largeur du champ épigraphique que cerne une moulure extérieure, en revanche, à la ligne 2, elles sont difficiles à déchiffrer à partir du 34ᵉ centimètre, et à la ligne 1, elles ont entièrement disparu à partir du 30ᵉ. J'ai donc lu :

GENIO DOM
PRO · SALVTE · M IVNI
GEMELLI · NOSTRI
M · VIVATIVS · GAL
LVS · VOTVM · SOLVIT

et de cette lecture il résulte que le développement adopté, pour la ligne 1, par les éditeurs du *Corpus* :

GENIO DOM*us*

est trop court. A DOM*us*, il faut, certainement, ajouter *suae* comme sur l'ex-voto de Lambèse (*C.I.L.*, VIII, 2597) :

GENIO DOMI (*sic*) SVAE

La suite va de soi et l'on doit transcrire le tout ainsi qu'il suit :

*Genio do[mus suae] | pro salute M(arci) Iuni | Gemelli nostri | M. Vivatius Gal | lus votum solvit.*

Par suite, l'on traduira :

Au Génie de sa maison, pour le salut de notre (cher) Marcus Iunius Gemellus, Marcus Vivatius Gallus s'est acquitté de son vœu.

Mais si nous comprenons ce libellé, il ne nous renseigne guère. Il est muet sur la nature du danger qui menaçait Gemellus, muet sur la personne de la divinité — Saturne, peut-être — dont Marcus Vivatius Gallus avait fait le génie protecteur des siens et à qui il demanda le salut de Marcus Iunius Gemellus. Et le texte n'est point plus explicite sur les liens qui les unissaient entre eux. Le gentilice de Gemellus étant différent de celui de Gallus, nous ne saurions imaginer qu'il en ait été le père ou un fils ou un frère. Au mieux, pour rendre compte de cette intrusion d'un Iunius



non seulement dans l'amitié mais dans la maison d'un Vivatius, peut-on supposer que le premier était le neveu du second, le neveu fils d'une de ses sœurs...

Quoi qu'il en soit, le vœu accompli en faveur de ce Iunius Gemellus, mortel comme tous les hommes, n'a pu être perpétuellement exaucé par le Génie familier des Vivatii. Mme Malva Maurice Vincent a, en effet, recueilli entre autres épitaphes du *Portus Magnus* un cippe funéraire qui se rapporte à lui ou à l'un de ses descendants. La pierre est présentement déposée à l'Ecole de Saint-Leu et j'y ai lu l'inscription suivante :

*d. m. s.*
*iun* I V S
GEMELLVS
VIXIT AN
LVIII
IVNI · HONO
RATUS · ET
ANNIANVS
PATRI

*[D(is) m(anibus) s(acrum)] | [Iun]ius Gemellus | vixit an(nis) | lviii | Iuni(i) Honoratus et | Annianus | patri.*

« Aux dieux mânes : Iunius Gemellus a vécu 58 ans. Les Iunii Honoratus et Annianus (ont élevé ce monument) à leur père ».

Que le mort ne fasse qu'un avec le bénéficiaire de l'ex-voto, ou qu'il le compte parmi ses ascendants, il est clair qu'il n'avait gardé dans sa famille aucun souvenir de Vivatius Gallus, puisque il avait imposé à ses enfants des surnoms — Honoratus, Annianus — qui n'en rappellent le nom ni l'un ni l'autre. Point davantage d'ailleurs ces *cognomina* n'évoquent la mémoire de sa femme dont il nous est permis maintenant de retrouver l'identité grâce aux compléments que l'épitaphe récemment retrouvée du mari apporte à celle de l'épouse, autrefois publiée par Léon Renier parmi les inscriptions du Vieil Arzeu, et reprise sous le n° 9785 par les éditeurs du tome VIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum*.

Ceux-ci l'ont imprimée ainsi :

D M S
MARIA Q *u*
INTA VIX *it*
ANNIS ....
IVNII H
NORATVS
ET ANNI .....
MATRI

Il est clair qu'il faut rétablir à la dernière ligne le *cognomen* du second fils de Iunius Gemellus, Iunius Annianus:

*D(is) m(anibus) s(acrum)* | *Maria Q[u]* | *inta vix[it]* | *annis ...* | *Iunii H[o]* | *noratus et Anni[anus] matri.*

Aux dieux mânes. Maria Quinta a vécu ... ans.

Les Iunii Honoratus et Annianus [ont élevé ce monument] à leur mère.

D'où il résulte que Maria Quinta était la femme de Iunius Gemellus et que les deux fils issus de leur mariage, Honoratus et Annianus, avaient consacré pieusement à la mémoire de leurs père et mère des monuments de forme et de rédaction identiques.

JÉRÔME CARCOPINO.
*Membre de l'Institut.*

---

# LES FORTIFICATIONS DE CÉSARÉE et la Porte de Zucchabar

A l'image de Rome Septimontium les *coloniae* étaient souvent bâties dans des lieux accidentés, sans qu'il y ait cependant de similitude topographique. Cuicul, Thubursicum Numidarum, dans l'intérieur, Tipasa, Rusicade, Saldae et bien d'autres villes de la côte méditerranéenne en sont des exemples variés.

La colonie phénicienne de Iol occupait la partie littorale d'un cirque de hauteurs irrégulières, semé de collines isolées. Il n'est pas impossible que cette parenté de site avec Rome et Athènes ait été pour une part dans le choix de la capitale de la Maurétanie. Quoi qu'il en soit, Juba II, si soucieux de latinité et d'hellénisme, dut se féliciter de cette ressemblance lorsqu'il entreprit de l'agrandir et de l'embellir, après l'avoir dédiée à César Auguste. Cela lui permettait, en effet, d'approcher de plus près les illustres modèles dont il s'inspirait.

Sur un terrain de cette nature les voies principales ne pouvaient être tracées comme celles des villes bâties en plaine. Le *decumanus* était probablement rectiligne, suivant une parallèle à la mer et sensiblement de niveau. Le *cardo* ne pouvait enjamber vallons et collines où les pentes eussent été excessives, même pour les bêtes de somme ; il montait sur le flanc d'un ravin par un tracé sinueux, plus direct cependant que celui de la route actuelle qui le remplace. Il rejoignait la route de Zucchabar-Miliana à un col de la ligne des crêtes fermant le cirque de Césarée.

Une porte à 3 arcs avait été édifiée à cet endroit, comme il était d'usage constant aux sorties principales des villes. Il semble que son rôle ait été uniquement celui d'une porte monumentale placée au point initial du décompte des milles

ou celui d'un arc votif. A-t-elle été dédiée à une divinité, à César, ou à quelque membre de la famille régnante ? On ne sait : les inscriptions votives qui auraient été gravées sur ses faces principales n'ont pas été retrouvées, et les autres portes de la ville, dont les dispositions pourraient étayer une hypothèse, n'ont pas été fouillées.

L'implantation au lieu précis où l'on franchit la ligne de crêtes séparant le site urbain de la campagne est tout à fait remarquable [1]. Pour le citadin quittant la ville la rude montée du cardo était couronnée par la porte se détachant entre deux collines, à contre-jour, sur le ciel ensoleillé du sud. Rien n'apparaissait au delà tant qu'on ne l'avait pas franchie. Au sommet de la côte, lorsque le voyageur s'arrêtait à l'ombre, sous l'arc, pour reprendre haleine, un vaste paysage de collines et de vallons s'ouvrait devant lui. Le moutonnement des oliviers s'étendait jusqu'à l'horizon déchiqueté des montagnes bleues du Zaccar, les troupeaux allaient çà et là, piquetant de brun et de blanc la campagne verte, de gros nuages sculptés couraient harmonieusement dans le ciel, l'odeur de la terre flottait dans l'air parmi les bruits clairs de la vie aux champ, composant un hymne à la paix romaine et en célébrant les bienfaits. S'il lui arrivait de se retourner pour un geste d'adieu ou de regret le voyageur ne retrouvait déjà plus la ville. Seule l'étendue infinie de la mer enchâssée dans les collines rouges de Césarée témoignait encore de la proximité du littoral ; les villas des faubourgs se cachaient à demi dans la verdure déjà envahissante. La porte franchie, la route retombait vers la vallée de l'oued Bellah. Tout disparaissait en arrière : d'un seul coup on avait quitté la ville.

Au retour, après un long parcours monotone dans les champs toujours renouvelés et souvent torrides, un dernier horizon de collines posées sur un ciel plus clair et comme humide faisait sentir la présence de la mer. La route serpentait en côte vers une brèche d'où s'élevait brusquement, après un dernier coude, à l'extrémité d'une sorte de parvis, la façade aux trois portes, symbole de la puissance romaine et de la prospérité de la ville berbère. Détaillée par le soleil, elle laissait voir, dans l'encadrement de ses baies, la mer où quelque galère se hâtait vers le port. Le vent frais du large soulevait des vagues blanches et apportait la rumeur de la ville invisible. Ce n'est qu'après avoir dépassé la porte, au moment de descendre vers le rivage, que les collines s'écartaient comme un rideau et découvraient à l'arrivant les splendeurs de la ville, ses monuments, ses rues et son port. Le spectacle était réglé, gradué ainsi qu'au théâtre. L'homme du bled, comme le citadin blasé, ne pouvait y rester insensible ; dans un enchantement renouvelé à chaque pas il descendait vers le forum entre les jardins, les villas, les riches habitations et les boutiques des rues commerçantes.

(1) Il se peut même que cette position ait été la raison initiale de la construction de la porte.



Le souci de l'effet n'avait pas été le guide unique dans le choix de la position de la porte. Des considérations plus matérielles comme la facilité d'accès et de passage et les possibilités tactiques de défense avaient pesé d'un grand poids. Les difficultés de charroi qui imposaient de franchir les crêtes par un col s'accordaient avec les besoins de la défense pour désigner ce point de passage obligé.

On ne saurait dire si des fortifications, même provisoires, avaient été élevées au temps de Juba II sur les pentes qui dominent le col. Du moins, des postes de défense, commandant de haut la route, pouvaient y être établis temporairement avec facilité. Etait-il dans les intentions du fondateur de la ville de la clore par des murailles ? Cela semble vraisemblable; si bien établie qu'ait été la paix romaine, les richesses accumulées dans la ville pouvaient tenter les gens moins fortunés de l'intérieur et il convenait de se soustraire à un coup de main. Cependant, il ne paraît pas que la porte ait été conçue pour faire partie d'une fortification.

L'absence totale d'inscription dans les fouilles ne permet pas de fixer la date de sa construction. Le style des ornements retrouvés, en particulier l'usage systématique des bossages pour la décoration laisse penser qu'elle aurait pu être édifiée à l'époque de Claude, donc vers le milieu du Ier siècle.

Selon plusieurs indices trouvés au cours des fouilles, l'enceinte de la ville serait postérieure : du IIe ou du IIIe siècle, au plus tard, si l'on en juge par la qualité de l'appareil. Elle aurait été élevée à une époque où la simple fermeture des

portes de la ville, précaution suffisante contre les maraudeurs, n'eût été de rien contre des attaques à main armée, retentissement des troubles de l'arrière-pays.

Le tracé de l'enceinte est bien connu. De nombreux vestiges apparents permettent de le suivre. Il dessine un quadrilatère irrégulier de 1.500 mètres sur 2.000 environ dont le grand côté Nord est parallèle au rivage. Les côtés Ouest, Sud et Est suivent la ligne des hauteurs qui ceinture la ville ; ils ne sont donc pas rectilignes et présentent d'importantes dénivellations. Cette installation sur les crêtes assure une position tactique d'observation et de combat efficace aussi bien contre les gens de l'extérieur que contre ceux de l'intérieur, en cas de révolte ou d'intrusion dans la cité d'un parti ennemi.

La surface ainsi délimitée : 400 hectares, est trop vaste pour une ville de l'importance de Césarée. 100.000 habitants y auraient aisément trouvé place. C'est plusieurs fois le nombre probable des habitants. La ville proprement dite était entourée d'une zone étendue de villas, de jardins et de cultures incluse dans l'enceinte, sorte de *collis hortorum* où s'élevaient des centres plus bâtis, des temples sur les collines, etc... Ainsi, la ville jouissait en sécurité des commodités de la vie agreste. En cas de siège elle pouvait temporairement se subvenir par ses propres ressources. Le centre de la ville et les parties habitées étaient hors de portée des machines de jet ; l'incendie y était moins à redouter ; il eût été, le cas échéant, facilement localisé.

Le rempart était fait d'un mur d'enceinte épais de 1 m. 50 à près de 4 mètres, jalonné de tours à des distances variant de 30 à 400 mètres et pourvu d'escaliers d'accès et de casemates.

Du côté du Nord, c'est-à-dire parallèlement à la mer, des fortifications avaient été élevées, du moins partiellement. Des tours les terminaient du côté de l'Oued Kantara et probablement aussi à l'Est, au delà du Cap Zizerine. Elles devaient être bâties à une certaine distance du rivage. Sur cette côte peu abritée, où l'érosion est active, la falaise est en régression; aussi les vagues atteignent-elles maintenant les fondations des anciennes fortifications, les murs sont effondrés et leurs derniers vestiges ne tarderont pas à disparaître. Il est possible que le port ait été également fortifié ; aucun reste ne permet de l'affirmer.



On avait probablement apporté beaucoup de soin à l'aménagement du cap Zizerine, dont la saillie péninsulaire forme un bastion avancé et un observatoire. La possession devait en être précieuse pour attaquer comme pour défendre Césarée du côté de la mer, où une plage permettait de débarquer. Il s'y trouve les restes de deux enceintes circulaires qui montrent de nombreux remaniements. Leur destination n'est pas certaine ; plutôt que des fondations de tours ne serait-ce pas les substructions de phares ou de postes de guet ? Le peu d'épaisseur des murs est en faveur de cette version. Les fouilles faites récemment donnent peu d'indications car des travaux de défense ont modifié l'aspect des lieux.

La face Ouest de l'enceinte domine le ravin où coule l'Oued Kantara, que le *decumanus* franchissait sur un pont dès la sortie de la ville. Le rempart escalade les collines en direction du « Poste d'Orléans » bâti sur un piton par l'armée d'occupation. Il est plus ou moins visible au milieu des cultures.

L'état de choses est analogue à l'Est, où la construction de lotissements a achevé l'œuvre de destruction entreprise par les colons pour débarrasser leurs terres des maçonneries gênantes.

La face Sud est modelée sur la ligne de crête. Son tracé et ses niveaux sont donc fort irréguliers. La porte de Miliana s'ouvre en son milieu et présente des particularités intéressantes.

La partie des remparts qui avoisine cette porte a été fouillée en 1934 par M. Jean Bérard et depuis cette date par M. Jean Glénat, Conservateur du Musée de Cherchel. Au cours d'un voyage entrepris sous les auspices de la Direction des Antiquités d'Algérie, M. Leschi m'a demandé d'en établir des relevés et de tenter une restitution. Pour compléter mes informations M. Glénat m'a donné, avec sa bonne grâce coutumière, de nombreux et précieux renseignements et a fait continuer les travaux de dégagement. Les fouilles ont été conduites par lui avec autant d'art que de patience. Il fallut s'y reprendre à plusieurs fois à cause de la mauvaise saison

et de diverses difficultés. La présence dans le parvis de gros blocs provenant des murs et à peu près impossibles à déplacer, le passage de la route, le morcellement des propriétés où se trouvent les ruines rendaient en effet les travaux délicats.

### *Porte d'entrée*

La porte monumentale élevée à la jonction du Cardo de Césarée et de la route de Zucchabar était composée de trois arcs sur chacune des faces Sud et Nord. L'arc central, plus grand que les deux arcs latéraux (2), donnait, selon toute vraisemblance, passage à la voie romaine. Les deux autres n'étaient peut-être que des passages de piétons. Le sol de celui de l'Est n'est pourtant pas au même niveau que celui de l'Ouest ; aussi n'a-t-il peut-être pas été utilisé comme passage. L'un et l'autre ont été transformés à une époque ultérieure, sans doute lorsque les fortifications du parvis furent élevées ; ils ont pu servir alors de poste de veille ou de corps de garde. L'épaisseur des arcs du Sud était plus importante que celle des arcs du Nord : 1 m. 50 contre 1 m. 20. Les deux faces étaient réunies par une galerie large de 3 m. 25 qui pouvait être voûtée en berceau ou couverte d'un plafond. Des arcs la terminaient probablement sur les faces Est et Ouest.

Les huit piliers qui soutenaient ces arcs étaient décorés sur leur face principale d'un pilastre de 0 m. 74 de large et de 0 m. 18 de saillie. Des bossages irréguliers ornaient toutes leurs faces sauf les côtés latéraux des pilastres. La maçonnerie est en pierres de grand appareil dont les hauteurs varient de 0 m. 50 à 0 m. 80 et les dimensions horizontales de 0 m. 50 à 1 m. 20. Les joints, remplis de mortier, sont en général bien croisés.

La pierre employée est un calcaire grenu, légèrement travertineux, dur et cliquart. Elle est peu homogène et présente de grandes différences d'un bloc à l'autre ; elle a cependant acquis avec le temps une belle patine rousse et brune. Certains blocs sont taillés dans un calcaire beaucoup plus fin.

Il ne reste plus en place que la dalle de fondation, irrégulière, haute de 0 m. 20 et saillante de 0 m. 30, surmontée de deux assises du côté Ouest et de trois du côté Est. Des fragments de construction et de décoration ont été retrouvés épars dans le parvis au Sud de la porte.

(2) Ils ont respectivement 4 m. 18, 3 m. 87 et 3 m. 82.



Ce sont :

1. — Deux voussoirs de 1 m. 20 de longueur et de 0 m. 60 de hauteur sur une épaisseur moyenne de 0 m. 40, en calcaire fin dont la face apparente n'est pas garnie de bossages mais d'un simple champ en saillie de 0 m. 10 × 0 m. 05 dont la taille ne paraît pas terminée.
2. — Une pierre d'appareil horizontal montrant un pilier garni de bossages et le raccord oblique de l'assise avec l'extrados d'un arc. Dimensions : 1 m. 25 long. × 0 m. 50 haut.
3. — Trois angles de corniche montrant le retour des modillons et des moulures de soutien sur les décrochements. Le style est apparenté à l'ordre corinthien. La pierre est un calcaire travertineux. Les dimensions sont variables d'une pièce à l'autre (fig. 1, 4 et 5).
4. — Un fragment d'architrave de 0 m. 42 de hauteur et de 1 m. 65 de longueur avec une épaisseur de 0 m. 70. Il est en calcaire fin. Sa mouluration est une simplification du corinthien.
5. — Deux socles ornés d'une rosace à huit branches dans un champ plat défoncé. Hauteur (incomplète) : 0 m. 52, largeur : 0 m. 50 (fig. 6).
6. — Huit couronnements de pilier dont les moulures reproduisent celles de la corniche mais sans la saillie du larmier. Leurs dimensions permettent de les attribuer aux piliers d'ornementation des murs du parvis (0 m. 75 de largeur × 0 m. 35 de saillie) (fig. 2 et 7).

Ces fragments permettent de retracer les grandes lignes de la composition de la porte.

Dans l'axe de chacun des piliers supportant les arcs s'élevait un pilastre orné de bossages jusqu'au couronnement de l'édifice. On ne peut préciser si des chapiteaux les terminaient; l'absence de base et la simplicité générale de l'œuvre font pencher vers la négative.

Le couronnement était formé d'un entablement dérivé de l'ordre corinthien, présentant un décrochement sur chacune des saillies des pilastres. Un acrotère a pu exister au-dessus de l'entablement ; les dés décorés en ont peut-être fait partie, placés au-dessus des pilastres. Rien n'est moins certain. L'aspect de la porte y gagne cependant beaucoup. Sur le nu du mur les bossages s'élevaient à un niveau qu'il n'a pas été possible de déterminer, mais certainement inférieur à l'imposte, puisque la pierre d'assise supérieure retrouvée n'en est pas ornée.

Aucune précision sur la hauteur des piédroits n'a été apportée par les fouilles. On s'est donc contenté de la mettre en proportion avec la largeur des arcs et l'aspect général de l'édifice. (Pl. I).

De même aucun renseignement sur la mouluration de l'imposte n'a été retrouvé. Elle devait être fort simple pour s'allier avec le profil des arcs qui offrait un simple champ plat en saillie, comme en témoignent les claveaux retrouvés. Du moins il en était ainsi sur la face Nord à laquelle ces claveaux appartiennent puisque leur longueur égale l'épaisseur des piliers. Sur un de ces claveaux le champ plat ne s'étend que sur une partie. La saillie verticale au nu du champ formait-elle clef de voûte, ou n'a-t-elle pas été terminée comme le paraissent indiquer les coups de poinçon qu'on y relève ?

Le style sévère de cette construction, simplement ornée de pilastres, de bossages et d'un entablement est proche de celui de la Porte des Sévères à Lambèse et de l'Arc à trois baies à Khamissa. Comme dans ces monuments, aucune décoration ornementale ou sculpturale n'avait été utilisée, à l'exception d'inscriptions qui auraient pu trouver place dans la frise de l'entablement ou dans les tympans.

L'entablement, exécuté dans un matériau difficile à travailler avec précision, affirme un caractère de sobriété voulue par des simplifications de l'ordre classique. Le nombre des moulures est réduit et les profils se répètent sans variété sur le leit-motiv du talon. Deux ressauts seulement ornent la face de l'architrave. La sculpture des modillons et de leurs intervalles est réduite au minimum ; les rosaces et les acanthes du



répertoire corinthien sont stylisées et ramenées à de simples épannelages.

Malgré quelque mollesse dans la sculpture l'ordre donne une impression de vigueur due à l'usage systématique de la taille oblique. Les plans verticaux sont inclinés de façon à rencontrer les surfaces horizontales sous des angles inférieurs à 90°. Cet artifice de l'art grec, destiné à corriger les aberrations perspectives, a été ici exagéré à tel point qu'il n'est pas besoin de mesures pour le déceler. Il en résulte une acuité de facture que n'aurait pu donner la taille normale dans la pierre à gros grains caverneux employée.

Faut-il y voir l'influence des théories artistiques hellénistiques qui n'avaient pu manquer de passionner la cour de Juba II et que les artistes auraient appliquées par la suite sans assez de discernement ? Non seulement la mouluration,

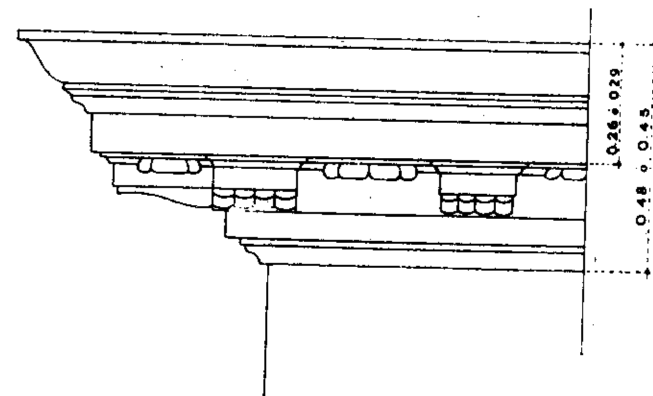



**Fig. 1. — Corniche de la porte.**

mais aussi le tracé en plan a été traité de la sorte, ainsi qu'on l'a noté aux piliers des murs du parvis et aux retours d'angle de la corniche de la porte (3). Cela révèle l'application d'un système plutôt que l'imitation et l'observation directe de bons modèles, et est bien dans la manière des provinciaux qui caricaturent inconsciemment, en quelque sorte, ce qu'ils admirent et copient. Les Berbères de Maurétanie, malgré l'éducation romaine de leurs rois, échappaient sans doute

(3) Il s'agit peut-être, pour ces derniers, de maladresse d'exécution.

difficilement à ces égarements. Les œuvres de la période de Juba les montrent peu. Mais à mesure que son influence et celle de son entourage s'éloignaient dans le temps, le naturel dut reprendre ses avantages. Le style ornemental de la porte indique bien qu'il est largement postérieur à cette époque.

A cet égard, on peut noter aussi l'arrangement des modillons aux retours d'angles. On y passe de quatre acanthes à trois et à deux suivant les faces, sans que l'artiste ait pris aucun soin de nous cacher combien les différences de longueur l'avaient gêné dans la conception et la répartition des éléments décoratifs. Les dimensions de ces éléments varient aussi en longueur. La saillie et la hauteur de la corniche ne sont pas constantes. Bref, on est en présence d'une œuvre de technique imparfaite.

La taille des moulures du parvis est peu différente. Peut-on en déduire que ses murs sont presque contemporains de la porte ? Le souci de raccorder leur ornementation et l'identité de facture sont en faveur d'une presque continuité des travaux.

L'ensemble ne devait pas manquer de grandeur. La nature des matériaux, leur taille un peu fruste, l'emploi étendu de bossages lui apportait une saveur rugueuse fort à sa place dans une œuvre de transition entre la ville et la campagne. L'harmonie devait être parfaite avec les fortifications quelque malhabile qu'ait été le raccord et malgré la différence d'appareil.

Cependant il n'est pas douteux que la porte ait été antérieure aux fortifications, du moins aux murs en retour du parvis.

La forme quadrifrons de la porte avec sorties latérales, la disposition des piliers d'angle [4] garnis de bossages ainsi que le plan des corniches montrent que le schéma initial ne prévoyait pas de raccord avec le mur d'enceinte. Ce raccord a été exécuté maladroitement sur les pilastres décoratifs, sans liaison de maçonnerie, en recouvrant la dalle de fondation qui subsiste encore sous le mur et sans que le niveau de base des piliers du mur d'enceinte coïncide avec aucune des lignes d'architecture de la porte (fig. 8 et 9).

(4) Un anneau d'attache avait même été creusé dans la pierre du pilier S.-E. ; il s'est trouvé encastré par la suite dans la maçonnerie du mur d'enceinte.



De plus, l'arrangement n'est pas semblable des deux côtés. On est en présence d'une exécution de fortune faite sans étude préalable et comme hâtive.

Diverses particularités singulières de l'édifice n'ont pu être expliquées. Ainsi la présence d'une sorte de crapaudine sur une saillie latérale d'une assise du 2ᵉ pilier S.-E., l'affleurement du rocher vierge entre les arcs S.-E. à un niveau supérieur à celui du passage principal et le bloc de béton coulé à l'alignement de la façade sud dans l'arc de l'Est.

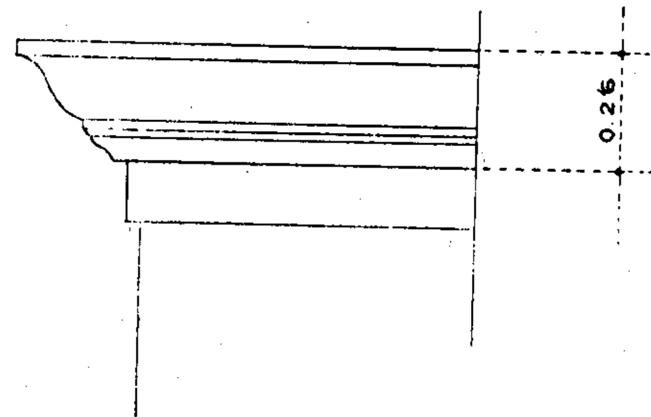



**FIG. 2. — Corniche des murs du parvis.**

Les hypothèses envisagées ne sont pas complètement satisfaisantes. Peut-être voyons-nous maintenant le résultat de modifications successives, le premier projet ayant été abandonné en cours d'exécution. Peut-être même la porte n'a-t-elle jamais été terminée.

### *Fortifications*

La porte de Zucchabar était située au fond de l'ensellement où passait la route romaine prolongeant le *cardo* de Césarée. Cette position, forte en elle-même, a été renforcée, lors de la construction des remparts, par les ouvrages défensifs établis dans le fond et sur les flancs du col.

La porte monumentale n'était en rien une œuvre militaire : tout au plus pouvait-elle servir à couper la route en certaines occasions.

Pour assurer la défense de la ville, à une époque où sa sécurité parut précaire et qu'on peut situer aux premières années du IIIe siècle, on construisit les remparts. Le mur d'enceinte ne fut pas bâti au changement de pente vers la ville, comme l'avait été la porte élevée précédemment et dont la position avait été fixée par un compromis entre l'aspect et le besoin ; il fut implanté sur la crête militaire de la ligne des collines face à la campagne, donc une quarantaine de mètres plus au Sud. De chaque côté de la voie romaine le mur continuait presque parallèlement à la route, mais cependant obliquement de façon à rejoindre les angles de la porte et délimiter ainsi un parvis en forme de trapèze dont la petite base formée par la porte avait 18 m. 45, la grande base entre les angles Sud du mur d'enceinte 30 m. 65 et les deux côtés latéraux 32 m. 50. La route était ainsi encadrée de deux fortifications continues.

Pour compléter la défense, les angles du rempart de part et d'autre de la route furent renforcés chacun par une tour polygonale placée en saillie sur l'angle. La porte elle-même fut peut-être munie d'un appareil défensif qui ne nous est pas parvenu mais dont on peut voir des traces dans les seuils et les blocs de béton qui garnissent le bas des deux portes latérales. (Pl. II).

Au delà de chacune des tours polygonales et à une quarantaine de mètres plus loin, c'est-à-dire à mi-pente, deux tours carrées sont jetées à cheval sur le rempart pour compléter le système défensif de l'entrée. Elles sont du type courant le long de la fortification. Celle de l'Est mesure 8 mètres de côté et celle de l'Ouest 11 mètres. Cette dernière a servi de magasin ; son sol bétonné retient encore les fonds de 39 *dolia* rangés de façon à réserver des passages d'accès. On parvenait à la partie supérieure de cette tour par un escalier adossé au rempart dont les substructions sont visibles à l'Ouest. Les murs des deux tours ont environ 1 mètre d'épaisseur. Le rempart, épais de 3 mètres à 5 mètres, était muni d'escaliers d'accès, de casemates situées sous les rampants des escaliers et de divers ouvrages en maçonnerie dont la ruine n'a pas permis de déterminer l'usage.

A l'Est, les fouilles ont mis au jour le mur d'enceinte sur une longueur d'une centaine de mètres où aucune particularité n'a été remarquée.



A l'Ouest, après un parcours rectiligne de 65 mètres, le rempart, parvenu au sommet de la colline, s'infléchit vers le Nord-Ouest. Une tour ronde de 9 mètres de diamètre, ouverte d'une porte à la gorge et en saillie sur le mur, flanque les faces extérieures du saillant. Au delà de cette tour le mur se prolonge horizontalement sur la crête. De nombreux ouvrages subsistent le long de son parement intérieur : escaliers, logements, magasins, etc. A 100 mètres environ de la tour ronde se trouve une tour carrée et 50 mètres plus loin une autre tour. Toutes deux ont 8 mètres de largeur. Leur épaisseur et leur disposition du côté extra-muros n'ont pu être relevées car le mur forme la limite d'une propriété où les fouilles n'ont pu être pratiquées.

Le mur s'infléchit un peu plus à l'Ouest après la deuxième tour et se prolonge au delà des recherches actuelles.

Entre les deux tours carrées aboutit une sorte de chemin large de 3 mètres et long de 33 mètres qui conduit à une enceinte de 40 mètres de côté, bordée de murs percés d'une baie sur les faces Ouest, Sud et Nord. La face Est surplombe un escarpement calcaire dominant le panorama de Césarée. Cette aire plane pourrait avoir servi de camp. Elle n'a pas été fouillée.

Toutes ces fortifications sont d'un type semblable à celui de Tipasa : même dissémination des tours rondes ou carrées, mêmes escaliers adossés à la face interne du rempart, mêmes chambres à usages divers. Quoique moins bien conservées (il ne reste que 5 ou 6 assises enterrées) on ne peut douter qu'elles soient de la même époque. L'appareil est fait de petits moellons de 0 m. 35 × 0 m. 28, noyés dans du ciment. Ceux des façades affectent la forme de troncs de pyramide irréguliers de manière à se lier avec ceux de l'intérieur ; leur face apparente est taillée en rectangle. La maçonnerie est très soignée, les murs sont bâtis sans fruit, un petit socle en saillie forme fondation sur le rocher.

La maçonnerie des tours est peu épaisse comparée à celle des murs. Cette faiblesse était compensée par la stabilité due à leur plan et que les murailles ne pouvaient avoir que par

une grande épaisseur à la base. De plus, le commandement qu'elles avaient sur les murs, le nombre de leurs défenseurs et leurs flanquements en faisaient des ouvrages d'approche difficile pour le bélier ou la mine.

Le parvis d'entrée, sorte d'avant-cour à la mode assyrienne, montre une disposition rare mais non exceptionnelle. A Tipasa, les vestiges de la Porte de Césarée et ceux d'une porte intermédiaire laissent prévoir des plans analogues avec, toutefois, des formes différentes ; les murs latéraux y seraient courbes et les tours rondes.

Sur le Front de mer le rempart se terminait par des tours rondes importantes, peut-être même par des groupes de tours ou des portes, dont la mission était capitale en ces points de défense difficile. C'était ainsi à Tipasa où la perfection des ouvrages laisse à penser que c'était l'organisation normale des défenses.

Les murs latéraux du parvis d'entrée et les tours octogonales étaient bâtis comme les fortifications quoique d'un appareil plus petit : o m. 15 de hauteur sur o m. 18 à o m. 25 de longueur, alors que celui des remparts était de o m. 28 sur o m. 35 à o m. 40.

Les murs des tours étaient, suivant la coutume, beaucoup plus minces que les murs d'enceinte. Ils sont ruinés à l'intérieur de telle sorte qu'on ne peut savoir leur largeur exacte : 1. mètre à 2 mètres au maximum. Des restes de maçonnerie subsistent entre eux, vestiges de dispositions dont la nature exacte n'a pas été reconnue. Toutefois la tour de l'Est paraît avoir abrité un escalier. Une partie de ces maçonneries est postérieure aux tours.

Des piliers de o m. 70 de largeur, en saillie de o m. 38 et distants de 3 m. 05 d'axe en axe ornent les murs du parvis. Ceux situés dans l'angle des tours octogonales sont plus larges et mesurent o m. 90. Tous reposent sur un soubassement de 1 m. 30 de hauteur, en saillie de o m. 08 sur le nu des piliers et fondé partiellement sur une couche de béton ou directement sur le roc (fig. 10 et 11).

Les deux derniers piliers du côté de la porte et le pilier de raccord avec cette dernière n'ont pas été retrouvés. Ils devaient exister : les cotes de longueur permettent de les pla-





Fig. 3. — Porte monumentale.
Vue prise du parvis vers le Nord

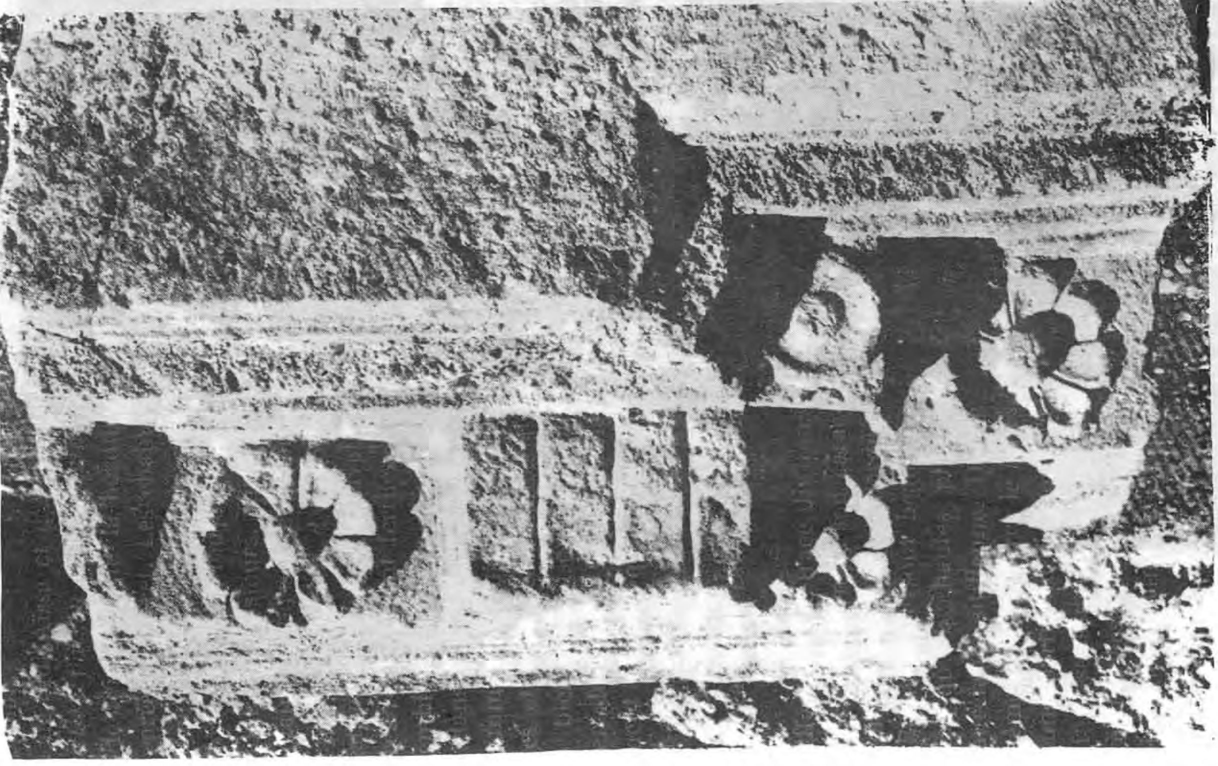


Fig. 4. — Angle de corniche de la porte.

YW 2090

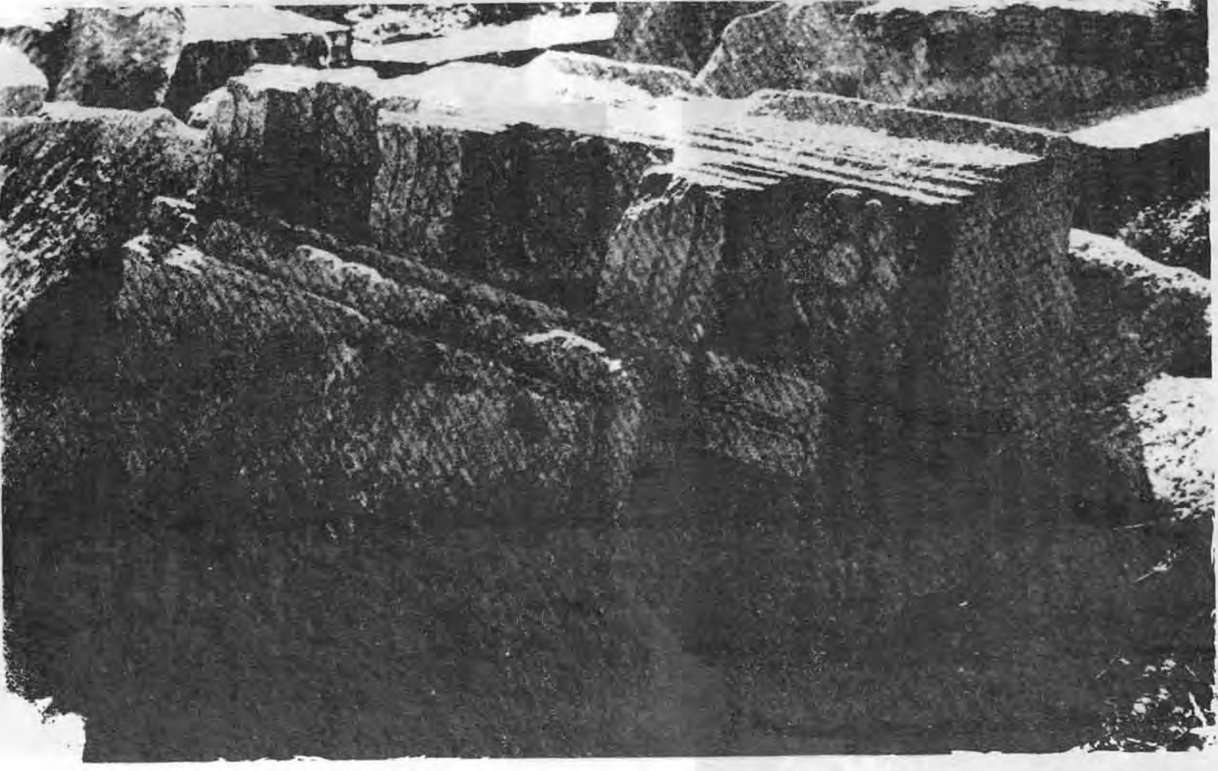


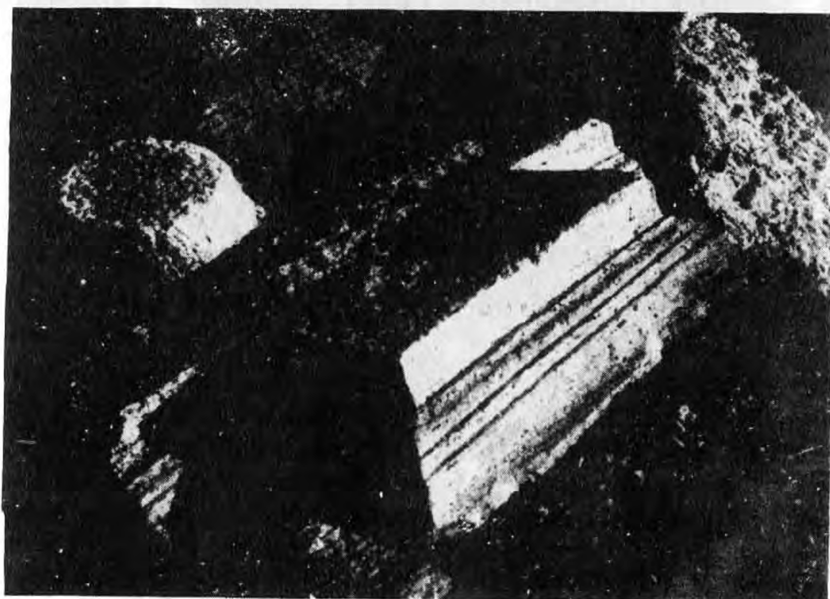
Fig. 5. — Autre angle de corniche de la porte.

YW 2090



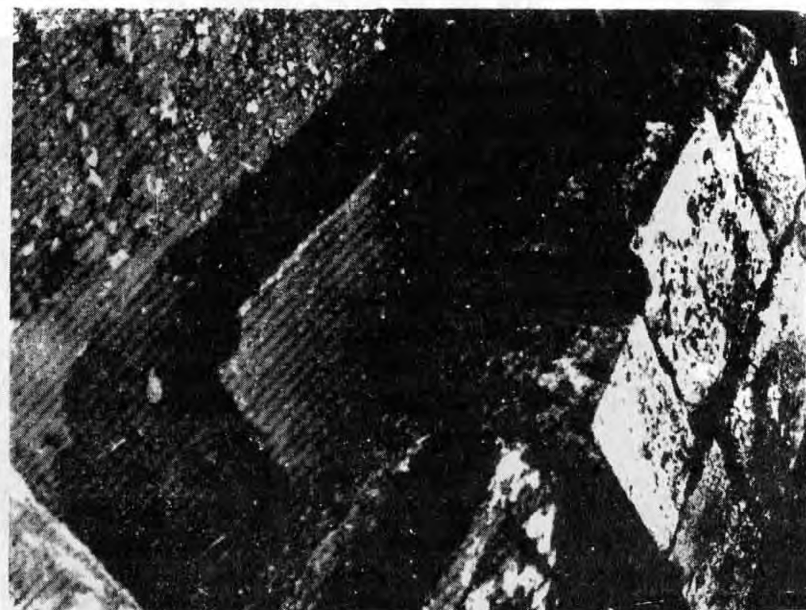
20910

Fig. 6. — Dé décoré d'une rosace.



YW 20911

Fig. 7. — Couronnement des piliers du parvis



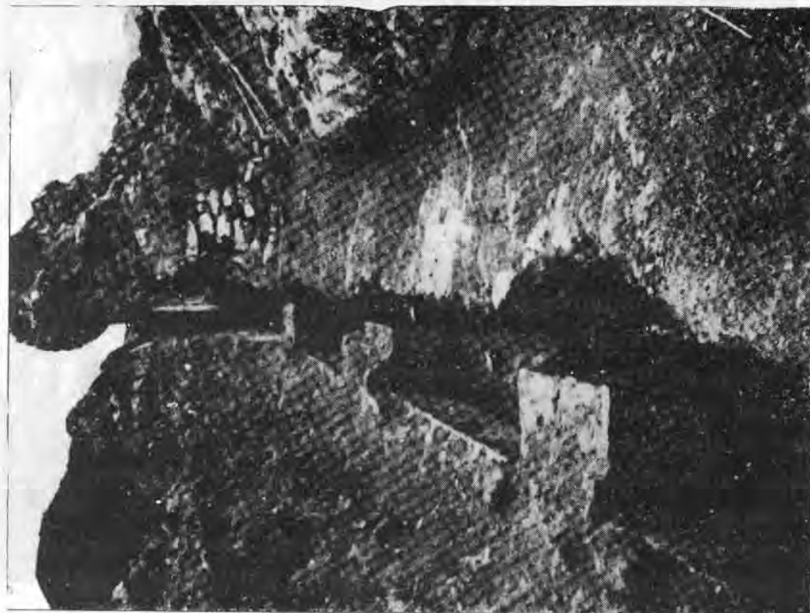
YW 20912

Fig. 8. — Angle S.-W. de la porte.
Fondation et raccord avec le mur du parvis.

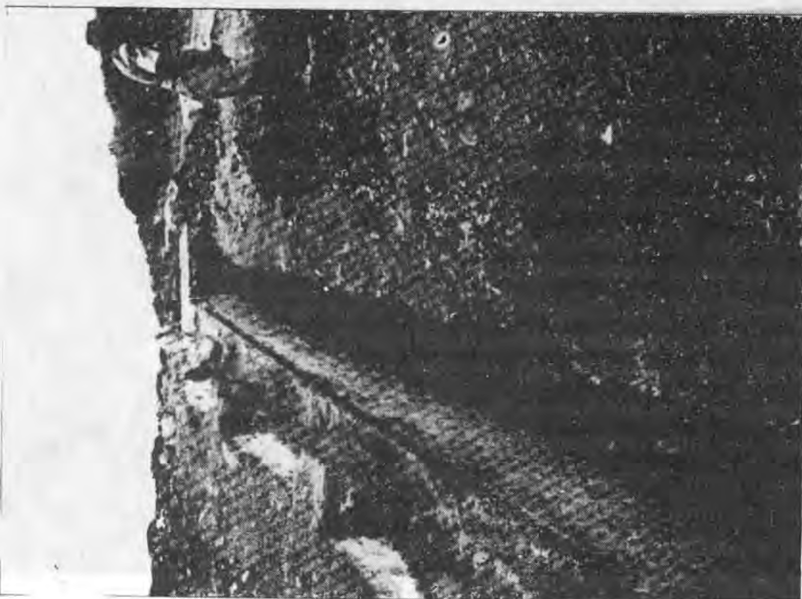


YW 20.13

Fig. 9. — Angle S.-E. de la porte.
Fondation et raccord avec le mur du parvis.



YW 2095 Fig. 11. — Mur Est du parvis. Piliers et soubassement.



YW 2094 Fig. 10. — Mur Ouest du parvis. Piliers et soubassements.



cer à quelques centimètres près, ce qui est l'ordre de précision de ces ouvrages. Les intervalles entre piliers du mur Ouest avaient été remplis ultérieurement par un mur de bonne construction qui recouvrait aussi la face des piliers. Pour les découvrir on dut procéder à l'abatage de ce mur ; il est possible que la face du dernier pilier ait échappé pendant l'exécution de ce travail.

Ainsi qu'il a déjà été dit le raccord des murs avec la porte est malhabile. Seul le soubassement subsiste. Il vient buter sur l'angle externe du dernier pilastre de la porte. La disposition est légèrement différente à l'Est où le soubassement mord de o m. 15 sur la face du pilastre. On ne peut présumer de quel côté est l'erreur d'exécution. De toutes façons la disposition de l'angle devait être semblable à l'Est et à l'Ouest. Elle n'était certainement pas très heureuse. Que l'angle rentrant derrière le pilastre ait été libre de maçonnerie, ou que, plus probablement, un pilier plus large ait formé le retour d'angle, la corniche présentait nécessairement un arrangement peu classique.

Les morceaux de corniche retrouvés ont permis d'établir que le couronnement des murs du parvis se raccordait à celui de la porte. L'identité de profil avec le larmier et la doucine de la corniche est évidente. Les modillons, les moulures de soutien et la saillie du larmier sur le nu du mur ont été supprimés (5), soit dans un but de simplification, soit pour laisser à la porte toute sa valeur décorative dans l'encadrement de murs de fortifications délibérément austères et auxquels une ornementation délicate n'eût pas convenu. Il en résultait des différences de saillie et l'amortissement des moulures de soutien et du larmier de la corniche sur une face biaise. En outre, le couronnement du mur était décroché sur chaque pilastre. Ces trop nombreux mouvements dans l'espace restreint de l'angle rentrant ne pouvaient être agréables.

Il reste de ces murs des fragments dont la hauteur varie de 1 m. 80 à o m. 00 au-dessus du soubassement, élevé lui-même de 1 m. 30 à o m. 80 suivant les dénivellations du

(5) Traitée ainsi, la corniche est devenue un simple couronnement de mur.

sol, soit au total 21 assises au plus. La partie haute des murs n'a pas été ruinée par le temps seul. Les remparts ont été minés et culbutés par gros blocs dont plusieurs subsistent encore sur place.

Ces amoncellements de pierres ont servi de carrière aux gens du pays. On n'y a donc pas retrouvé le couronnement des murs et des tours, ni aucune indication sur leur hauteur primitive. A en juger par l'épaisseur des maçonneries elle devait être fort élevée. Le raccord avec la corniche de la porte donne une hauteur de 12-14 mètres, ce qui paraît normal pour un rempart. (Pl. I).

On peut supposer que le dessus de la corniche correspondait au niveau de la courtine et que des merlons existaient au-dessus. Cela expliquerait qu'on ait sacrifié l'effet décoratif de la saillie de la corniche pour ne pas gêner l'action des défenseurs placés au-dessus. Le niveau supérieur des merlons aurait alors coïncidé avec le couronnement de l'acrotère de la porte.

Quelques-unes des questions posées au cours de cette étude trouveront sans doute leur réponse dans la continuation des fouilles. Il serait particulièrement souhaitable que la route romaine soit retrouvée. Sa position et son niveau permettraient probablement d'expliquer les modifications subies par la porte et l'anomalie de ses différents niveaux. Et puis, ne peut-on espérer la découverte d'inscriptions qui rendraient la vie à ces fragments de l'œuvre des Berbères romanisés de Maurétanie ?

JEAN MEUNIER.
*Architecte D. P. L. G.*



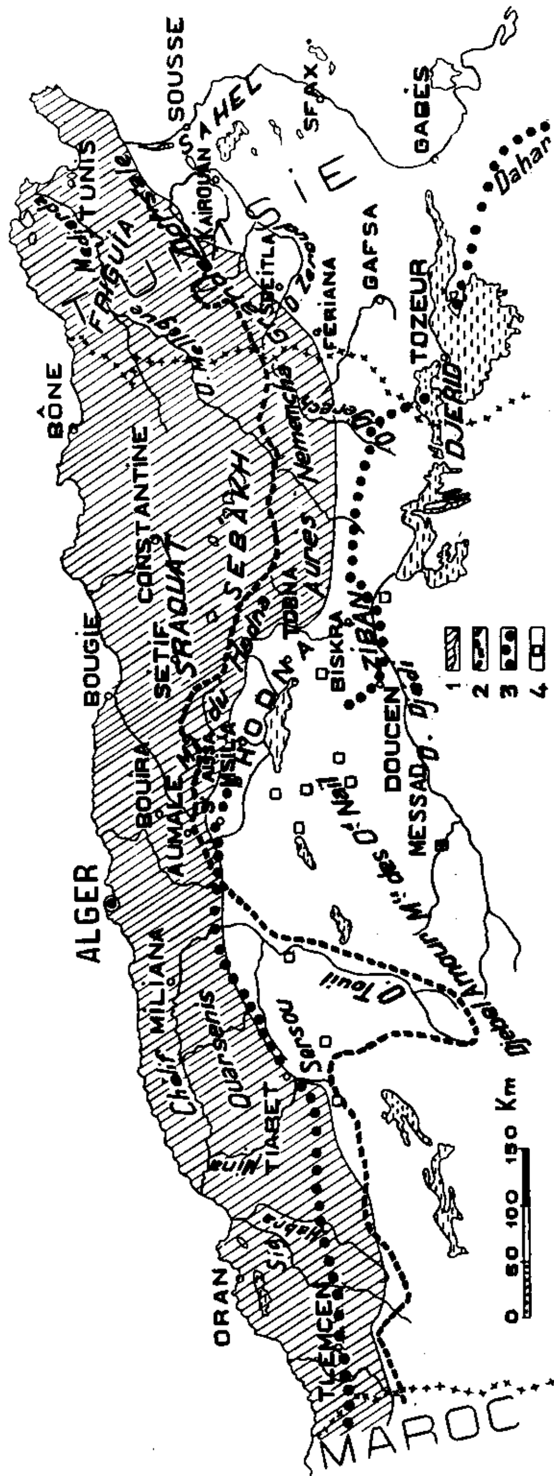



FIG. 1

1. Régions du Tell.
2. Limite méridionale du drainage tellien.
3. Limite méridionale de la domination romaine au IIIe siècle.
4. Postes avancés du *limes*.

# LA BORDURE SAHARIENNE DE L'ALGÉRIE ORIENTALE

## I. — Les faits géographiques

La nomenclature arabe distingue, en Algérie et en Tunisie, deux grandes régions naturelles : le *Tell* et le *Sahara*, le premier, de nature méditerranéenne, se différenciant nettement du second par la régularité relative de ses récoltes et la conservation d'une partie de ses pâturages durant les mois secs et chauds de l'été [1].

Les indigènes d'Algérie englobent dans le Sahara les hautes plaines steppiennes du Sud Oranais et du Sud Algérois, régions d'alfa et d'armoises. Par contre, ils annexent au Tell l'ensemble des hautes plaines constantinoises et tunisiennes. Ils y reconnaissent du reste une région plus arrosée, qui s'étend au Sud du système montagneux que nous nommons Atlas tellien, et, au Sud, une région plus sèche, à caractère déjà un peu steppien avec ses taches d'armoises et d'alfa. La première porte le nom de *Sraouate* en Algérie, et de *Friguia* en Tunisie ; la seconde, appelée *Sebakh* en Algérie, n'a pas de nom particulier dans la Régence voisine [2]. Il est très

(1) On n'a jamais donné de définition un peu précise du mot *Tell* en Algérie, sans doute parce que cette notion est peu précise dans l'esprit des indigènes ; voir pourtant R. Tinthoin, *Les paysages géographiques de l'Oranie*, extrait du Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran, déc. 1930, p. 13. Pour la Tunisie : bonne définition dans Monchicourt, *Le Haut Tell en Tunisie*, 1913, p. 9-16.

(2) Il est étrange que les géographes de l'Algérie n'aient pas tiré parti de cette distinction qui me paraît très importante. *Sraouat* est le pluriel de *Sra* qui a le sens de plateau cultivé ; ce mot est employé en Tunisie. *Sebakh* est le pluriel de *Sebkha* et désigne la région des sebkha qui sont si nombreuses dans la partie méridionale des Hautes plaines constantinoires ; sebkha désigne du reste une étendue d'eau salée ou son emplacement et ne devrait pas être confondu, comme il l'est toujours, avec le mot *chott* qui s'applique à la bordure des sebkha ; sont chott les terrains salés, couverts de salsolacées qui

réel que, tandis que les hautes plaines steppiennes de l'Ouest et du Centre de l'Algérie sont vouées à l'élevage, et à un élevage transhumant, et ne sont cultivables en céréales, de façon rentable, que dans le Sersou, par contre les hautes plaines constantinoises et tunisiennes sont des régions de culture et d'élevage varié. Les premières sont déjà sahariennes ou, si l'on préfère, présahariennes, — bien qu'il y ait une poussée très nette du désert dans le Hodna, — et les secondes sont encore méditerranéennes. Par conséquent, la limite méridionale du Tell, presque partout très nette, est, à l'Ouest, parallèle au littoral, dont elle n'est distante que de 100 à 120 kilomètres ; puis elle dessine un vaste arc de cercle, suivant les Monts du Hodna, les massifs de l'Aurès et des Nememcha, et les montagnes de la Dorsale tunisienne ; elle aboutit à la Méditerranée au Nord du golfe de Hammamet (fig. 1).

Cette distinction, fondamentale au point de vue physique et plus encore au point de vue humain, a été trop souvent perdue de vue par les géographes au profit d'une division en bandes parallèles à la Méditerranée. Celle-ci cependant se justifie au moins partiellement, notamment au point de vue botanique. (3). Les hautes plaines steppiennes de l'Algérie occidentale, en particulier, sont assez différentes du désert et surtout elles en sont séparées par les chaînes souvent boisées et localement humides de l'Atlas saharien. En Tunisie, les Hautes steppes, et à plus forte raison les Basses steppes maritimes qui s'étendent en arrière du Sahel (4), ne sont considérées comme sahariennes que par les habitants du Haut Tell ; pour tous les autres, le Sahara ne commence qu'au delà de Gafsa. Mais dans l'Algérie orientale la nomenclature indigène est très satisfaisante : les montagnes du Tell dominent direc-

encadrent les sebkha. — Sur les mots *Friguia* et *Sra*, voir Monchicourt, *op. cit.*, p. 3-7 et 12-13, et J. Despois, *La Tunisie orientale, Sahel et Basse steppe*, p. 517-518.

(3) Mais l'expression très impropre de Hauts plateaux devrait être abandonnée au profit de Hautes plaines. — Pour les Européens, et pour les Français en particulier, le mot Sahara est synonyme de désert ; il est même le désert par excellence et nous en excluons, contrairement aux indigènes du Tell, les pays de steppe.

(4) Le mot Sahel est un nom de pays indigène qui s'applique à une partie seulement de la bordure maritime des steppes tunisiennes. J. Despois, *op. cit.*, p. 343-345.



tement les plaines vraiment sahariennes de la dépression sud-aurasienne, des Zibane et du Hodna (5).

*Oueds telliens et sources.* — C'est sur les confins « sahariens » du Tell que l'on voudrait insister ici, notamment dans l'Algérie orientale.

On notera d'abord que, dans l'ensemble, le relief des chaînes telliennes, par rapport à la bordure saharienne, va en augmentant de l'Ouest à l'Est : alors qu'entre les Monts de Tlemcen et l'Ouarsenis aucune chaîne ne sépare les deux grandes régions, et que l'on descend facilement des hautes plaines vers les basses plaines de l'Oranie, l'Ouarsenis et le Titteri dominent le Sersou et la plaine située à l'Est de Boghari de 6 à 800 mètres ; puis les Monts du Hodna se dressent à 1.000 à 1.200 mètres au-dessus de la plaine du même nom ; quant à l'Aurès, ses sommets surplombent de 2.000 mètres et plus les Zibane et la cuvette des Chotts ; plus loin vers l'Est le relief s'atténue un peu dans les Nememcha et la Dorsale tunisienne.

Mais le fait capital, et dont on voudrait dégager les conséquences, c'est qu'avec l'éloignement du niveau de base méditerranéen, le drainage qui, dans l'Algérie occidentale, se fait des hautes plaines steppiennes vers la mer, se renverse à partir de la région d'Aumale et de Sidi Aïssa, et qu'une partie des eaux du Tell vient enrichir la bordure saharienne. A l'Ouest, les branches supérieures du Sig et de l'Habra, la Mina et les affluents de gauche du Chélif poussent leurs têtes jusqu'à la limite du Tell et parfois même un peu au delà ; le Chélif, on le sait, est formé de deux oueds, le Nahr-Ouassel et l'oued Touil, dont l'un draine toutes les eaux du Sersou et dont l'autre prend sa source en plein Atlas saharien, dans le Djebel Amour Les hautes plaines steppiennes, jusqu'au delà du Chélif, ne reçoivent donc qu'une partie des eaux rares et très irrégulières des montagnes peu arrosées de l'Atlas saharien ; le reste descend vers le Sahara moins élevé ou est évacué par le Chélif. Ajoutons que les sources sont rares et généralement faibles.

Au contraire, dès qu'on a franchi la région d'Aumale-Sidi Aïssa, la bordure saharienne est enrichie non seulement

(5) Les gens du Tell parlent aussi du « Sahara de Sidi Aïssa ».

par les oueds qui descendent des hautes montagnes qui forment sa bordure, mais aussi, — grâce à la faible altitude des niveaux de base locaux du Hodna (400 mètres), des Chotts (de 16 à -26) et des Basses steppes tunisiennes (19 m. au lac Kelbia), — par les eaux d'une partie des hautes plaines telliennes. L'oued el Ham, l'oued el Ksob qui passe à Msila, l'oued Barika, l'oued el Kantara, plusieurs des rivières de l'Aurès et des Nememcha, les affluents supérieurs des oueds Zeroud, Marguellil et Nebaana qui convergent vers Kairouan, — tous ces oueds ont un débit et un régime en grande partie méditerranéens. Ils viennent apporter à la bordure saharienne des eaux abondantes qui, à l'aval, s'étalent largement, permettant des cultures inondées et enrichissant les nappes souterraines.

En outre les calcaires fissurés et les calcaires marneux, très répandus dans les montagnes (6), alimentent tout un chapelet de sources importantes dont plusieurs sont « vauclusiennes » (7).

Cette richesse en eau, qu'il ne faut du reste pas exagérer car les crues des rivières sont aussi brutales qu'irrégulières, a permis de tout temps à cette bordure saharienne du Tell oriental d'avoir des îlots de culture intensive, des oasis avec ou sans palmiers comme Msila, Ngaous, El Kantara, les oasis des Zibane, Gafsa, Fériana, Kairouan même qui doit son existence aux inondations des oueds voisins. Et un peu partout des zones d'inondation favorisent localement la culture des céréales ou l'élevage.

C'est donc l'eau qui a permis l'existence et souvent la persistance à travers les siècles d'agglomérations assez nombreuses, de centres de vie rurale et parfois même urbaine dont on chercherait en vain l'équivalent à l'Ouest de Sidi Aïssa et d'Aumale (8). Notons cependant que le pied de l'Atlas saharien, entre les Zibane et Laghouat, est loin d'être dépourvu

(6) M. Dalloni, *Géologie appliquée de l'Algérie*, 1939, 2e partie et carte pl. VIII.

(7) J. Savornin, dans son *Essai sur l'hydrologie du Hodna*, 1908, décrit les sources « vauclusiennes » du Hodna ; voir aussi son *Etude géologique de la région du Hodna et du plateau sétifien*, 1920.

(8) Sauf Tiaret, ville déjà tellienne.



d'eaux de sources et d'eaux de ruissellement. Mais il faudrait aller jusqu'au Sous et au pied du grand Atlas marocain pour retrouver, — il est vrai avec une toute autre ampleur, — une situation analogue à celle de la Berbérie orientale.

Ainsi s'apparentent des régions qui, au premier abord, semblent bien différentes : la plaine du Hodna, les Zibane et le piedmont des Nememcha dont le caractère saharien est prononcé, la haute steppe tunisienne et la plaine de Kairouan qui déjà subissent des influences maritimes. Des conditions naturelles voisines posent des problèmes semblables. On ne signalera ici, brièvement, que les principaux.

*Problèmes communs.* — On peut d'abord remarquer que le contact entre le Tell et le Sahara n'est presque jamais une limite humaine. C'est du reste une règle assez générale en Afrique du Nord que les populations des montagnes débordent sur les plaines voisines. Ici les habitants du Tell montagneux se sont partout annexé une frange saharienne plus ou moins large. Seule fait exception la moitié orientale de la Dorsale tunisienne qui, barrière étroite et élevée, sépare des tribus qui s'ignorent. Là où les massifs sont suffisamment puissants et suffisamment arrosés pour avoir engendré des genres de vie montagnards, les habitants demandent à la plaine des pâturages d'hiver et des zones d'épandage d'oueds pour ensemencer de larges surfaces de céréales ; ils ont parfois réussi à entrer en possession des sources et des terres irrigables qui en dépendent. Mais, longtemps concurrencés et menacés par les nomades, ils n'ont généralement annexé à leur domaine qu'une bande de plaine assez étroite. Les troupeaux et une partie des habitants du Djebel Chéchar, ceux de l'Ahmar Khaddou, des Ghassira et des Béni bou Slimane de l'Aurès méridional hivernent au pied de leurs montagnes. Certaines fractions des Chaouya (berbérophones) Ouled Soltane et Ouled Ali ben Sabor et les Righa du Bou Thaleb débordent sur la plaine du Hodna oriental où ils tendent à se fixer auprès de petites sources et au milieu de médiocres terres de labour. Plus à l'Ouest, les Maadid, les Ouled Khelouf et les Berbères arabisés de l'Ouennougha sont maîtres d'une étroite bordure hodnéenne.

Mais quand les massifs sont moins importants, moins tourmentés et moins arrosés, ils sont habités par des populations semi-nomades qui vont ou qui allaient régulièrement hiverner dans le Sahara avec leurs moutons et leurs chèvres. Le domaine des Madjeur et des Fraichiche s'étend de part et d'autre de la Dorsale tunisienne, dans le Haut-Tell et la Haute steppe (9). Celui des Nememcha est également mi-tellien et mi-saharien : les Ouled Sidi Abid, au Sud de Tébessa, descendent après les semailles dans le désert qu'ils parcourent jusqu'au voisinage du Djerid ; ils ne rentrent qu'en avril dans le Tell. Les Allaouna et les Brarcha, qui vivent plus à l'Ouest, et les Ouled Rechaïche mènent une semblable existence (10). Et le genre de vie est le même, qu'il s'agisse de Chaouya comme les Ouled Aïssaoui (fraction Allaouna) ou d'arabisés de longue date : les déplacements se font toujours aux alentours de novembre et d'avril et sur des distances voisines de 200 kilomètres. On assiste aujourd'hui à une fixation progressive de ces semi-nomades qui cultivent de plus en plus de céréales dans le Tell et parfois même dans les zones d'inondation des oueds au sortir des montagnes, notamment sur l'oued Djarech. Le contrôle civil de Thala et les communes mixtes de Tebessa et de Khenchela englobent ainsi une bande saharienne beaucoup plus large que les douars des montagnards du Sud de l'Aurès ou des chaînes du Hodna (50 à 80 km. au lieu de 10 à 30).

Si l'on excepte les Nememcha dont les terrains s'étendent tout au long des oueds de leur région, les eaux courantes qui descendent du Tell sont utilisées à la fois par les cultivateurs d'amont et par les Sahariens de l'aval. Le principe de l'irrigation dans l'ensemble du Tell est que tout propriétaire

(9) Ch. Monchicourt, *op. cit.* et *La steppe tunisienne chez les Fraichich et les Majeur*, Bull. de la Dir. de l'Agr. Tunis, 1906, p. 38-76 et 156-99.

(10) De Vivie de Régie, *Les nomades de Tébessa devant la crise actuelle*, 1939, et *Une survivance du nomadisme chez les tribus berbères. Les Ouled Aïssaoui de la Commune mixte de Tébessa*, 1938 ; M. Girard, *Le poste détaché du Dj. Chechar et des parcours sahariens*, 1938. Rapports manuscrits du Centre des Hautes Etudes d'Administration musulmane consultés avec l'autorisation de M. Montagne. Se reporter également à Aug. Bernard et N. Lacroix, *L'évolution du nomadisme en Algérie*, 1906.



riverain a le droit d'absorber pour ses cultures toutes les eaux de la rivière qu'il peut détourner par un barrage ; les inconvénients sont faibles dans le Tell : les oueds sont assez riches en eau, les sources assez nombreuses et les barrages très rustiques. Mais au Sahara où l'eau est si rare, les intérêts individuels cèdent le pas aux intérêts collectifs : les eaux de chaque oued sont retenues par un barrage unique entretenu par la communauté qui veille jalousement au partage du précieux liquide (11).

Or les oueds qui descendent vers les steppes ou le désert sont de plus en plus saignés dans leur zone d'alimentation au fur et à mesure que les cultures se développent dans le Tell, et les communautés sahariennes se plaignent de l'égoïsme de leurs voisins d'amont qui diminuent leur part d'eau déjà réduite par l'infiltration et l'évaporation. Indigènes et colons de la plaine de Kairouan protestent contre les saignées opérées en montagne sur les affluents de « leurs oueds » par les villageois de la Dorsale et par la conduite d'eau de Tunis (12). Les Hamama du Bled Gamouda sont mécontents de l'accroissement des prises d'eau faites pour l'irrigation des régions de Kasserine et de Sbeitla, alors que les gens de Sbeitla sont fort marris de voir partir la plus grande partie de leur eau vers la ville littorale de Sfax. Dans les Zibane la situation est parfois plus sérieuse pour les oasis dont le sort dépend des eaux de rivière. Les oueds El Kantara et Abdi sont fortement saignés avant de se réunir dans les Zibane, mais les sources sont assez nombreuses dans l'oued même en amont de Biskra pour que la situation de cette oasis soit peu compromise. Il n'en est pas de même à Sidi Okba, oasis sans source et sans puits, qui doit se contenter des eaux de l'oued el Abid, oued progressivement appauvri par la multiplication des barrages et des cultures dans l'Aurès (13). C'est en été que l'oasis a besoin de beaucoup d'eau, précisément à l'époque où il ne pleut pas à l'amont et où les Aurasiens retiennent le plus d'eau

(11) Bibliothèque coloniale internationale. *Les systèmes d'irrigation, IV, Algérie-Tunisie*, 1909 p. 256-262.

(12) J. Despois, *op. cit.*, p. 298, n. 26 et p. 459.

(13) D. Moulias, *L'organisation hydraulique des oasis sahariennes*, 1927, p. 72-81.

pour leurs jardins. Dans le Hodna oriental les conflits tendaient à devenir d'autant plus aigus que riverains d'amont et riverains d'aval développaient leurs cultures. L'Administration y est parfois intervenue pour obliger les usagers d'amont à laisser passer l'eau un certain nombre de jours par mois ; mais cette mesure a souvent mécontenté les premiers sans satisfaire pleinement les seconds.

Ces conflits sont la conséquence normale d'une situation qui est cependant favorable aux Sahariens ; ils sont le revers de la médaille. En tout cas ils montrent la solidarité des Telliens et des Sahariens et parfois la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics. Ainsi, dans une bordure désertique ou steppienne incultivable ou peu cultivable et normalement vouée à un élevage transhumant, les sources, les nappes souterraines et les oueds telliens apportent localement des possibilités de culture « rentable » et de vie sédentaire. Mais autant les sources, du moins les plus importantes, ont un débit régulier, autant le régime des oueds est inégal et capricieux. L'utilisation des unes et des autres n'est pas, plus exactement ne devrait pas être la même. Les sources qui ont un fort débit été comme hiver ou les puits qui remontent l'eau d'une nappe au régime régulier sont particulièrement favorables aux cultures arbustives — palmiers ou arbres fruitiers méditerranéens — et accessoirement aux cultures maraîchères et aux céréales d'été : maïs et sorgho. Les arbres ont en effet surtout besoin d'être arrosés durant les mois les plus secs et les plus chauds ; on peut donc utiliser le surplus des eaux, entre octobre et avril, pour irriguer des céréales d'hiver : blé ou orge. Mais les indigènes ne résistent pas, le plus souvent, à la tentation de trop étendre leurs vergers et leurs terres de labour.

Les oueds, dont les crues sont très inégales, et qui l'été sont à sec ou ne laissent couler qu'un mince filet d'eau, n'arrosent généralement, ou ne devraient arroser, que des champs de blé ou d'orge, céréales dont la récolte commence en avril-mai. La culture ainsi pratiquée est déjà assez aléatoire : l'oued Barika, de même que l'oued Zeroud à Kairouan, peut avoir dix à douze crues certaines années et une ou deux seulement — voire aucune — les années les plus sèches. C'est donc une erreur de planter des arbres lorsqu'on ne peut compter



que sur des irrigations par eau d'oued : les oueds sont abondants quand les arbres ne demandent que peu d'eau et ils sont à sec, ou peu s'en faut, quand d'abondantes irrigations leur seraient nécessaires. Même sur des oueds relativement réguliers, comme l'oued el Ksob et l'oued el Abiod, les cultures arbustives doivent rester limitées.

Un peu partout, du Hodna à la plaine de Kairouan, les indigènes ont trop sacrifié l'élevage qui devait rester leur principale ressource, assurés comme ils l'étaient de toujours trouver des pâturages d'été dans le Tell voisin. Un peu partout ils ont étendu leurs labours non seulement au voisinage des cours d'eau et dans leur zone d'épandage, mais aussi en terre sèche, là où la culture ne peut être qu'une loterie où l'on perd plus souvent que l'on ne gagne. Un peu partout aussi ils ont planté trop d'arbres pour les ressources en eau de l'été ; il n'y a qu'en Tunisie qu'il soit possible, grâce au climat un peu maritime et aux sols légers, de faire des cultures sèches d'arbres comme l'olivier ou l'amandier. Du Hodna aux steppes tunisiennes les problèmes économiques sont donc à peu de chose près les mêmes.

Il est enfin un dernier trait qui apparente entre elles les régions considérées et qui achève de les opposer à la bordure « saharienne » du Tell occidental. Les hautes plaines constantinoises et tunisiennes offrent aux populations et aux troupeaux du Sahara de vastes espaces découverts riches en pâturages et en chaumes, des récoltes souvent abondantes qui nécessitent un renfort de main-d'œuvre et de bêtes de bât à l'époque des moissons, en particulier sur les Sraouate d'Algérie et dans la Friguia de Tunisie. Ce Tell, cultivé en céréales mais nu pendant l'été, est en effet d'un singulier attrait pour les populations sahariennes, celles du voisinage et celles des contrées lointaines.

On a vu que, parmi les habitants de la bordure sud-tellienne, quelques tribus sont propriétaires ou usagères à titre collectif — et aujourd'hui souvent à titre privé — de vastes terrains dans le Tell : il en est ainsi chez les Fraichiche et les Madjeur de Tunisie et chez les diverses tribus du groupe des Nememcha ; chacune possède sa portion de Sahara et, 500 ou 1.000 mètres au-dessus, sa portion de Tell. Les montagnards de

l'Aurès et des Monts du Hodna ont leurs pâturages d'été chez eux. Mais les habitants des plaines comme ceux du Hodna ont besoin de pâturages durant les mois secs et chauds et mènent leurs troupeaux dans certaines régions du Tell : ils vont de préférence chez les gens qui, en hiver, sont heureux d'envoyer leur bétail sur les parcours sahariens. Malheureusement la diminution de l'élevage a souvent transformé les nomades en simples travailleurs saisonniers qui ne demandent plus au Tell que du grain et un petit pécule.

Quant aux grands nomades des contrées proprement désertiques, ils ne font que traverser les régions étudiées ici, en empruntant toujours les mêmes voies de transhumance (14).

Les conditions sont toutes différentes dans l'Algérie occidentale où le Tell n'est pas pénétré, sauf sur une frange très étroite, par les populations sahariennes, — aussi bien les pasteurs des hautes plaines steppiennes que les grands nomades du Sud : Saïd Atba, Larbaa, Ouled Sidi Cheikh. Les zones d'estivage sont en bordure du Tell, aux alentours du Sersou. Le massif montagneux et découpé de l'Ouarsenis et les plateaux ondulés et boisés qui s'étendent entre la Mina et le Maroc ne sont jamais traversés, du moins aujourd'hui, par les Sahariens, qui ne trouveraient du reste, dans les basses plaines d'Oranie, que de maigres pâturages (15).

Ainsi s'individualise cette longue bande saharienne qui, d'Aumale à Kairouan, étale ses plaines au pied d'un Tell accueillant aux troupeaux et aux habitants, et qui lui envoie une partie de ses eaux : c'est un peu de la richesse du Tell qui descend dans le Sahara avec l'eau qui sourd au pied des montagnes et avec les oueds : les oueds sont saignés sur leur parcours, ils étalent au loin leur eau et leur limon fertile et, en s'infiltrant, ils alimentent des nappes souterraines et les sources de piedmont (16).

---

(14) L. Lehuraux, *Le nomadisme et la colonisation dans les hauts plateaux de l'Algérie*, 1931, notamment la carte, p. 87.

(15) L. Lehuraux, *op. cit.*, p. 86 et Aug. Bernard et N. Lacroix, *op. cit.*, passim. Il n'en a pas toujours été de même dans le passé, comme on le verra plus loin, pour la région la plus occidentale.

(16) Ajoutons que eau et limon renouvelés à chaque crue empêchent les terres situées à l'aval de se saler.



## II. — Le « limes » romain et les marches de l'Ifrikya

Il serait fort intéressant d'examiner quel a été, dans le passé de l'Afrique du Nord, le rôle particulier de cet ensemble de régions dont les caractères géographiques viennent d'être dégagés. On se bornera à étudier sa fonction dans l'extension de la domination romaine et des royaumes musulmans de la Berbérie orientale.

*Le « limes » romain dans l'Algérie orientale.* — On sait que la domination romaine en Afrique du Nord s'est étendue à une partie de la Tripolitaine, à la Tunisie et à l'ensemble du Tell algérien, — que les limites atteintes par cette domination ont varié au cours des siècles, — et que le *limes* le plus avancé est dans l'ensemble celui du IIIe siècle.

Au premier siècle après J.-C. le *limes* (17) commence en Tripolitaine, à Leptis Magna, et suit le littoral de la Petite Syrte jusqu'à Tacapas (Gabès) ; de là il gagne Capsa (Gafsa) et Theveste (Tebessa), puis il suit le pied septentrional de l'Aurès et des monts du Hodna. Il gagne ensuite la basse vallée du Chélif, suit le cours du fleuve, le versant nord du Tessala et rejoint le littoral à Rusaddir (Melilla). Ainsi la domination romaine, qui reste à distance du désert en Tripolitaine et en Tunisie, s'abrite ensuite prudemment derrière les grands massifs sud-telliens d'Algérie dont elle craint les populations montagnardes, et se contente de surveiller de loin les portes du Sahara. Le rétrécissement vers l'Est des territoires occupés est conforme à l'amincissement du Tell vers l'Occident.

Au IIIe siècle le *limes* a avancé vers le Sud. Il paraît avoir dessiné à l'Est un grand arc de cercle en suivant le Dahar, le « dos » des hauteurs de Tripolitaine et du Sud-Tunisien, jusqu'aux Matmata ; de là il gagnait les oasis du Djerid et le

---

(17) Il ne saurait être question de donner ici une bibliographie complète du *limes* ; on la trouvera dans les ouvrages cités ci-dessous et dans Chr. Courtois, *De Rome à l'Islam*, Rev. Afr., 1942, p. 25. Beaucoup de beaux travaux de E. Albertini ou de J. Carcopino, par exemple, ont peu d'intérêt pour le point de vue très particulier que j'ai adopté ici. — Les travaux de base, notamment pour le Ier siècle, sont : R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e éd., 1913, et St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*.

Sud de l'Aurès ([18]). En Algérie ([19]) le *limes* avait été reporté dès 105, par Trajan, au Sud des monts des Nememcha et de l'Aurès: de Ad Majores (Henchir Besseriani) ([20]), il rejoignait, par les postes de Ad Medias ([21]), Badias (Badès), Thabudeos (Thouda) ([22]) et Vescera (Biskra), la nouvelle route de Lambaesis à Vescera par Calceus Herculis (El Kantara). Une autre voie frontière partira un peu plus tard vers le Nord-Ouest pour gagner Auzia (Aumale) et Thanaramusa Castra (Berrouaghia), en passant par les plaines nord-orientales du Hodna où étaient Thubunae (Tobna) et Zabi (Henchir Bechilga) ([23]). Sous Commode et Septime Sévère, à la fin du II[e] et au début du III[e] siècle, le *limes* est reporté nettement au Sud de la « trouée de Biskra », jusqu'à l'oued Djedi en avant duquel est construit le vaste camp de Gemellae. Gordien III (238-244) prolonge vers l'Ouest cette ligne avancée par la construction des forts de Doucen et de Sadouri. Et on constate que, sous Dioclétien et Constantin, la ligne de l'oued Djedi est doublée au Sud d'un *fossatum* dont la Seguia Bent el Khass marque l'emplacement et qui est renforcé par des forts puissants et rapprochés ([24]).

Par les postes de Doucen et de Sadouri, puis ceux d'El Gahra, d'Aïn Rich et de Bou Saada, les Romains surveillaient les monts du Zab et les passages des monts des Ouled Naïl. Mais le *limes* n'a jamais formé, semble-t-il, une ligne frontière au Sud-Ouest et surtout à l'Ouest du Hodna où il n'y avait pas de route. Il faut aller plus au Nord, vers Aras (Tar-

(18) Sur les conséquences de l'avancée du *limes* pour le Sahara, voir le très beau mémoire de St. Gsell, *La Tripolitaine et le Sahara au III[e] siècle*, Mém. de l'Acad. des Inscr., 1933, p. 149-166.

(19) L. Leschi, *Rome et les nomades du Sahara central*, Trav. de l'Inst. de recherches sahariennes, I, 1942, p. 47-62 ; *id.*, *Recherches aériennes sur le « limes » romain de Numidie*. C. R. Acad. Insc. 1937, p. 256-262 ; H. Marrou, *La collection Gaston de Vulpillières à El-Kantara*, Mél. Arch. et Hist., 1933, p. 42-86, et surtout J. Guey, *Note sur le « limes » romain de Numidie et le Sahara au IV[e] siècle*, *id.*, 1939, p. 178-245. (Conclusions parfois un peu excessives).

(20) A 4 km. au S.-O, de la petite oasis de Négrine.

(21) Sur l'emplacement du Bir Taddert-el-Tahtani.

(22) A 5 km. au N. de l'oasis de Sidi-Okba.

(23) 4 km. au S.-E. de Msila.

(24) Un fort a été créé au Nord de cette ligne par Dioclétien à Aïn-Naïmia à 3 km. au Sud de Mdoukal : L. Leschi, *Centenarium quod Aqua viva appellatur*. C. R. Acad. Inscr., 1941, p. 163-176 ; il s'agit peut-être ici d'une rectification de la frontière.



mount) pour retrouver un *limes* doublé d'une route : c'est la voie de Sitifis (Sétif) à Auzia (Aumale) par le Nord du chott et qui passait à Cellas (Kherbet Zerga), Macri (Magra), Zabi (Bechilga) et Aras ; un embranchement méridional, récemment découvert ([25]), allait d'Aras vers l'actuelle Sidi Aïssa, pour rejoindre ensuite Aumale.

Au Sud-Ouest d'Aumale, le *limes* avait été reporté au III[e] siècle sur le flanc méridional du Tittéri et de l'Ouarsenis : il passait à Boghar, à Columnata (Waldeck-Rousseau) et un peu au Sud de Tiaret. Ensuite il coupait les reliefs tabulaires et boisés des Monts de Saïda par Cohors Breucorum (Henchir Souik, près de Tagremaret), les vallées des oueds Mechria et Kebir et Ala Miliaria (Beniane). Puis il longeait les contreforts des plateaux ondulés dits Monts de Daïa, passant par Charrier, Lucu (Timziouine), Tect... (Tenira), Kaputtasacorae (près de Chanzy) et se maintenait au pied des plateaux de Tlemcen où se trouvaient Altava (Lamoricière) et Pomaria (Tlemcen) ; de là il gagnait Numerus Syrorum (Maghnia) et la Moulouya inférieure ([26]).

Ajoutons, pour être à peu près complet, que quelques forts avancés ont plus ou moins momentanément surveillé, au III[e] siècle, et parfois déjà au second, les routes sahariennes en avant du *limes*. Ce sont : le *castellum* (?) de Bir Djefeir à 12 kilomètres au Sud-Est du *fossatum* de l'oued *Djedi* ([27]), le grand *castellum Dimmidi* (Messad) ([28]), le fort de Medjedel sur les bords orientaux du zahrez Chergui ([29]). A l'Ouest du

(25) P. Massiéra, *Le « limes » sous les Sévères dans le Hodna occidental*, Congrès des Soc. Sav. de l'Afr. du N., 1938, II, p. 503-506 ; et P. Massiéra et Dr. Megnin, *La route frontière au III[e] siècle entre Tarmount et Aïn-Touta*, *id.*, 1939, p. 561-562.

(26) E. Albertini, *La route frontière de la Maurétanie occidentale entre Boghar et Lalla Maghnia*, Bull. Oran, 1928 (cinquantenaire), p. 33-48 ; R. Gauthier, *Contribution à l'étude du tracé de la route frontière de la Maurétanie césarienne*, Rev. Africaine, 1933, p. 449-455, et E. Albertini, *Note additionnelle*, *id.*, p. 456-457.

(27) J. Guey, *op. cit.*, p. 181-2.

(28) E. Albertini et P. Massiéra, *Le poste romain de Messad*, Rev. des études anciennes, 1939, p. 223-243, et la note de J. Carcopino sur les fouilles de G. Picard à Messad, C. R. de l'Acad. des Inscr., 1939, p. 204

(29) L. Leschi, *Inscription de Medjedel*, Bull. Archéol. du Comité, séance du 20 juin 1938, p. XXVI-XXVIII.

méridien d'Aumale on a aussi retrouvé des vestiges de postes avancés apparemment moins importants à Aïn Benia (45 km. au S.-E. de Tiaret), à la ferme Romanette (20 km. au S.-E. de Chellala) et à Aïn Balloul au Sud-Est de Frenda (30).

Il résulte de cette sèche énumération de postes et de forts que la domination romaine du IIIe siècle a englobé, à l'Est de la Mina et de Tiaret, toutes les chaînes et les massifs du Tell central et oriental. C'est essentiellement par mesure de sécurité que, dès le IIe siècle, les monts des Nememcha et surtout l'Aurès ont été bordés au Sud, comme ils l'étaient au Nord, par une ceinture de fortins. Les montagnards hostiles ont donc été ainsi entourés, surveillés, et leur pays peu à peu pénétré par les forces romaines, y compris le gros pâté de l'Aurès (31).

En outre et surtout le *limes* a exceptionnellement suivi la limite méridionale du Tell. Il annexe au domaine romain, à l'Est, une bande désertique de 10 à 35 kilomètres au pied des Nememcha et de l'Aurès, tous les Zibane et tout le Hodna sur une largeur d'une centaine de kilomètres. Il ne suit le pied des chaînes telliennes que de Sidi Aïssa à Tiaret et il laisse au Sud la plus grande partie de ce qu'on pourrait appeler les plateaux telliens d'Oranie. Le *limes* ne correspond guère que sur le tiers de son trajet à une limite orographique ou climatique et l'on ne saurait, comme le voulait E.-F. Gautier, parler d'une « chaîne du *limes* » (32).

Il est incontestable — et les historiens ont insisté sur ce fait — que la domination de Rome en Afrique s'est dans l'ensemble limitée aux terres cultivables et que le *limes* est une frontière de protection contre les nomades Gétules. Son renforcement, notamment au Sud de Biskra, et ses fluctuations au cours du IVe siècle résultent surtout de la puissance croissante de nomades devenus plus redoutables par le nombre et par la mobilité. Quoi que l'on pense de l'introduction

(30) Articles d'E. Albertini et de R. Gauthier cités note 26.

(31) Mme J. Alquier, *Les ruines antiques de la vallée de l'oued El-Arab (Aurès)*, Rev. Afr., 1941, p. 31-39.

(32) E. F. Gautier, *Histoire et historiens de l'Algérie*, ch. I, Le cadre géographique de l'histoire, p. 21 ; *Les siècles obscurs du Maghreb*, p. 185 et suiv.



récente du dromadaire au Sahara central, il paraît certain que le développement de son élevage a donné plus de mobilité et de force aux Sahariens (33).

Mais il faut remarquer que, dans l'Algérie orientale, le *limes* empiète largement sur le Sahara, *précisément sur cette bande saharienne parfois très large que le Tell enrichit de ses eaux*, et dont les principaux traits géographiques ont été décrits plus haut. C'est parce que cette région saharienne était au moins en partie cultivable, c'est parce que des centres de vie sédentaire pouvaient s'y développer ou y être créés que la domination romaine s'est étendue aux Zibane et au Hodna. Tout se passe bien en effet, en Afrique du Nord, comme si les Romains n'avaient pu dominer que les pays où la vie et la culture sédentaires étaient possibles, et comme si leur organisation n'avait pas eu de prise sur les vastes espaces parcourus par les pasteurs-nomades.

Cependant, ils ont réussi à englober dans leurs frontières des terres de parcours, mais seulement celles de semi-nomades hivernant au Sahara et qu'il était possible d'encadrer par des postes fixes. Ils ont ainsi entouré les terres des Musulamii de la région sud de Theveste et celles des Tisibenenses situées un peu plus à l'Ouest, nomades qui, très vraisemblablement, menaient un genre de vie analogue à celui des tribus actuelles des Nememcha. Nous avons la preuve, au moins pour les Musulamii (34), qu'ils se sont efforcés de les fixer sur leurs terres du Tell, et nous pouvons remarquer que les postes qu'ils ont créés à dix ou vingt kilomètres du pied des montagnes, en plein Sahara, contrôlaient les zones d'épandage des oueds telliens et les principaux points d'eau. Situés au débouché des vallées montagneuses, ces postes surveillaient en même temps les voies de pénétration dans le Tell, voies qu'il était possible d'interdire, en période d'insécurité, aux véritables Sahariens.

L'extension de la domination romaine sur une partie des plaines sahariennes était incontestablement une cause de faiblesse pour le *limes*. Au lieu de l'appuyer sur le rempart naturel des montagnes circumtelliennes et d'en fortifier les

(33) Brève discussion de cette question dans Leschi, *Rome et les nomades du Sahara central*, p. 49-54.

(34) L. Leschi, *ibid.*, p. 48.

passages, les empereurs l'ont reporté parfois très loin en avant sur le glacis des plaines qui s'étalent à ses pieds. Le Hodna, largement ouvert à l'Ouest, et les Zibane surtout, simple prolongement de l'immense plaine désertique, étaient particulièrement difficiles à protéger contre les incursions de nomades de jour en jour plus redoutables. Aussi est-ce la région qui préoccupe le plus les empereurs. C'est là, nous l'avons vu, qu'ils cherchent à renforcer le *limes*, soit par une nouvelle ligne de défense, soit par des avant-postes fortifiés. Le fort de Bir Djefeïr surveille la piste de Touggourt ; ceux de Aïn Naïmia, de Doucen, d'El Gahra, d'Aïn Rich et de Bou Saada contrôlent les vallées longitudinales des Monts du Zab ; le lointain *castellum Dimmidi* commande la grande voie de Laghouat au Hodna, au-dessus de l'actuelle Messad ; et le fort de Medjedel paraît avoir surveillé les abords du *limes* vers l'Ouest.

Au lieu de s'en tenir au magnifique rempart naturel que la nature offrait aux terres de culture et aux beaux pâturages d'été du Tell oriental, les Romains ont préféré annexer les terres sahariennes riches en eau du Hodna et des Zibane et reporter plus loin leur frontière au prix de travaux et d'efforts coûteux.

Quelques remarques sur les frontières romaines de la Tunisie et de l'Algérie occidentale confirmeront les observations précédentes, en montrant que des conditions géographiques différentes ont donné au problème du *limes* des solutions également différentes.

En Tunisie, la bordure de plaines sud-telliennes se prolonge par des steppes plus ou moins cultivables qui s'étendent au loin jusqu'à la mer et jusque dans l'actuelle Tripolitaine. Le littoral s'était déjà montré favorable au développement de la vie urbaine à l'époque phénicienne, et les pasteurs libyens qui erraient en arrière du Sahel punique ont été, semble-t-il, assez aisément encadrés ; beaucoup d'entre eux se sont même fixés sur leurs anciennes terres de parcours [35]. Le *limes* englobe toutes les zones cultivables et les plaines de nomadisme à faible parcours ; mais il s'arrête en bordure de la dépression

(35) J. Despois, *op. cit.*, 2e partie, ch. I.



désertique du chott el Djerid et du grand erg oriental et, vers l'Est, au désert tripolitain de la Guibla.

En Algérie occidentale, au delà de Sidi Aïssa et d'Aumale, *là où le drainage change de sens et se fait au profit exclusif du niveau de base méditerranéen*, le *limes* rejoint la bordure du Tell qu'il suit jusqu'à la Mina, près de Tiaret. Les chaînes assez élevées du Titteri et de l'Ouarsenis, leurs profonds ravinements, leurs maquis et leurs forêts ont dû toujours être un obstacle difficilement franchissable aux pasteurs. Rien par ailleurs ne pouvait engager les Romains à pousser leur domination vers le Sud, sur des steppes d'alfa et d'armoises pauvres en eau. Seul le Sersou est partiellement cultivable. Mais ne fallait-il pas laisser ses terres relativement fertiles aux nomades sahariens qui, très vraisemblablement, tout comme aujourd'hui, ne pénétraient guère dans le Tell occidental.

Après la Mina cependant les communications sont faciles entre les hautes plaines steppiennes et les basses plaines du Tell. Mais l'on ne s'explique pas bien les raisons qui ont pu pousser les Romains à laisser en dehors de leur domination les plateaux boisés et nettement telliens qui dominent Tlemcen et les plaines de Sidi-bel-Abbès et de Mascara ; ils ont évidemment été attirés par les fortes sources qui, ici, ne se trouvent qu'en contre-bas de plateaux de calcaires et de grès fissurés.

Quelles que soient au reste les différences de tracé du *limes* de part et d'autre de Tiaret, les historiens ont noté son caractère particulier de « boulevard frontière » [36], en bordure d'une « zone surveillée » [37]. Les Romains se sont beaucoup moins intéressés au Tell occidental qu'aux hautes plaines fertiles de la Numidie et de la Maurétanie sitifienne. Dès le début de son règne, et à l'époque même où il renforce le *limes* des Zibane, Dioclétien abandonne une partie du Tell oranais en fixant à l'embouchure du Chélif, et sans doute à la Mina, la frontière occidentale de la Maurétanie césarienne ; ainsi se trouvait complètement isolée la lointaine province de Tingitane [38].

(36) E. Albertini, *La route frontière...*, p. 48.

(37) L. Leschi, *Rome et les nomades*, p. 55.

(38) J. Carcopino, *La fin du Maroc romain*, Mél. d'Archéol. et d'Hist., 1940, p. 349-448, notamment p. 352-367.

Le contraste est suggestif entre ce désintéressement apparent des Romains et ce recul du *limes* à l'Ouest et, d'autre part, le gros effort qui a été fait à l'Est, au IVe siècle encore, pour conserver et pour protéger contre les nomades non seulement les hautes plaines telliennes, mais aussi les régions sahariennes du Hodna, des Zibane et de la bordure sud-aurasienne.

*Le Hodna et les Zibane, marches de l'Ifrikya.* — Après la chute de l'Empire romain, la Berbérie orientale a traversé plusieurs longues périodes de troubles consécutifs aux invasions vandales, aux conquêtes arabes et aux violentes réactions des Berbères, et surtout aux invasions des Arabes Hilaliens dans la seconde moitié du XIe siècle. Cependant l'*Ifrikya* — l'ancienne *Africa* — a connu plusieurs périodes de redressement et même de renaissance avec les Byzantins, les dynasties musulmanes de Kairouan (IXe-XIe siècles) et, aux XIIIe et XVe siècles, avec la dynastie hafside de Tunis.

Déjà la province byzantine d'Afrique qui, dans le T... n'a guère dépassé l'Ouest de la région de Sétif, a conser... à peu de chose près, dans les régions sahariennes, les mêmes limites que les provinces romaines (39). Il est maintenant démontré que le *limes* byzantin s'est accroché aux *castella* du Djerid (40) et qu'il s'est maintenu au Sud de l'Aurès (41) et dans une partie au moins des Zibane, notamment à Sidi Okba où le grand conquérant arabe du même nom trouva la mort.

Dans le Hodna, les Byzantins ont encore tenu les plaines situées à l'Est et au Nord du chott, celles qui précisément sont enrichies par les eaux du Tell ; ils les ont surveillées et contrôlées au moyen des villes fortifiées de Thubunae (Tobna) et de Zabi (devenue Justiniana Zabi) (42).

(39) Sauf dans l'ancienne province de Tripolitaine où les Byzantins paraissent n'avoir occupé que les villes littorales.

(40) L. Poinssot, note sur *Castella-Qastilia*, Bull. du Comité, 27 mai 1940.

(41) E. Albertini, *Ostrakon byzantin de Négrine (Numidie)*, Cinquantenaire de la Fac. des Lettres d'Alger, 1932, p. 59-60.

(42) Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, 1896, p. 250 et 254.



Après les conquêtes arabes et jusqu'au XIe siècle (43), les régions qui forment aujourd'hui l'Algérie et la Tunisie sont dans l'ensemble groupées en deux blocs hostiles. Tandis qu'à l'Est les souverains aghlabides (44) et fatimides (45) gouvernent une Ifrikya organisée en royaume oriental, le Centre et l'Ouest de l'Algérie — hautes plaines steppiennes et Tell oranais — sont dominés par les nomades berbères du groupe des Zenata qui ont embrassé l'hérésie kharédjite. Or l'hérésie se répand rapidement à travers presque tout le Sahara du Nord et gagne les montagnards de l'Aurès et du Nefousa tripolitain. Le prestige du royaume kharedjite de Tiaret s'étend ainsi à l'Ouest et au Sud de l'Ifrikya. Et pourtant, cette fois encore, et bien que l'Aurès leur échappe en totalité, les gouvernants de l'Est maintiennent leurs positions dans le Hodna et dans les Zibane un moment confondus sous le nom de Zab (46). On retrouve des garnisons et des fonctionnaires de l'Ifrikya dans bien des centres qui avaient déjà abrité des garnisons romaines ou byzantines et dont plusieurs font figure de petites villes. On en rencontre notamment à Biskra (Vescera) qui prend de plus en plus d'importance, à Tehouda, à Tolga, à Doucen même qui fut poste avancé du *limes* ; dans le Hodna : à Tobna (Thubunae), Ngaous (Nicivibus), Magra (Macri), Arba ou Adna, centre peut-être nouveau situé à une journée de marche de la future Msila, et Haz, sans doute entre Tarmount et Sidi Aïssa. Ces villes et ces centres sont à la limite du pays zenata et kharedjite. Au IXe siècle les relations des deux moitiés de la Berbérie sont assez tranquilles ; mais au Xe les Kabyles Çanhadja, fondateurs de la dynastie fatimide, sont moins pacifiques. Ils fondèrent la ville forte de Msila en 925/6,

(43) Outre les histoires générales voir : E. F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, 1927, réédité sans changement — il faut le regretter — sauf l'adjonction de deux brefs chapitres, sous le titre : *Le passé de l'Afrique du Nord*, 1937.

(44) M. Vonderheyden, *La Berbérie orientale sous la dynastie de Benoû'l-Arlab* ; Yakubi, *Les pays*, trad. Wiet, 1937 ; G. Marcais, *La Berbérie au IXe siècle d'après El-Yakoubi*, Rev. Afr., 1941, p. 40-61.

(45) Un ouvrage d'ensemble manque sur l'Ifrikya fatimide. Ibn Haukal, *Description de l'Afrique*, trad. de Slane, Journ. Asiat., 1842-1843 ; El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, 1859, p. 123-126, 143, 170-171, 176.

(46) *Zibane*, couramment employé aujourd'hui, est la forme du pluriel de *Zab*, expression usuelle dans les textes du Moyen-Age.

sur l'oued el Ksob, à quatre kilomètres de l'ancienne Zabi, et au milieu ou à côté des terres des Beni Barzal, Zenata kharedjites ([47]). Dix ans plus tard ils construisent la forteresse d'Achir sur l'un des contreforts méridionaux du Titteri et à proximité de l'antique *limes* ; puis ils ruinent la puissance kharedjite. La fondation de la Kala des Beni Hammad, sur le versant sud du massif des Maadid en 1007, souligne cependant l'insécurité encore momentanée de la plaine. Durant le XI[e] siècle, pourtant, le Hodna et les Zibane vivent à peu près dans le calme. El Bekri décrit même la route qui, des Zibane, menait au pays de Kastilya — les antiques *castella* du Djerid — par le Sud de l'Aurès et des monts des Nememcha ; cette voie avait longtemps été barrée par les nomades kharedjites ([48]).

Cependant que la limite saharienne de l'Ifrikya conservait ainsi une étonnante fixité, la frontière tellienne subissait de nombreuses fluctuations qu'il serait du reste impossible de retracer exactement. Vers la fin du IX[e] siècle El Yakoubi nous montre la progression de l'orthodoxie et de l'influence orientale aux dépens du kharedjisme dans les vallées du Tell ([49]) : les Alides, considérés comme les descendants du Prophète, fondent ou restaurent des villages qui seront des centres à la fois économiques et religieux, depuis le Souk Hamza (Bouira) jusqu'à Maghnia et peut-être Nédroma et la Moulouya, en passant par la Mitidja, Miliana, la vallée du Chélif et Tlemcen, c'est-à-dire toujours à l'abri des montagnes sud-telliennes. Mais au X[e] siècle, malgré les revers du Kharedjisme, le domaine des Zenata nomades devait s'étendre sur les plaines d'Oranie avec la domination des Beni Yala de la confédération des Maghraoua. Sept siècles auparavant, Dioclétien avait déjà abandonné cette même région trop accessible aux nomades des hautes steppes.

Après le XI[e] siècle, et à la suite des invasions hilaliennes, les conditions politiques et économiques de la Berbérie orientale ont complètement changé. L'Ifrikya disparaît momentanément en tant qu'Etat indépendant et ne se reconstitue qu'au XIII[e] siècle avec la dynastie hafside ; encore celle-ci connaît-elle de sombres jours, notamment au XIV[e] siècle, et ses possessions sont plus d'une fois morcelées. Surtout les campagnes jusqu'alors plus ou moins cultivées sont devenues la proie des nomades qui en exploitent les agriculteurs quand ils ne les pillent pas, et qui mettent leur turbulence au service des dynasties qui se partagent l'Afrique du Nord : Almohades et Mérinides du Maroc, Zéyanides de Tlemcen, Hafsides de Tunis, de Constantine ou de Bougie. La notion de frontière même semble avoir disparu ; il n'y a plus guère que des *zones d'influence* aux marges des nouveaux royaumes ; les points fixes tenus régulièrement par des garnisons ou des fonctionnaires se font de plus en plus rares.

(47) P. Massiéra, *Msila du X[e] au XV[e] siècle*, Bull. Soc. Hist. et Géogr. de Sétif, t. II, p. 183-215.

(48) M. Vonderheyden, *op. cit.*, p. 55-56.

(49) G. Marçais, *op. cit.*, p. 57-59 ; Yakubi, *op. cit.*, p. 215-222.



Et pourtant, tandis que les limites de l'Ifrikya dans le Tell ont considérablement varié entre le XIII[e] et le XVI[e] siècle, les Hafsides ([50]) ont toujours prétendu à la possession des mêmes positions sahariennes que leurs prédécesseurs musulmans, byzantins ou romains, ou tout au moins à une espèce de suzeraineté sur le Hodna, les Zibane et la bordure saharienne de l'Aurès et des Nememcha. Cette dernière est parcourue par une voie apparemment peu suivie qui gagne les oasis du Djerid. Zibane et Hodna ont été envahis et parcourus par les nomades Athbedj qui ont contenu les Zenata à l'Ouest. Puis les Athbedj ont été dominés par les Ryah Daouaouida qui, du XIII[e] au delà du XV[e] siècle, sont les maîtres de vastes régions qui s'étendent d'Ouargla et de l'oued Righ jusqu'aux plaines telliennes de la Medjana et de Sétif et même, au moins théoriquement, jusqu'à Bougie.

Les chefs que les sultans hafsides installent ou reconnaissent à Magra, à Msila et surtout à Biskra doivent compter avec ces nomades. Biskra devient le chef-lieu habituel de cette zone d'influence hafside et le siège de la dynastie vassale

(50) Outre l'ouvrage classique de G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XI[e] au XIV[e] siècle*, 1913, III[e] partie, ch. I, voir le livre récent et fondamental de R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafcides*, 1940, notamment, pour les régions étudiées ici, ch. V, I (contient toutes les références voulues).

des Beni Mozni ; trop peu docile et parfois en rébellion ouverte contre ses suzerains, celle-ci est remplacée au début du XV[e] siècle par un fonctionnaire dépendant plus directement de Tunis. Les oasis des Zibane sont dans l'ensemble restées prospères, mais les terres autrefois en partie cultivées du Hodna ne sont plus que de vastes pâturages : Tobna, d'ailleurs, avait disparu dans la seconde moitié du XII[e] siècle ; il n'est plus question de Magra après le XIV[e], et c'est une Msila décadente et misérable que nous décrira Léon l'Africain au XVI[e] siècle. Ainsi disparaissent ou déclinent la plupart des centres qui avaient servi de point d'appui aux dominations de Rome, de Byzance et des souverains de Kairouan. Avec le XVI[e] siècle et la décadence irrémédiable des Hafcides, Zibane et Hodna cessent de remplir leur fonction de frontière ou de marche de l'Ifrikya, en face des steppes du Maghreb central, et l'Ifrikya se rétrécit en une Tunisie turque.

Le triomphe de la vie nomade, si longtemps contenue et surveillée, a progressivement imposé des axes de circulation nouveaux qui ont effacé les autres. Toute limite humaine qui pouvait s'opposer aux mouvements saisonniers de transhumance et de nomadisme a été peu à peu effacée ; entre les hautes plaines telliennes et leur bordure saharienne le mouvement des troupeaux et des hommes n'a plus connu d'obstacles. Les deux régions accolées ont fait partie du beylik turc de l'Est avant d'être en majeure partie englobées dans le département de Constantine. Aujourd'hui encore les tribus du Sahara du Nord-Est, des Zibane et du Hodna sont presque sans relations avec celles qui vivent à l'Ouest d'une ligne passant à peu près par Bou Saada et Sidi-Aïssa, et avec les grands nomades qui viennent estiver aux alentours du Sersou. Il y a divergence des voies de transhumance et de nomadisme de part et d'autre de cette ligne (51).

(51) Cette divergence apparaît bien sur les cartes p. 86-87 dans L. Lehuraux, *Le nomadisme et la colonisation*. La limite administrative qui sépare les départements d'Alger et de Constantine est donc, au moins dans sa partie saharienne, une frontière humaine. C'est à peu de chose près cette même limite qui séparait les deux çoff autrefois hostiles des « tentes rouges », c'est-à-dire les Ouled Naïl, des « tentes noires », c'est-à-dire les populations du Hodna, en particulier les Ouled Madhi du Hodna occidental.



## Conclusion

La juxtaposition, dans l'Algérie orientale, de hautes plaines telliennes bordées de puissants massifs montagneux, et d'autre part de basses plaines sahariennes qu'elles enrichissent d'une partie de leurs eaux est un fait de géographie physique dont on n'avait pas encore souligné les conséquences.

Celles-ci sont considérables. Elles apparentent entre elles des régions sahariennes pourtant assez diverses : Hodna, Zibane, bordure nord des grands chotts, et même une partie des steppes tunisiennes, leur donnant une économie et des genres de vie comparables, y posant de semblables problèmes d'eau, de culture et de transhumance.

En outre et surtout la bande saharienne accolée au Tell oriental de l'Algérie a joué un rôle de premier plan — et toujours le même — dans l'extension de formations politiques aussi différentes que l'empire romain, l'empire byzantin, les royaumes orientaux de Kairouan ou le sultanat hafside de Tunis. Les monts du Hodna, de l'Aurès et des Nememcha n'ont jamais été — pas plus autrefois qu'aujourd'hui — cette frontière que la nature semblait à première vue avoir imposée aux hommes ; jamais ils n'ont formé une « chaîne du *limes* ». *La limite historique et humaine qui sépare l'Algérie orientale de l'Algérie occidentale passe et a toujours passé à l'Ouest des Zibane et du Hodna* (52), soudant étroitement ces deux régions sahariennes à celles, pourtant si différentes, des hautes plaines constantinoises. Et ce n'est certes pas un hasard si cette limite coïncide assez exactement aujourd'hui avec la frontière linguistique qui sépare les parlers nomades du Sahara algérien de ceux des nomades du Sud tunisien et de ceux des sédentaires de l'Algérie orientale (53).

Jean DESPOIS.

(52) Précisons que les indigènes n'appellent Hodna que les plaines qui sont à l'Est, au Nord et au Nord-Ouest de la Sebkha ; les terrains du Sud et du Sud-Ouest ne sont guère que des pâturages.

(53) J. Cantineau, *Les parlers arabes du département de Constantine*, Congrès des Soc. Sav. de l'Afr. du Nord, 1938, II, p. 849-863, et *Les parlers arabes des territoires du Sud*, Rev. Afr., 1941, p. 72-77 ; on notera cependant que le Zab occidental est englobé aujourd'hui dans la zone des parlers nomades algériens « A ».

# LE CONSULAT FRANÇAIS D'ORAN

## de 1732 à 1754 (1)

### I. — Origine et caractère du « Consulat » d'Oran

Après avoir été florissant jusqu'à la fin du XV[e] siècle, sous la double forme d'échanges entre le Maghreb et l'Espagne musulmane, et de transactions faites par les puissances maritimes chrétiennes de la Méditerranée, Pise, Gênes, Venise, Marseille, la Catalogne (²), le commerce d'Oran, à la suite de la conquête de la ville par l'Espagne (1509), déclina. Il y eut cessation des échanges avec Tlemcen et les autres centres de l'intérieur passés aux mains des Turcs ; et les Espagnols, qui visaient dans toutes leurs colonies à se réserver le monopole commercial, ne consentirent pas aux navigateurs et marchands étrangers les avantages que leur avaient accordés les Musulmans (³). Le commerce se réduisit à l'importation des denrées nécessaires à l'approvisionnement du préside.

(1) Le manuscrit d'où cette étude tire presque toute sa substance, est actuellement conservé aux Archives Nationales sous la cote « *Affaires Etrangères B¹ 928* ». Il comporte 433 feuillets. C'est un recueil, sous une même reliure, de 157 pièces diverses : lettres des agents consulaires d'Oran à leurs supérieurs hiérarchiques, le secrétaire d'État à la Marine, l'ambassadeur de France à Madrid et le consul de France à Carthagène de qui relevait directement le « consulat » d'Oran, extraits des registres consulaires, états des navires, états de commerce, etc... Ces actes sont datés de septembre 1732 à décembre 1754. Notre registre porte sur la reliure : « Correspondance Consulaire, Oran I » ; mais il n'a pas de suite.
Nous avons aussi tiré quelques renseignements de la série « Correspondance consulaire Espagne » des *Archives du Ministère des Affaires Etrangères*.

(2) Rappelons qu'Oran fut fondé au début du X[e] siècle de l'ère chrétienne par des marins andalous, et que les premiers traités de commerce conclus entre les souverains du Maghreb et les puissances chrétiennes où la ville soit mentionnée, remontent au XI[e] siècle. Pour ce qui concerne le commerce d'Oran au Moyen âge, se reporter au résumé et aux indications bibliographiques qu'en donne M. Lespès dans *Oran, étude de géographie et d'histoire urbaines*.

(3) Les Vénitiens continuèrent, au moins jusqu'en 1540, au cours de leur grande tournée commerciale annuelle en Barbarie, à faire escale à Oran. Mais en 1518 ils se plaignaient de ce que les Espagnols eussent doublé les droits de douane.



C'est pour la première fois, en 1704, que nous voyons apparaître à Oran un vice-consul français nommé par notre consul à Alicante (⁴) ; conséquence normale de l'union étroite des deux couronnes de France et d'Espagne depuis l'avènement en 1700 de Philippe V au trône des Rois Catholiques.

La prise de la ville par les Turcs (1707) offrait des possibilités nouvelles au négoce international. Les Anglais, alors en guerre avec l'Espagne (⁵), obtinrent immédiatement l'autorisation d'y commercer. Cependant, dès 1708, le consul de France à Alger, M. de Clairambault, cherchait à acquérir des avantages analogues ; il ne reçut qu'une réponse dilatoire (⁶), et il fallut attendre onze ans pour que fût signé un traité avec le dey (7 décembre 1719) accordant aux Français le droit d'avoir à Oran un vice-consul relevant du consul d'Alger, et chargé de défendre « les intérêts des commerçants de notre nation qui s'établiraient dans la ville et des navigateurs de passage » (⁷).

Mais la mise en application de ce traité demanda encore onze ans par suite de diverses circonstances : manœuvres du

Cependant, déjà au XVI[e] siècle, la marine espagnole étant impuissante à assurer les échanges entre la métropole et les possessions barbaresques, ceux-ci étaient faits par l'entremise de navires français et italiens. — Cf. Braudel. Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577 (*Rev. Afr.*, 1922). Au siècle suivant presque tout le commerce de la Péninsule tomba aux mains des Anglais, des Français et des Hollandais. Il y eut au XVIII[e] siècle plusieurs réactions contre cette emprise étrangère, notamment sous les ministères Alberoni (1716-1719) et Patiño (1726-1736).

(4) Masson (Paul) : *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque* (1760-1793). (Les pages 312 à 315 concernent le consulat d'Oran). On trouve également des renseignements sur le consulat d'Oran dans Plantet : *Correspondance des deys d'Alger avec la Cour de France*, tomes I et II passim ; De Grammont : *Correspondance des consuls d'Alger* (1690-1742) et Devoulx : Relevé des principaux Français qui ont résidé à Alger de 1686 à 1830 (*Rev. Afr.*, 1872).

(5) Ils avaient célébré dans leur « fondouk » d'Alger cette victoire par des illuminations et des feux d'artifice si prolongés que les indigènes eux-mêmes avaient jugé ces manifestations excessives (Masson, *op. cit.*).

(6) Toutefois le dey assure le consul que « si quelque bâtiment français est obligé de relâcher à Oran par vent contraire ou chasse d'ennemi, il y trouvera un asile assuré ». (De Grammont, *op. cit.*, p. 119, lettre de M. de Clairambaut du 4 juin 1708).

(7) Article XXVIII du traité. Miltitz, *Manuel des consuls*, t. III, p. 10. Ce traité fut l'œuvre de Denis Dusault, lequel était, depuis cinquante ans, le spécialiste des négociations avec les puissances barbaresques.

consul anglais d'Alger qui voulait conserver à son pays le monopole du trafic d'Oran si utile pour ravitailler Port-Mahon (8) et Gibraltar, prétentions de la Chambre de Commerce de Marseille (9), laquelle entendait avoir la haute main sur tous les établissements français de Barbarie, enfin intervention du négociant Bernard Maichens.

Cet homme d'affaires, audacieux et entreprenant, sinon toujours très scrupuleux, avait réussi à gagner la confiance du dey et à obtenir de lui, entre autres avantages, le privilège exclusif du commerce d'Oran (1723) (10). Mais les protestations de l'assemblée marseillaise en entravèrent la mise en application ; celle-ci alléguait qu'un tel monopole accordé à un particulier était contraire au traité de 1719, et reprochait à Maichens d'avoir promis au dey une donation annuelle de 200 livres ; à quoi le négociant rétorquait, à juste titre, semble-t-il, que les Anglais comblaient le dey et les puissances de présents (11).

Maichens finit cependant par avoir en 1729 l'autorisation de fonder à Oran un comptoir sans monopole qu'il confia à un commis, François Bonnafous ; ce dernier ne dut pas faire de brillantes affaires, car il se heurta à l'hostilité d'un autre personnage, Thomas Natoire (12), chancelier du consulat d'Alger et candidat au poste d'Oran, qui intriguait avec les marchands anglais afin de nuire à l'établissement de Maichens.

D'ailleurs, dès 1730, Maichens n'ayant pu faire honneur à ses engagements, était ruiné et tombé en discrédit. La même année, la candidature de Natoire définitivement éliminée,

(8) Port-Mahon, capitale de l'île Minorque, resta aux mains des Anglais de 1713 à 1782.

(9) On sait le rôle considérable joué par cette compagnie tant au Levant qu'en Barbarie. Cf. Paul Masson, outre *Etablissements de l'Afrique Barbaresque* déjà cité, *Histoire du commerce français dans le Levant aux XVII[e] et XVIII[e] siècles* (2 tomes) et *Compagnies de corail*.

(10) L'année suivante Maichens envoya son neveu Dominique Peyrade charger du blé à Oran. Il fut fort bien reçu par le bey qui le logea dans son palais et lui remit une lettre pour le consul d'Alger ; le bey s'y déclarait favorable à la venue des navires français.

(11) Délibération de la Chambre de Commerce de Marseille du 13 mai 1723 (Masson, *op. cit.*, p. 313). On appelait Puissances les personnalités de l'entourage du dey.

(12) Natoire briguait le consulat d'Oran depuis le traité de 1719.



Dominique Dedaux est nommé vice-consul d'Oran (13). Il rejoint son poste avec une lettre de recommandation du dey pour le bey où celui-ci est engagé à rendre à M. Dedaux « tous les honneurs qui lui sont dus en toute occasion » (14). Pendant les deux ans qu'Oran resta aux Turcs, Dedaux semble avoir réussi dans ses fonctions. Agent d'une maison commerciale qui fit d'heureuses affaires, il entretenait de bons rapports (15) avec les autorités locales et les chefs indigènes de l'intérieur (16) qui venaient échanger leurs produits dans la ville.

Cependant il se défendait contre le reproche fait aux Français d'être d'intelligence (17) avec les Espagnols qui se disposaient à reconquérir la place. Or, quand, le 30 juin 1732, les troupes de Philippe V eurent débarqué sur la plage des Andalouses (18), Dedaux fit remettre par un émissaire grec, au comte de Montemar, leur chef, un message l'avertissant que les Turcs avaient évacué provisoirement la ville. Les principaux personnages et le bey lui-même étaient partis mettre en lieu sûr leurs femmes et leurs biens (19), avec l'intention de revenir ensuite défendre la place (20). Profitant de cet avertissement et de cette faute, l'armée espagnole s'empara d'Oran

(13) Cette nomination eut lieu à la suite de l'intervention de M. de Gencien, commandant de vaisseau, envoyé à Alger pour négocier avec le dey.

(14) Extrait d'une lettre du dey d'Alger Abdi à Louis XV, datée du 14 août 1730. Plantet, *op. cit.*, t. II, pp. 146-148.

(15) Toutefois, dans une lettre du dey datée du 16 février 1732, il est question du renvoi du vice-consul d'Oran, le bey se plaignant du maintien en captivité de Turcs pris en 1729 sur une de ses galiotes par des Maltais avec le concours d'un bâtiment français (Plantet, *op. cit.*).

(16) En 1735, il renoue des relations avec certains chefs maures qu'il avait connus avant le reconquête, et notamment avec celui qu'il appelle « Dermouche », lequel était partisan d'une alliance avec les Espagnols contre les Turcs. Dedaux conseillait au gouverneur d'adopter cette politique.

(17) Le fait qu'au printemps de 1732 des vaisseaux français, qui d'habitude faisaient la traite en Barbarie, fussent retenus en Espagne, ne pouvait que fortifier ces soupçons.

(18) La plage des Andalouses est située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Oran.

(19) Le Bey avait chargé 200 chameaux du plus précieux de son butin. Il emmenait aussi ses esclaves chrétiens au nombre de 95 (*Affaires Etrangères, Espagne. Correspondance politique*, 394, fol. 139, 148).

(20) Dedaux se targue également d'avoir dissuadé le Bey de faire hisser ses canons sur les hauteurs de Mourdjadjo, montagne qui commande à la fois Oran et la plaine des Andalouses.

sans coup férir le soir même. Mais, dans l'intervalle de quelques heures qui sépara le départ des Turcs de l'entrée des Chrétiens, Dedaux dut soutenir dans la maison consulaire un véritable siège de la part de la populace composée de 400 miséreux qui seuls étaient restés et en voulaient aux Français. Son chancelier Peyrade (21) fut tué ; et, la position devenant intenable, il fallut abandonner le consulat au pillage et se réfugier, par une porte secrète, dans la maison consulaire anglaise (22) qui était voisine ; là on put résister les armes à la main.

C'est à cette double circonstance : existence d'un vice-consulat français sous les Turcs et aide apportée aux Espagnols dans la reconquête de la place, que Dedaux dut de se maintenir à Oran, où les autres puissances étrangères n'étaient pas représentées. Mais sa situation ne fut jamais régularisée. Si le gouvernement espagnol voulait bien le tolérer, il se refusait à lui accorder l'exequatur. De son côté le gouvernement français feignait d'avoir affaire à un consul régulièrement nommé (23). Toutefois, quand en 1752 Dedaux eut été pourvu du consulat de Carthagène, la Cour de France désigna comme consul à Oran David (24), alors consul à La Corogne ; la Cour de Madrid, qui jusqu'alors avait biaisé, opposa cette fois une fin de non-recevoir catégorique à la demande d'exequatur pour cet agent, et refusa même de le laisser venir à Oran.

(21) Même personnage dont il est question à la note 10.

(22) Un plan hollandais de 1732 mentionne « les maisons des consuls » (Esquer, *Iconographie historique de l'Algérie*, n° 88).

Si les consuls des deux nations chrétiennes se prêtèrent main-forte devant le danger commun, l'attitude des deux pays en présence de la reconquête fut différente. Les Anglais en effet avaient intérêt à ce qu'Oran restât aux Turcs, et cela pour diverses raisons (voir chapitre V), et notamment parce qu'ils en étaient les principaux fournisseurs. On ne trouva le palais du bey meublé que « de chaises et autres nippes anglaises ». « Tous les affûts et les canons des Maures estoient d'ouvrages d'Anglois »... Quand ils apprirent cela, Philippe V se montra « extrêmement piqué », et la reine entra « dans une fureur excessive » (Lettre de l'ambassadeur Rottembourg. *Aff. Etr., op. cit.*).

(23) Dans la correspondance Dedaux est toujours appelé et s'intitule lui-même consul. Pourtant le poste d'Oran qui, sous la domination espagnole, relevait du consulat de Carthagène, comme sous la domination turque il avait relevé du consulat d'Alger, ne devait avoir que rang de vice-consulat.

(24) Celui-ci arriva à Carthagène en février 1752 et y séjourna plus d'une année, presque dans le dénûment. Louis XV lui accorda une gratification de 1.000 livres et le nomma en mars 1753 consul à Malaga.



Pierre Prat, l'un des principaux négociants français de la place, qui avait assuré l'intérim, continua à faire fonction de consul dans les mêmes conditions que Dedaux ; et l'ordre du Roi du 23 décembre 1754 (25) fixa ses attributions.

Elles concernent uniquement le commerce et la navigation, « il reçoit des capitaines rapport de leur destination et navigation de leur navire ; il voit leurs papiers et lettres de mer, congés et rôles d'équipage ; perçoit sur eux les droits consulaires qu'il mentionne sur un état envoyé tous les trois mois au secrétaire d'Etat, et leur procure les secours dont ils peuvent avoir besoin ; enfin donne aux navigateurs et autres Français les certificats justifiant des marchandises débarquées, et légalise les actes faits par les juges et notaires du pays ».

Nous traiterons successivement du fonctionnement du consulat, de la « colonie française », de l'activité commerciale, et enfin des relations des Français d'Oran avec les Corsaires et avec les Anglais.

## II. — Fonctionnement

L'emploi de consul fut tenu jusque fin 1751 par Dominique Dedaux, et, pendant les absences de celui-ci, successivement par Jacques Caizergues, Roubion, Caizergues fils et Pierre Prat (26).

Qui était Dominique Dedaux ? De ses origines nous savons seulement qu'il avait habité Gênes, où il épousa la filleule de Jacques Lomellini, concessionnaire de l'île de Tabarque (27) en Tunisie, puis résidé, peut-être à partir de 1727, à Alger. Il abandonna, à l'arrivée des Espagnols, au moins ouvertement,

(25) *Affaires Etrangères, op. cit.*, 540, fol. 482.

(26) Outre le consul, le personnel du consulat comprit jusqu'en 1742 un chancelier. Dedaux fait remarquer qu'il est obligé d'entretenir à Mers-el-Kebir un pilote pour surveiller l'entrée et la sortie des bâtiments français, un « bateau » et des mariniers pour le débarquement des marchandises (1735). En 1752, le « consul » n'avait pour toute aide que deux domestiques.

(27) L'îlot de Tabarque ou Tabarca, centre de pêche du corail, situé à quelques centaines de mètres au large de la ville du même nom, littoral de Kroumirie, resta entre les mains de la famille génoise des Lomellini de 1540 à 1741. Ensuite les Français y eurent quelque temps un comptoir.

toute participation aux affaires commerciales pour se consacrer à sa charge. Il en était rémunéré par le produit des droits consulaires entièrement perçus à son profit. Mais, comme nous le verrons, cette ressource était incertaine et variable. et fut, sauf pendant deux ou trois ans, nettement insuffisante (28). Il touchait aussi depuis 1734 du roi d'Espagne une pension annuelle de 100 pistoles (29). Sa situation financière paraît toujours avoir été précaire. A plusieurs reprises il est en butte à des créanciers, et l'un d'eux dut s'adresser au ministère pour rentrer dans ses fonds.

Entre 1732 et 1751 Dedaux fit cinq ou six séjours en Espagne pour des motifs divers : au sujet de son exequatur et de sa pension (30), pour soigner sa femme qu'il avait fait venir à Oran en 1739, à qui le climat d'Afrique ne convenait pas, et qui mourut à Carthagène en 1745, enfin pour se soigner lui-même ; il avait en effet perdu la vue d'un œil, accident qu'il attribuait aussi au climat oranais. Sur les dix-neuf ans qu'il occupa le poste, ses absences ne durèrent pas moins de six ans.

Le consulat était resté dans la maison pillée en 1732. Mais l'année suivante un seigneur espagnol, le marquis de Areillano, à qui elle avait dû appartenir avant 1708, en revendique la propriété. Dedaux répond qu'elle est à lui. qu'il l'a achetée en ruines au bey en 1730, et rebâtie à ses frais. Et, quand le gouverneur veut donner satisfaction au marquis, il fait arborer le pavillon de France à la porte, et refuse de quitter les lieux, menaçant de faire de cet incident une affaire diplomatique.

(28) Les consuls d'Alger se plaignaient aussi continuellement de l'insuffisance des revenus consulaires. « Aucun d'eux ne s'enrichit dans sa charge, et la plupart s'y ruinèrent complètement. » (De Grammont, *op. cit.*, p. 163).

(29) A cause des services rendus lors de la reconquête, et en dédommagement du pillage de la maison consulaire qui lui avait coûté, affirme-t-il, 25.000 piastres. Il avait en effet renoncé à renvoyer en France les marchandises qu'il détenait, afin de ne pas aggraver les soupçons des Turcs. En outre, après la reconquête, Dedaux avait hébergé pendant un mois et demi des officiers espagnols qui, par suite du renforcement de la garnison et de l'insuffisance des casernements, ne pouvaient être logés dans les bâtiments militaires.

(30) De janvier à mai 1733 il est à Séville où se trouve, avec la Cour d'Espagne, l'ambassadeur de France Rottembourg. Il obtient des audiences du Premier Ministre Patiño, et de la Reine elle-même.



Mais il perd son procès devant l'auditeur de guerre d'Oran en 1737, et en appel à Madrid en 1741 (31).

Fin 1751 Dedaux fut nommé consul à Carthagène (32) tout en conservant pendant quelque temps la haute main sur le consulat d'Oran, et continuant à toucher les produits des droits consulaires que revendiquait aussi à ce moment le malchanceux David (33).

Personnage sans grande envergure, un peu geignard, et pas toujours très bienveillant pour ses compatriotes, Dominique Dedaux sut cependant, dans ses relations avec les autorités espagnoles, unir la souplesse à la fermeté, et s'efforça toujours de maintenir les prérogatives et les droits de la France, qui d'ailleurs, en l'occurrence, se confondaient avec les siens ; il fut en somme un bon serviteur de son pays.

Jacques Caizergues, établi à Oran depuis 1726, était négociant en blé. Jusqu'en 1739, année où il se brouilla avec Dedaux pour une question d'intérêt, il exerça les fonctions de chancelier, et remplaça normalement le consul pendant ses absences. La brouille entre les deux hommes s'aggrava au point que Caizergues, ayant refusé de reconnaître la juridiction consulaire, fut exclu de la nation française par ordre du Roi du 17 juillet 1742. Il ne négligea rien pour obtenir sa réhabilitation, faisant intervenir son frère établi à Marseille, et sollicitant des plus hautes autorités de la place des témoignages en sa faveur (34).

Ces témoignages montrent en Jacques Caizergues une belle figure : marchand avisé, hardi et heureux, et homme de bien tout à la fois. Ils s'accordent pour attester qu'il est « l'unique négociant de considération de la place ». Ses importations de blé ont rendu les plus grands services. Par le crédit dont il

(31) Jugement à rapprocher du décret royal de 1742, lequel restitua dans la ville d'Oran leurs biens aux propriétaires d'avant 1708 ou à leurs héritiers (Jean Cazenave, Les gouverneurs d'Oran pendant l'occupation espagnole). (*Rev. Afr.*, 1930, p. 296).

(32) Mis à la retraite en mars 1753, il se fixa dans cette ville où était établi son gendre.

(33) Voir note 24.

(34) A savoir l'ancien gouverneur Valléjo, le gouverneur Alexandre de La Mothe, le commissaire de guerre D. Franscisco Hurtado et le brigadier des armées de Sa Majesté Catholique D. Thomas du Rollet de La Tour.

jouit auprès de tous, et grâce à son obligeance, il a toujours facilité les affaires des patrons français. Il est secourable aux nécessiteux, et « n'a pas craint d'exposer sa personne et ses biens au péril de la mer ». Caizergues obtint d'être réintégré dans la nation française en 1746 ([35]), une fois que Dedaux se fut décidé à la réconciliation.

De Roubion nous savons seulement qu'après avoir navigué de 1704 à 1710 comme subalterne, puis de 1710 à 1723 comme capitaine, il s'établit à Oran, selon ses dires, cette année-là. En 1745 il fut frappé d'apoplexie alors qu'il exerçait l'intérim du consulat, et demanda à Louis XV une pension d'invalidité, eu égard à ses longs services.

Nous ne trouvons mention de Pierre Prat à Oran qu'en 1742. Il fut un des négociants français qui y réussirent et s'y fixèrent. En 1754 il y possédait plusieurs maisons et 100.000 livres de créance. Après le départ de Dedaux il dut faire preuve de beaucoup d'habileté et de souplesse pour être toléré des autorités espagnoles. Son rapport sur la pêche au corail ([36]) dénote des vues larges et audacieuses.

### *Pouvoirs du Consul et rapports avec le Gouverneur*

Nous avons vu que l'ordre du Roi du 23 décembre 1754 limitait strictement les attributions de l'agent français à Oran. Mais auparavant, et surtout les premières années, celles-ci avaient été sensiblement plus étendues ([37]).

En tant que chef de la colonie française, le consul réunissait à la maison consulaire l'assemblée des négociants ([38])

(35) Ordre du Roi du 20 mars 1746.

(36) Voir ci-dessous, chapitre V.
La famille Prat se trouvait encore à Oran en 1769 puisqu'on lit sur un extrait des registres de chancellerie du consulat du 24 octobre de cette année : « Jean Pierre Prat, conseiller du roy étant consul de France, et Jean Jacques Prat chancelier » (*Affaires Etrangères, Espagne, op. cit.*).

(37) L'agent de la France fournissait aussi à ses correspondants officiels des renseignements d'ordre politique : combats autour d'Oran, situation intérieure de la place, difficultés de ravitaillement, etc...

(38) « Doivent être convoqués à l'assemblée tous les marchands, capitaines et patrons français étant sur les lieux, à l'exception des artisans et des matelots. » (Ordonnance de la Marine d'août 1681, titre IX, art. 4, Isambert, *Recueil des Anciennes lois françaises*, t. 19, p. 294).



quand il avait une communication officielle à leur faire, telle que l'ordre du roi d'exclusion de Caizergues (1742), l'ordonnance du 15 mars 1744 relative à la déclaration de guerre à l'Angleterre, l'ordonnance du 26 août 1744 sur la déclaration obligatoire des marchandises anglaises en entrepôt, etc...

La perception des droits consulaires était l'un des premiers soucis de Dedaux. En 1735, invoquant la cherté des vivres et les frais de transport des marchandises d'Oran à Mers-el-Kebir, il en demande le relèvement au taux du consulat de Majorque, et l'ordre du Roi du 3 décembre les fixe à « 1 réal de plate » ou 14 livres 10 par navire. Par l'effet d'une nouvelle majoration ils étaient portés en 1743 à 12 piastres de droits consulaires et 1 réal de droit d'average, soit au total 45 livres 10 en monnaie française. Quels revenus cela faisait-il ? ([39]). A la vérité ils semblent avoir été très variables pour deux raisons, irrégularité de la navigation française, et refus de beaucoup de patrons de les payer. Au début (1732-1733) ce refus est presque général. Puis, pendant un certain temps, il ne semble pas y avoir eu de contestations. Mais en septembre 1753 le gouverneur D. P. de Argain ([40]), à l'instigation peut-être de navigateurs français, interdit à Prat de percevoir les droits consulaires sous prétexte que leur perception contribue à accroître la cherté de la vie, interdiction d'ailleurs rapportée au mois de mai suivant.

Bien plus litigieux encore est le problème de la juridiction consulaire. Dedaux prétendait continuer à exercer dans la plus large mesure possible les droits de justice dont il avait dû jouir sous les Turcs, conformément aux traités en vertu desquels les ressortissants français des Echelles du Levant et de Barbarie étaient justiciables uniquement devant les consuls

(39) Le troisième trimestre de 1735 est signalé comme celui qui a le plus rapporté depuis la reconquête. Du 1er juin 1736 au 1er avril 1740, en moins de quatre ans, les droits consulaires donnent 2.541 piastres ou 10.274 livres, soit plus de 2.500 livres par an ; et du 1er janvier 1741 au 31 décembre 1749, en huit ans, ils ne produisent que 2.260 piastres ou 9.975 livres, soit un peu plus de 1.200 livres par an.
A Carthagène, Dedaux informe David, son successeur éventuel, que le consulat d'Oran ne rapporte pas plus de 200 piastres par an, soit environ 800 livres (1752).

(40) Voir ci-dessous, p. 233.

de leur nation [41]. Les gouverneurs d'Oran, au contraire, ne voulaient pas admettre qu'un agent étranger non officiellement reconnu par la Cour de Madrid jouît de droits dont ne disposaient pas les consuls en pays de chrétienté. Toutefois, au moins jusqu'en 1737, Dedaux eut en fait des prérogatives judiciaires. Il est intéressant de voir comment les choses se passaient.

En 1734 un différend étant survenu entre le patron d'une tartane de Toulon et un affréteur de nationalité espagnole, le consul, les témoins entendus, dresse procès-verbal contre le patron. Il en envoie copie au Ministre [42], et reçoit en réponse l'ordre de faire remettre le délinquant aux officiers de l'Amirauté de Toulon qui le jugeront (1734).

La même année, pour régler une dette du défunt, il dispose d'objets laissés par feu Rouïra, officier du régiment de Hainaut [43], blessé mortellement devant Oran le 21 novembre 1732, et attribue un legs fait par le même aux Carmes déchaussés de Perpignan.

A la suite du décès du négociant français Claude Malinas, établi à Oran depuis la reconquête, le chancelier du consulat et l'assesseur du gouvernement se mettent d'accord pour la pose des scellés et la procédure à suivre (avril 1736).

Un officier du régiment de Grenade ayant tiré sur une chaloupe qui amenait à terre l'équipage d'un bâtiment français, Dedaux porte plainte auprès du gouverneur. Celui-ci fait mettre l'officier aux arrêts ; et les témoins de l'affaire défilent au consulat, tandis que la justice espagnole enquête de son côté (juin 1736).

Dans l'affaire Laa [44], Dedaux usa du droit qu'avaient les consuls de faire sortir du lieu de leur résidence les Français de vie et de conduite scandaleuses [45]. En effet, ayant entendu

(41) L'ordonnance d'août 1681 (*op. cit.*) qui resta en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, précise les attributions judiciaires des consuls au Levant et en Barbarie, et stipule que, dans les autres pays, ils doivent se conformer aux usages locaux.

(42) Les consulats relevaient du secrétariat d'Etat à la Marine dont le titulaire fut, de 1723 à 1749, Maurepas, à qui succéda Rouillé.

(43) Un des régiments espagnols qui participa à la reconquête d'Oran.

(44) Voir ci-dessous, p. 235.

(45) Ordonnance d'août 1681, *op. cit*.



les dépositions de trois témoins, et pris avis des « quatre plus principaux marchands de notre nation établis dans cette ville » [46], il décide d'accéder à la requête de François Laa qui demandait que son jeune frère, coupable d'avoir dilapidé des fonds considérables et mené une vie dissolue, fût déporté aux îles du Vent [47], et le fait emmener prisonnier à bord d'un navire français amarré à Mers-el-Kébir (1735).

Mais, quand on vit que l'exequatur consulaire toujours promis n'était pas accordé à Dedaux, et que celui-ci était obligé de comparaître devant les tribunaux ordinaires, comme il dut faire en 1737 [48] et en 1739 [49], il apparut que la juridiction du consul français à Oran était quelque peu irrégulière.

L'affaire Caizergues en marque la fin. Il s'agissait cette fois encore d'un différend entre patron de navire et affréteur, en l'espèce Jacques Caizergues. Celui-ci dénie au consul le droit d'en juger, refuse de comparaître devant lui, et, en sus, fait pression sur le personnage qui l'avait remplacé à la chancellerie pour qu'il démissionne. Dedaux, passant outre, rend sa sentence en présence de six Français, quatre négociants et deux capitaines de navires. Mais l'auditeur de guerre, averti par Caizergues, fait appeler le consul, lui en notifie l'annulation, et lui interdit désormais toute fonction juridique (juin 1742).

La juridiction consulaire n'avait été possible, en effet, que grâce à la tolérance des gouverneurs, d'abord bien disposés à l'égard des Français.

Lorsqu'en septembre 1732 Dedaux informe le gouverneur, marquis de Santa-Cruz, qu'il est maintenu au poste d'Oran, et lui remet une lettre de recommandation, celui-ci lui déclare qu'il « l'honore de son estime et d'une forte envie de rendre à notre nation tous les services qui dépendront de lui ».

(46) *Ibid.* Art. 13. — « Les jugements doivent être rendus avec le concours des députés et de quatre notables de la nation ». Il n'y avait pas à Oran de « députés » de la nation française.

(47) Aux Antilles.

(48) Au cours de son procès avec le marquis de Areillano, voir ci-dessus, p. 226.

(49) Voir ci-dessous, p. 232.

Malgré quelques difficultés, jusqu'à la fin du gouvernement de Valléjo (1734-38), grand gouverneur et homme équitable, justice fut toujours rendue au consul qui ne cessa d'être traité avec égards.

Mais Valléjo est remplacé par Aramburu, lequel était hostile aux Français (1738). Aussi, quand en juin 1739 Dedaux ayant été convoqué par le tribunal (50) et ayant refusé de comparaître, va trouver le gouverneur, celui-ci lui fait faire antichambre deux heures sans le recevoir ; et, Dedaux l'ayant accosté à la sortie, Aramburu « étincelant de colère » lui reproche la façon dont les Français exercent le commerce du blé à Oran (51), et lui enjoint de répondre aux convocations des tribunaux ordinaires tant que son « exequatur » ne sera pas obtenu ; sinon il n'a qu'à s'en aller. Dedaux alors, non sans avoir pris l'avis des principaux de la nation française, s'incline (52). Il se tiendra désormais sur la réserve ; se contentant de simples représentations, lorsque, en septembre suivant, l'auditeur de guerre fait perquisitionner chez Roubion, soupçonné de détenir des marchandises anglaises.

Avec don Alexandre de La Mothe, qui était d'origine française, les relations redevinrent bonnes. ainsi qu'en témoigne le règlement de l'affaire du 7 mars 1745. Ce jour-là le capitaine du port de Mers-el-Kébir avait arrêté arbitrairement un patron français qui transportait de la marchandise à Oran sur une chaloupe (53) ; le gouverneur demande à Roubion, alors fonctionnaire consul, de fixer lui-même le châtiment du capitaine, et, Roubion ayant poliment décliné cette offre. fait mettre l'officier en prison.

(50) Ce tribunal était la « junta de los regidores ». assemblée de six membres qui, sous la présidence du gouverneur, exerçait à la fois des pouvoirs politiques et des pouvoirs judiciaires. Les « regidores » étaient choisis parmi les capitaines des régiments en garnison à Oran. — Cf. Jean Cazenave. Les présides espagnols d'Afrique, leur organisation au XVIIIe siècle (*Rev. Afr.*. 1922. p. 231) et Hontabat, Rapport sur Oran en 1772 (*Bull. Oran.* 1924. p. 116).

(51) Au sujet du ravitaillement d'Oran en blé par l'entremise des négociants français, voir ci-dessous, p. 246.

(52) Le « Ministre » consulté se contente de répondre à Dedaux que son exequatur « va arriver ».

(53) Le port d'Oran ne constituant qu'un abri précaire, les navires stationnaient à Mers-el-Kebir, et l'on se rendait d'Oran à Mers-el-Kebir en barque (V. Pestemaldjoglou. Mers-el-Kebir : historique et description de la forteresse, *Rev. Afr.*, 1940).



Sous le gouvernement de D. Pedro de Argain (1749-58), le dernier des gouverneurs de la période qui nous occupe, il y eut deux incidents assez sérieux : interdiction de percevoir les droits consulaires et mariage de la fille Prat (54). Cependant en 1754 Pierre Prat était parvenu à gagner si bien la confiance du gouverneur que celui-ci lui promettait d'intervenir auprès de son roi pour le faire nommer « protecteur des navigateurs et de la nation française » (55).

## III. — Colonie Française d'Oran

Mis à part ses chefs successifs, nous n'avons que des renseignements fragmentaires sur la « nation » française d'Oran.

A la suite de la reconquête espagnole les Français furent tout d'abord assez nombreux. Ils étaient venus pour la plupart avec l'armée de Montemar qui en comptait beaucoup (56), notamment parmi les chevaliers de Malte (57). Ils n'étaient pas tous repartis immédiatement puisque le 4 octobre 1732 Dedaux offre, pour une sortie destinée à dégager le fort de Santa-Cruz (58) assailli par les Turcs, l'aide des 84 Français,

(54) Voir ci-dessous, p. 237.

(55) Se reporter à l'ordre du roi du 23 décembre 1754, ci-dessus p. 225.

(56) Le dey se plaignit amèrement à notre consul d'Alger Lemaire de l'aide apportée aux Espagnols par les Français ; il évaluait ceux-ci à 4.000 ou 5.000 hommes qui y auraient participé, commandés par leurs officiers. Il est vraisemblable que la plupart de ceux que les Turcs tenaient pour Français étaient des Suisses et des Wallons au service de l'Espagne, tel le chevalier de Aregger qui fut pris à bord d'une tartane française chargée de chaux pendant le siège qui suivit la reconquête. Ce personnage, de nationalité suisse, et qui allait prendre du service à Oran, était protégé par le Gouvernement français qui le racheta en 1738 pour 10.000 piastres.

Déjà, en 1707, lors de la prise d'Oran par les Turcs, ceux-ci avaient fait prisonniers quelques Français qui combattaient avec les assiégés, parmi lesquels trois chevaliers de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem : MM. d'Espenes, d'Esparron et de Balbiani (Plantet, *op. cit.*, et De Grammont, *op. cit.*).

(57) Jusqu'à la Révolution Française l'Ordre de St-Jean de Jérusalem ou Ordre de Malte continuait à avoir pour but la guerre contre les Musulmans et les Corsaires barbaresques. Aux XVIIe et XVIIIe siècles il était protégé par le roi de France.

(58) Cf. C. Kehl, Le fort de Santa Cruz (*Bull. Oran*, 1933). Dans le combat, qui dura cinq heures, trois Français furent tués et quatre blessés. Le gouverneur promit de signaler cette action à son roi.

capitaines, négociants ou artisans qui se trouvaient dans la ville.

En 1735, on trouve parmi eux, outre les négociants, un traiteur, plusieurs boulangers et un armurier, ce dernier originaire de Saint-Etienne.

Les années suivantes, par suite de la diminution du commerce résultant de la guerre de Succession d'Autriche et de la tension politique qui la précéda, la colonie française se restreignit. Toutefois en 1742 elle ne comptait pas moins de onze négociants [59].

C'est à peu près le chiffre que l'on retrouve pour les années 1752-54. Dedaux paraît donc être au-dessous de la vérité quand il écrit à David, son successeur désigné, qu'au moment de son départ d'Oran, à la fin de 1751, « il n'y a de Français dans la place que deux ou trois négociants et deux ou trois boutiquiers, lesquels font peu d'affaires ».

La plupart, comme les navigateurs de passage, étaient des Provençaux et des Languedociens [60].

Que savons-nous de leur vie ?

Nous avons fait allusion à un projet de chapelle [61]. Elle eût été érigée dans le couvent des Pères de la Merci [62]. Pour avoir un chapelain on s'était d'abord adressé à la maison-mère de l'ordre à Valence, laquelle ne consentit pas au départ d'un religieux. Alors on eut recours au R. P. Provincial de France ; cette fondation aurait permis de rétablir l'unité morale entre les Français « souvent divisés dans ces échelles par

(59) J. B. Roubion, Estienne Lionnois, Pierre Turon, Jean-Pierre Prat, Jean Mincholet l'aîné, Bernard Mincholet le jeune, Jean Lahors, Jean Juin, Marcelin Imbert, Antoine Aurouze, Jacques Caizergues.

(60) On trouve aussi des hommes d'origine française parmi les hauts officiers du roi d'Espagne, tels que D. Alexandre de la Mothe qui fut gouverneur de 1742 à 1748, date de sa mort, et D. Thomas du Rollet de la Tour, brigadier des armées de Sa Majesté Catholique à Oran depuis 1734, et qui s'y trouvait encore en 1743.

(61) Il en avait déjà été question en 1735, et l'on avait voulu y faire collaborer les navigateurs de passage, ainsi que l'indique la rubrique « à la chapelle Saint-Louis » qui se trouve sur l'état des droits consulaires pour le dernier trimestre de cette année.

(62) L'Ordre Rédempteur de Notre-Dame de la Merci avait été fondé à Barcelone en 1218 par Pierre de Nolasque pour le rachat des Chrétiens d'Aragon captifs des Musulmans. En 1603 fut établie à Madrid la congrégation réformée des « religieux déchaussés de l'Ordre de la Merci » ; cet ordre avait une « province » en France.



YW 20910

SCEAU DU CONSULAT D'ORAN.

une espèce de société espirituelle » (*sic*). Mais ce projet n'eut point de suite ; et ce n'est pas au couvent de la Merci, mais au couvent voisin de Saint-François que le « consul » Prat fit célébrer en octobre 1753 un *Te Deum* en l'honneur de la naissance du Nouveau Prince (63) « au son des orgues, précédé d'une grand'messe, le Saint-Sacrement exposé, et l'effigie du roi Saint-Louis sur l'autel que je fis allumer du mieux qu'il me fut possible ». Prat avait tenu à assumer seul les frais de cette cérémonie, à laquelle assistaient tous les Français présents à Oran.

Ailleurs nous trouvons des renseignements d'un caractère nettement profane. L'affaire Laa (1735) montre que l'austérité ne régnait pas toujours dans la petite colonie française. Le jeune Jean Marie Laa entretenait des filles et des femmes mariées ; ce qui ne l'empêchait pas de fréquenter aussi les maisons spéciales ; « il avait attrapé plusieurs fois du mal vénérien dont il s'était fait traiter en ville ». Ses camarades de plaisir, outre l'associé de son frère, Labastide, étaient surtout des « bas-officiers » espagnols. De plus il tenait table ouverte, et jouait gros jeu ; au point de perdre en une seule fois 70 piastres au lansquenet.

Ne se recommandait pas non plus par sa moralité ce Louis Gaillard, déporté à Oran de 1734 à 1737 par ordre de notre ambassadeur à Madrid pour friponnerie commise en Espagne sous un aristocratique nom d'emprunt, et qui, dès sa libération, se distingua par des vols perpétrés dans tous les ports où il passait.

Cette poignée de Français était souvent désunie par des rivalités à propos des fonctions de « consul » ou de « fonctionnaire consul ». Ils profitaient de l'irrégularité de la situation pour dénier l'autorité du chef de la petite colonie quand ses décisions ne leur convenaient pas. Si Dedaux lui-même avait souvent de la peine à se faire obéir, la chose était plus difficile encore pour ses suppléants. De même que jadis Caizergues père avait refusé de comparaître devant Dedaux, Pierre Prat, lequel devait remplir bientôt après la même fonction, refuse

(63) Il s'agit de Xavier-Marie-Joseph, duc d'Aquitaine, né le 8 septembre 1753, mort le 22 février 1754, troisième fils du Dauphin et frère aîné de Louis XVI.

de comparaître devant l'assemblée convoquée en décembre 1747 par Caizergues fils, alors fonctionnaire consul, pour protester contre l'interdiction de vente des cotonnades, demande aux autorités espagnoles des certificats en sa faveur, et s'adresse directement à l'ambassade à Madrid sans passer par l'intermédiaire du consulat. Dedaux, averti de ces choses à Carthagène où il se trouvait alors, remarque que cette désunion entre le peu de Français résidant à Oran, leur nuit dans l'esprit des Espagnols qui ne sont déjà pas si bien disposés à leur égard.

Les relations entre Français et Espagnols, nous l'avons vu, ne furent pas toujours en effet des plus cordiales. Dès 1736 il y a des indices de mécontentement contre les Français. On leur reproche l'attitude de la France à Mantoue (64). En 1737 la visite éventuelle des bâtiments français par la Direction des Tabacs d'Oran en vue de réprimer la contrebande, indispose nos navigateurs. En 1739 le nommé Berrutia, capitaine du régiment de Toscane, avec l'approbation tacite du gouverneur Aramburu, se vante en pleine place d'avoir les Français en exécration. « Il n'y a pas, écrit alors Dedaux, de mortifications, de peines, d'insultes et de vexations où la nation française n'ait été exposée ».

La prise de la tartane française *Dauphin* dont les passagers, tous Espagnols, avaient été mis en captivité (mars 1752), provoqua un vif mécontentement. On criait devant le consulat : « Où est l'honneur de la France ? Où est cette puissance si redoutable à tous ses ennemis ? Il n'y a plus de sûreté sous son pavillon, et une nation méprisable abuse de son autorité ». Malgré l'aide apportée par les Français d'Oran à la chasse aux Corsaires d'Arzeu, le mécontentement redouble quand on voit, à la fin de l'année, que les captifs ne sont pas libérés, d'autant plus que, remarque-t-on, la France a obligé l'Espagne à rendre au dey un chebeck algérien pris à deux lieues au large de Toulon par un corsaire espagnol.

(64) L'attaque de Mantoue, qui appartenait à l'Empereur, par une armée franco-espagnole, est un épisode de la guerre dite de Succession de Pologne. L'entreprise fut abandonnée sans que le commandement français eût fait, semble-t-il, tout ce qui était en son pouvoir pour emporter la place (1735).



Le gouverneur profite de cette hostilité pour faire expulser brusquement (novembre 1752) le commerçant Jean Pédemarie établi à Oran depuis 1735, sans laisser à l'intéressé le temps de recouvrer l'argent qui lui était dû par les officiers de la garnison ; cette créance n'était sans doute pas étrangère à son expulsion, et la chose inquiéta fort les autres négociants français à qui la troupe devait des sommes considérables. C'est peut-être surtout dans les conditions économiques qu'il faut voir les causes des mouvements d'animosité qui se produisaient de temps à autre contre nos nationaux (65). Les Espagnols étaient jaloux de ces quelques Français qui détenaient une partie du commerce, et dont la prospérité, si relative qu'elle pût être, faisait contraste avec le dénûment de la plupart d'entre eux, victimes de l'irrégularité avec laquelle les services financiers de Sa Majesté Catholique avaient l'habitude de payer la solde. Il fut même question, cette année-là, d'expulser tous les Français d'Oran.

Le scandale du mariage de la fille Prat (1753) souligne l'antagonisme qui existait quant aux mœurs entre Français et Espagnols. La demoiselle s'était éprise d'un jeune Espagnol, secrétaire de l'intendant-ministre (*sic*). Le père, opposé au mariage sous le double prétexte que sa fille était trop jeune et le futur peu sérieux, voulut éloigner celle-ci en l'emmenant terminer son éducation dans un couvent en France. Le soir de l'embarquement, le bâtiment français qui devait les transporter est accosté dans le port par une barque où ont pris place, avec des soldats, un prêtre et un notaire venus chercher la jeune fille qui, disent-ils, s'est promise au secrétaire. Le père refusant de remettre sa fille, et l'équipage français s'apprêtant à résister les armes à la main, les Espagnols se retirent. Mais le lendemain, alors que le navire était déjà sorti du port, la femme d'un négociant français est envoyée sur une barque par Madame Prat supplier son mari de renoncer au voyage ; car, s'il emmène sa fille, il va être excommunié, tous ses biens seront saisis, et ses marchandises

(65) La même chose se passait alors dans d'autres ports espagnols. Fait caractéristique de cet état d'esprit, le Français Boyer, constructeur de vaisseaux renommé, qui était au service de l'Espagne, passe en 1752 au service de Malte, les Anglais étant préférés dans la Péninsule.

confisquées ; ce sera la ruine. Prat se rend à ces raisons, fait demi-tour et donne son consentement au mariage. Il semble que tout cela se soit passé en dehors du gouverneur, lequel fit mettre aux arrêts le major du château de Mers-el-Kébir, et interdit désormais de laisser embarquer sans ordre écrit d'un port à l'autre « prêtre, moine, ni qui que ce fût ». Mais le prétendant avait eu l'appui de l'opinion et du clergé tout puissant à Oran. « Ici, écrit Prat non sans dépit en faisant allusion aux prêtres espagnols, ils croient que tout leur est dû : respect, vénération, condescendance et subordination ». Il s'empresse cependant d'aller remercier le gouverneur de « ses bontés » ; le gouverneur le félicite de sa modération, et lui promet des facilités pour lui et les autres Français.

Enfin, voici deux épisodes qui ont trait à la condition de Français captifs des indigènes :

En avril 1735 arrivait à Oran un jeune mousse de 16 ans, François Giscard, évadé après deux ans de captivité. Il avait été pris près de Mers-el-Kébir dans une embuscade dressée par les indigènes à l'équipage d'une chaloupe française qui avait touché terre pour y faire de l'eau ; les autres avaient réussi à s'enfuir à la nage. Giscard, bien qu'ayant déclaré sa nationalité, fut emmené à deux jours de marche, puis remis à un chef Hamet Califfe (*sic*) qui lui dit qu'il était son esclave, mais ne serait pas maltraité s'il se montrait obéissant. Il gardait un troupeau de chameaux et ne recevait pour toute nourriture qu'un peu de pain d'orge très noir. Cependant, pour éviter la bastonnade qu'il voyait donner à d'autres Européens, il se résignait à cette vie, et aurait peut-être cédé aux objurgations des femmes et des enfants de son maître, lesquels voulaient le convertir à l'Islam, s'il n'avait rencontré deux autres captifs, un Allemand et un Espagnol [66], qui le prirent sous leur protection. Ils avaient d'abord écrit au consul en vue de son rachat ; mais, les prétentions de Hamet Califfe étant excessives, sur les conseils mêmes de Dedaux, ils décidèrent de le faire évader avec eux. Profitant d'un moment où le camp des Maures s'était rapproché à une journée d'Oran, ils quittèrent secrètement une nuit la tente où tout le monde dormait, et atteignirent la ville le lendemain, s'étant cachés le jour dans les blés et nourris d'herbes. Giscard n'aurait pas tenu jusqu'à la fin sans l'appui des deux autres. L'Allemand et l'Espagnol furent récompensés par Dedaux, et le jeune mousse renvoyé à sa famille.

(66) Ceux-ci, qui appartenaient à la garnison d'Oran, s'étaient, semble-t-il, laissés prendre plus ou moins volontairement près de la ville.



Semblable mésaventure arriva en 1751 au père Barthélemy-Luc Areillon, de l'ordre de St-François, qui se rendait d'Oran à Carthagène à bord de la tartane *Dauphin* [67] ; celle-ci fut prise par une galiote corsaire, et tous les passagers qui étaient espagnols, à l'exception du religieux, seul Français, furent emmenés à Tanger pour y être vendus. Du nouveau Fès où il a été transféré, le Père adresse le 12 décembre 1751 une demande de secours au consul d'Oran : « Nous sommes, dit-il, dans une petite chambre d'environ 22 pieds de longueur qui nous sert d'oratoire, cellule et cuisine, et d'où à peine nous pouvons voir les rayons du soleil ; on nous donne cinq quarts [68] par jour qui à peine suffisent pour un peu de pain, très cher à cause de la sécheresse. Si nous pouvions faire à ce prince (*sic*) quelques cadeaux, linge, soierie, confiture, nous serions traités moins durement, et pourrions être rachetés à moindre prix ».

## IV. — Le Commerce Français d'Oran de 1732 a 1754

Il va sans dire que la « correspondance consulaire » nous renseigne surtout sur le commerce. Nous avons vu que, sauf rares exceptions, les résidents de notre pays étaient des négociants qui vendaient les marchandises apportées par les navires français.

Sous la domination turque le comptoir de Dedaux s'annonçait comme prospère. Dedaux, outre les présents qu'il leur offrait, faisait au bey et aux notables indigènes des avances d'argent, lesquelles devaient être remboursées en nature avec les produits du pays : blé, orge, laine notamment. Les marchandises importées provenaient de France. Les exportations se faisaient pour l'Espagne et le Portugal.

(67) Voir ci-dessous, p. 249.

(68) Ancienne monnaie française qui valait quatre deniers.

Voici ce qu'écrivait, en août 1731, le consul d'Alger, Delane, dans un mémoire sur le commerce d'Oran (69) : « On peut tirer d'Oran tous les ans, environ 4.000 quintaux de laine, 300 quintaux de cire, 12 à 15.000 cuirs de bœufs en poil, et huit à dix cargaisons de barques de blé, orge, fèves et pois chiches. Le bey d'Oran, qui est despotique, exige un droit de sortie... Quant aux marchandises qu'on peut porter de chrétienté à Oran, ce sont à peu près les mêmes qu'à Alger, savoir des draps d'Elbœuf, des toiles de Laval, étoffes de soie, soufre, alun (70), fer en barres, et peu d'épicerie. Le bey prend 10 % de tout ce qu'on introduit ».

En outre Dedaux, et ce ne devait pas être le côté le moins profitable de son négoce, vendait aux équipages des bâtiments chrétiens comestibles, vins et eaux-de-vie. Les boissons alcoolisées, avec quelques lainages, furent seules épargnées lors du pillage de la maison consulaire (71).

### a) *Navigateurs et négociants français*

Les navires qui faisaient le commerce d'Oran étaient presque tous armés, avec des équipages locaux, dans les ports de la côte méditerranéenne, à savoir, par ordre d'importance : Agde et Marseille, puis Martigues, La Ciotat, Saint-Chamas, Saint-Tropez, Cette, Collioure, Cannes, Berre et Toulon (72). C'était, pour la plupart, de ces bâtiments rapides et légers qui faisaient la renommée de la marine provençale : tartanes surtout, mais aussi pinques, chebecks, quecks, polacres, barques (73).

(69) Masson, *op. cit.*

(70) Le soufre était utilisé par les indigènes pour la fabrication de la poudre, et l'alun pour la préparation des cuirs.

(71) Voir ci-dessus, p. 224.

(72) D'après l'état des importations faites pour le fermier par des navires français pendant les années 1752-54 (voir ci-dessous), sur un total de 77 bâtiments, 51 avaient été armés à Agde et 12 à Marseille. Y figure un seul bateau non armé sur la côte méditerranéenne; il était de Bréhat. En 1735, en est mentionné un de Nantes.

(73) Il n'est signalé de « vaisseaux » français qu'à deux reprises, et pour le transport de troupes espagnoles.

Au sujet des bâtiments utilisés par la navigation provençale, nous avons trouvé quelques renseignements dans Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant* (t. I, p. 475).



Les navigateurs étaient nolisés (74) soit pour le compte de particuliers, négociants français ou quelquefois espagnols, soit pour le compte des services de l'intendance. Mais ces services, auxquels les difficultés de ravitaillement donnaient une importance considérable, et qui d'ailleurs changèrent plusieurs fois de nom et d'organisation pendant la période qui nous occupe, ne procédaient pas toujours de la même façon ; tantôt ils passaient par l'entremise d'un négociant de la place comme ils firent pour les achats de blé à Jacques Caizergues (75), tantôt ils traitaient sans intermédiaire avec les patrons de navires (76).

Quoi qu'il en soit, il y a une distinction nette à faire entre l'approvisionnement de l'intendance et le commerce de détail ; nous y reviendrons.

Il arrivait même que les Espagnols réquisitionnassent des navires français qui se trouvaient dans le port afin de se faire livrer les denrées indispensables (77). Jusqu'aux transports de troupes pour lesquels les gouverneurs, forts de l'alliance des deux pays, utilisaient parfois nos bâtiments, comme fit Vallejo en septembre 1735 pour huit navires qui eurent à emmener un millier de déserteurs et de déportés d'Oran à Livourne.

Nous avons déjà parlé des négociants français d'Oran. Certains d'entre eux représentaient des maisons de commerce dont le siège se trouvait en Espagne : Dedaux avait appartenu à la maison Mestre et Cie de Carthagène. En 1733-34 Cadix était le siège de la maison Laa-Lebastide (78) dont la succursale d'Oran comptait au moins quatre employés, et qui étendait son activité jusqu'à La Veracruz du Mexique. D'autres

(74) Des contrats de nolisement liaient patrons de navires et négociants. Ainsi, le patron Simon Caumet, d'Agde, devait recevoir de son noliseur, le négociant Marcelin Imbert, 250 piastres par mois « à la condition qu'il fît navigation, destination de voyage et cargaison conformément à l'ordre que celui-ci lui donnerait par écrit » (1749).

(75) Voir ci-dessous, p. 246.

(76) C'est ainsi que cela se passe pour les années 1752-54. Il y a alors à Oran un directeur des vivres du nom de Pierre Aragon.

(77) Ainsi en février 1753 la tartane *Jean-Vallot* pour charger des bestiaux au cap de Gatte, et l'année suivante le capitaine Panisson pour prendre à Carthagène un chargement d'orge « dont il n'y avait plus un grain dans la place ».

(78) Voir ci-dessus p. 230 et p. 235.

comme Caizergues et Prat, semblent avoir travaillé pour leur compte et eu à Oran le siège de leur entreprise (79).

Jusqu'à la Guerre de Succession d'Autriche les Français, qui étaient les seuls étrangers admis à commercer dans le préside, paraissent avoir eu des accointances avec des maisons anglaises ou hollandaises dont ils écoulaient de la marchandise à Oran. Roubion avait en 1739 une créance de 1.300 piastres sur une firme anglaise d'Alicante. A l'assemblée des négociants convoquée sur l'ordre du Roi en 1754 pour déclarer les marchandises anglaises conservées en magasin, Pierre Prat reconnaît détenir de la bure, des cuirs d'Irlande et de la bayette (80) de Hollande.

Avant de traiter de la nature et de la valeur du commerce français d'Oran, voyons comment il évolua de 1732 à 1754, sous la double influence des circonstances locales et des événements extérieurs.

### b) *Evolution du Commerce*

On y peut distinguer trois périodes, la première allant de 1732 à 1737, la seconde de 1737 à 1748, la troisième de 1748 à 1754.

*1re période.* — Tout d'abord, pendant l'année qui suivit la reconquête, le blocus étroit de la place par les Turcs, et la crainte que les Espagnols ne s'y maintinssent pas entravèrent le commerce. « Quant au présent tout commerce est interdit, et il y a des chances pour que cela dure longtemps », écrit Dedaux le 24 septembre 1732. Mais dès l'été 1733 la pression des Turcs faiblit, et l'activité commerciale reprend. L'année 1735 fut la plus prospère. C'est la seule où Dedaux se montre satisfait (81).

(79) Les années 1752-54 il y avait sur la place sept maisons ou succursales de maisons de commerce françaises dont les patrons ou les représentants installés à Oran étaient Jacques Caizergues, René Lebeau, Berthomine, Jean Echeverria, Gulliers et Marsot, Prat et Clavier, Imbert et Castinel.

(80) Bayette (hollandais boey), sorte de flanelle.

(81) Il écrit le 26 mai : « Cette place fleurit de plus en plus, et la garnison n'a pas lieu de se plaindre ».



C'est que nous sommes dans une période d'activité économique et de paix relative. La guerre de Succession de Pologne (1733-1738) ne saurait être considérée en effet comme une guerre européenne sérieuse ; en tous cas elle ne paraît pas avoir eu, au moins au début, de répercussions sur le commerce en Méditerranée. D'autre part les Français profitent de la dette de gratitude que leur a valu leur appui en 1732 ; ils jouissent aussi des avantages d'une situation acquise ; ce sont les plus anciens négociants de la place, plusieurs y étaient déjà établis à l'époque turque. Ils sont donc les principaux bénéficiaires de la franchise accordée au port par Philippe V après la reconquête.

*2e période.* — Les circonstances précédemment favorables se retournent contre le commerce français. La sécurité relative de la navigation en Méditerranée est troublée dès 1737 par des menaces de guerre résultant de la violente campagne menée au Parlement anglais contre l'Espagne, et par l'envoi d'une grande escadre britannique à Gibraltar (mai 1738) (82). La guerre déclarée entre les deux pays (19 octobre 1739) provoque l'arraisonnement par les Anglais des navires français et la saisie du courrier qu'ils transportent (83) ; la rupture entre la France et l'Angleterre (mars 1744) arrête presque complètement l'activité des navires de commerce français (84).

Les Espagnols, malgré l'alliance hispano-française, cherchent à reprendre en mains tout le commerce d'Oran. Ils font

(82) En ce qui concerne les événements internationaux, nous avons utilisé Pierre Muret, *La prépondérance anglaise* (1715-1763), tome XI de la collection « *Peuples et Civilisations* ».

(83) L'été 1740, un vaisseau anglais arraisonne près d'Oran une tartane française qui amenait des marchandises de Majorque ; et les Anglais déclarent qu'ils captureront tout bâtiment français contenant des marchandises espagnoles.

En août 1742 ils s'emparent sur un bateau de Martigues, en même temps que d'un chargement de paille, de la correspondance consulaire adressée de Carthagène à Oran, « ouvrent les lettres et les lisent à haute voix ».

(84) Les courriers sont retenus deux mois dans les ports ; et, quand ils ne le sont pas, font difficilement la traversée directe (automne 1744).

En mai 1745, tandis que la flotte anglaise, forte, dit-on, de 37 vaisseaux, tient la haute mer, on croit que le bey se prépare à attaquer Oran où le gouverneur fait recenser les femmes et les enfants pour les évacuer en Espagne, si besoin est.

transporter sur leurs bâtiments les munitions de guerre et les provisions de bouche nécessaires à la garnison pour deux ans (1740). Les « entrepreneurs de la Croisade » (85) fixent le nombre de navires espagnols qui doivent assurer l'ensemble du trafic (1742). En même temps on s'apprête à supprimer le port franc (86).

Enfin les Oranais sont moins bons consommateurs que pendant la période précédente. En effet les grands travaux de fortification qui avaient amené à Oran une main-d'œuvre nombreuse, étaient presque achevés dès 1737. En 1740 une partie de la population civile est expulsée, vraisemblablement pour des raisons stratégiques. Quant à la garnison, ses possibilités pécuniaires étaient aussi aléatoires que le paiement de la solde, lequel, en mai 1740, n'avait pas été fait depuis trois ans.

*3e période.* — Malgré la suppression du port franc réalisée en 1749, et l'établissement « de droits encore plus exorbitants que dans les ports espagnols », il se produit une certaine reprise de l'activité commerciale française. A la vérité le commerce libre ne cesse de péricliter (87). Mais par contre une grosse partie des livraisons faites au fermier chargé d'assurer le ravitaillement de la place (88), continue ou recommence à l'être par des bateaux français.

Cependant, des concurrents nouveaux se présentent. Les navires anglais reprennent le chemin d'Oran, et même quelques bâtiments hollandais. De plus les privilèges dont jouissait naguère notre nation : immunité relative à l'égard des corsaires, et possibilité de se réfugier dans des ports algériens

(85) Depuis 1724 l'entretien des présides d'Afrique devait être assuré par « les fonds de la Croisade ». Ces fonds provenaient de la vente de la « Santa Cruzada », bulle de la Sainte Croisade, octroyée jadis par le Pape aux Espagnols et aux Portugais en reconnaissance de leurs luttes contre les infidèles, et conférant à ses détenteurs certaines indulgences. (Cazenave, *Présides espagnols d'Afrique*, *op. cit.*).

(86) La cessation du commerce des draps anglais avait déjà causé préjudice à nos négociants. En 1747 toutes les marchandises vont payer des droits. La même année est interdite la vente des cotonnades sauf celles venant des fabriques de Malte.

(87) Pierre Prat estime que le commerce français de détail fut diminué de moitié par la suppression du port franc.

(88) Voir ci-dessus, p. 241.



deviennent précaires. Seul le bas prix du fret reste à notre avantage.

Nous reviendrons sur la question des Corsaires et les rapports avec les navigateurs anglais, quand nous aurons examiné en quoi consistait le commerce français d'Oran.

### c) *Marchandises importées : ravitaillement du fermier et commerce libre*

Nous avons vu que notre activité commerciale revêtait deux modalités (89) ; d'une part, importation de marchandises destinées aux autorités espagnoles pour le ravitaillement de la place ; de l'autre, commerce libre, marchandises vendues à leur compte par les négociants français. La première fut dès 1732 la plus importante. De 1752 à 1754, le ravitaillement de la ferme représentait environ dix fois le commerce de détail en tonnage et deux fois en valeur monétaire (90).

Entre janvier 1752 et décembre 1754, 40 navires français, en 77 voyages, apportent au fermier les marchandises suivantes en provenance d'Espagne ou de France :

Céréales : 16.300 fanègues (91) et 600 quintaux de blé d'Espagne, 7.000 charges de blé de Marseille, 7.000 fanègues d'orge, 300 quintaux de farine.

(89) Pendant ces trois années le paiement des marchandises à l'arrivée représente pour le commerce de gros 789.000 livres, et pour le commerce de détail 373.000 livres. Dans la mesure où il sied d'évaluer le tonnage d'après le nombre des navires entrés, 77 bâtiments servirent le fermier et sept les détaillants. D'autre part les navires espagnols faisaient presque deux fois plus de livraisons au fermier que les navires français.

Comparons avec quelques chiffres donnés par Masson, *op. cit.* Pour les années 1776-87 — et il faut noter que pendant le cours du XVIIIe siècle la valeur des marchandises ne cessa d'augmenter — la moyenne annuelle des exportations de Marseille à Alger représente la somme de 238.000 livres, et la moyenne des importations la somme de 522.000 livres ; ce qui, ajoute-t-il, « fait une échelle secondaire par rapport à celles du Levant, la moins importante de Barbarie après Tripoli ». Par contre, il considère comme assez considérable pour l'époque le chiffre des exportations françaises sur Tunis qui s'éleva à 600.000 livres pour 1735, et à un million pour 1738.

(90) Le commerce d'exportation — cela résultait de la situation du préside étroitement bloqué par l'ennemi — était nul au départ d'Oran.

(91) Fanegada : mesure agraire usitée en Espagne, et équivalant à 48 a. 336 ; la mesure de surface servit à désigner la mesure de capacité.

Animaux de boucherie : 300 moutons et 1.400 boucs.

Légumes : 2.100 quintaux de légumes frais, 1.600 quintaux de haricots secs et 500 quintaux de riz.

Vins et alcools : 1.870 tonneaux et 180 pipes [92] de vin, 35 tonneaux et 10 bouteilles d'eau-de-vie.

Matières grasses : 50 tonneaux d'huile et 200 quintaux de lard.

Tabac du Brésil : 24 ballots.

Charbon : 16.300 quintaux.

Paille : 18.800 fanègues.

Glace à rafraîchir : 3 chargements.

Boisage à bâtir : 2.000 quintaux et 8.000 livres.

Pour les années antérieures nous n'avons pas, tant s'en faut, les mêmes précisions [93]. Au début les matériaux de construction constituent la plus grosse partie des livraisons. Mais ordinairement le blé est l'importation principale [94]. Jacques Caizergues fut vers 1740 le maître du marché du blé à Oran. Il prit l'initiative de constituer des stocks qui évitèrent de manquer de farine après les « accidents de mer ». Sa probité était si grande qu'il fit baisser le coût de la livre de pain au quart et que « ses prix étaient plus modérés que ceux pratiqués pour secourir les nécessiteux dans leur besoin ».

Pour le commerce de détail les denrées qui en firent l'objet entre 1752 et 1754 sont les suivantes :

Produits alimentaires : sucre, cacao, café, épicerie, confiture, saumon, vin, liqueur.

Tissus : toilerie, draperie, soierie, brasserie, mercerie, fil à coudre, coton.

(92) Ancienne mesure de capacité pour les liquides, très variable.

(93) Manque notamment l'état détaillé du commerce français depuis l'année précédente rédigé par Dedaux en mai 1744, en exécution de « lettres royales ».

(94) Selon M. Cazenave, qui malheureusement ne donne pas les sources de cette information, la maison française René Lebeau fut un temps concessionnaire de tout l'approvisionnement de la place (*Présides espagnols d'Afrique*, *op. cit.*, p. 476).



Cuirs : Veaux tannés, pelleterie, poils de chèvre.

Cire : brute, en chandelles, en cierges.

Articles divers : chapeaux, peignes de buis, poudre, dorure, quincaillerie, faïences, cartes à jouer, étain.

Il y avait parfois des passagers à bord de nos bateaux. C'étaient des Français auxquels les lettres royales du 6 octobre 1736 interdisaient de s'embarquer sur des vaisseaux de pays en guerre avec les Barbaresques ; et surtout, semble-t-il, des Espagnols, ceux-ci ne se considérant pas en sécurité sur les navires de leur nation. La tartane *Dauphin*, dont nous verrons les avatars dans le chapitre suivant, faisait ordinairement le transport du blé et le service des passagers entre Oran et les ports d'Espagne. Pour les mêmes raisons, il arrivait à des Turcs de s'embarquer sur des bâtiments français afin de se rendre d'un point à l'autre de la côte.

Voici les données que nous avons pu recueillir relativement au nombre de navires français entrés dans le port d'Oran de 1732 à 1754 [95] :

| | |
|---|---|
| 1732-1734 ................ | Aucun renseignement. |
| 1735 (4e trimestre) ........ | 24 bâtiments. |
| 1736 (2e trimestre) ........ | 23 — |
| 1737 .................... | Aucun renseignement. |
| 1741 .................... | 55 bâtiments. |
| 1742 .................... | 77 — |
| 1743 .................... | 27 — |
| 1744 .................... | 21 — |
| 1745 .................... | 28 — |
| 1746 .................... | 21 — |
| 1747 .................... | 12 — |
| 1748 .................... | 21 — |
| 1749 .................... | 27 — |
| 1750-1751 ................ | Aucun renseignement. |
| 1er janv. 1752 - 30 nov. 1754. | 84 bâtiments. |

(95) Comparons encore avec Tunis ; le dernier trimestre de 1721, en période d'essor commercial, il entre à Tunis 21 navires français (Masson, *op. cit.*).

## V. — Extension du Commerce

### *Rapports avec les Corsaires et avec les Anglais*

En nous faisant connaître les agressions faites par les corsaires contre les navires français dans les années qui suivirent la Guerre de Succession d'Autriche, la correspondance consulaire nous révèle un nouvel aspect de l'activité de nos marins. Ils ne se contentent pas de faire la navette entre Oran et les côtes d'Espagne ou de France ; ils trafiquent directement avec les indigènes sur divers points du littoral.

Les lieux d'échange étaient à l'est d'Oran le port d'Arzeu, à l'ouest, l'embouchure de la Tafna (96). Les navires français y chargeaient surtout du blé ; ils y vendaient aux Maures des produits d'Europe.

Voici quelques épisodes d'agression par les corsaires :

Le 11 août 1749 la tartane *Caumet*, qui avait à bord quatre passagers turcs et le marchand Marcelin Imbert et transportait du sel et des étoffes, est arraisonnée à l'embouchure de la Tafna par un capitaine corsaire à la tête de deux galiotes (97). Les marchandises sont saisies, les passagers turcs pris de force, une partie de l'équipage chrétien échangé avec des Maures, le reste consigné dans « l'île de Tremezen », puis amené à Arzeu et ensuite à Mostaganem. Là, sur ordre du bey de Mascara, liberté et biens sont rendus aux Français, moyennant

(96) C'étaient à cette époque les deux débouchés de la région de Tlemcen. Arzeu semble avoir été au XVIII° siècle un point d'échange important avec l'Europe, surtout pour le blé (cf. rapport de Venture de Paradis, cité par Masson, *op. cit.*, pp. 682-84).

Quant à l'estuaire de la Tafna, il abritait le port de Rachgoun qui connut au Moyen Age des siècles de prospérité. Ruiné depuis longtemps à l'époque qui nous occupe, son nom ne figure pas dans nos textes. Le lieu est désigné, soit par « Tremezen », c'est-à-dire rivière de Tlemcen, Tafna, et la petite île qui se trouve au large par « île de Tremezen », soit par « Tarare » ; l'origine de ce dernier vocable nous échappe.

Les Corsaires s'embusquaient ou dans l'île, ou à l'embouchure du fleuve. Ils procédaient de même aux îles Habibas situées à environ 25 milles à l'ouest d'Oran, et où la mauvaise mer contraignait parfois les navires à jeter l'ancre.

(97) Pour les navires qu'utilisaient les Barbaresques, voir Abel Boutin : *Anciennes relations commerciales et diplomatiques de la France avec la Barbarie* (1515-1830). *Etude historique et juridique* (Paris, 1902).



une rançon de 300 piastres d'or et 12 douzaines de mouchoirs de soie ; de plus leur est accordée une autorisation en bonne et due forme « de vendre les marchandises qu'ils auraient à tel endroit de la côte qui leur conviendrait ».

En 1751, la tartane de Pierre Cassan, de Narbonne, transportant d'Oran à Carthagène plusieurs passagers espagnols et un Français, le Père Barthélemy Luc Areillon (98), est prise par une galiote salétine arborant le pavillon d'Alger, dont les Français ne se méfiaient pas ; la tartane est saccagée et tous les passagers vendus à Tanger.

Même aventure arriva à la tartane *Dauphin* (99) qui fut prise en janvier 1752 à Arzeu, où le mauvais temps l'avait obligée de relâcher, et emmenée à Tétouan ou Tanger, on ne savait exactement ; les passagers, tous Espagnols, furent gardés captifs. Cette fois on pensa que les corsaires étaient des Algériens se disant Salétins pour rester impunis.

C'est à l'ancre dans le port même (100) qu'un corsaire de Salé enlève le bâtiment du capitaine Couture, de Martigues (1753).

En juin 1754 est pris à Tarare, par une galiote à pavillon turc, le *St-Antoine-de-Padoue* qui s'y rendait pour faire un chargement de blé. L'équipage ayant pu s'échapper fut bien reçu par le caïd du lieu qui fit vérifier l'identité des corsaires Ceux-ci se déclarèrent alors Salétins (101), et s'en allèrent tranquillement avec leur prise (102).

Contre les agressions de ces derniers, il n'y avait en effet point à protester, le roi de France n'ayant pas à cette époque

(98) Voir ci-dessus, p. 239.

(99) *Ibid.*, p. 236.

(100) Cette agression audacieuse eut pour conséquence le refus par certains matelots français de naviguer à l'ouest d'Oran et l'immobilisation de bâtiments à Mers-el-Kebir et à Alméria pendant plusieurs mois.

(101) La dissimulation de leur identité était une des ruses classiques des corsaires barbaresques. Leurs stratagèmes sont décrits par Boutin, *op. cit.*

(102) Il y avait là deux bâtiments anglais dont les capitaines, faisant preuve de la plus stricte impartialité, d'une part prêtèrent une chaloupe au corsaire pour sa manœuvre de départ, de l'autre ramenèrent à Oran l'équipage français.

de rapports commerciaux avec le Sultan du Maroc [103] ni de consuls dans ce pays. Mais au dey d'Alger qui était lié par traité avec la France, on pouvait reprocher tout au moins [104] la complicité de ses sujets avec les Salétins, et qu'il laissât ceux-ci exercer leur activité dans les eaux algériennes. Pourquoi le traité de 1719 [105] à peu près respecté pendant trente ans, cessa-t-il en fait de l'être au milieu du siècle ? [106]. Nous reviendrons sur l'action de l'Angleterre. Mais il est certain que la raréfaction des produits de la course par suite des opérations militaires en Méditerranée, lesquelles avaient diminué le trafic commercial et provoqué l'armement ou l'escorte de la plupart des bateaux, ne permettait plus aux corsaires de faire un choix parmi les prises possibles.

En présence de cet état de choses le gouvernement français ne réagissait que mollement ; mais les navigateurs et les négociants qui en étaient victimes étaient partisans, eux, de représailles énergiques. Après la prise de la tartane *Dauphin*, Prat obtint du gouverneur d'Oran, grâce à l'appui du capitaine du port Amaro Peres, l'envoi à Arzeu de quatre navires à la poursuite d'un corsaire ; il fournissait les armes [107] et quelques matelots ; le reste de l'équipage, ainsi que les cinquante soldats dissimulés dans les flancs de chaque bâtiment, étaient espagnols. Cependant le corsaire ne fut pas dupe de cette ruse classique ; à la vue de la petite escadre il leva l'ancre et parvint à sortir du port ; il ne fut rejoint que plusieurs heures après dans la direction de Mostaganem ; attaqué au canon

(103) Au début du siècle, les deux consuls de France au Maroc avaient cessé leurs fonctions, à Salé en 1710 et à Tétouan en 1712. Ce n'est qu'en 1767 que Choiseul conclut un traité commercial avec le Sultan.

(104) Il est juste de remarquer que, quand les corsaires se déclaraient ou étaient reconnus algériens, les prises finissaient par être restituées.

(105) Voir ci-dessus, p. 221.

(106) L'affaire Prépaud, qui fit grand bruit en 1753-54, souligne la nouvelle attitude des Algériens. Prépaud commandait un bâtiment français qui fut pris dans les eaux de Gibraltar par un chebeck sans pavillon; il fut amené à Alger, et là mis à mort. En France l'opinion s'émut et réclama des représailles.

(107) Retirées de deux bâtiments de commerce en station dans le port.



et au fusil, il s'échoue sur la plage [108] ; mais le mauvais temps oblige les Espagnols à quitter les lieux du combat sans pouvoir se rendre compte s'il a été coulé par la tempête et si l'équipage a péri.

Toutefois une action sans lendemain, quel qu'en fût le succès, ne pouvait suffire. Ce que réclamait Prat, c'était l'envoi par la France « de deux couples de corsaires » dans les parages, l'un d'Oran, l'autre de Gibraltar, de tels navires étant seuls capables de donner la chasse aux Salétins, à quoi étaient impuissants les vaisseaux de haut bord qui croisaient aux alentours du détroit [109].

Ces réclamations souvent renouvelées restaient lettre morte. Du moins les navires marchands français s'armaient-ils ; et au printemps 1754 le capitaine Caumet d'Agde, qui avait déjà eu maille à partir avec les corsaires [110], répond à la fusillade de l'un d'eux devant Tarare par le feu de ses douze canons ; seul le vent l'empêche de continuer la poursuite. Caumet forme alors le projet de donner lui-même la chasse aux corsaires pourvu qu'on lui fournisse 50 hommes d'armes ; mais son équipage, redoutant la captivité, se montre peu enthousiaste ; et le gouverneur d'Oran, sollicité à nouveau par le consul, refuse de prendre une telle initiative.

Les Anglais qui, pendant la guerre de Succession d'Autriche, avaient causé de gros dommages à la marine marchande française en Méditerranée [111], une fois la paix revenue, essayèrent de nous enlever nos positions économiques sur la côte occidentale algérienne. A la suite du traité de commerce anglo-espagnol de 1750 les navires anglais recommencèrent à jeter l'ancre dans le port d'Oran. De leur point d'attache de Gibral-

(108) L'échouage sur les plages était un moyen souvent employé par les corsaires pour se tirer de mauvais pas ; l'équipage gagnait la côte et y était rejoint par une foule d'indigènes armés qui obligeaient les navires chrétiens à s'éloigner. C'est ce qui se produisit à l'automne 1754 pour les deux courriers espagnols du service Oran-Carthagène qui avaient fait échouer au cap Figalo deux galiotes corsaires.

(109) Prat demande aussi qu'en cas de nouvelles capitulations avec Alger soit stipulée l'interdiction aux Salétins de passer le détroit et d'utiliser le pavillon algérien.

(110) Voir ci-dessus, p. 248.

(111) Voir ci-dessus, note 83.

tar ils faisaient du cabotage le long de la côte. Ils livraient à Oran du charbon, de l'orge, de la cire, des moutons et surtout du blé, certains de ces produits venant d'Angleterre, d'autres d'Arzeu et de Tarare.

Ils avaient un traité avec les Salétins ; d'autre part ils ne pouvaient pas ignorer les mouvements des corsaires à travers le détroit. Aussi étaient-ils entraînés par la force même des choses à un rôle d'intermédiaires assez louche. Seuls renseignés, ils apportaient à Oran les informations qu'ils voulaient ; ils paraissent tantôt avoir cherché à paralyser la navigation franco-espagnole par la crainte, tantôt à l'entraîner dans des expéditions punitives aléatoires, cependant qu'en sous-main ils favorisaient l'armement des corsaires.

Ils essayèrent aussi d'installer à Oran un consulat anglais. Au moment même où l'exequatur était refusé au consul français David, et où Dedaux semblait devoir rester sans successeur, en juillet 1752, un capitaine anglais qui faisait un transport de Carthagène à Oran prétendait s'installer dans cette ville en tant que consul attitré de sa nation. Et telle paraissait alors la faveur des Anglais en Espagne que Dedaux écrit : « Il est sûr de ne pas être inquiété par le commandant de ce préside dans l'exercice de ses fonctions ». Mais en définitive le gouvernement espagnol s'opposa à cet établissement.

Les Français conservaient donc à Oran une situation privilégiée. Nous avons déjà vu que négociants et navigateurs, malgré les difficultés, ne se contentaient pas de maintenir les positions acquises. Le projet de Pierre Prat pour la pêche au corail (112) témoigne de leur esprit d'entreprise.

Il s'agissait d'acquérir pour les Français le monopole de l'exploitation du corail rouge existant en abondance autour d'Oran sur une étendue de 30 lieues de l'île Colombe à l'est

(112) C'est la dernière pièce de notre manuscrit.
Entre autres projets analogues voir celui de la Compagnie Royale d'Afrique relatif à la pêche au corail sur les côtes tunisiennes de Tabarca à Monastir, 1783. (Masson, *Etablissements français en Barbarie*, *op. cit.*, p. 410).



aux Habibas à l'ouest (113). Ce corail de qualité supérieure était exploité (114) régulièrement par des Napolitains, des Génois et des Catalans qui y venaient chaque année et faisaient une pêche abondante malgré l'insuffisance de leurs bateaux et de leur matériel, et bien que la présence des corsaires embusqués à Arzeu et aux Habibas limitât leurs opérations au secteur compris entre le cap Falcon et le cap Ferrat (115).

Pour mener l'affaire à bien (116), écrit Prat, il faudra avoir la permission d'envoyer douze bateaux ayant chacun à bord quatre hommes experts en cette pêche. La Chambre de Commerce de Marseille et le consul d'Alger se chargeront d'obtenir l'agrément des autorités turques ; en outre on louerait dans la ville de Mostaganem une maison et des magasins où les pêcheurs, munis au préalable d'un passeport du roi de France, s'installeraient en été, abriteraient leurs instruments de pêche et tireraient leurs barques sur le sable. Cet établissement pourrait devenir un entrepôt commercial pour la vente des marchandises de France et l'exportation des produits du pays (117). Quant aux droits d'entrée

(113) Iles Habibas (voir ci-dessus, note 96).
L'île Colombe pourrait bien être l'île Colombi située en face d'El Marsa. (Voir Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 92, Orléansville, numéro 15). En effet, le nom de Colombi (les pigeons) est plus particulièrement employé encore aujourd'hui par les pêcheurs d'origine napolitaine pour désigner cet îlot haut de 33 mètres, visible de loin et faisant point de repère. D'autre part, M. Regnier, colon à El-Marsa, à l'obligeance de qui je dois ces renseignements, me signale que vers 1920 a eu lieu avec succès dans la région une campagne de pêche au corail menée par des pêcheurs grecs.

(114) En 1751 la compagnie Royale d'Afrique déjà nommée avait envoyé « un bâtiment chargé de deux bateaux corailleurs faire des essais dans le golfe de Stora et dans celui d'Arzeu » (Masson, *op. cit.*, p. 506).

(115) Le cap Ferrat se trouve approximativement à 14 milles à l'est d'Oran, le cap Falcon à 10 milles à l'ouest.

(116) En mai 1754 un « partisan » d'Espagne avait fait armer à son compte quatre chebecks pour protéger une flottille de 70 petits bateaux ; la pêche avait duré trois mois avec succès ; les corsaires les attaquaient tous les jours, mais n'avaient réussi qu'à leur prendre douze hommes et à leur brûler trois bateaux ; il est vrai qu'ils ne s'éloignaient pas à plus de quatre lieues d'Oran.

(117) Laine, cuir en poil, cire, blé, orge. Voir ci-dessus *passim*. Masson, *op. cit.*, remarque que du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle les produits exportés de Barbarie en Europe n'ont guère varié.

et de sortie, un arrangement plus avantageux serait obtenu en s'entendant directement avec le gouverneur de Mostaganem plutôt qu'avec le dey.

La réalisation de ce projet, complété par un établissement similaire à l'embouchure de la Tafna, aurait pour résultat d'assurer la prépondérance du commerce français sur ces côtes, et de triompher de la rivalité anglaise. Cette entreprise favoriserait les Maures des régions voisines en leur assurant le débouché régulier dont ils manquent, Oran leur étant presque fermé (118). Les Espagnols s'en montreraient sans doute jaloux, craignant une nouvelle diminution de ce qui reste d'activité commerciale au préside ; mais on n'aurait pas de peine à leur prouver qu'Oran (119) tirerait de gros avantages du trafic du corail (120).

A. PESTEMALDJOGLOU.

(118) Les denrées et bestiaux qu'ils y portent, ils les vendent à très bas prix, et achètent très cher ce dont ils ont besoin ; « avec le risque, s'ils sont découverts, d'être châtiés de leur gouverneur qui leur défend expressément d'avoir aucun commerce avec ladite place ».

(119) Cela permettrait aussi l'approvisionnement de la ville en poisson dont les Oranais « ne prennent point faute de savoir pêcher ».

(120) Le projet fut transmis par lettre ministérielle du 27 janvier 1755 à Lemaire, consul à Alger. Celui-ci répondit dès le 8 février. Nous n'avons pas sa réponse. Quoi qu'il en soit, il n'y eut rien de fait, et la pêche au corail dans la Régence d'Alger resta à peu près limitée pour les Français à l'établissement de La Calle.

# SUR LE PLURIEL NOMINAL BERBÈRE

On voudra bien ne trouver dans ces quelques lignes qu'une contribution à l'étude du pluriel nominal dans le cadre de l'exposé, provisoire, de notre *Cours de Berbère* paru en 1937 (1). Il ne sera question que de certains problèmes et l'on ne devra jamais oublier, en particulier, que nous ne parlerons, entre autres, ni des éléments désinentiels de genre, ni de la voyelle initiale, ni de l'alternance quantitative radicale.

***

Les appellations traditionnelles de pluriels interne et externe doivent disparaître : elles ne répondent qu'à une observation superficielle et sont en outre, parfois, comme dans le cas de pl. *iẓra* en regard de sg. *aẓru*, matériellement fâcheuses. Celles que nous leur avons substituées, pluriels par voyelle *a* ou par suffixe *n* ramènent au contraire directement au problème.

Dans une langue où le rôle de la voyelle et celui de la consonne se présentent comme si nettement déterminés et distincts, en particulier en morphologie, il importe de mettre en évidence l'intervention de l'un ou de l'autre de ces éléments et ce faisant, de faire ressortir l'opposition fondamentale qui en résulte entre les deux types de pluriel considérés. Dans le premier, celui par voyelle, le rapport de nombre consiste en une opposition de thèmes reposant sur une alternance vocalique ; dans le second, celui par suffixe, le pluriel — ainsi *irgazən* en regard de sg. *argaz* — est formé non pas

(1) Voir également :
*Notes sur le genre dans le verbe et dans le nom en berbère* dans le recueil consacré au *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger* publié par les soins de la Société historique algérienne en 1932, p. 63-71.
*Le système grammatical du berbère*, conférence faite à l'*Institut de linguistique de l'Université de Paris*, publié par la *Revue des Cours et Conférences* du 30 décembre 1934, p. 132-141.
*L'alternance vocalique dans la morphologie berbère* dans *Atti del III Congresso Internazionale dei Linguisti* (Roma, settembre 1933, XI), p. 201.
La note actuelle en est le prolongement.

par opposition au singulier, mais, comme en témoigne le maintien de la voyelle, en partant de lui.

En précisant que le pluriel par voyelle est un pluriel en *a*, il importe de marquer que, quel que soit l'état antérieur que de nouvelles recherches portant sur des résidus pourront peut-être nous faire connaître un jour, le seul pluriel par voyelle qui s'offre à nous actuellement comme vivant, quelle que soit son altération — diphtongaison en *-ya-* en Kabylie —, la combinaison — par exemple *-u-a* (-) —, la voyelle de singulier correspondante en position — *a*, *i*, *u* ou *zéro* —, comporte toujours avant ou après la dernière consonne radicale, comme seul ou dernier élément vocalique, une voyelle *a*.

De même, en précisant que le pluriel par suffixe est un pluriel en *-n*, il importe de mettre en relief que les types qui s'offrent à nous actuellement comme vivants, *-n* (*-in*, *-an*), ***-wən***, ***yən***, ***-tən***, etc. se terminent tous par *-n* comme s'ils n'en étaient que des aspects ou des formes secondes. Nous reviendrons plus loin sur *-n*, *-in* et *-an*. Quant à ***-wən*** et ***yən*** et à leurs variantes, grâce à des exemples comme ceux que nous fournissent fs. ***taməksaut*** en regard de ms. ***aməksa***, mp. ***imənksiwən***, fs. ***taγərdait*** en regard de ms. ***aγərda***, mp. ***iγərdayən***, nous avons le droit de supposer qu'ils sont issus de *-n* par fausse coupe et développés analogiquement. Pour ***-tən*** (et var.), nous avons également le droit, qu'il y ait eu ou non extension analogique, de reconnaître dans *t* un suffixe, ainsi, entre autres, celui des verbes touaregs actuels en *-t*, dont nous savons, par des résidus, que le type a été général dans toute la Berbérie.

Si, en raison de ces observations, nous sommes disposés, pour notre part, à admettre, jusqu'à plus ample informé, que toutes les variantes terminées par *-n*, résultent de prolifération secondaire et remontent toutes à une même formation par *-n* seulement, cela ne signifie pas pour cela que nous ramenions à une dans le passé les formations de pluriel par suffixe. Nous avons en effet tout lieu de penser qu'à côté du pluriel en *-n*, et sans tenir compte ici d'autres hypothèses, il existait, par exemple, un pluriel en *-t* dont le prétérit des verbes de qualité, l'impératif et sans doute aussi le nom ***ait*** « fils de » offriraient de nos jours encore des emplois résiduels. *n* se



serait étendu, comme les désinences personnelles d'aoriste, de façon envahissante aux dépens de *t* ou de tout autre indice. Nous avons, au demeurant, un témoignage actuel de la faveur dont jouit le pluriel en *-n* et de sa force d'expansion dans sa substitution, accidentelle ou dialectale, au pluriel en *-a*, ainsi que le prouve suffisamment l'examen de cartes comme celles du mulet et surtout de la mule.

On n'oubliera pas qu'en dehors des types envisagés jusqu'ici ou de leur combinaison dont nous parlerons plus loin, il existe, pour certains noms, bien vivants, dans toute une partie de la Berbérie, un pluriel par préfixation de *id* auquel répond timidement un pluriel par préfixation de *ait*.

***

Le nom berbère, au pluriel, que celui-ci soit par voyelle *a* ou par suffixe *n*, est masculin ou féminin, avec caractérisation formelle de genre. Mais tandis que dans le pluriel en *a*, *a* et ses formes secondes sont communs, la distinction de genre n'étant marquée qu'en dehors d'eux, dans le pluriel en *-n*, il y a opposition nette entre *-n* (***wən***, ***-yən***, ***-tən***, etc.) pour le masculin et *-in* (*-win*, *-yin*, *-tin*, etc.) pour le féminin. Il y a donc à cet égard une différence profonde entre les deux types de formation. Mais il n'est pas sûr que cette différence ait toujours existé dans le passé. En effet, et il y a longtemps déjà que la chose nous a frappé, si, pour le pluriel du nom de la chèvre, certains parlers emploient ***tiγaṭṭin***, avec *-in*, d'autres emploient ***tiγəṭṭən***, avec *-n*, semble-t-il, ***tiγaṭṭin*** ayant toutes les apparences d'une reformation et ***tiγəṭṭən*** d'une survivance. D'autre part, comme nous l'avons déjà indiqué, l'indice *-n* de pluriel paraît se retrouver dans des formes actuellement personnelles ou non personnelles, mais autres que nominales, du verbe. Or là, le problème se pose tout autrement que dans le nom puisque, à la 3ᵉ personne du pluriel de l'aoriste, sous réserve de formes dialectales qui méritent examen et où l'on retrouverait *-in*, l'on a *-n* pour le masculin, *-nt* pour le féminin et que, dans les parlers qui ont conservé un pluriel de participe, on a, pour ce pluriel de participe, *-in* commun. Il en résulte que l'on a de nos

jours encore le témoignage de l'emploi de *-n* et de *-in* dans un rapport de tout autre nature que celui de genre et que, non content de constater l'existence de *-in* commun, on rétablit aisément, en considérant *-nt* comme reformé en partant de *-n* par l'adjonction d'un indice de féminin, également celle de *-n* commun. On en arrive ainsi, rejoignant la situation commune de *a*, à envisager comme un phénomène secondaire l'emploi ou la répartition actuels de *-n* et de *-in* dans le nom, quelque profond que soit le sentiment qu'en aient aujourd'hui les sujets parlants.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler que, pour le pluriel en *-t*, si, à l'impératif, le féminin *-mt* se distingue du masculin *-t*, c'est par suite de l'intervention au féminin de la désinence d'aoriste, *t*, lui-même battu en brèche par la désinence d'aoriste *-m*, étant confiné secondairement au masculin et surtout qu'aujourd'hui encore, là où subsistent les désinences du prétérit des verbes de qualité, *-it* est commun en genre. Par ailleurs, dans le pluriel par *id*, c'est le même élément que l'on retrouve devant noms masculins et féminins. Enfin nous signalerons plus loin un nouveau témoignage patent de l'effort, actuellement en cours, de différenciation formelle des genres au pluriel.

⁂

Le rapport de *-n* et de *-in* est celui d'une alternance vocalique, le même élément consonantique *n* étant caractérisé, devant lui, soit par l'absence d'élément vocalique, soit par une voyelle de timbre *i*. On connaît trop l'importance de l'alternance vocalique en berbère pour que nous y insistions ici. C'est une chose tellement patente qu'elle avait été reconnue bien avant que nous n'introduisions cette appellation et l'on disait de façon plus restreinte et sans doute moins heureuse, qu'une voyelle « se changeait » en une autre voyelle. La constatation de ce phénomène laisse au demeurant entier le problème de son origine et ne préjuge en rien de la complexité ou de la diversité des faits dont il pourrait être la résultante. Sans examiner plus avant les limites actuelles ou passées de son extension, nous rappellerons que, d'après



les observations déjà faites, c'est un phénomène susceptible d'affecter une consonne ou un groupe de consonnes radicales, un élément consonantique pronominal, une consonne désinentielle, si bien que l'on peut se demander si toute consonne ou tout groupe de consonnes n'est pas capable d'alternance vocalique.

Quel qu'ait pu être ici encore l'état antérieur, le système vocalique morphologique actuel du berbère semble bien reposer, à l'exclusion de toute autre nuance de timbre et de toute quantité, sur deux degrés de la voyelle : degré zéro (absence de voyelle) et degré plein, ce dernier à trois timbres *a*, *i* et *u*, c'est à dire timbres extrêmes en ouverture et en fermeture des deux séries vocaliques les plus usuelles : palatale-étirée et vélaire-arrondie.

Aussi peut-on se demander si l'élément *n* n'a pas été l'objet d'un jeu d'alternance plus complet, comportant également les timbres *a* et *u*. Pour *u*, nous ne saurions rien dire actuellement, mais il n'en est pas de même pour *a*. A côté des pluriels nominaux qui donnent nettement l'impression de réunir les caractéristiques des pluriels par voyelle *a* et par suffixe *n* et que l'on a pour cela appelés pluriels mixtes, il en est qui restent en limite ou en marge de cette dernière catégorie : ainsi *itri*, pl. *itran* ou *iɣzər pl. iɣəzran*. Or si, *itran*, en raison de la présence de *-i* au singulier, on est plutôt tenté de décomposer *-an* en *a* + *n*, dans *iɣəzran*, il paraît assez séduisant de retrouver le seul suffixe *-n* affecté de la voyelle *a*.

S'il en est bien ainsi l'alternance serait donc non pas double, mais au moins triple, vivante pour *zéro* et *i*, à tendance résiduelle pour *a*. Si maintenant l'on considère qu'à masculin sg. *alɣəm*, pl. *iləɣman* « chameau » répond dans maints parlers féminins sg. *talɣəmt*, pl. *tiləɣmin*, il apparaît de toute évidence qu'en maintes régions au moins, le pluriel en *an* est actuellement senti comme un pluriel masculin. Et la chose est allée si loin qu'en Kabylie, quelle que soit la complexité des mobiles, *-atin* a été substitué à *-an* même dans le nom de la mule, sg. *tasərdunt*, pl. *tisərdan*, où *n* n'avait rien du suffixe de pluriel, le pluriel étant ici par seule voyelle *a*.

Que cette valeur masculine de *-an* soit ancienne, l'examen

du nom de la chamelle elle-même permet d'en douter. Car, à côté de ***tiləɣmin***, en négligeant ici quelques faits aberrants et l'apport de Cid Kaoui, nous avons ***tiləɣman*** de Destaing pour les Beni Iznacen, les B. B. Zeggou, les Zkara et aussi les B. Snous et surtout, bien établi, en particulier, avec plus de quatre-vingts notations, par nos propres enquêtes, ***tiləɣmatin*** en Kabylie : sans doute pourrait-on considérer ***tiləɣman*** et plus encore ***tiləɣmatin*** comme refaits en partant de mp. ***iləɣman***, mais il nous paraît beaucoup plus plausible d'admettre, compte tenu de retours secondaires possibles à ***tiləɣman***, que ***tiləɣmin*** et ***tiləɣmatin*** se sont développés aux dépens de ***tiləɣman***.

Hasard ou non, c'est la même alternance *zéro/i/a* dont s'accompagne, semble-t-il, l'élément de pluriel ***t*** ; voyelle *zéro* et voyelle *a* (Tachelhait) à l'impératif, au seul masculin, secondairement, par suite de la limitation, secondaire, de l'emploi de ***t*** à ce genre, — voyelle *i*, commune, au prétérit des verbes de qualité.

***

Nous rappellerons pour terminer que si toute cette étude est faite d'un point de vue comparatif, elle l'est sans sortir du berbère considéré comme une langue isolée et connue uniquement sous sa forme actuelle. Le jour, s'il doit arriver, où l'apparentement à quelque autre langue pourra être une certitude, elle devra naturellement être entièrement révisée en partant des données nouvelles. Mais, même en ce cas, comme on devra nécessairement admettre une très profonde évolution du berbère sur lui-même depuis sa séparation des autres rameaux de la même famille, il est fort possible que tout ou partie de cette analyse puisse être conservé même sous l'angle historique et de toute façon, tout ce qui est constatation de relations actuelles gardera, pensons-nous, une pleine valeur phonologique.

André BASSET.

# Le Tissage sur Métier de haute lisse

## à Aït-Hichem et dans le Haut-Sebaou

*(suite et fin)*

### TERMES BERBÈRES

### relatifs au tissage et aux travaux de la laine[47]

Ces termes ont été donnés dans le parler des Aït-Hichem. Lorsqu'ils ont été relevés dans une autre région ils sont suivis des initiales : If. pour Ifigha (douar Aït-Ghobri) ; A.I. pour Aït-Ikhlef (douar Aït-Idjeur) ; Iḥ. pour Iḥittousène (douar Aït-Idjeur). Les chiffres entre parenthèses indiquent la page de la *Revue Africaine*[48] où le terme est noté. La lettre B renvoie au dictionnaire arabe Beaussier ; 2e édition. A.I. : aoriste intensif.

— B —

b d — bədd — A.I. ṭṭəbədda [d] : être droit, dressé, se tenir debout. N.V. ibəddi ; ẓẓəṛqəm s-ibəddi (223) : dessin formé de motifs isolés qui se répètent sans solution de continuité.

b ḍ — bḍu — P. bḍiɣ, ibḍa, A.I. bəṭṭu : couper, séparer, diviser. N.V : bəṭṭu ; bəṭṭu-t-taḍuṭṭ : action qui consiste à séparer en deux chaque "tanṣaṛt" dans le sens de la longueur puis à rajouter

(47) M. A. Basset, Professeur à l'Ecole des Langues Orientales, a bien voulu revoir ce travail et en particulier le glossaire. Nous l'en remercions ici très vivement.

(48) Voir *Revue Africaine*, 1er-2e tr. 1941, p. 78, et 3e-4e tr. 1941, p. 212.

les morceaux ainsi obtenus pour former un long ruban de laine cardée ou "bəṭṭuṭ" (pl: i—ən) (99).

**b ḍ n** ṭabḍaṭṭ — pl: ṭibḍanin (99); paquet de laine cardée formé de plusieurs "ṭinṭarin" superposées.

**b n d** ṭabənda — pl: ṭibəndiwin (95); gros paquet de laine qui vient d'être dessuintée.

**b r** aburur — pl: i—ən; crottin; "ṭaḍuṭṭ iburuṛən", laine sale, agglutinée, de la queue et des cuisses, le plus souvent inutilisable.

**b r n** bərən — A.I. bərrən : imprimer un mouvement de rotation au fuseau, pour rouler le fil de chaîne ou de trame (97); retordre un fil et le mettre en double à l'aide du fuseau. N.V. abrän. — ləmbrun, (pl —äṭ), fil d'argent enroulé en spirale autour d'un fil de coton. cf. برن, B. p. 49.

**b r n s** abəṛnus — pl. ibəṛnyäs (225); cf. برنوس pl. برانس B. p. 49 burnous. Ce terme existe concurremment avec ṭaʿluḥṭ, pl. ṭiʿlah, qui a le même sens.



**b r y** abruị — pl. ibruyən : parties épaisses d'un fil de chaîne ou de trame ; ṭəṭṭruẓ-aṣ ibruyən : (text.) elle "brise" les parties épaisses du fil, elle amincit le fil (100).

**b r š m** ṭəbrəšma — pl. —äṭ, de l'ar. برشم, B. p. 44 - برشمة : "bordure en points piqués, en soie, pour burnous." "galon à quatre ou six cordonnets" - galon de deux teintes, motif de décoration (220).

**b r k** abəṛkän — adj. : noir (103). P. (3ème s.m.) bərrik, A. ibrik, A.I. ṭṭibrik : être noir.

**b r w l** abṛwali — pl. i—ən, se dit de ce qui est tissé avec un fil de trame épais. cf. بروال B. p. 50 : "gros fil de laine blanche pour la trame."; abəṛnus abṛwali : burnous tissé avec un fil de trame épais.

**b r q t** ṭabəṛəqəṭṭ — pl. ṭibəṛəqin de برق B. p. 45 : "briller, éclater, luire, reluire, étinceler." - apposition de teintes éclatantes, de couleurs vives ; ṭaqənduṛṭ ṭ-ṭəbəṛəqin : robe faite avec une étoffe à impressions vives et heurtées.

b r q ś ǎbəṛqaś - pl. i—ən ; plus rarement ǎbəṛqaqaś, pl. i—ən : bigarré, de toutes les couleurs. cf. [illegible], B. p. 46 : "barioler, peindre de plusieurs couleurs." — aɛəddil ǎbəṛqaś : couverture à raies alternées de couleurs variées.

b l. ǎbḷuḷ, pl. i—ən (98) : paquet de laine cardée beaucoup plus gros que l'aẓḍuf, attaché à la quenouille pour filer la chaîne très épaisse dite bu-ṭəṛ-ṭəq.

b l ɛ bḷəɛ - A.I. bəlləɛ : avaler, faire disparaître ; de [illegible]. B. p. 73. — ssəbḷəɛ : faire avaler, glisser les deux bouts d'un aẓəmməẓ entre les fils de chaîne et les faire recouvrir par la trame (217) ; N.V. asəbḷəɛ.

b s ṭabəsbsiṭ, de l'ar. [illegible], B. p. 53 : "plante tinctoriale, une ombellifère, ridolfia segetum" ; appelée encore en Kabylie : tansaut, "colorée" (Hanoteau et Letourneux : La Kabylie et les coutumes Kabyles, I, p. 159).

— M —

m imī pl. imawən : bouche — imī ppuššən : "bouche de chacal", mesure de longueur comprise entre le pouce et l'index écartés. (226) [18 à 20 cm].



m ṭāma pl. ṭamiwin, côté, face ; ṭāma n. ẓẓāṭ : endroit ; ṭama n. ṭdəffir, envers ; v. udəm.

m d amidādi ; violet clair (103) — cf. [illegible], B. p. 923 : "cnac".

m r ṭamurṭ - pl. ṭimura : pays, région, contrée ; ṭaḍuṭṭ t. təmurṭ : laine des moutons de la région, jaunâtre et de qualité inférieure.

m r amrār - pl. i—ən : grosse corde de laine et de poils de chèvre, à 4, 6 ou 8 cordons, longue de 20 coudées (107) ; dim. ṭamrārṭ ; corde plus courte, de 10 coudées environ, de même fabrication. cf. [illegible], B. p. 925-926 : "corde ou grosse ficelle en laine et poils" — [illegible] : "grosse ficelle en laine et poils de chèvre."

m ṛ əlmuṛ, violet très foncé (103). cf. [illegible], B. p. 952 : "violet". amuṛiṇ, pl. i—ən : violet, de couleur violette.

m l mḷiḷ - P. mḷāḷ - A.I. ṭṭəmḷiḷ. Huy. p. 228 : "aller à la rencontre de, rejoindre, atteindre" ; səmḷiḷ, A.I. ssəmḷiḷi : faire rejoindre, abouter, raccorder des fils (99). N.V. asəmḷiḷi ; raccord (214).

m l umḷuḷ P. 3ème m.s. məlluḷ - A.I. ṭṭumḷuḷ : être blanc. adjaməllāḷ, pl. i—ən : blanc.

m z d anẓaḍ - pl. i—ən : poil, crin ; poil dur et cassant mêlé parfois à la laine. cf. G. Basset : "Géog.

ling." p. 55.

m ṣ ḍ amẓẓaḍ - pl. i—ən : cuisse ; dim. ṭamẓẓaṭṭ pl. ṭimẓẓaḍin : groupe latéral de trois dessins qui accompagne les motifs décorant le devant d'un aḥəllāḷ (224).

m š ḍ msšḍ - A.I. məššəḍ : peigner, carder (la laine). N.V. amšaḍ : cardage (96). imšəḍ, pl. i—ən ; peigne fixe servant à carder (la laine). dim. ṭimšəṭṭ, pl. ṭimšaḍin : peigne (à cheveux) ; dessin sans solution de continuité, sectionné à intervalles réguliers (223) – de مشط, B. p. 935 : "peigner, carder" - مشط pl. امشاط : peigne à laine.

m č m ṭamsčimt - pl. ṭimsčyām et ṭi—in : fibres de laine formant, à la surface d'un tissage, un léger duvet (217) ; bourre qui se forme sur une étoffe usée de laine ou de coton.

m ḥ s msḥḥss - A.I. ṭṭəmsḥḥis : effiler, avec le pouce et l'index, le bout de la ṭauḍufṭ en même temps qu'on la file (97).

— P —

f ṭ r l faṭaryuḷ - : vitriol, acide sulfurique concentré (103).

f r n əfrən - A.I. fərrən : séparer, choisir, mettre à part ;



séparer les fils un à un, avant de monter la chaîne sur le métier ( ) - N.V. afrān ; afrān t. ṭaḍuṭṭ (94) : triage de la laine avant lavage.

f ṛ s d ṭafṛsadiṭ - pl. ṭifṛsudāi̯ : couverture manufacturée. cf. [illegible], B. 737 : "couverture de lit."

f l fəḷ. P. 1re p.s. fliγ, 3e m.s. ifla, A.I. ffāḷ : passer par-dessus..., à travers... ; franchir. səfəḷ : faire passer. N.V. isfiḷ, pl. i—ən : fil de trame qui recouvre plusieurs fils de chaîne (défaut) (213) ; jeté qui apparait à l'envers d'un tissage dans les parties décorées (216).

f s fsu - P. fsiγ - ifsa, A.I. fəssu, P.S. ssəfsu, A.I. ssəfsui̯ : écarter les fibres de la laine avec les doigts pour la débarrasser des brindilles, graines, etc... N.V. asəfsu (95). agardāš f. fəssu (99) : premier cardage.

f s afus - pl. ifässən : main ; manche (du peigne à tasser) (108) ; paquet de 10 à 20 ṭiuḍfin (96). dim. afəttus, f. ṭafəttusṭ, pl. ṭi—in (225) : manches courtes de l'aǯəllāb, de l'aqšabi.

f s ṭifəsṭ : lin textile (88.215) ; ficelle avec laquelle

on opère le croisement des fils pendant l'ourdissage de la chaîne (110).

f s y — fsi A.I. fəssi [d] : défaire un nœud, dérouler une ensouple (217). N.V. afsai̯ : déroulage (de la chaîne..., du tissage).

f s k r — ṫifsəkərt. pl. ṫi_in : nœud coulant qui maintient le fil sur le fuseau et empêche celui-ci de se dévider (97). syn. ṫiməddiṡt.
fəskər_A.İ. ṭṭəfəskir : faire un nœud coulant.

f z m — ṫafzimt. pl. ṫi_in : fibule qui retient l'aḥəlāl, le ddil (224). de ابزيم B. p. 51 : "boucle agrafe, broche ‖ grandes boucles en argent qui attachent le haïk des femmes à la hauteur des seins."

f g — afəggāg - pl. i_ən : ensouple du métier à tisser ; par ext. le métier lui-même.
afəggāg . ufəlla : ensouple dérouleuse ou supérieure (107) ; afəggāg . pp°adda : ensouple enrouleuse ou inférieure, ensoupleau (107).

f [w] r — fuṛ - A.I. ṭṭəfuṛu, de l'ar. فار - فور B. p. 766 : "fumer, exhaler de la vapeur ‖ cuire à la vapeur" ; səfuṛ : faire cuire (le fil de chaîne) à la vapeur (avant de monter le tissage, afin de le rendre plus résistant).



f ɣ l — ṫafəɣult - pl. ṫi_in (İf.) : bande blanche qui sépare les parties décorées d'un tissage (220).

— T —

t r — iṫri - pl. iṫrān : étoile ; motif de décoration en forme de losange (221-223).

t l — əṭṭəl_ A.İ. ṫəṭṭəl : enrouler, plier ; enrouler la chaîne sur l'ensouple supérieure ou le tissage sur l'ensouple inférieure. N.V. iuṭṭəla (113).

t ž r — ṫaməstažart - pl. ṫiməstužar : employée salariée payée à la journée (94). cf. تجر ، تاجر, B. p. 100 : "négociant, commerçant, trafiquant."

— D —

d — ṫiddi - pl. ṫiddiwin : partie du tissage non encore enroulée sur l'ensoupleau.

d — idəd : chaîne de laine, filée à la main (96).
[Ce terme régresse devant ustu qui s'applique plus spécialement au fil de chaîne manufacturé].

d m — adəmdāmi : Huy. p. 124 : "être d'une couleur foncée, tenir le milieu entre deux couleurs franches" : ṫaḍuṭṭ ṫadəmdāmit : laine naturellement brune (95).

d m b s. ddumbəs - A.I. ṭṭədumbus : n'être pas très blanche, être légèrement salie (lain.); adj. adumbăs ; ṫaḍuṭṭ ṫadumbăsṫ : laine grise, légèrement sale.

d r    adăr - pl. idurra (98) : paquet de fils superposés que l'on enroule dans le même sens lorsqu'on fait une pelote à la main.

d r    adədur - pl. i—ən : fil de trame mal aminci (100) [uḷmān idədurən]; paquet épais de laine détaché des cardes [ṫanšaṛṫ ṫadədurṫ]

d r m  əddrəm - A.I. ṭṭədrăm (214) : présenter une dépression (tissage) aux endroits où la chaîne n'a pas une tension suffisante. N.V. adrăm : dépression que présente un tissage en cours d'exécution.

d r ε  əddrəε - pl. əḍədruε : longueur de l'avant-bras (225). de ذراع, pl. ذروع, B. p.363-364 : "bras, avant-bras || coudée, aune"; əddrəε n-əssulṭan : mesure de longueur fixe, demi-mètre.

d l    ṫăduḷṫ - pl. ṫiduḷiwin : couverture de laine ou de coton, décorée ou unie, tissée ou manufacturée (226).



d l    adăḷ - mousse; couleur de mousse, vert clair (103).

d l    ddiḷ - pl. ddyuḷ : vêtement de femme couvrant le dos et retenu aux épaules par deux fibules, (224-225). cf. ذيل, pl. ذيول, B. p.370 "Pan de robe, traîne."

d l    adḷăḷ - pl. iduḷăḷ : paquet de laine, à fibres longues que l'on retire entre les dents du peigne à carder et de la ṫaḳəmdăḷṫ (96). Voir : G. Basset : géog. ling. p.53 — Syn. aṣaṛun.

d z    əddəz - A.I. ṫəddəz : battre, frapper à l'aide d'un battoir ; tasser le fil de trame à l'aide du peigne à tasser (ayaziḷ) (213) - N.V. ṫuddəza. ṫamaddăzṫ, pl. ṫi—in : battoir en bois avec lequel on frappe la laine pendant l'opération du dessuintage (94). azduz, pl. izdăz : maillet.

d š    ṫimədduṡṫ - pl. ṫi—in : nœud coulant qui retient le fil sur le fuseau (97). syn. ṫifəskəṛṫ.

d h b  adəhbī : jaune vif (103); de ذهب, B. p.368 : "doré, couleur d'or."

—— Ḍ ——

ḍ      ṫiṭṭ - pl. allən, dim. ṫaṭṭuṡṫ, pl. ṫi—in : œil; ouverture circulaire; trou situé à la base des montants et dans lequel on place un coin destiné à maintenir l'ensouple inférieure (107).

ṭiṭṭ t. tsskkurt : "œil de perdrix," motif de décoration (219.228).

ḍ b ɛ ḍobẓe. A.I. ḍəbbẓe : être égal, uni, sans défaut. ḷiqam iḍəbẓən : laine filée très régulièrement.

ḍ f əṭṭəf - A.I. ṭṭaṭṭaf : saisir, retenir, maintenir. N.V. ṭuṭṭəfa. – ṭanəṭṭaft, pl. ṭi – in : collier qui enserre l'écheveau de laine filée et permet de le plonger dans la teinture sans qu'il se défasse (104). aməṭṭaf, pl. i – ən : longue branche flexible soutenant le bâton qui porte la lisse (115); syn. aẓəbbaḍ.

ḍ [f] ṭaḍuṭṭ - sans pl. laine (p. 94 et sq).

ḍ f r aḍfər - pl. ṭṭəḍfur : partie d'un burnous formant le dos, comprise entre les deux pans (225). cf. ظفر, B. p. 333 : "queue" - syn. ṭayəẓẓabt.

ḍ r f aḍraf - pl. iḍərfān : laine à fibres courtes retenue entre les dents du peigne à carder (96). aḍraf ṣṣulmān : laine avec laquelle on file la trame d'un tissage; par ext. la trame elle-même.

ḍ r š ḍrəš - A.I. ḍərrəš : s'enrouler sur lui-même (fil très retordu, cordelière) (98). N.V. aḍrəš.

ḍ s əṭṭəs - A.I. ggān : dormir, être couché. N.V. iḍəs. ṛṛqəm s. yiḍəs : dessin répété sans discontinuité (229). syn. ṭahẓāmt.

— Ṭ —

ṭ m ṭiṭəm : Titem (nom propre). win n. ṭiṭṭəm : "celui de Titem" (220), nom d'un motif de décoration qui occupe le centre du dos d'un ddiḷ ou d'un aḥəḷḷāḷ.

ṭ n ž r aṭənžir - pl. i – ən : cuve de teinturier d'une contenance de 60 à 80 l; de طنجير, B. p. 615 : "grand chaudron d'au moins une trentaine de litres."

ṭ r f ṭṭərf - pl. ṭəḍruf (syn. iri (216), ṭāma) : lisière d'un tissage. de طرف, B. p. 604 : "bord, côté, extrémité d'une chose."

ṭ r d ṭṭərḍaṛ - : tartre (102).

ṭ r ṭ g ṭṭərṭəg : pétiller, produire un claquement bref. cf. طرطق, B. p. 603 : "craqueter, craquer || crépiter, claquer" - bu ṭṭərṭəg : fil de chaîne très épais pour confectionner les tissages grossiers (98).

ṭ l q ṭṭəlqa - pl. ṭṭəlqat : fil de trame que l'ouvrière passe du bord jusqu'au centre du tissage (274). syn. ṣəriḍa. cf. طلق, B. p. 612 : "lâcher abandonner || déplier, étendre."

— N —

n t  ntu. P. ntiɣ. inta – A.I. nəttu : s'enfoncer, pénétrer. P.S. ssəntu – A.I. ssəntuị : ficher, enfoncer, piquer; planter la quenouille dans la ceinture pour filer. N.V. asəntu. (97).

n l  tinəlti – pl. tinəllwa : extrémités d'une duite, dépassant à droite et à gauche d'un tissage avant d'être reportées vers le centre (212).

n l  nnila – pl. —āt : indigo ; de نيلة, B. p. 1015, même sens.

n s r  nsər – A.I. nəssər : Huy. p. 239 : "se détacher, échapper des mains, se sauver." P.S. ssənsər – A.I. ssənsar : ôter, retirer (la chaîne qui vient d'être ourdie des piquets entre lesquels elle a été tendue ou le roseau mobile ayant servi à faire la lisse.) (116) N.V. asənsər.

n s l  tansəlit – pl. tinsəliyin : triangle par lequel commence tous les motifs de décoration (221). cf. نسل, B. p. 974 : "engendrer."

n z f  nəẓẓāf – bu. nəẓẓāf : "envies", pellicules qui se détachent autour des ongles (213).

n š ṛ  tanšaṛt – pl. ti—in : mince couche de laine qui se forme sur chacune des cardes. cf. نشر, B. p. 978 : "étendre, étaler".



— R —

r  irī – pl. irān : côté, bord ; lisière d'un tissage (111) syn. idis, tāma.

r  rr – P. rriɣ – yərra. A.I. ṭṭārra : rendre, restituer, remettre en place ; enrouler le fil sur le fuseau (100) ; enfoncer le coin qui maintient l'ensouple inférieure (107). N.V. tiririt.

r b  rəbbi – P. rəbba – A.I. ṭṭrəbbi : élever un enfant ; de ربى, B. p. 351 : "élever, nourrir, soigner, gouverner les enfants." – irəbbī, pl. irəbbān : giron ; partie décorée formant le devant d'un aḫəllāl (224).

ṛ b y  tarụbya (sans pl.) : garance (102) ; [ar. [illegible]].

r f d  rfəd – A.I. rəffəd : porter, soulever, lever – de رفد, B. p. 404 : "soulever" – N.V. anərfud, pl. i—ən : position du roseau mobile du métier à tisser lorsqu'il est soulevé et que le croisement des fils se forme au-dessus de la lisse (116).

r d  irid – P. urād. A.I. ṭṭirid : être propre, nettoyé. F.S. ssirəd – A.I. ssirid : nettoyer, rendre propre. N.V. tarda : nettoyage – tarda t-taḍụṭ : dessuintage (94).

r d s ṭardäst - pl. ṭurdās : empan, longueur comprise entre le pouce et l'auriculaire écartés [vingt cm. environ] (108-225).

r n ǧ aṛañǧiy - pl. i - wən : orangé (103).

r s əṛs - P. : əṛsiɣ - irsa . A.I. ṭṭrusu : descendre, se poser. N.A. ṭaṛusi - F.S. ssərs , A.I. ssrusuy : faire descendre, abaisser - N.V. asäṛasu, pl. isäṛasutən : position du roseau mobile abaissé contre la lisse, en sorte que le croisement des fils se forme au niveau du tissage (116).

ṛ ž l ṛṛəžəl - pl. ṛṛəžul et — äṭ : partie taillée en biseau à la base de chaque montant du métier à tisser (107) ; de رجل, B. p. 376 : " pied ".

r g l ṭarigla - pl. ṭirigliwin : montants verticaux du métier à tisser sur lesquels sont fixées les deux ensouples (106).

r k ṭarukka - pl. ṭirukkʷin : quenouille (97). cf. ركة, pl. ... et ركك, B. p. 410 : " quenouille à filer la laine " et روكة [dialecte de Saïda]. W. Marçais, in A. Bel et P. Ricard : Le travail de la laine à Tlemcen, pp. 306 - 307.

r k ṭariki pl. ṭirika : selle d'une monture ; dépression



que présente parfois l'ensouple mal taillée (214).

r k š ssərkukəš - A.I. ssərkukuš : abaisser la duite de distance en distance, avec le doigt, avant de la tasser avec le peigne (313). N.V. asərkukəš.

r q arquqən - pl. sans sing. : grands yeux - bu-arquqən : motif de décoration (219-233).

ṛ q m ṛqəm - A.I. ṛəqqəm : décorer, dessiner - de رقم, B. p. 409 : " barioler, colorer " - ṛṛəqəm, pl. lṛqum : dessin, motif de décoration (216).

r q z arqəzi - pl. i - yən : tissage fin et très tassé. abṛnus arqəzi : burnous de qualité supérieure, fin et très tassé (98).

r ḥ ṛṛuḥ - pl. lṛwaḥ : croisement des fils de chaîne - de روح, pl. ارواح, B. p. 418 : même sens (105).

— L —

l səlil - P. səläl. A.I. səlälay : rincer à grande eau. N.A. asəllili : rinçage (95).

l b ṭaläba. pl. ṭiläbiwin : vêtement, tissage, couverture en laine (224).

l m əlləm - A.I. ṭəlləm : filer le fil de chaîne ou de trame à l'aide d'un fuseau. N.A. ṭulləma.

(97) – ulsm (peu usité) : fil de trame formant deux duites ou une passée (212) ; pl. ulmān : trame d'un tissage (96).

l m ssəlmu - P. ssəlma. A.I. ssəlmui : arracher la laine sur la peau d'un mouton mort, dépiler une peau. N.V. assəlmu.

l m d l. ṫaləmdält, pl. ti—in : peigne à main avec lequel on arrache la laine accrochée aux dents du peigne fixe (imšəḏ) (96).

l n ssəlnət - A.I. ssəlnät : faire la lisse d'un tissage (115) - N.V. asəlnət -

ilni, pl. ilnän : lisse du métier à tisser (115).

imsəlni, pl. imsəlnän : fils pris dans les boucles de la lisse (115).

ṫiləmtəlnitt (Iḥ) : lissette, boucle de la lisse.

l ẓ alẓaẓ (sans pl.) : daphné gnidium [cf. Hanoteau et Letourneux : op cit. I, p. 183] ; plante employée en teinturerie pour obtenir la couleur verte (102) - cf. آزاز , lazzāz et diverses graphies de ce terme : A. Bel et P. Ricard, op. cit. p. 283.

l ẓ d ṫiləẓdit, pl. ṫiləẓda : flocon de laine.

l s əlləs - A.I. ṫəlləs : tondre [des moutons]. N.A. ṫulləsa : tonte - ilis, pl. i—ən : toison (94).

l š f ṫalašfa, pl. ṫilašfwin : petit écheveau de laine enroulé en huit entre le pouce et l'auriculaire (119).

l k alaku, pl. iluka : moitié d'un large tissage élevée par l'ouvrière en un jour (314).

l w y alwäi - P. llwäi. A.I. ṫalwäi : n'être pas assez tendue [chaîne d'un tissage]. N.V. ləpp"i, adj. alwayän, fém. ṫalwayätt.

l q ḍ ləqəḍ A.I. ləqqəḍ : ramasser, glaner, picorer ; séparer les fils de la chaîne à la main, un par un, en les soulevant (113). N.A. aləqq"aḍ - de لقط, B. p. 905 : "ramasser."

— S —

s ssu - əssiy, issa [d], A.I. ṫəssu : étaler à terre, faire le lit ; passer les duites d'un tissage. N.V. ṫissi, pl. ṫissiwin : superposition de quelques duites

s ssusti - abərnus ssusti : burnous très fin, généralement manufacturé. cf. سوسي, B. p. 502, adj. " très fin, de luxe, burnous" et سوسي : " de Sousse, en Tunisie."

s m ṫasəmmumt : oseille sauvage : rumex acetosella [Hanoteau et Letourneux, op. cit. I, p. 182].

cf. isman: "être aigre" (A. Basset: "La langue berbère" p. 120, § 155.

s f asif - pl. isäffǝn : cours d'eau, rivière ; raie de couleur qui décore un tissage (A.I.) (220).

s f ťasfifť pl. ťisfifin : tresse plate à trois, cinq ou sept brins ; par ext. : ceinture de femme (226).

s t siť . P. säť, A.I. siťi : appuyer, peser sur... (213) ; N.A. asiťi.

s t usťu - (sans pl.) : fil manufacturé qui sert à faire la chaîne d'un tissage ; par ext. la chaîne elle-même (98).

s t w ťasťäuť, pl. ťisťäwin : pantalon d'homme, tissé, en laine (225).

s d ssǝď, A.I. ťsssǝď : bourrer, presser. N.A. ťussǝďa – amsǝď, pl. i—ǝn, dim. ťamsǝtt : pierre lourde que l'on dépose sur le peigne à carder pour le maintenir (98).

s r asäru, pl. isura : tresse ronde à quatre, six ou huit brins (226) ; motif de décoration (221).

s r ǧ asaraǧ, pl. i—ǝn : écheveau de laine, manufacturée, ou de coton (non formé en huit) ; [cf. Huy. p. 64 : "cercle, rond"] (98).



cf. سرجة, B. p. 468 : "dévidoir carré pour la soie"

s r ḫ ťasrukť, pl. ťi—in : cordelette tendue contre le bâton de la lisse et sur laquelle on fixe chacune des boucles qui la forment (115).

s k ťasäkuťť, pl. ťisuka : [Huy. p. 64] "grand sac pour porter les marchandises à dos de mulet" (226).

s g ťäsga, pl. ťisgʷa : mur de l'habitation, faisant face à la porte d'entrée, contre lequel est toujours dressé le métier à tisser (106).

s h l ťashälť, pl. ťi—in : coin placé au bas de chaque montant pour immobiliser l'ensouple inférieure (107). cf. سهل, B. p. 499 : "facile, aisé."

— Z —

z d ťimǝzdiť, pl. ťimǝzďa : fils de chaîne renforcés qui forment les lisières après l'agǝṭṭum (111).

z d g izdig. P. 3e m. s. : zǝddig, A.I. ṭṭizdig : être net, propre. adj. azǝdgän, fem. ťazǝdgäťť ; ťaḍuťť ťazǝdgäťť : laine dessuintée.

z d γ ǝzdǝγ. A.I. zǝddǝγ : habiter, demeurer à...
F.S. zzǝdǝγ : glisser les montants du métier à tisser entre les fourches de l'ensouple inférieure.

z ḍ  zḍ̣ - A.I. zəṭṭ, tẓḍiɣ-izḍa : tisser, passer les duites qui forment la trame d'un tissage.
azəṭṭa, pl. izəḍwan : tissage ; couverture ou vêtement tissé — izḍi, pl. izḍyən : fuseau qui sert à filer la trame ; quantité de laine enroulée sur un fuseau plein — tizḍit, pl. tizḍ·yin : fuseau de petites dimensions servant au filage de la chaîne (97).

z r g  zərrəg - A.I. ttzərrig : rayer, tirer des traits.
azirriq, pl. i—ən : rayure [de 2 mm. de largeur environ] (220) — aḫəllāl imzərrəg : vêtement rayé ne comportant aucune décoration (221).

z l  azzəl - P. uzzəl A.I. ttazzəl : courir — P.S. zzizzəl : ourdir la chaîne d'un tissage (109). N.A. azizzəl.

z l g  zələg - A.I. zəlləg : retordre un fil, le mettre en double. cf. زلج, B. p. 439 : "cheviller la soie, tordre, retordre des fils" et زلّج, zəlləg, W. Marçais, "Textes arabes de Tanger", p. 321 : "enfiler ; disposer en chapelet". tazlägt, pl. tizuläg : collier de femme ; motif de décoration des tissages (superposition de médaillons le long des lisières) (223). tamzəlugt, pl. ti—in : fil de laine très retordu pour exécuter les bordures des tissages (212), les



dawins (215), les ceintures de femmes..... cf. مزلوج, B. p. 439 : "tordu, tors, lissé."

z y r  aziyur - pl. i—ən : dos ; motif central décorant le dos d'un aḫəllāl (Iḥ). syn. acrur.

z w r  azəggʷar - pl. i—wən : bleu très foncé (103). azəggʷäɣ : couleur sombre : bleue, verte ou noire.

z w r  timzwrt, pl. ti—in : bâton placé contre l'ensouple supérieure pour soulever la chaîne à certains endroits et rétablir une tension égale (214).

z w y  zwi - A.I. zəggʷi : battre, secouer. N.A. azwaị. azwaị t. taḍuṭṭ : battage de la laine, après lavage pour en faire sortir toute la poussière qu'elle contient encore (95).

— Ẓ —

ẓ d y  aẓay - P. ẓẓay. A.I. ttaẓay : être lourd, pesant. P.S. ẓẓaẓẓay : alourdir ; monter sur l'ensouple inférieure pour tendre la chaîne et augmenter l'écartement entre les deux ensouples — cf. ẓday : A. Basset, "La langue berbère", pp. 110-111, § 140.

ẓ r  uẓur - A.I. ttuẓur : être gros, épais (fil de chaîne ou de trame) ; adj. aẓurān, fem. taẓurātt : épais, gros.

g r   gŏr - A.I. ggăr : lancer, jeter; ourdir la chaîne d'un tissage - N.A. taguri, pl. tigŭriwin : ourdissage d'une chaîne (109)-
asəgru, pl. isugra : manivelle du moulin à bras - Les isugra servent ordinairement de piquets entre lesquels on ourdit la chaîne d'un tissage; par ext. tout piquet de bois ou de fer servant à cet usage (109).
tassgrut, pl. tisugra : chaînette exécutée contre les piquets pendant l'ourdissage d'un tissage et qui enserre chaque fil de chaîne (109).

g l   ugəl - pl. uglăn : dent; incisive; dent du peigne à tasser (108); pointes de fer fixées à l'extrémité du peigne à carder et de la takəmdălt (96).

g z m   əggəm - A.I. goddəm : couper, trancher; cf. جزم, B. p. 800 : "étêter un arbre". N.A. anəggum : coupage. anəggum-uzəṭṭa : action de détacher du métier un tissage terminé.

g š r   tag°ərirt - pl. tig°ərăr : rotule, genou; peson du fuseau. cf. tagšrirt, A. Basset; Études de géog. ling. p. 90. - (91-97).



ṣ f   ṣəff - pl. ṣəfuf : nappes de fils de chaîne séparées par les roseaux mobiles du métier à tisser (212). cf صفّ, pl. صفوف, B. p. 570 : "file, rang, ligne, raie, rangée..."

ṣ r m   ṣṛṛəm - A.I. ṣṣəṛṛim : mettre la bride à un mulet; lier l'ensouple supérieure aux montants du métier à tisser (113). N.A. aṣṛṛəm - cf. صرّم, B p. 568 : "brider un mulet".

ṣ [w] f   aṣufi, pl. i— syn. abərnus aṣufi : burnous d'usage courant, en laine naturellement brune. cf صوف B. p. 582 : "laine".

— Y —

y t   tayəṭṭ - pl. tuyăt : groupe de dessins qui accompagne le motif central du dos d'un aḥollăl (229).

y r   aggur - pl. a—ən : lune (motif de décoration) (229).

y z l   ayazil - pl. iyuzal : peigne servant à tasser les duites d'un tissage (108).

y g   tayuga - pl. tiyug°in : couple, paire; deux duites formant une passée (213).

— Š —

š   ššuši - A.I. ššušuy : battre la chaîne après l'ourdissage à l'aide de deux roseaux (112) N.A. ašuši, pl. i—ten.

š   ššaši : pelote de laine à tricoter manufacturée.

š b aššbšub - pl. i—ǝn : parties épaisses du fil de trame, visibles à la surface d'un tissage (217).

š ḍ ťaššḍatt, pl. ťišnḍaḍ : pan du burnous (225) ; parties extrêmes d'un aḫǝllāl (223), d'une ceinture... cf. ăblăš, B. p. 526 : " vieux haïck " et l'expression : "حكمه من ăblkăš w ǧǧ" : il le saisit par le pan de son burnous."

š ṭ ḍ šǝṭṭǝḍ - A.I. ttšǝṭṭiḍ : fixer la chaîne à l'ensouple supérieure lorsque le tissage est sur le point d'être terminé (218). ašǝṭṭiḍ, pl. i—ǝn : chiffon.

š ṭ r w l ťaṭarwǝl - sans pl. : feston, zigzag ( ). cf. شطرولة, B. pp. 526-527 : "découpure, feston." et A. Bel et P. Ricard, op. cit. p. 315.

š r išir et ššir, pl. šširān : cordonnet simple qui emprisonne chaque fil de chaîne au début et à la fin d'un tissage (212). cf. شار - يشير, B. p. 553 : " indiquer, montrer, désigner."

š r ašrur - pl. i—ǝn : franges nouées d'un tissage ; gland d'une calotte, d'un burnous.

š r f iššrif - de شريف, B. p. 523 : " noble, illustre ". iššrif arǝqqaq (fin) et iššrif azuzān (épais) : motifs de décoration des tissages (221).

š r f ťašrāft - pl. ťi—in : indentations exécutées en tissant, au bas d'un burnous et permettant de suivre, par diminutions successives, la courbure de chaque pan.



š r d šǝrdǝd - A.I. ttšǝrdid : pendre par endroits (robe). ašǝrdud, pl. i—ǝn : tissage plus mou par endroits à cause de la tension inégale des fils de chaîne (214).

š r ḍ šǝrrǝḍ - A.I. šǝrrǝḍ : faire des tatouages cf. شرّط, B. p. 521 : " inciser, taillader, scarifier ". ťišrǝṭṭ, pl. ťišraḍ : tatouages ; motif de décoration isolés sur les tissages (221).

š r ḍ ššriḍa pl. ššrayǝḍ et ššriḍat : fil de trame passé du bord au centre du tissage (214) ; syn. ṭṭǝlqa. cf. شريطة, pl. شرايط, B. p. 521 et W. Marçais : Textes arabes de Tanger, pp. 343-344.

š ṛ n ašaṛun - pl. i—ǝn : paquet de laine à fibres longues retiré du peigne à carder (96) ; syn. adlāl. lqaʕ - ušaṛun : paquet de laine à fibres courtes retenu entre les dents du peigne à carder (96).

š r q ašariq. pl. išuṛaq : raie de coton qui coupe transversalement un tissage (220). [voir azirrig].

š l ḥ̣ išlḥa - pl. - āt : petits écheveaux de laine, préparés pour la teinture (104). cf شلحة, pl. ات, B. p. 537 et شلّيح šelleḥ, W. Marçais, op. cit. p. 348.

·š l ɛ ašəllẓeẓe - pl. i — n : (couleur) claire. awray ašəllẓeẓe : jaune clair ; azugg'ay ašəllẓeẓe : rouge clair....

š l ḥ ašluḥ - pl. islah, Huy. p. 8 "étoffe grossière de laine, burnous" — ťašluḥť, pl. ťišlaḥ : burnous (225).

š k l šəkkəl - A. I. ttšəkkil : entraver une bête de somme. cf. شكّل, B. p. 535, même sens — ťašəkkält, pl. ťi — in : collier qui relie les deux roseaux mobiles du métier à tisser, ou le roseau et le bâton qui porte la lisse (115).

š w išiwi - pl. išiwān, Huy. p. 182 : giron, sein ; poche que les femmes ménagent dans leurs habits au dessus de la ceinture en laine" ; partie comprise dans un aḥəllāl, entre le décor du dos et celui du devant (224).

[š ɛ] d f ašẓəṭṭuf fém. ť — ť — ťaḍuṭṭ ťašẓəṭṭufť : laine mélangée à des poils de chèvre pour la confection des cordes dites imrārən. syn. ťaḥəṭṭufť



— č —

č əč . P. ťiť - iča. A. I. ťəťť : manger, se nourrir. mmšť : être mangé, abîmé par les mites (tissage) ; être usé par le peigne à tasser (fil de chaîne) — ššəč, A. I. ššəčai : nourrir, faire manger, passer plusieurs trames supplémentaires pour relever une lisière (216). nššəčay. äs i - irän : "nous relevons la lisière".

č m ačəmčum - pl. i — n : brins de laine qui apparaissent sur les faces du tissage (214) — aẓəṭṭa bu-ičmäumən : tissage sur lequel apparaissent de nombreux brins de laine.

č m ṛ čamiṛ, pl. čwamaṛ : petite ceinture de laine qui n'enserre la taille qu'une seule fois. cf. شامير, pl. شوامر, B. p. 540 et surtout جامير, W. Marçais, op. cit. p. 257.

— ž —

ž b d žəbd - A. I. žəbbəd : tirer, traîner, attirer ; passer le fil de trame entre les deux nappes de fils de chaîne ; tirer les lisières d'un tissage à l'aide des tendeurs . cf جبد, B. p. 127, "tirer". ažəbbäd, pl. ižəbbädən : bâtons verticaux qui soutiennent la barre de lisse du métier.

ťažǝpp"ǝṭṭ, pl. ťižǝbbädin : tendeur; pince fixée d'une part aux lisières, de l'autre aux montants du métier pour tendre la pièce en cours d'exécution (108).

ž m ṛ žǝmmǝṛ – A.I. ṭṭžǝmmiṛ et ṭṭžǝmmiṛ : raccorder les fils de chaîne – ažǝmmǝṛ, pl. i—ǝn : raccord des fils de chaîne (217).

ž r ǝžžir – sans pl. : chaux (vive ou éteinte) (101).

ž ṛ ḍ žṛǝḍ – A.I. žǝṛṛǝḍ : racler – imžǝṛǝḍ, pl. imžǝṛaḍ : racloir ; fragment de tuile que l'on passe sur le tissage pour sectionner les brins de laine qui dépassent (217).

ž l ažlal – pl. i—ǝn : petite couverture de berceau (219). cf. جلال, B. p. 149 et W. Marçais : op. cit. p. 251.

ž l b ažǝllab – pl. i—ǝn : vêtement d'homme en laine, à manches courtes et sans capuchon (225). ťažǝllabť, pl. ťi—in : vêtement de femme; blouse ample (225). cf. جلابة, B. p. 150 ; W. Marçais, op. cit. pp. 151-152 et A. Bel et P. Ricard, op. cit. pp. 232-233.

ž γ ḍ ažǝγγiḍ : galé. cf. [Ahaggar] : ehyed ; De Foucauld, Dict. touareg, I, p. 380 : "avoir la gale." – izimǝr bu-žǝγγiḍ, pl.



izämärǝn ǝť-žǝγγiḍ : mouton galeux.

ž g ažgu, pl. ižga : poutre du toit (à laquelle on fixe la partie supérieure des montants du métier à tisser (106).

— Ġ —

ġ ž aġġažiṇ : bleu vif (103).

ġ h d ġǝhǝd – A.I. ġǝhhǝd : être solide, résistant. cf. جهد, B. p. 161 : "s'appliquer, faire ses efforts." uġhid, fem. ťuġhitt, adj. : solide, résistant (fil).

— k —

k b ťakǝbubť, pl. ťi—in : écheveau enroulé en huit (100). cf. كبّب, B. p. 846 : "pelotonner du fil, le rouler en pelote " كبّة pelote, peloton..."

k b s ťakǝbbusť, pl. ťi—in : pompon rond.

k m r ǝkämär, pl. ikämärǝn et ǝkʷamär : ceinture d'homme, en laine, tissée aux cartons. cf. كمار pl. كوامر, B. p. 878 : "ceinture longue, faite en forme de sangle, avec poche pour mettre de l'argent."

k f l kǝfǝl – A.I. kǝffǝl : être défait – F.S. ssǝkfǝl : défaire (un tissage) (213) – N.V. asǝkfǝl

k t n ǝkǝṭṭän : coton (215).

k ḍ f ṯakḍifṯ - pl. ṯi—in : tapis de haute laine (226).

k r ṯakurṯ, pl. ṯi—in : pelote de fil (98); adénite chronique — ssᵘkər . A.I. ssəkᵘär : faire une pelote de fil. cf. كرر, كور, B, p. 883.

k r f kṛəf - A.I. kərrəf, Huy. p. 205 : "être tordu, estropié" ssəkrəf A.I. ssəkrăf : enrouler un fil en huit, entre deux doigts pour faire un petit écheveau ou ṯaläšfa (98). N.A. aṯkrəf.

k r s əkrəs - A.I. kərrəs : nouer ; faire un nœud ; N.A. akräs — ṯiyərsi, pl. ṯiyərsiwin : nœud (217).

k l akəlkul, pl. i—ən : gros, épais (fil de chaîne ou de trame) syn. abəlbul.

kəlkəl - A.I. ṯṯəkəlkᵘil : être gros, épais.

P.S. ssəkəlkᵘəl A.I. ssəkəlkᵘil : rendre gros, épais ; faire des économies, amasser de l'argent.

k s əkkəs . A.I. ṯəkkəs : ôter, enlever ; dévider le fuseau (100). N.A. ṯukkəsa ; imənsī ṯ-ṯukkəsa ; "repas de l'enlèvement" (offert quand le tissage est terminé (88).

k s ksu - P. ksiɣ . iksa - A.I. kəssu : tresser ; tricoter ; ṯassəksuṯ, pl. ṯissəksa : chaînette de deux torons qui borde un tissage (212).

k s aksäs - fem. ṯa—ṯ : frisé, crépu — ṯaḍuṯṯ ṯaksäṯ



laine à fibres courtes et très frisées, recherchée pour faire le fil de trame (94). izimər aksäs mouton à laine courte et frisée.

k s r auksär - pl. i—ən . partie inférieure ; début d'un tissage.

k z n ṯakuzinṯ - pl. ṯikuzinin : cuisine ; fourneau, foyer qui chauffe les cuves de teinture (101).

k š ṯakəškušṯ : mite.

—— G ——

g ḍ m agəṭṭum . pl. igḍmän : fil de fer ; premier fil de lisière d'un tissage (111) — aməšgəṭṭum, pl. i—ən : roseau sur lequel est fixé la chaîne d'un tissage et que l'on attache à l'ensouple inférieure (111) syn. aṗanim-ggənnu.

g n gnu - P. gniɣ, igna . A.I. gənnu : passer un lien dans les trous de l'ensouple inférieure et fixer le bâton qui porte la chaîne (111). N.A. gənnu, — aṗanim-ggənnu : bâton ou roseau fixée à l'ensouple inférieure (syn. aməšgəṭṭum). ṯignuṯ, pl. ṯigna : trous placés à intervalles réguliers sur l'ensouple inférieure pour permettre d'attacher le roseau qui porte la chaîne (108).

g r — gər - A.I. ggär : lancer, jeter; ourdir la chaîne d'un tissage - N.A. tagurī, pl. tiguriwin : ourdissage d'une chaîne (109)-

asəgru, pl. isugra : manivelle du moulin à bras - Les isugra servent ordinairement de piquets entre lesquels on ourdit la chaîne d'un tissage; par ext. tout piquet de bois ou de fer servant à cet usage (109).

tasəgrut, pl. tisugra : chaînette exécutée contre les piquets pendant l'ourdissage d'un tissage et qui enserre chaque fil de chaîne (109).

g l — ugəl - pl. uglän : dent; incisive; dent du peigne à tasser (108); pointes de fer fixées à l'extrémité du peigne à carder et de la taksmdält (96).

g z m — əgzəm - A.I. gəddəm : couper, trancher; cf. جزم, B. p. 800 : "étêter un arbre". N.A. anəgzum : coupage. anəgzum-uzəṭṭa : action de détacher du métier un tissage terminé.

g š r — tagʷšrirt. pl. tigʷšrär : rotule, genou; peson du fuseau . cf. tagəšrirt, A. Basset; Études de géog. ling. p. 90. - (91-97).



g ž l — agužil - pl. i—ən : orphelin - ggugam agužil "faire un orphelin"; placer le coin qui maintient l'ensouple inférieure de façon défectueuse (114). syn. taǧǧält.

— W —

w t — awət - A.I. kkăt : frapper, battre ...; ébouillanter (la laine) (94). N.A : tiyita, pl. tiyitwin : coup; action d'ébouillanter (la laine).

w ḍ — iwəṭṭ, pl. iṭṭən : lentes; parties d'un tissage où la trame est insuffisamment tassée et où les fils de chaîne apparaissent sous forme de points blancs (213).

w ḍ f — tawḍuft. pl. tiwḍfin : paquet de laine formé par trois ou quatre isäunən, attaché à l'extrémité de la quenouille pour être filé (96).

w n — asäwən - pl. isäunən : partie supérieure (d'un objet, d'un tissage); extrémité par laquelle un tissage est terminé. cf. aun : "monter", A. Basset, La langue berbère, p. 30, § 59.

w n ε — unnəε - A.I. ttuənnie : égaliser, amincir le fil de chaîne ou de trame (100). N.A.

aṷnnẓ.

w r ɣ awraɣ - pl. i—ən: jaune (pâle) (103). cf. adəhbi.

w ṣ l uṣṣəl - A.I. ṭṭuṣṣil: rajouter, abouter deux fils (213). cf. وصل, B. p. 1060: "conduire, mener à..."

— ɣ —

ɣ ssaɣ I. əsiɣ. A.I ssaɣaɣ: passer les premières duites d'un tissage en faisant courir le fil d'un bord à l'autre (212) - asiɣi, pl. isiɣitən: premières duites d'un tissage.

ɣ m ɣəm - I ɣmiɣ - iɣma. A.I. ɣəmm: teindre la laine avec des colorants naturels ou chimiques (v. ṣəbbəɣ) - iɣəmmi, pl. iɣəmmän: teinture, action de teindre; colorants (100).

ɣ n əqqən - A.I. ṭəqqən; lier, attacher. N.A. ṭuqna. aməqqan, pl. i—ən: paquet de cinq écheveaux préparés pour la teinture (104). cf. A. Bel et P. Ricard, op. cit. p. 347. asəɣʷən, pl. isəɣʷan: corde en alfa (107).

ɣ n m aɣanim - pl. iɣunäm: roseau. aɣanim-uẓəṭṭa: roseau mobile levé et baissé alternativement en tissant avant de passer chaque duite (111-115) - aɣanim-ggənnu: roseau portant la chaîne et fixé à l'ensouple inférieure (111).



ɣ n ǧ aməɣnuǧ - pl. i—ən: cordelière avec laquelle on fixe à l'ensouple inférieure le roseau qui porte la chaîne d'un tissage (111).

ɣ ṛ zzuɣṛ - A.I. zzuɣuṛ: tirer le fil de trame, en tissant, du bout des doigts, entre les deux nappes de fil de la chaîne (213). N.A. azuɣṛ.

ɣ ṛ b ṭaɣəṛabṭ - pl. ṭi—in: dos d'un burnous, partie comprise entre les deux pans (225). syn. aḍfṛ. cf. غارب عرب, B. p. 702: "sommet, bosse."

ɣ ṛ m aɣṛum - pl. iɣʷṛəmän: pain de semoule, de farine de blé, d'orge ou de glands - aɣṛum t-təzizwa: "gâteau de cire d'abeilles"; motif de décoration des tissages (219-221).

ɣ ṛ s ṭaɣṛist - pl. ṭi—in: partie de la chaîne restant inutilisée après l'exécution d'un tissage ( ). cf. غرس, A. Bel et P. Ricard, op. cit. p. 328: "résidu d'une chaîne placée sur le métier à tisser."

ɣ l iɣil - pl. iɣallən: avant-bras; coudée (mesure de longueur) (225). syn. ddrəʿ.

ɣ s l ṭaɣəssält - pl. rare: non dessuintée (laine) (95). ṭaḍuṭṭ t-təɣəssält: laine en suint, non

lavée. cf. غسل, B. p. 707 : "laver."

γ z ayuziụ – pl. iγuziwən : rose vif (103).

γ z f iγzif P. 3ᵉ p.m.s. γəzzif A.I. ṭṭiγzif : être long, allongé – N.V. ṭuγzi : longueur – adj. aγuzfän, pl. i–ən, fem. ṭaγuzfäṭṭ : long.

γ š aγiγaš : silene inflata, plante de la famille des saponaires. cf. A. Bel et P. Ricard, op. cit. p. 26, note 1 et p. 290.

— Ḫ —

ḫ aḫiḫi : violet ; syn. lmur (103).

ḫw aḫuḫi : rose clair (103). cf. خوخي, B. p. 312 : "couleur de pêche."

ḫ f iḫəf – pl. iḫfawən : tête, bout ; extrémité (d'un fil) (212).

ḫ t r ḫṭir – P. ḫṭar. A.I. ṭṭəḫṭiri : choisir, séparer ; N.A. aḫṭiri ; triage – aḫṭiri t. ṭaḍuṭṭ : triage de la laine ; syn. afrön.

ḫ n q lḫnaq : partie brodée décorant le devant d'un burnous, sur la poitrine. syn. ṣṣdər. cf. خنق, B. p. 312 : "étrangler," خناق : gorge, devant de la gorge."

ḫ r b ḫərəb – A.I. ḫərrəb : être embrouillé. cf. خرب, B. p. 271 ; "mettre en désordre." – ustu uḫərib : chaîne



dont les fils sont emmêlés, embrouillés (119).

ḫ l ḫəlləl – A.I. ṭṭḫəllil : épingler, agrafer, retenir un aḫəllāl à l'aide de deux fibules. cf. خلّ, B. p. 295 : "attacher le haïck avec des boucles ou une épingle."

aḫəllāl, pl. i–ən : vêtement de femme, retenu aux épaules par deux agrafes (223).

ḫ[y]m aḫḫam – pl. i–ən : maison, habitation ; dim ṭaḫḫamt : motif de décoration des tissages (221).

ḫ[y]d ḫiḍ – P. ḫaḍ. A.I. ṭṭḫiḍi : coudre, broder. cf. خاط, B. p. 319 : "coudre" – lḫiḍ, pl. lḫyuḍ : fil – lḫyaḍa : couture, action de coudre – aḫəggaḍ, pl. i–ən : couturier, tailleur (de خيّاط).

ḫ š b aḫəšbi – pl. i–yən : bâton qui porte la lisse du métier à tisser (115). syn. aeəkkʷäz – ggəlnī cf. خشب – خشبة, B. p. 232 : "pièce, morceau de bois."

ḫ š l aḫəšläụ pl. i–wən : débris de toutes sortes retenus dans les toisons (95).

— Q —

q b r uqbịr – pl. u–ən : couleur foncée ; azəggäụ uqbịr

q m ṯiqain (sans pl.) : laine cardée, filée, teinte, prête à être tissée, tressée ou tricotée (104).

q d m z aqəḍmiẓ - pl. i—ən : pédoncule des figues. ṯu-iqəḍmiẓən : motif de décoration des tissages (219-223).

q d w amqadṷu - pl. imqudṷa : fils de chaîne du métier à tisser, non pris dans les boucles de la lisse (116).

q ṭ ṛ ṯaqəṭṭaṛṯ - pl. ṯi—in : lessive obtenue en faisant passer de l'eau bouillante sur des cendres, employée pour dessuinter la laine (94-101).

q ṛ d š qəṛdəš - A.I. ttəqəṛdiš : carder la laine cf. قردش B. p. 790 : même sens — aqəṛdäš : cardage aqəṛdäš f. fəssu : 1re opération du cardage (v. fou) ; aqəṛdäš . uqəṛdəš (99) : 2me opération du cardage — aqəṛdäš ; pl. i—ən : carde à main servant à peigner la laine à fibres courtes (99).

q ṛ n b ḻqəṛnəb - pl. —äṯ : corde d'alfa (servant à attacher l'ensouple supérieure aux montants du métier à tisser (v. amrär). cf. قرنب,



A. Bel et P. Ricard : op. cit. p. 336.

q ṛ ṣ qəṛṛəṣ - A.I. ttəqəṛṛiṣ : être brisé, rompu ; être cassé (fil). N.A. aqraṣ. cf. قرص, B. p. 792 : "pincer, piquer."

q l b ḻqaləb - pl. ḻqalbäṯ : pain (d'indigo) (101). cf. قالب, B. p. 823 : "moule ‖ pain de sucre, de savon."

q l mn aqəḻmun - pl. i—ən : capuchon du burnous (225). cf. قلمونة, B. p. 827 : même sens.

q s qis A.I. ttəqisi : mesurer des longueurs. N.A. aqisi - cf. قاس يقيس, B. p. 843 : "mesurer."

q s sqqəs A.I. ṯsqqəs : couper, trancher (peu employé ; syn. gəẓəm) — ḻmqqəṣ (sans pl.) : forces, servant à tondre les moutons. cf. مقص pl. مقاص : "ciseaux ‖ forces."

q ž ṛ aqəžžiṛ - pl. i—ən : jambe, pied ; dent de l'ensouple supérieure du métier à tisser. (108).

q š ṯamsqqišṯ . pl. ṯi—in : cordonnet exécuté avant de [illegible]mencer un burnous pour indiquer la courbure du pan (212).

q š b aqšabi - pl. i—yən : large blouse d'homme en laine, rayée, avec manches courtes et

capuchon (225). cf. ﻋﻠﻴﻘﺔ, B. p. 303 : même sens.

— ε —

ε b d̠ taεẓbbuṭṭ - pl. tiεẓbbuḍin : ventre - taεẓbbuṭṭ - ṭṭpuẓrəm : "ventre de serpent" ; motif de décoration des tissages ; ligne ondulée (220).

ε b n aεəbbān - pl. i - ən : tissage décoré (rare) (226). cf. ﻋﺒﺎﻥ, B. p. 631 : "couverture (Sud et Maroc)".

ε m ṛ əεmməṛ - A. I. ṭṭrεəmmiṛ : remplir ; garnir les dents du peigne ou des cardes en y accrochant des flocons de laine (96). cf. ﻋﻤﺮ, B. p. 678 : "remplir, emplir."

ε d əεddi - P. əεdda. A. I. ṭṭrεəddaḭ : passer, s'écouler, s'en aller - P. S. ssəεεddi, A. I. ssəεεddaḭ : faire passer ; tisser les parties unies d'un tissage - asəεddi, pl. isəεεdditən : parties non décorées d'un tissage (216). cf. ﻋﺪﻯ, B. p. 640

ε d l əεdəl - A. I. əεddəl : être droite (ligne) ; être bien équilibré (dessin) ; être juste, exact ; ssəεεdəl - A. I. ssəεεdāl : égaliser - cf. ﻋﺪﻝ, B. p. 637 : même sens.
aεẓdil pl. i - ən : tissage ne comportant pour toute décoration que des raies de couleur (226).



ε ṭ ṛ aεṭṭaṛ - pl. i - ns colporteur - aεṭṭari (adj.) : qui est vendu ou acheté par des colporteurs. taḍuṭṭ taεṭṭarit : laine de qualité très inférieure troquée par les colporteurs contre leur pacotille.

ε r aεrur - pl. i - ən : dos - aεrur - ṭṭulɣum : "dos de chameau" ; partie surélevée au milieu d'un tissage, formée par la superposition des raccords des duites (214). aεrur - ṭṭpuẓrəm : "dos de serpent" ; ligne ondulée (motif de décoration des tissages) (219) - partie qui forme le dos d'un aḥəllāl (syn. azagur) (223).

ε r d̠ taεrəḍ - pl. - āt : bâton qui traverse la pièce dans sa partie la plus haute, parallèlement aux poutres du toit et sur lequel on fixe parfois la partie supérieure des montants du métier à tisser. cf. ﻋﺎﺭﺿﺔ, B. p. 645 et ﻋﺎﺭﺽ : "madrier (Tlemcen)". ﻋﺮﺿﺔ : traverse ; pièce de bois ; ﻋﺮﺿﻮ, id." (107).

ε l w taεlāut - pl. tiεlāwin : aḥəllāl simple, non décoré, pour fillette (225).

ɛ l q. əzllǝq – A.I. ţţeɛllig : suspendre. A. aeɛllǝq : suspension, fixation des ensouples sur les montants du métier à tisser (113). cf. علق, B. p. 671 : "accrocher".

ɛ ṣ b ťaeɛṣṣabť. pl. ťi–in : diadème ; bande décorée allant d'un bord à l'autre d'un tissage (223). cf. عصابة, B. p. 657 : "bandeau de front".

ɛ k z aeɛkkʷäz – pl. ieɛuzon : pieu, bâton. cf. عكّاز, B. p. 669 : "bâton pour s'appuyer, canne". dim. ťaeɛkkʷäzť, pl. ťi–in. ťaeɛkkʷäzť-ggeḷnī : bâton qui porte la lisse (107-115), syn. aẖəbī – ťaeɛkkʷäzť. ufəlla : "bâton supérieur" bâton qui porte la chaîne d'un tissage et est maintenu contre l'ensouple supérieure (107-111).

ɛ w ž eʷwəž – A.I. eʷggəž : être inégal, de travers (ligne, dessin) cf. عوج, عوّج, B.p. 687 : "courber, arquer ‖ déformer, fausser".

— Ḥ —

ḥ b s əḥbəs – A.I. ḥəbbəs : emprisonner, arrêter, immobiliser ; maintenir l'ensouple enrouleuse du métier à tisser en plaçant des coins à la partie inférieure des montants (114). N.A. aḥbās. cf. حبس, B. p. 175 : "retenir, arrêter".



ḥ b k ťḥəbāka. pl. –āť [illegible] : laine de couleur, doublée et retordue employée dans la décoration d'un tissage, l'ornementation des ceintures de laine (215) ; syn. ťamzlugť. cf. حبك, B. p. 176 : "coudre une série de fils colorés pour orner un vêtement. حباكة : ornementation d'un vêtement obtenu par des fils de couleurs".

ḥ b k ťamẓḥbäkť – pl. ťi–in : badine servant à battre la laine après lavage (95).

ḥ m ḥami – P. ḥuma. A.I. ţţḥami : aider quelqu'un bénévolement ; secourir – mḥami, A.I. ţţmḥami : s'entr'aider – ťamḥamiť, pl. ťi–yin : femme qui prête son concours bénévole (94). cf. حمى, B. p. 242 : "aider, assister...".

ḥ d f aḥəḍḍuf – pl. i–ən : peau d'un mouton mort, non épilée (96).

[ḥ] ḍ f aḥəṭṭuf – pl. i–ən : laine mélangée à des poils de chèvre pour la confection des cordes dites imrāron (98). syn. aəẓɛəṭṭuf.

ḥ z m ťaḥzämt. pl. ťi–in : ceinture ; dessin horizontal, sans coupure, qui décore un tissage, (223). cf. حزام, B. p. 199 : "ceinture ‖ longue ceinture de laine". –

ḥ z q. ḥozzoq. A.I. ttḥozziq : serrer, tendre la chaîne d'un tissage (114) – ustu iḥozzoqən : chaîne très tendue. N.A. aḥəzzoq : tension – syn. ḥozzom. B p. 139 : "serrer, lier."

ḥ y k aḥayik – pl. iḥuyāk : couverture de laine (226). aḥayik t-tomditt : "voile de ville" ; cotonnade blanche dans laquelle s'enveloppe la femme lorsqu'elle voyage. cf. حايك, B. p. 251 : "haïck, pièce de laine longue et étroite, le vêtement principal des arabes" (au sujet de ce vêtement cf. Doutté : Merrâkech, pp. 248 à 262).

— H —

h r w ihriu – P 3ᵉ p. m. s. hrāu. A.I. ttihriu : être large, ample. tāhri : largeur. adj : ahrawan pl. i—ən, fem. tahrawātt, pl. ti—in : large, ample.

h ǧ l ahəǧǧali – pl. ihəǧǧula : de qualité inférieure. abərnus ahəǧǧali : burnous très ordinaire et tissé grossièrement. cf. هجّال, B. p. 1018 : "veuf."

tağğālt : pl. tiğğāl : veuve – ttuqqam tağğālt : "faire une veuve", placer, de façon défectueuse,



le ... qui maintient l'ensouple inférieure du métier à tisser (114). cf. هجّالة, B. p. 1018 : "femme sans mari, veuve ou divorcée."

---

# Tableau de transcription

## 1° Consonnes

| | |
|---|---|
| b | bilabiale sonore occlusive |
| ḇ | " " spirante. |
| p | " sourde occlusive |
| m | " nasale. |
| ḏ | interdentale sonore spirante. |
| ṯ | " sourde " . |
| d | dentale sonore occlusive. |
| t | " sourde " . |
| ḍ | " sonore " emphatique. |
| ṭ | " sourde " " |
| n | " nasale. |
| r | vibrante médiane. |
| ṛ | " " emphatique. |
| l | " latérale. |
| z | sifflante sonore. |
| ḑ | semi-occlusive (dz). |
| s | sifflante sourde. |



| | |
|---|---|
| ţ | semi-occlusive. |
| ẓ | sifflante sonore emphatique. |
| ṣ | " sourde " . |
| y | sonante prépalatale. |
| ž | chuintante sonore (j). |
| ǧ | semi-occlusive sonore (dj). |
| š | chuintante sourde (ch). |
| č | semi-occlusive " (tch). |
| k̭ | k palatalisé, sourde spirante. |
| g̭ | g " , sonore " . |
| k | sourde occlusive. |
| g | sonore " . |
| ḵ | k vélarisé, sourde spirante. |
| g̱ | g " , sonore " . |
| ŵ | labio-vélaire sonore. |
| γ | vélaire sonore spirante. |
| ḫ | " sourde " . |
| q | " " occlusive. |
| ε | pharyngale sonore spirante. |
| ḥ | " sourde " . |
| h | laryngale sonore " . |

## 2° Voyelles

Timbre i

i — i moyen.

ị — entre i et é fermé, plus près de i que de é.

ị — entre i et é fermé, plus près de é que de i.

Timbre a

ä — entre a fermé et è ouvert, plus près de è que de a.

a — a moyen.

ạ — a ouvert penchant vers o, plus près de a que de o.

Timbre u

ụ — u penchant vers o fermé, plus près de o que de u.

ụ — u penchant vers o fermé, plus près de u que de o.

u — u moyen.

Degré zéro.

ə — e moyen

ə̈ — e penchant vers è ouvert, plus près de è que de e.

ə̣ — e penchant vers a ouvert, plus près de a que de e.

ə̣ — e penchant vers o fermé, plus près de e que de o.

ə̣ — e penchant vers o fermé, plus près de o que de e.

á, í, ú, ə́ — voyelles accentuées.

ā, ī, ū, — voyelles longues



ă, ĭ, ŭ, ə̆ — voyelles brèves.

ᵃ, ⁱ, ᵘ — voyelles ultra-brèves.

i̯ - u̯ — deuxième élément de diphtongue.

ĩ — voyelle nasalisée.

Le signe : - séparant deux ou plusieurs mots indique que ceux-ci doivent être lus comme s'ils ne formaient qu'un seul terme.

---

N. B. — Dans le corps du travail, la transcription des termes berbères a dû être modifiée. Tous les signes diacritiques ont été supprimés.

Pour les consonnes :

ḍ, ṭ, ẓ, ṣ = d', t', z', s';

š = ch, ž = j, γ = gh, ḫ = kh, ε = â, ḥ = h';

ḏ = dz ; ṯ = ts ; ǧ = dj, č = tch.

Pour les voyelles :

ə = e.

---

## Appendice (1)

P. 79, l. 16 : ṭisniṭ iḅḅuḍḍn ṭ.ṭḅliṭ.

P. 80, l. 1 : aṭ.ẓṛṛʷ am.ṭaḍuṭṭ ṭ.ṭmuṛṭ.

» , l. 15 : ḍ.amṛḅuḥ ḍ.aṛḍi.uẓṭṭa.inṃ!

» , l. 17 : a.ḥṃ.iḅṛḅḥ ẓẓṛṛʷi!

» , l. 21-22 : i.ggṛṛṛḍṇ ḍ.ṛḷṛṃẓ uẓṭṭa,
maċi ḍ.win ḍ.lwaṣul!

» , l. 36 : ṛṛṛḍṭṭ ḷmälaịkäṭ!

P. 81, l. 14 : di.ḷẓnaya.ṣnkʷṭṭ, a.ḷmälaịkäṭ!

» , l. 17 : ṛḍṃṭ ḷḥṛqq.ṇkʷṭṭ, a.ḷmälaịkäṭ!

» , l. 21 : ḥṃṃḷṃṭ.ṛṭ a.ḷmälaịkäṭ!

P. 86, l. 25 : ḷẓʷmsa iṭṭ ṭqḍuṭṭ.

» , l. 27-28 : ma iḷäḷ waggur iggär.ṛḍ uẓṭṭa;
di.ḷḅḥḥar.ṛṛʷaggur inṛqqẓ uẓṭṭa.

P. 88, l. 1 : ṛgṛṛṛ.k ass.a, a.k ṛkkṛṛ aẓkka!

P. 89, l. 11-12 : aḍ.inṛḥ ẓẓṛṛqṃ ḍgg.ṛqarru.iṇ,
akkn ṭ.idd.inṛḥ ẓẓṛṛʷi ẓf.ẓṛur.
im.

(1) Sont redonnées ici, en transcription phonétique quelques phrases, formules rituelles, etc... pour lesquelles la notation avait dû être transformée.



P. 90, l. 3-4 : ṣṣwiṛ.k di.ddunit,
a.yi.ṭṣṣuṛḍ di.ḷḅḥhaṛt.

» , l. 17 : wa i.ḷmälaịkäṭ, wa i.n.u, wa i.
ṛmma, wa i.uḷṭma...

» , l. 24 : ḷmälaịkäṭ ẓ.ẓäṭ.iṇ, ṣṣịṭan ḍffr.
iṇ!

» , l. 25 : iğğa.y.am ḍ.iṣṣḥa!

P. 91, l. 28-29 : ṣṛqaṛṛ.k ṛ.ṭṛẓḍiṭ,
aṭ.ṭṛṛuṛḍ am.ṭṛbiṛṭ!

P. 95, l. 12-13 : u.dd.dṛṭṭuṛaḷ iṛṛṣṣäḷṭ, akkn
u.dd.ṣṭṭuṛaḷn.ara imṛṭmän a.
imi.ṇ!

P. 98, l. 30-31 : argäẓ u.nṛḥdṃ
ṛfk.äs ṭäruḳa aḍ.illṃ!

P. 106, l. 10-11 : ippʷa ḷḅḥriḟ ṭ.ṭṛẓwäḷ,
häṭin u.nṛṛṛ.aḥṛlläḷ!

» l. 16-17 : ur.ṭṛṭṭṃḍṛläy ṭin iṛṛan ifiḷ,
ma.ṭṛlla.iṣṣḍda aṭ.ṭṛfṛḍ ayaẓiḷ!

# COMPTES RENDUS

MEHMMED ALI AÏNI. — *Un grand saint de l'islam, Abd-al-kadir Guilani*, 1077-1166, en collaboration avec F. J. SIMORE-MUNIR. (Les Grandes Figures de l'Orient, tome VI). Paris, Geuthner, 1938, 1 vol. in-4 couronne, 257 pp.

'Abd al-Qâdir al-Jîlânî, ou al-Jîlî (selon la transcription arabe *j* du *g* dur primitif de Gîlân, province située au sud de la Mer Caspienne), est une des grandes figures et des plus attachantes de l'islam mystique. Il est le fondateur de l'ordre des Qâdiriyya, répandu dans tout le monde musulman et bien connu en Afrique du Nord, où une branche marocaine porte le nom de Jîlâla (selon la déformation commune en Afrique du Nord de Jîlânî en Jîlâlî). Sa tombe à Bagdad, ses *tekké* et ses *zâwiya* en Asie et en Afrique sont annuellement visitées par une foule de pèlerins venant rendre hommage à celui qui fut le sultan des saints, le Pôle de son temps, doté par Dieu de pouvoirs surnaturels que, d'après certains, il conserve encore après sa mort. C'est pour mieux faire connaître la figure et la doctrine d''Abd al-Qâdir, son apostolat moral et mystique, et en même temps, l'âme de l'islam dans ses manifestations les plus élevées, que M. Mehmmed Ali Aïnî, ancien professeur à l'Université d'Istanbul, a consacré une étude en français à ce grand saint de l'islam.

L'ouvrage se compose de deux parties. Dans la première, l'auteur, après avoir étudié les mouvements intellectuels dans l'islam jusqu'au V$^{e}$ siècle de l'hégire, donne une biographie détaillée d''Abd al-Qâdir, où il passe en revue ses années d'étude et d'initiation, son enseignement et son apostolat à Bagdad. La deuxième partie est consacrée à la dogmatique, à la morale et au mysticisme d''Abd al-Qâdir. Cette partie contient de nombreuses traductions de passages caractéristiques, des sermons en particulier, plusieurs définitions de termes mystiques extraites des œuvres du grand saint, et un choix de ses poésies mystiques. Elle se termine par une liste des ouvrages d''Abd al-Qâdir, une bibliographie et une liste des branches de la confrérie des Qâdiriyya.

La deuxième partie offre pour nous plus d'intérêt que la première, à cause des traductions. Celles des sermons sont suffisamment exactes, bien qu'un peu libres parfois (voir par ex. les sermons p. 141 et 147 tirés du *Fath Rabbânî*). Une mention parti-



culière doit être faite des poésies, où s'exhale l'amour passionné du soufi pour la Beauté Eternelle, tantôt en élans sublimes, tantôt dans le langage de l'amour le plus profane, sur le ton badin, et qui portent l'empreinte du souffle enflammé qui le dévorait. Ces poésies, dont plusieurs sont inédites, ont été traduites en vers libres, qui, un ou deux petits détails mis à part, sont d'une facture parfaite et ont beaucoup de charme. Voici, un extrait d'une pièce intitulée « Le Livre de ma vie » :

> Si Dieu me demandait, à mon heure dernière :
> « Quel brevet nous as-tu apporté de la terre ? »,
> N'ayant rien édifié que mes humbles prières,
> Ma Foi en mon Seigneur et mon ardent Credo,
> Je ne pourrais montrer en mon étroit tombeau
> Que ma face imprégnée de Ta sublime poussière !

Et un autre de la pièce « Amoureux » :

> Aucun médecin ne saurait guérir
> Le mal dont je me flatte de mourir ;
> Seul le pourrait faire mon Bien-Aimé,
> Qui pour moi, de toute éternité,
> Voulut que je fusse amoureux.
> Jugez si mon mal est grave, cher Monsieur !

Ces vers libres traduisent certainement mieux que la prose, la pensée mystique du grand saint, et nous souscrivons entièrement à l'opinion exprimée par M. Mehmmed Ali Aïnî à ce sujet, p. 206.

D'une façon générale, l'intérêt de l'ouvrage réside dans le fait qu'il est écrit par un Musulman qui, non seulement a une parfaite connaissance de l'œuvre d''Abd al-Qâdir, mais encore sent lui-même profondément l'influence morale et mystique du grand saint, et l'étudie à la lumière de sa propre expérience religieuse. Aussi le livre respire-t-il partout un amour et une conviction qui lui donnent une toute autre allure que s'il avait été écrit par un non-Musulman. L'auteur essaie en quelque sorte de refaire le chemin mystique d''Abd al-Qâdir, et cela donne à son livre cet accent si particulier.

Peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur de se laisser un peu trop emporter par son enthousiasme et d'accepter sans discussion une foule de légendes sur la vie et les miracles de son saint, ou bien l'arbre généalogique que lui a forgé son neveu (Margoliouth), pour le faire remonter à Hasan par son père et à Ḥusain par sa mère, et par suite au Prophète [1]. Il semble bien qu''Abd al-Qâdir

(1) De même l'auteur rapporte, sans aucune observation, que 800.000 hommes et 60.000 femmes assistèrent à Bagdad aux obsèques d'Ahmed ibn Hanbal, et que cette ville comptait 3 millions d'habitants quand elle fut prise par Hulagu.

ait été persan, comme l'indique le nom de son père. Il est curieux d'ailleurs qu'après avoir affirmé son ascendance alide et nié qu'il fût persan, l'auteur soutienne que la langue maternelle d''Abd al-Qâdir était le turc.

L'ouvrage manque un peu de rigueur scientifique : références absentes ou insuffisantes, renvois à Ibn Kaṭir sans aucune autre indication, passages traduits sans mention de l'œuvre dont ils sont tirés. On cherche vainement une allusion à l'Encyclopédie de l'Islam ; l'ouvrage de Massignon n'est même pas cité quand il est fait allusion à l'opinion d''Abd al-Qâdir sur al-Ḥallaj. On ne voit pas bien quelle idée a présidé à la distribution des titres et sous-titres des chapitres, et à la composition du dernier chapitre, d'une longueur démesurée. La bibliographie est présentée sans aucun ordre, selon la méthode orientale qui consiste à donner le titre des ouvrages avant le nom des auteurs ; on n'y trouve pas toujours la date et le lieu de l'édition ; et elle est évidemment incomplète. Mais un des plus gros reproches à faire à M. Mehmmed Ali Aînî, c'est sa transcription des mots arabes. Elle est fondée sur la prononciation turque de l'arabe, et, avec de nombreuses dérogations, sur l'orthographe française. Aussi est-elle déconcertante, et, les fautes d'impression aidant, elle rend beaucoup de mots méconnaissables. Quand on se trouve devant un *h*, il faut rétablir ج ح ou ة, suivant le cas ; *s* représente س et ص, et même ث; ce dernier caractère est rendu tantôt par *th*, tantôt par *s* ou *ss* ; *z* est à la fois ذ ز et ض. On reconnait mal يا وَدُودُ dans Ya Vedoudu. Un mot turc est d'autre part resté en un endroit où il n'a que faire (*namaz*, prière) : il faisait un jour le *namaz* .... p. 68.

L'étude de M. Mehmmed Ali Aînî nous montre à juste titre dans 'Abd al-Qâdir, à la fois le moraliste et prédicateur orthodoxe, et le mystique. Mais elle cherche à nous donner une idée de son mysticisme plus par des traductions que par une analyse serrée de sa pensée. Elle est à cet égard un peu trop descriptive. On voudrait aussi y trouver précisée la place du grand saint dans l'évolution du soufisme. On sent que l'auteur a surtout écrit en vue de la vulgarisation. Considéré de ce point de vue, son livre garde toute sa valeur et son utilité, en raison des nombreuses traductions et définitions de termes mystiques qu'elle fournit. Il est d'une lecture agréable, et est assuré de rencontrer une faveur particulière auprès du grand public lettré qui s'intéresse de plus en plus à la mystique musulmane, et à sa parenté avec la mystique chrétienne, et qui retrouve avec plaisir l'amour et la charité de la religion chrétienne dans le mysticisme musulman.

M. CANARD.

---



Georges Gorrée. — *Les Amitiés Sahariennes du Père de Foucauld*, 2 vol., 268 p. et 376 p., Rabat, 1941.

Parmi ceux qui ont eu ou ont à cœur de nous faire connaître le Père de Foucauld, le Père Gorrée tient assurément la première place. En 1936 il publiait son bel ouvrage *Sur les traces de Charles de Foucauld*, en 1938 il rééditait *L'Evangile présenté aux pauvres du Sahara*, en 1939 il faisait paraître *Au service du Maroc, Charles de Foucauld*, en décembre 1941 il provoquait la commémoration, dans un numéro du *Maroc Catholique*, du 25e anniversaire de son assassinat, enfin, en 1941 également, il donnait en deux volumes *Les amitiés sahariennes du P. de Foucauld.*

*Sur les traces de Charles de Foucauld* avait été une révélation, non que plus d'un qui l'avait connu n'eût déjà dit ce qu'il en savait, que des fragments de sa volumineuse correspondance n'eussent été déjà exhumés, et surtout que René Bazin, que la famille, les autorités religieuses et d'autres encore s'étaient ingéniés à documenter, n'eût déjà disposé de renseignements suffisamment nombreux et sûrs. Mais le P. Gorrée, laissant modestement sa propre personne à l'arrière-plan, sans effets et sans interprétation, suivant pas à pas les sources mêmes de notre information, en particulier le diaire du Père et les quelque sept cents lettres à Madame de Bondy, offrait, surtout par des extraits de ces lettres, un tableau on ne peut plus sincère du développement de sa vie matérielle et morale.

Quant aux *Amitiés sahariennes*, ce sont des lettres à une vingtaine d'officiers, ou parfois à leurs proches, qui en forment le fond. Point d'extraits cette fois, mais une publication intégrale que le billet soit court ou non, insignifiant ou important, avec seulement de très rares coupures que nécessite encore leur caractère trop récent. De ces 220 lettres, les 78 à Sigonney et surtout les 28 à Duclos qui, ces dernières, se rapportent toutes à la période de plus en plus critique des années 1915 et 1916, se détachent par leur nombre et leur intérêt. Ce sont pour la plupart des lettres de voisin à voisin où celui qui par son ancienneté sur place, son genre de vie, son expérience, connaît bien des choses, s'efforce par ses informations, ses conseils, voire même ses décisions, de faciliter la tâche de ceux qui ont la charge d'administrer ces régions et d'y assurer, dans quelles conditions, l'ordre et la tranquillité.

Les faits dont il s'agit sont suffisamment connus par ailleurs pour qu'il y ait lieu d'attendre de ces lettres une plus ample connaissance de cette période de l'histoire du Sahara. Ce qu'elles mettent en pleine lumière, c'est un côté de la personnalité de Foucauld, préparé au rôle qu'il a joué par son passé d'officier d'Afrique et surtout toujours ardent à servir son pays. Mais comme nous le disions déjà en parlant de son œuvre linguistique, il importe de ne jamais oublier que chacune de ces activités, sans antinomie

et sans qu'il y vit d'incompatibilité, restait étroitement subordonnée à sa vie religieuse.

Le P. Gorrée a complété cette publication de lettres par des notices consacrées à chacun des correspondants, avec une étude plus longue pour le Commandant Duclos, par la reproduction du rapport du Lieutenant Gardel sur le combat d'Esseyen de 1913, un chapitre et un appendice sur les événements de Djanet de 1916, enfin, par un répertoire biographique des officiers et un index détaillé des noms de lieux et de tribus, mentionnés dans les lettres à Duclos.

André BASSET.

---

Francis Nicolas. — *Les industries de protection chez les Twareg de l'Azawagh (Ullimiden de l'Est, Kel Gres, cercle de Tawa, colonie du Niger)* dans *Hespéris* 1938, 1er trimestre, p. 43-84 ; — *Notes sur la société et l'état chez les Twareg du Dinnik (Iullemeden de l'Est)* dans *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, t. I, n° 2-3, avril-juillet 1939, pp. 579-586 ; — *Poèmes touareg* dans *En terre d'Islam*, 4e trimestre 1941, pp. 268-276, 1er trimestre 1942, pp. 47-52 ; — *Pièces du folklore des Touaregs Ioullemmeden* dans *Amina*, n° 29, janvier-février 1942, pp. 3-12.

Les articles que M. Nicolas vient de publier dans *Hespéris*, dans le *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, dans *En terre d'Islam* et dans *Amina* sont le résultat d'un séjour comme administrateur adjoint dans le cercle de Tahoua (colonie du Niger) et le prélude de publications importantes du même auteur sur la même région dont nous devrons la parution au centre actif de recherches scientifiques de Dakar.

On ne saurait trop se réjouir de voir aborder dans des conditions qui font bien augurer du résultat final l'étude ethnographique et linguistique d'un groupement important de Touaregs du Sud-Est. Sans doute, pour la linguistique, ai-je personnellement recueilli, pendant l'hiver 1934-1935, par toute la colonie du Niger, auprès d'une trentaine d'informateurs, dont trois pour le cercle de Tahoua, les matériaux d'un Atlas linguistique, mais ces matériaux qui sont peu de chose à côté de ce que nous attendons de M. Nicolas, ne dispensent pas du sondage local en profondeur qui nous est ainsi annoncé. Or si, à cet égard, nous disposons actuellement de belles études sur les Touaregs du Nord, en particulier grâce à Foucauld, si nous devons à Barth et aussi à M. Benhamouda une documentation déjà intéressante sur les Touaregs du Sud-Ouest, nous n'avons encore, sauf erreur, pour le Sud-Est, que les quelques poésies de M. Rennell Rodd.



L'article d'*Hespéris* constitue un beau chapitre de « mots et choses berbères ». Sept planches illustrent admirablement ce qui y est dit des différents types d'habitation, du lit, des objets en bois et en terre. Une carte de l'Azawagh situe exactement les principales tribus berbérophones — avec distinction des *imajeghen* et des *ineslemen* — et arabophones, en indiquant leurs parcours habituels et les routes suivies pour aller aux salines de *Tigida n-tesemt*. Enfin on y peut déjà glaner de quatre à cinq cents mots très convenablement notés, en observant tout particulièrement les variantes des Kel Ansar, en se souvenant — quelques omissions de diacrités à part — que la notation est plus phonétique que morphologique et en réservant, ici comme ailleurs, le réexamen de certaines étymologies.

Dans la note du *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire* on sera avant tout sensible à l'effort de l'auteur pour préciser la situation relative des différentes catégories sociales, mais l'on retiendra également ce qui est dit de la prééminence des Kel-nan, du rôle des *inadhan* que les termes usuels de « forgeron », voire même « artisan » traduisent si insuffisamment et du langage au tambour.

Quant aux poésies publiées, en traduction et aussi en texte et traduction, dans *En terre d'Islam* et dans *Amina*, nous serions très heureux si M. Nicolas, que la chose paraît intéresser, pouvait nous donner, confirmation ou infirmation, la contre-partie pour le Sud des théories exposées par Foucauld pour le Nord, car ces théories posent de façon délicate le problème fondamental du rapport de la métrique et de la structure du langage.

André BASSET.

---

*Revue de folklore français et de folklore colonial*, organe de la Société du folklore français et du folklore colonial, XII tomes et le 13e en cours, Paris, Larose.

Fondée en 1930, la *Revue de folklore français* est devenue deux ans plus tard, par fusion avec la *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, la *Revue de folklore français et de folklore colonial*. A ce dernier titre, elle a publié plusieurs articles sur l'Afrique noire dont nous ne saurions nous désintéresser et aussi, sans parler de quelques allusions çà et là, de quelques résumés de communications et de quelques comptes rendus rapides, une note de Saintyves sur le folklore préhistorique chez les Touaregs du Hoggar (t. V, 1934, pp. 210-212), une autre de Desparmet sur les sacrifices aux monuments mégalithiques de la Mitidja (t. V, 1934, pp. 178-180); enfin quelques lignes de nous sur Destaing folkloriste

(t. XII, 1941, p. 173), complément sur un point de notre notice nécrologique parue dans la *Revue Africaine*. Bien que cette société de folklore ait pour président M. Maunier, qui a consacré lui-même plusieurs ouvrages à des problèmes de droit, de sociologie et d'ethnographie nord-africains, nous avons pensé qu'on ne songerait pas toujours à aller chercher ces quelques pages dans cette revue et qu'il était bon d'en rappeler le souvenir ici

A. B.

---

Jean AMROUCHE. — *Chants berbères de Kabylie*, Tunis, Monomotapa, 1939, 205 pages.

Les chants kabyles de M. Amrouche sont les bienvenus. Ils sont admirablement présentés en français et l'on souhaite qu'ils soient lus d'un public étendu. M. Amrouche nous en garantit l'authenticité folklorique et l'on saisit aisément, forme ou fond, les traits qui les apparentent à certaines des poésies kabyles de Hanoteau. Il serait dommage que nous n'en ayons jamais le texte : une traduction, aussi soignée soit-elle, ne remplace jamais l'original et ne peut faire foi pour lui. En outre, dans le cas présent, notre connaissance de la langue et de la technique poétique ne pourrait vraisemblablement qu'y gagner.

A. B.

---

*Notes spéléologiques sur le Djurdjura*, par les Membres de la section d'Alger de la Société spéléologique de France (Bulletin du service de la carte géologique de l'Algérie, 3e série, 7e fascicule), Alger. Imp. La Typo-Litho, 1941.

Tout le monde connaît la haute falaise blanche qui de Bouïra à Maillot ferme l'horizon de la vallée de l'Oued Sahel. On sait moins que cette barre calcaire, véritable épine dorsale du Djurdjura, est toute gercée de lapiaz, taraudée de puits et de grottes, sillonnée de galeries qui dans l'imagination des Kabyles étaient autant de repaires de génies malfaisants. L'exploration de ces « abîmes », amorcée par M. P. de Peyerimhoff dès 1906, a été menée activement depuis 1937 par un groupe d'alpinistes et de spéléologues qui donnent aujourd'hui un premier aperçu de leurs découvertes.

Si étroite que soit la chaîne, elle n'en a pas moins ménagé des surprises aux spécialistes : existence d'un Causse de haute montagne, privé actuellement de circulation souterraine, sauf au moment de la fonte des neiges, mais présentant un extraordinaire développement vertical des galeries (on a atteint 215 mètres de profondeur à l'Anou Boussouil) ; présence dans les grottes d'une faune relique d'insectes et d'ossements de mammifères (ours, mouflon) remontant à la période glaciaire ; et surtout découverte, au fond d'une grotte de l'Akouker, d'un glacier souterrain, c'est-à-dire d'une masse de glace provenant de la fusion des neiges superficielles et ne fondant pas pendant l'été. De pareils glaciers avaient été signalés en Europe, dans les Pyrénées notamment, jamais encore en Afrique du Nord. L'altitude relativement basse de la grotte (environ 2.000 mètres) et sa position au plus magnifique adret qu'on puisse rêver rendent cette découverte encore plus surprenante. Elle donne à penser que, sous un climat plus froid, le tassement de la neige dans les fissures et les successions de gel et de dégel ont pu contribuer au modelé des bassins fermés qui entament la chaîne de l'Haïzer au Thaltatt, et préparer un morcellement plus avancé que la vue du fond de la vallée ne le laisserait croire. On peut juger par là de l'intérêt qu'il y a à poursuivre une exploration si heureusement commencée.

R. CAPOT-REY.

# CHRONIQUE

## INSPECTION GENERALE DES ANTIQUITES DE L'ALGERIE.

M. Jérôme Carcopino, Membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure, a été chargé, par décision de M. le Gouverneur Général, de l'Inspection générale des Antiquités en Algérie, en remplacement d'Eugène Albertini.

La Société Historique Algérienne est heureuse de féliciter M. J. Carcopino, qui fait partie de son bureau comme membre depuis 1918 et comme membre honoraire depuis 1932. Elle se réjouit d'une décision qui, le présent numéro de la *Revue Africaine* en apporte la preuve, resserrera les liens d'ancienne collaboration qui l'unissent à l'auteur des beaux articles parus dans sa Revue : La Table de patronat de Timgad (1913), les « Castella » de la plaine de Sétif (1918), l'Insurrection de 253, d'après une inscription de Miliana (1919).

***

## DECES DE Mme DE CRESOLLES.

Mme de Crésolles, Inspectrice des fouilles de Djemila, est décédée à son poste, le 7 avril 1942.

Depuis 1909, Mme de Crésolles avait, aux côtés de son mari, pris part aux travaux de dégagement et de restauration de l'antique Cuicul. Nommée à son tour Inspectrice des fouilles, elle avait assumé la direction des travaux avec tout son dévouement et toute son affection pour Djemila.

Elle faisait les honneurs de la cité antique, dont elle avait suivi jour par jour la résurrection, avec la bonne grâce qu'ont connue tous les visiteurs de Cuicul.

Cette année même, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait tenu à reconnaître ses mérites en lui décernant la Médaille Blanchet, destinée à récompenser les services rendus à l'archéologie dans l'Afrique du Nord. Les circonstances ont voulu que lorsque cette distinction flatteuse lui était accordée, Mme de Crésolles n'était déjà plus.

Les membres de la Société Historique, qui ont toujours trouvé auprès d'elle l'accueil le plus empressé, conserveront fidèlement son souvenir.



## L'INSTITUT DE RECHERCHES SAHARIENNES ET SES « TRAVAUX ».

L'Institut de Recherches sahariennes de l'Université d'Alger, créé par décret du 20 juillet 1937, « se donne comme domaine l'étude de toutes les questions relatives à la géographie physique, à la biogéographie, à l'anthropologie, à l'ethnographie, à la linguistique, à la préhistoire, à l'histoire du Sahara. Il se propose plus particulièrement : 1° une mise au point des connaissances relatives au Sahara ; 2° l'établissement annuel d'une bibliographie saharienne aussi complète que possible ; 3° la constitution méthodique d'un fond saharien à la Bibliothèque universitaire ; 4° la préparation de missions scientifiques susceptibles de compléter dans tous les domaines la connaissance du Sahara ; 5° dans la mesure de ses ressources, la publication d'Annales sahariennes et de travaux préparés par ses membres isolément ou en collaboration.

L'I.R.S., qui a publié en 1940 une *Carte de déclinaison magnétique sur le Sahara pour 1938*, par A. Lasserre et J. Dubief, nous donne aujourd'hui son premier volume de *Travaux de l'Institut de Recherches sahariennes.*

La Société Historique algérienne se fait un devoir de signaler et de recommander cette nouvelle et intéressante publication à ses lecteurs. Ce premier fascicule, de 200 pages, comprend, après une double introduction de M. le Recteur Hardy et du C[t] L. Lehuraux, les études suivantes : J. Savornin, *Le Sahara dans son cadre géologique* ; L. Leschi, *Rome et les Nomades du Sahara central* ; R. Capot-Rey, *Le nomadisme pastoral dans le Sahara français* ; J. Dubief, *Les chronologies des Kel Ahaggar et des Taïtoq* : L[t] Monnier, *Le travail des peaux chez les Touareg Hoggar* : C. Maître-Devallon, *Le Méditerranée-Niger*. Suivent des « Notes et chroniques » de A. Basset, P. Deleau, J. Dubief, A. Lasserre et Mlle Malbos et la bibliographie des travaux parus sur le Sahara français en 1940 (1).

***

## LE BULLETIN DES ETUDES ARABES et LA BIBLIOTHEQUE ARABE-FRANÇAISE (2).

Le *Bulletin des Etudes arabes,* créé en janvier 1941 et paraissant cinq fois par an, est destiné à servir de lien entre

(1) Adresser les commandes à M. le Secrétaire Général de l'Institut de Recherches Sahariennes, Université, rue Michelet, Alger. Compte de chèques-postaux 295.58, Alger.

(2) L'une et l'autre collections sous la direction de M. H. Pérès, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, et imprimées et éditées par Jules Carbonel, 2, rue de Normandie, Alger.

les arabisants. Chaque bulletin contient un bref article de documentation générale, des textes arabes ou français avec leur traduction et parfois un texte d'arabe dialectal, des notes sur la langue arabe, une bibliographie sur des questions variées, une sorte « d'intermédiaire des chercheurs et des curieux » intitulé « entre arabisants », les épreuves des examens et concours intégralement reproduites, souvent avec leur corrigé ; enfin les publications récentes et le sommaire des principales revues sont signalés ; une dernière page est consacrée aux échos et nouvelles.

Ce bulletin pratique et vivant rendra et rend déjà de grands services aux arabisants, en particulier à ceux qui travaillent isolément loin des bibliothèques et des centres d'études. La *Revue Africaine* est heureuse de le signaler à ses lecteurs.

La *Bibliothèque arabe-française* a pour but de mettre à la disposition des arabisants et du grand public, sous un format commode, les œuvres les plus caractéristiques de la littérature arabe. Chaque volume comprendra, après une introduction, un texte arabe avec ses variantes essentielles, la traduction française en regard et, à la fin, des notes.

Les grandes lignes de cette collection ont été exposées dans le n° 5 (nov.-déc. 1941) du *Bulletin des Etudes arabes*. Les différentes sections envisagées touchent à tous les domaines.

Le premier volume, qui vient de paraître et qui fait bien augurer de la collection, touche à la philosophie : c'est le *Traité décisif* d'Averroès, présenté et traduit par M. L. Gauthier. Le prochain, qui est sous presse, est la *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne* de Ibn 'Abd al-H'akam, par M. A. Gateau. Suivront trois textes géographiques du IXe siècle. Le programme des premières années comprend essentiellement des ouvrages relatifs à l'Occident musulman et à l'Afrique du Nord en particulier.

Les divers travailleurs qui ne sont pas des arabisants spécialisés seront heureux de voir se développer rapidement cette collection. Trop de traductions d'auteurs arabes, géographes ou historiens en particulier, sont devenues rares ou sont d'une trop grande médiocrité.

Nous tiendrons les membres de la Société historique algérienne au courant de la publication des volumes de cette nouvelle collection.

---

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## QUATRE-VINGT-SIXIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

**(1942)**


A. BASSET. — Sur le pluriel nominal berbère ............ 255

Rachid BEN CHENEB. — L'argot des Arabes d'Alger ...... 72

M. BOUSSER et A. KHELLADI. — Enquête sur le trousseau (Choura) et le Sadaq au Maroc (Premiers résultats) .... 102

J. CARCOPINO. — Additions au *C.I.L.*, VIII, 9785 et 21605 ... 175

G. CHANTREAUX (Mlle). — Le tissage sur métier de haute lisse à Aït-Hichem et dans le Haut-Sébaou (*suite et fin*) .... 261

Chr. COURTOIS. — De Rome à l'Islam (*avec 1 carte*) ...... 24

J. DESPOIS. — La bordure saharienne de l'Algérie orientale (*avec 2 cartes hors texte*) ......................... 196

J. MEUNIER. — Les fortifications de Césarée et la porte de Zucchabar (*avec 2 fig., 6 planches et 2 plans hors texte*). 179

A. PESTEMALDJOGLOU. — Le consulat français d'Oran de 1732 à 1754 (*avec 1 planche hors texte*) ................ 220

H. TERRASSE. — A propos de la Riḥla du Marabout de Tasaft. 56

**Notes et Documents** :

Les deux sectes kharedjites de Djerba, par G. H. BOUSQUET. 156

Note sur la commune de Sidi-Merouane, par R. BAUDOIN .. 161

**Comptes rendus.** — J. AMROUCHE : *Chants berbères de Kabylie* (A. Basset), p. 320. — M. EMERIT : *Les Saint-Simoniens en Algérie* (G. Mercier), p. 163. — G. GORRÉE : *Les amitiés sahariennes du Père de Foucauld* (A. Basset), p. 317. — Ch.-A. JULIEN : *Histoire de l'Afrique* (Chr. Courtois), p. 170. — MEHMMED

ALI AÏNI : *Un grand saint de l'Islam : Abd-al-kadir Guilani* (M. Canard), p. 314. — F. NICOLAS : 1) *Les industries de protection chez les Twareg de l'Azawagh* ; 2) *Notes sur la société et l'état chez les Twareg de Dinnik* ; 3) *Poèmes touaregs* ; 4) *Pièces du folklore des Touaregs Ioullemmeden* (A. Basset), p. 318. — *Notes spéléologiques sur le Djurdjura* (A. Capot-Rey), p. 320. — *Revue de folklore français colonial* (A. Basset), p. 319.

**Chronique.** — L'Archéologie algérienne en 1941, par L. LESCHI, p. 172. — Grand prix littéraire de l'Algérie, p. 174. — Inspection générale des Antiquités de l'Algérie, p. 322. — Décès de Mme de Crésolles, p. 322. — L'Institut de recherches sahariennes et ses « travaux », p. 323. — Le « Bulletin des Etudes arabes » et la « Bibliothèque arabe française », p. 323.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JANVIER 1942 ................. 15

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ............ 5

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)